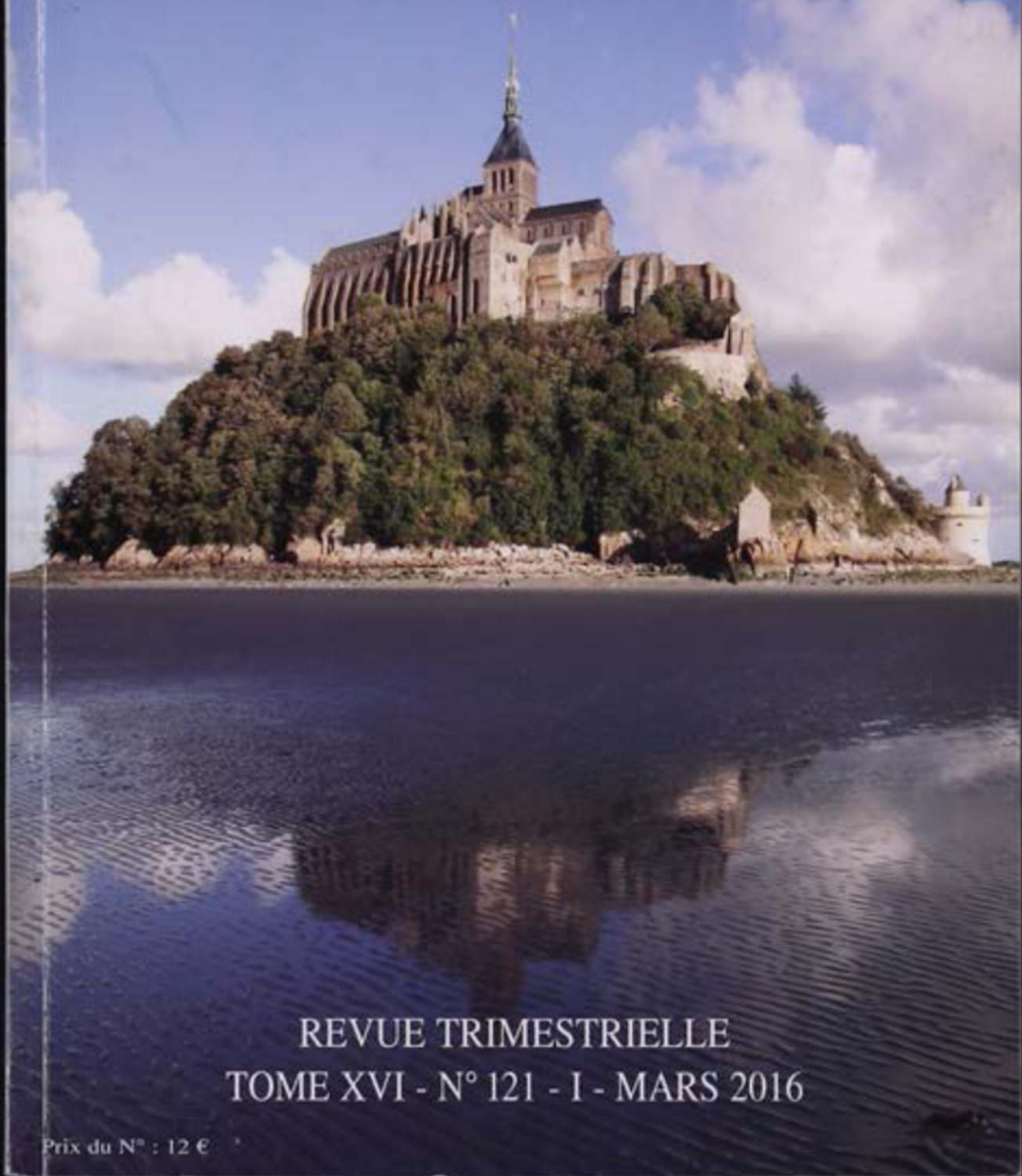


LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XVI - N° 121 - I - MARS 2016

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur :	M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M ^{me} Pascale CHAVÉRIAT
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{lle} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON M. Jean-Pierre DELALANDE Père André FOURNIER Père Michel LE BLOND M. Jean-Luc LEGROS, Secrétaire de rédaction M. Patrick PERRIN M. Antoine ROUSSELLE, Archiviste M. Jean-Marie VANNIER

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

Le Mont-Saint-Michel, août 2014.

Cliché : Henry Decaëns

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ISSN 1144-4967

Les Amis du Mont-Saint-Michel

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
(Décret du 16 avril 1918)

Siège social : 50170 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)

BOITE POSTALE : N° 9

www.lesamis dumontsaintmichel.com

email : contact@lesamis dumontsaintmichel.com



LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

REVUE TRIMESTRIELLE

Tome XVI - N° 121 - I - Mars 2016



**«AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL»
MEMBRES D'HONNEUR**

- M. Henry DECAËNS (2005), Président des « Amis du Mont Saint-Michel »
M. Jean-Pierre MORELON (2005)
M. François SAINT-JAMES (2005)
M. Jean-Marie ARNOULT (2006), Inspecteur Général des Bibliothèques
M. Jean-Luc LESERVOISIER (2006)
Mme Evelyne MORAZIN (2006)
Mme Mijou KOVACS (2006)
M. Claude JAMET (2006)
Mme Geneviève NEMO (2012)
M. Pierre BOUET (2012), Directeur honoraire de l'Office Universitaire d'Etudes Normandes (OUEN) de l'Université de Caen et Président du Conseil Scientifique de l'Association
M. Vincent JUHEL (2012), Administrateur Général de la Société des Antiquaires de Normandie et membre du Conseil Scientifique de l'Association
Mlle Marie-Pierre BOUET (2012), pharmacien, membre du Conseil d'Administration, déléguée de la Société Française d'Archéologie pour la région Champagne Ardennes
Mme Yvonne POULLE (2012), archiviste paléographe
M. David NICOLAS-MÉRY (2012), Maire d'Avranches
Mme SARAH JUBAN (2012), ancienne secrétaire salariée de l'Association
Mlle YVONNE LILÉGARD (2012), Présidente de la « Fondation Abbaye de la Lucerne d'Outremer »
M. Jean-Paul FROUIN (2012), Préfet de Région Honoraire, Trésorier de la Fondation « Abbaye de la Lucerne d'Outremer »
M. Victor CONVERT (2012), Préfet, Directeur Général de la Fondation de la Résistance
M. François-Régis HUTIN (2012), Président-Directeur Général de Ouest-France
Père Bruno de SENNEVILLE (2012)
Père André FOURNIER (2014), Recteur du Sanctuaire du Mont-Saint-Michel

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

- Henri VOISIN,
Secrétaire général de 1911 à 1945, nommé Président fondateur en 1937
Paul DESCHANEL : 1911-1912
de l'Académie française, Président de la Chambre des députés (1898-1902),
Président de la République (1920)
Léon BÉRARD : 1913-1921
de l'Académie française, Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts (1912-1913),
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1919-1920 ; 1921-
1924), Ministre de la Justice (1931-1932 ; 1935-1936)
Joseph LEVATOIS : 1921-1937
Avocat à la Cour de Paris
Paul LABBÉ : 1937-1940
Secrétaire général, puis vice-président de l'Alliance française
Maxime LAIGNEL-LAVASTINE : 1946-1955
Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine
Francis AMBRIÈRE : 1955-1969
Écrivain et journaliste
Joseph LE CLERC : 1969-1989
Directeur d'un syndicat patronal
M. Gérard COLMAIRE : 1989-1995
Conseiller en entreprise
M. Jacques LUCAS : 1995-2010, Président d'honneur
Avocat

CONSEIL SCIENTIFIQUE

BOUET Pierre	Directeur honoraire de l'Office universitaire d'études normandes (OUEN) de l'université de Caen, Président
AUZEL Jean-Baptiste	Directeur des Archives départementales de la Manche
AVENEL LUCAS Marie-Agnès	Maître de conférence en latin médiéval à l'université de Caen
BECK Bernard	Docteur en histoire médiévale
CONVERT Victor	Préfet, Président de la Fondation de la Résistance
DECAENS Henry	Président des « Amis du Mont-Saint-Michel »
GAZEAU Véronique	Professeur d'histoire médiévale à l'université de Caen
JACQUEMARD Catherine	Professeur de latin à l'université de Caen
JUHEL Vincent	Administrateur Général de la Société des Antiquaires de Normandie
LEFEUVRE Jean-Claude	Professeur émérite au Muséum national d'histoire naturelle
LEGROS Jean-Luc	Ancien professeur d'histoire au service des actions éducatives du Mont-Saint-Michel
NEVEUX François	Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université de Caen
ROUSSELLE Antoine	Architecte
VERGER Fernand	Professeur émérite à l'Ecole Normale Supérieure de Paris

LE MOT DU PRÉSIDENT

2015 a été l'année de la fin des travaux du rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel, inaugurés par le Président de la République, François Hollande, dans la matinée du 31 octobre 2015.

Notre association est satisfaite que le Mont soit redevenu une île, entourée par la mer à marée haute lorsque les coefficients sont supérieurs à 100. C'est pour obtenir ce résultat qu'Henri Voisin et quelques amis ont fondé les Amis du Mont-Saint-Michel en 1911 ; leurs successeurs n'ont jamais changé de cap.

Maintenant que notre association a atteint le but pour lequel elle a été créée, doit-elle disparaître ? Nous ne le pensons pas car les présidents successifs n'ont pas limité l'action de l'association à la défense de l'insularité. L'article 1 de nos statuts prévoit d'ailleurs d'autres buts, notamment la défense du « caractère historique et artistique » du Mont-Saint-Michel.

Le caractère artistique, nous le soutenons en aidant au financement des concerts qui sont donnés dans l'abbaye. Dans le passé, nous avons également participé à l'acquisition d'œuvres pour l'abbaye, comme la *pietà* du XV^e siècle qui est présentée depuis 1978 dans la chapelle Saint-Etienne.

Le caractère historique est encore plus présent dans nos préoccupations. Ainsi, nous faisons souvent appel à des historiens pour agrémenter nos réunions. Nous publions dans notre revue trimestrielle, soit des articles sur l'histoire du Mont, soit des documents inédits susceptibles d'intéresser les historiens. Sur la proposition du Conseil scientifique de l'association, nous attribuons aussi deux prix pour récompenser des travaux historiques, littéraires, scientifiques, musicaux ou artistiques, l'un au niveau du master, l'autre au niveau du doctorat.

Nous avons donc d'excellentes raisons de continuer notre action pour la défense du Mont-Saint-Michel et nous nous y emploierons en 2016. Deux événements attireront notre attention durant cette année : la dépose de la statue de l'archange de Frémiet qui couronne la flèche depuis le 6 août 1897, car elle doit être redorée, et la commémoration du 1050^e anniversaire de la fondation de l'abbaye bénédictine du Mont-Saint-Michel. Peut-être verrons-nous aussi le lancement tant attendu du chantier de restauration du cloître. Nous vous donnerons toutes les informations utiles sur ces questions qui nous tiennent à cœur.

Henry DECAENS



ENTRÉE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-SOUS-TERRA À L'ÉPOQUE DE LA PRISON.

Gravure montrant l'église Notre-Dame-sous-Terre à l'époque de la prison. Elle a été publiée dans le *Charivari* du 4 octobre 1837. Coll. Henry Decaëns.

Essai sur la topographie médicale du Mont Saint-Michel,
par H. Ledain, D.M.P., membre de la Société médicale
d'Emulation, et de la Commission des condamnés politiques
(II^e et dernier extrait)

Aperçu sur la Maison centrale de détention et de déportation ; considérations générales sur le régime des prisons (suite¹)

Maison centrale et prisonniers, dans leurs rapports avec l'hygiène. – Après avoir présenté quelques détails topographiques et historiques sur la maison centrale du Mont Saint-Michel, il ne serait pas inutile de décrire l'ordre et l'administration intérieure de cette prison ; mais ce serait sortir des bornes que nous devons nous prescrire dans cet extrait. Nous nous empressons d'aborder quelques considérations hygiéniques qui nous ont paru applicables à la prison que nous avons habitée pendant assez longtemps pour remarquer les influences nuisibles qu'il serait possible de neutraliser.

Tout ce que nous avons dit précédemment peut servir à expliquer quelques causes d'insalubrité auxquelles sont soumis les prisonniers du Mont Saint-Michel. D'autres influences sont inhérentes à la nature même de leur état et par conséquent indépendantes des localités.

1^o *Circumfusa.* – Si l'homme libre ne trouve pas dans son habitation tout ce que la salubrité exige, il peut au moins chercher au dehors un espace suffisant pour respirer à son aise un air pur et mobile. Un seul acte de sa volonté lui fait parcourir la distance qu'il désire, et le soustrait, quand il en éprouve le besoin, aux influences nuisibles de sa demeure. Il n'en est pas ainsi d'un malheureux captif ; il ne peut franchir l'espace circonscrit dans lequel il est renfermé ; il est obligé de respirer malgré lui les miasmes délétères qui l'environnent ; de rester assis ou couché, quand il éprouve le besoin d'être debout ; de demeurer immobile, quand le mouvement lui est nécessaire. Ajoutez à cette contrainte physique les diverses impressions morales qui en sont la conséquence ; vous aurez le triste tableau que présente le prisonnier, auquel il ne manque qu'une chaîne au pied pour pouvoir être assimilé au galérien.

J'ai parcouru un grand nombre de prisons ; j'ai séjourné dans quelques-unes dont le seul aspect suffit pour faire reculer l'horreur. J'ai couché dans des réduits infects, où je pouvais à peine distinguer la lumière en plein midi. L'eau ruisselait à travers les voûtes de ces mortelles demeures. En entrant dans de pareils tombeaux, il semble que la justice, qui y renferme un homme ait voulu l'y enterrer vivant pour le faire périr dans un air infect, ou tout au moins pour y contracter le germe des plus graves maladies. Les agriculteurs ont pour leurs bestiaux, des attentions et des soins hygiéniques que l'on ne trouve pas dans la plupart des prisons de France.

L'homme isolé dans un logement spacieux a cependant besoin de respirer un air fréquemment renouvelé. Quelles précautions exigent donc les maisons destinées à renfermer un grand nombre d'individus ! Comment les fera-t-on jouir d'un air pur, s'ils sont entassés dans de petits réduits, recevant à peine quelques rayons de lumière, et dans

1. Le début de ce rapport a été publié dans *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, revue trimestrielle, tome XV, n° 120-IV, décembre 2015, p. 193-213.

lesquels on ne peut renouveler l'atmosphère qui s'y corrompt par chaque inspiration individuelle ! De l'air ! Voilà ce que demandent tous les prisonniers. Donnez-nous de l'air et de la lumière ! C'est que voilà effectivement leur premier besoin. L'air est plus essentiel à la vie que les aliments ; on supporte facilement la privation de ceux-ci pendant un temps assez long ; une mort prompte suit la privation d'air. Examinez le teint hâve, la figure bouffie, les chairs flasques de ces malheureux longtemps enfouis dans de sombres cachots ; ils présentent le même aspect que les végétaux étioles, soustraits à la douce influence de la lumière. Ceux-ci ont perdu la verdure de leur feuillage, indice de l'activité de leur végétation ! Les premiers ont aussi perdu cette fraîcheur du teint, cette fermeté des chairs, signes de leur santé.

Nous avons vu que la maison centrale du Mont Saint-Michel était mal construite et mal distribuée. Comme presque tous les établissements de ce genre, c'était une espèce de château fort dont les épaisses murailles, le peu de grandeur et le petit nombre des ouvertures, les constructions souterraines assuraient et facilitaient la défense et la garde. On tenait alors fort peu à ce que les prisonniers trouvassent, dans leur demeure, les dispositions hygiéniques nécessaires à leur salubrité. On n'y tient guère plus aujourd'hui. Il semble que le but principal et même unique, que l'on se propose dans ces habitations, est la garde du prisonnier mort ou vif. Comme si, pour s'assurer de sa personne, il n'y avait pas des moyens compatibles avec le maintien de sa santé ! Aussi un philanthrope, qui a passé toute sa vie à visiter les prisons des deux hémisphères (Howard), a dit énergiquement qu'on avait trouvé le moyen de priver les prisonniers de l'air... !

La trop grande épaisseur des murailles a un grave inconvénient auquel on ne saurait trop faire attention. De pareils murs entretiennent l'humidité, surtout quand ils sont construits, comme ceux du Mont Saint-Michel, en pierres granitiques. Il y a des endroits dans cette prison où les murs ont jusqu'à dix et quinze pieds d'épaisseur. Toutefois il s'en faut de beaucoup qu'elle soit aussi insalubre qu'elle l'était avant que M. Duruisseau en prit l'administration². Des améliorations ont été apportées dans la nourriture, l'habillement et le coucher des détenus ; des ateliers de travail ont été établis ; des ouvertures nouvelles ont été pratiquées ; celles qui existaient déjà ont été agrandies ; l'air circule mieux dans les dortoirs, dans les ateliers, etc.

Illustration page de droite
Martin-Deslandes, directeur de la prison du Mont-Saint-Michel de 1828 à 1832 et de 1833 à 1835.
Gravure de Sabatier publiée dans le *Charivari* n° 347 du 13 novembre 1833. Coll. Henry Decaens.

² Duruisseau a été directeur de la prison du Mont-Saint-Michel de 1817 à 1827.



MARTIN
Géolier du Mont St. Michel.
en 1855.



Malgré ces améliorations, auxquelles on peut raisonnablement attribuer la diminution de la mortalité dans cette prison (Voyez le *Tableau du mouvement de la population de la maison centrale*), M. Duruisseau n'a pas pu remédier aux vices de construction primitive. Aussi s'en faut-il de beaucoup qu'elle soit un séjour enchanteur, un *Eden*, pour me servir des expressions d'un ministre qui trouvait naguère déraisonnables des représentations faites dans l'intérêt des condamnés politiques qu'on vient d'y envoyer. Avec l'argent que le gouvernement a dépensé et dépensera encore pour restaurer et assainir cette vieille Bastille, on pourrait certainement construire une maison centrale plus spacieuse, mieux distribuée et tout aussi sûre.

Pendant le jour, tous les détenus travailleurs sont renfermés dans leurs ateliers d'où ils ne peuvent sortir sous quelque prétexte que ce soit. Ces ateliers offrent des différences sous le rapport de leur situation, de leur étendue, de leur exposition et du nombre d'ouvriers qu'ils renferment. La plupart sont exposés au nord, au nord-est, ou à l'ouest.

Le peu d'étendue des ateliers, eu égard au nombre de travailleurs qu'on y entasse, est un inconvénient attaché à presque toutes les maisons centrales. On s'inquiète fort peu si un ouvrier nuira à la santé des autres. Plusieurs ateliers du Mont Saint-Michel sont assez spacieux et suffisamment élevés ; mais dans la plupart, on neutralise ces avantages en y accumulant trop de détenus. Les ateliers de filatures de coton sont ceux qui réunissent les conditions les plus favorables à la salubrité, par leur étendue, leur élévation, leur exposition et le peu d'ouvriers employés aux machines. On dirait que ce n'est pas pour loger les prisonniers que ces ateliers ont été construits, mais pour y distribuer convenablement les mécaniques qu'ils doivent mettre en mouvement.



La salle des Chevaliers transformée en atelier de filature et de tissage. Dessiné par Séchan en 1842, lithographié par Eugène Cicéri, publié dans les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* par le baron Isidore Taylor, troisième et dernier volume, Paris, 1878. Coll. Henry Decaens.

La plupart des ateliers sont assez bien éclairés ; cependant ils manquent en général d'ouvertures opposées, à l'aide desquelles on puisse établir des ventilateurs. Les ateliers souterrains sont mal aérés, indépendamment des autres inconvénients qu'ils présentent.

La quantité de lampes ou d'autres lumières artificielles, nécessaires pendant les soirées d'hiver, est encore un point important à considérer. On trouve dans l'emploi de ces divers moyens d'éclairage, une des causes qui concourent le plus à vicier l'air des ateliers, dont les ouvertures sont alors fermées pour éviter le froid, sans parler de la fumée épaisse que répand la combustion de l'huile, et qui fatigue les organes respiratoires. Divers procédés fort simples pourraient être employés pour obvier à tous ces inconvénients ; nous ne pouvons les indiquer ici.

Les prisonniers ont beaucoup à souffrir pendant l'hiver. Peu vêtus le jour, mal couverts la nuit, ils sentent vivement l'impression du froid. Les lieux qu'ils habitent sont ou mal chauffés, ou même ne le sont pas du tout. Ajoutez aussi que la nature peu substantielle de leurs aliments, développant peu de chaleur intérieure, les rend encore bien plus sensibles à l'influence du froid, et surtout du froid humide.

Quelques ateliers sont chauffés par des poêles ; mais il faut que le froid soit bien rigoureux pour que les entrepreneurs se décident à les allumer. Leur intérêt particulier est même alors le motif qui les porte à accorder aux détenus travailleurs cet adoucissement à leurs maux ; car celui qui passe la moitié de son temps à souffler dans ses doigts ne fait pas beaucoup d'ouvrage.

Il n'y a jamais de feu dans les dortoirs. Cependant les détenus y passent la plus grande partie de la journée. Ils y sont continuellement les jours de fêtes et dimanches. Que n'ont-ils pas à souffrir, quand la température est à quelques degrés au-dessous de zéro !

On devait établir dans les maisons centrales des calorifères à air, dont le foyer placé dans la partie la plus basse de la maison, permettrait de distribuer des conduits de calorique et des bouches de chaleur dans tous les appartements, que l'on chaufferait ainsi avec une dépense de combustible peu considérable.

2° *Applicata*. – Tous les détenus du Mont Saint-Michel sont habillés de la même manière, sauf quelques différences de couleur dans le collet et les parements de la veste, afin d'établir une distinction entre les diverses pénalités. La livrée du crime et de l'infamie couvre également l'homme que la justice a flétri du sceau de la réprobation, et celui que l'opinion publique a absous. Les déportés et détenus politiques, les prisonniers pour délits de presse, pour cris ou propos séditieux, portent le même habit que le forçat déporté, ou que le faussaire marqué de la main du bourreau.

Il est un point important d'hygiène tout-à-fait négligé au Mont Saint-Michel. Jamais les prisonniers ne prennent de bains, si ce n'est celui qu'on leur donne à leur arrivée. La propreté du corps est pourtant une des conditions qui contribuent le plus au maintien de la santé.

Chaque détenu couche seul dans un lit à *galiote*, garni d'un matelas de laine et d'une très légère couverture de coton. Si l'on se rappelle ce que nous avons dit sur la température des dortoirs en hiver, on conviendra que les prisonniers ne sont pas assez couverts ; leur lit devrait au moins être pourvu d'une couverture supplémentaire pendant la saison rigoureuse. Ce ne serait pas donner dans le superflu que de fournir à chaque détenu une couverture de laine. Il serait aussi à désirer qu'on eût des lits en fer.

Pendant la nuit, les gardiens de service, souvent le gardien-chef et l'inspecteur, font des rondes dans les dortoirs et visitent les grilles. Cette mesure de sûreté est fort désagréable pour les prisonniers. Leur sommeil est ainsi interrompu toutes les deux heures. La nuit est pourtant un moment de repos et de bonheur qui ne devrait pas être troublé par de semblables visites : c'est dans les bras du sommeil que le malheureux oublie tous ses maux. Il serait facile de prendre les précautions nécessaires à la garde des détenus, sans ajouter cette espèce de torture aux tribulations dont ils sont l'objet pendant le jour. Mais, ainsi que nous l'avons dit, la garde du prisonnier est tout ce que les geôliers ont en vue ; on sacrifie tout, même l'humanité, à cette précieuse garantie.

3° *Ingesta*. — En parlant des détenus du Mont Saint-Michel, nous ne pouvons passer sous silence ce qui est relatif aux aliments et aux boissons dont ils font usage. Cette partie de leur régime a subi quelque amélioration depuis mon départ. A l'époque où j'étais prisonnier au Mont Saint-Michel, on ne donnait aux détenus qu'une livre et demie de pain par jour ; ce pain était composé de deux parties de froment et d'une partie de seigle. Ils recevaient en outre, matin et soir, une ration de soupe, sorte de brouet fort clair, dont la composition variait. Des fécules de pois, de fèves, de haricots, des pommes de terre, quelques tranches de pain de froment, en formaient la base avec du beurre ou de la graisse. Le premier dimanche de chaque mois seulement, on leur donnait de la soupe grasse et de la viande.

On a senti, avec raison, que cette nourriture était insuffisante pour le plus grand nombre : les détenus reçoivent maintenant chaque jour deux livres de pain de pur froment. C'est, au reste, la seule amélioration apportée dans leur régime alimentaire. Il serait à désirer qu'on leur donnât plus souvent de la viande. Ceux qui retirent de leur travail assez d'argent pour suppléer à ce qui leur manque, peuvent se procurer à la cantine ce dont ils ont besoin ; mais ne recevant que le tiers du prix de leur main-d'œuvre, payée sur un tarif très peu élevé, il en résulte qu'un fort petit nombre jouit de la faculté qui leur est laissée.

De mon temps, les prisonniers étaient assujettis à l'observation rigoureuse du carême et des jours d'abstinence reconnus par l'église. Il y avait, à cette époque, un aumônier très fanatique, plus attaché à la lettre qu'à l'esprit de la religion, et dont l'autorité maîtrisait souvent celle du directeur lui-même³ ; tant il est vrai que partout où il y a un prêtre, le pouvoir spirituel envahit sur le temporel ! Les prisonniers font une pénitence assez rigoureuse, ils éprouvent assez de privations ; leur nourriture n'est pas si sensuelle, pour qu'on leur interdise les aliments dont ils ont besoin pour leur santé.

L'eau pluviale des citernes est la boisson habituelle de la majeure partie des détenus du Mont Saint-Michel : ceux qui ont de l'argent peuvent se procurer du cidre. Cette eau a une odeur et un goût détestables ; j'ai vu plusieurs individus éprouver des coliques, qui n'avaient peut-être pas d'autre cause que celle de son usage et de son séjour dans des citernes de plomb⁴.

Il serait facile de parer aux inconvénients que nous venons de signaler, d'abord en construisant des citernes enduites de bon ciment, puis en aérant l'eau et en la filtrant

3. Cet aumônier était Joseph Doré, également curé du Mont, ou son frère, Sébastien-Pierre Doré, qui était son vicaire. C'est après leur départ, en 1827, que les fonctions de curé du Mont et d'aumônier de la prison ont été séparées.

4. Trois citernes ont été réalisées aux XV^e et XVI^e siècles : deux dans la crypte des Gros Piliers (l'une au nord, l'autre au sud) ; la troisième, dite de l'Aumônerie, entre le grand degré intérieur et le bas-côté sud de la nef de l'église. Toutes les trois avaient l'inconvénient d'être revêtues intérieurement de plomb. L'Administration pénitentiaire avait également aménagé une citerne dans la crypte Saint-Martin ; Paul Gout l'a supprimée en restaurant cette crypte en 1904.

avant de la livrer à la consommation ; mais à peine est-elle rendue dans les citernes, souvent vides, qu'on s'en sert avant qu'elle ait eu le temps de déposer les matières étrangères qu'elle a entraînées. Enfin, l'hiver, la neige fondue sert à tous les usages de la maison. La prison du Mont Saint-Michel ne saurait être plus mal située sous le rapport de l'eau, qui est un besoin de première nécessité dans un établissement de ce genre. Pendant les temps de sécheresse, ce n'est qu'à grands frais qu'on est obligé de faire charroyer de l'eau au Mont Saint-Michel. On en est avare alors, on en surveille l'emploi.

4° *Gesta*. — Les entrepreneurs doivent à tous les détenus valides un travail proportionné à leur âge, à leur force et à leur aptitude. D'un autre côté, le travail est une obligation imposée aux prisonniers, quelle que soit la cause de leur condamnation et la durée de leur peine, quelles que soient leurs facultés pécuniaires. Les condamnés à la déportation sont toutefois exceptés de cette règle.

On ne peut nier les avantages qui résultent de l'établissement des ateliers dans les maisons centrales. L'oisiveté entraînerait les plus graves désordres parmi les prisonniers ; le travail est pour eux autant une ressource pour l'avenir qu'un moyen hygiénique. Néanmoins l'intention du législateur n'a jamais été de contraindre à un travail mécanique un écrivain politique, qui, par exemple, possédant des moyens d'existence, peut trouver dans son éducation des ressources assurées contre l'ennui et l'oisiveté. Les occupations qu'il saura se créer par la lecture, par la culture des sciences ou des beaux-arts, objets de ses études, tourneront certainement plus à son profit que la filature du chanvre ou du coton dans un atelier. La détention ne peut être une condamnation aux travaux forcés. La contrainte d'un travail mercenaire est une aggravation à la peine de quelques individus.

Les prisonniers du Mont Saint-Michel sont employés à la filature du coton, de la laine, du chanvre, au tissage du calicot, de la toile ; ils confectionnent tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la maison. Il y a des ateliers de forgerons, de chapeliers, de menuisiers, etc., etc. En se rappelant les parties de la maison affectées à tel ou tel atelier, on pourra se faire une idée du plus ou moins de salubrité qui y règne, en raison des professions exercées par les détenus travailleurs ; car, au nombre des occupations auxquelles ils se livrent, il en est qui, indépendamment des localités, ont une influence plus ou moins nuisible sur la santé. Nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails que comporterait ce sujet. On conçoit au reste que le détenu, obligé par la nature de son travail, de rester assis presque toute la journée, ou de respirer des exhalaisons malfaisantes, est moins avantageusement partagé que le prisonnier dont les occupations exigent plus de mouvement, etc., etc.

Le prix moyen de la journée varie suivant les ateliers ; il y en a où il n'excède pas quinze centimes. En général, le prix moyen est de vingt-cinq centimes, ce qui produit net pour l'ouvrier la somme de quatre-vingts centimes par semaine, et dont la moitié seule lui est payée comptant. Je doute qu'il y ait en France aucune maison centrale où l'ouvrier gagne aussi peu.

5° *Excreta*. — Un ou plusieurs baquets sont déposés dans les dortoirs et les ateliers. Les ordures qui y séjournent pendant un temps plus ou moins long, répandent une odeur infecte et très préjudiciable aux individus qui se trouvent au milieu d'une pareille atmosphère. L'air, déjà vicié par la réunion d'un grand nombre de personnes parquées

dans un espace proportionnellement trop circonscrit, devient promptement impropre à la respiration. Il m'est souvent arrivé en entrant dans ces lieux de réunion, de me trouver suffoqué par l'odeur s'exhalant de ces cloaques. Des dispositions pourraient être prises afin d'éloigner des détenus cette cause d'insalubrité.

6^e *Percepta*. – En séquestrant un individu de la société, la loi a pour but de le rendre meilleur. Si elle le prive momentanément de sa liberté, c'est pour qu'éloigné des occasions du vice, il réfléchisse sur sa condition passée et fasse un retour sur lui-même en prenant la ferme résolution de ne plus retomber dans les fautes qui l'ont fait condamner. Le temps de la captivité est une sorte de convalescence morale, a dit avec raison un philanthrope. Il faut donc que tout concoure à rappeler les sentiments de la vertu dans le cœur du malheureux qui s'en est écarté. Cette manière d'envisager les prisonniers est l'un des points les plus importants de l'hygiène publique. Le médecin philosophe ne considère pas seulement l'homme physique, il étend aussi sa sollicitude sur l'homme moral. Quoi de plus digne sous ce rapport, d'émouvoir l'âme, et de fixer l'attention des amis de l'humanité, que l'abandon dans lequel sont laissés en général les prisonniers ! Les maisons de détention sont pour la plupart des écoles de vices, où de raffinés fripons et d'audacieux scélérats, condamnés en récidive, enseignent le crime à ceux qu'un moment d'égarement a pu plonger dans ces tristes demeures.

L'avenir des prisonniers dépend de la direction imprimée à leurs facultés morales pendant le temps d'épreuves auxquelles ils sont soumis. Tout est à créer en France, pays de civilisation et de lumières, sur les avantages qui résulteraient pour la société d'un bon système pénitentiaire.

Au nombre des abus que présentent nos maisons centrales, il faut signaler en première ligne, et dans la plupart, le mélange des prisonniers. Des précautions efficaces ne sont pas toujours prises au Mont Saint-Michel, pour éviter ce genre d'inconvénient. Les déportés ont bien des dortoirs séparés ; les condamnés à la réclusion ne sont point confondus avec les détenus correctionnels ; mais cette disposition n'a lieu que pendant la nuit ; elle est insuffisante et à peu près illusoire quant aux bons effets qu'on en attend. Pendant le jour, déportés criminels, détenus politiques ou autres, tous sont jetés pêle-mêle dans les ateliers ; quelques enfants même sont au milieu de cette confusion, et j'ai vu des abominations résulter de ce mélange immoral. Depuis mon départ du Mont Saint-Michel, le gouvernement a, je crois, pris des mesures pour en extraire les enfants. Diverses maisons spéciales ont dû être établies pour les détenus de cet âge.

Les prisonniers politiques devraient n'avoir aucune espèce de communication avec les autres. Loin de là, on a vu sous la Restauration, et nous voyons encore aujourd'hui, le gouvernement envoyer les détenus de ce genre au milieu des voleurs et des assassins, et calculer froidement l'impression pénible que doit produire un pareil contact sur tout homme qui a conservé encore le sentiment de l'honneur. L'histoire de Magallon et de Fontan vient à l'appui de ce que j'avance⁵. S'il en était besoin, je rappellerais que j'ai moi-même été enchaîné avec un forçat évadé dont on me fit partager la paille et le cachot. Nous étions alors aux beaux jours de la Restauration ; mais ce qui vient de se passer à Clairvaux prouve que ces beaux jours sont revenus (Le gérant de la *Glaneuse* vient d'être transféré dans cette prison⁶).

5. Louis-Marie Fontan (1801-1839), journaliste, a été emprisonné à Poissy sous la Restauration pour avoir écrit un article perçu par le pouvoir politique comme une offense à la personne du roi ; Joseph Magallon, directeur du journal *L'Album* dans lequel cet article avait été publié, a lui aussi été lourdement condamné.

6. La *Glaneuse*, journal populaire, publié à Lyon de 1831 à 1834.

Nous avons dit que les prisonniers du Mont Saint-Michel étaient confondus pendant le jour ; il est juste d'ajouter que la vicieuse distribution de cette maison ne se prête guère à un classement des détenus tel qu'on pourrait le désirer. Dans un établissement de ce genre, non seulement les individus condamnés pour les mêmes délits devraient être réunis dans des corps de logis et des préaux particuliers, mais il faudrait encore les éloigner des condamnés en récidive. Des êtres familiarisés avec le crime, et dont j'ai vu la perversité calculer ceux qu'ils peuvent encore commettre pour ne mériter juste qu'un emprisonnement, sont une société pernicieuse pour l'homme qu'un fatal concours de circonstances a pu rendre coupable. Une peine assez courte, des moyens moraux convenablement dirigés, suffiraient pour le diriger et en faire encore un homme utile à la patrie.

Mais pour en arriver à cet heureux résultat, il faut habituer le prisonnier au travail, lui faire perdre le goût de l'oisiveté qui finit par conduire l'homme à tous les vices ; il faut lui faire comprendre, par de sages instructions, que le vice est toujours, en définitive, moins profitable que la pratique des vertus sociales. En inspirant aux détenus l'amour de l'ordre et de l'économie, ils se familiariseraient avec un genre de vie régulier ; ils sentiraient que la propriété acquise par une honorable industrie prospère toujours mieux que celle dont on prive ses semblables par des moyens honteux. Ainsi dirigés, les détenus pourraient rentrer dans la société avec des habitudes de prévoyance et des principes de morale propres à les conduire vers le bien. Les prisonniers doivent être considérés comme des malades dont la guérison morale exige un traitement long et souvent difficile, mais dont le succès dépend principalement de la conviction que vous porterez dans leur âme sur l'avenir qui les attend en reparaissant dans le monde. Celui qui sort de prison doit pouvoir se dire : corrigé de mes erreurs, j'ai droit à l'estime et à la confiance publiques. Voilà ce qu'il est important de lui faire comprendre. Mais ce n'est point en le traitant avec dédain, en l'avilissant à ses propres yeux, ou en portant le découragement dans son cœur, qu'on peut atteindre ce but.

La détention n'a pas seulement pour objet de priver un homme de sa liberté, en le renfermant sous des verrous. Ainsi envisagé, l'emprisonnement serait un droit fort contestable et tout à fait immoral, que l'homme civilisé s'arrogerait sur ses semblables ; il serait aussi attaquable dans son principe que la peine de mort, dont les bons esprits du siècle demandent à juste titre l'abolition⁷. La détention a un but plus louable. Elle doit tourner à l'avantage de la société et de l'homme qui a encouru cette peine. Le temps de captivité est une épreuve morale que la loi inflige à celui dont la raison, momentanément égarée, a besoin du silence de la réflexion et de l'isolement. Un coupable, quel qu'il soit, n'a pas cessé d'être homme ; à ce dernier titre, on lui doit au moins quelques égards. Ne fut-il pas un temps en France où les aliénés étaient traités comme des bêtes féroces. Grâce aux lumières et à la philanthropie des médecins modernes, l'humanité n'a plus à rougir des excès commis sur ces malheureux. Le prisonnier est presque un aliéné qu'il convient de traiter comme tel. Pourquoi, dans la plupart des prisons de France, les détenus sont-ils encore conduits comme des troupeaux de bêtes de somme !

L'inconduite des détenus dans les maisons de correction doit être réprimée. Il faut des punitions, pour contenir dans le devoir et l'obéissance ceux qui s'en écartent. Une administration éclairée ne manque pas de moyens de répression. Sans cesser d'être sévère et même inexorable dans l'application des peines, elle doit d'abord être juste

7. Comme Victor Hugo à partir de 1823.

et impartiale. Mais la nature et le choix des punitions exigent du discernement. Il n'appartient qu'à un homme doué de sagacité d'en faire une judicieuse application, en les variant et les modifiant suivant les fautes et les individus. Ce n'est qu'ainsi qu'elles sont vraiment profitables, et à celui qui les subit, et à ceux qui en reçoivent l'exemple.

La punition la plus rigoureuse que l'on puisse infliger est, à notre avis, la privation de travail et l'isolement. Il n'y a pas de supplice comparable à cette peine qui, je n'en doute pas, peut même, quand elle est prolongée, porter atteinte aux facultés mentales de certains individus ; je pourrais en citer des exemples. Il faut avoir subi le secret pour se faire une idée de cette torture. Ce genre de correction est cependant à peu près le seul que l'on inflige aux prisonniers du Mont Saint-Michel. Le détenu qui l'a encouru est jeté dans un cachot sur la paille ; il n'a que le pain et l'eau. La durée de cette peine varie suivant la gravité du délit ; dans certains cas, on la rend encore plus rigoureuse en mettant les fers au coupable.

Les cachots du Mont Saint-Michel, ainsi qu'on l'a déjà vu, sont comme tous les réduits de ce genre, c'est-à-dire insalubres. Des murs souterrains, d'une très grande épaisseur, y entretiennent une humidité continuelle ; joignez à cela quelques rayons de lumière oblique pénétrant dans ces étroites et sombres demeures, et vous aurez un aperçu des cachots en général. La plupart des malheureux qu'on y plonge n'en sortent que pour entrer à l'infirmerie et quelques-uns même pour aller au cimetière. Chargé par la nature de mes fonctions, de visiter ces infortunés, il m'est souvent arrivé, en pénétrant dans ce séjour d'horreur, de reculer d'épouvante à la vue de spectres décharnés, qui me tendaient les bras, et dont la voix presque éteinte me suppliait de les faire conduire à l'infirmerie. Le dirai-je ! Ce n'était quelquefois pas sans peine que j'obtenais leur mise en liberté provisoire. Il arrivait souvent qu'on les reconduisait au cachot pour y subir le reste de leur punition, sauf à les faire rentrer de nouveau à l'infirmerie.

Il serait à désirer qu'on abolît les cachots dans toutes les prisons. N'est-ce pas assez d'isoler le détenu, de le priver de travail, de le livrer tout entier au repentir et aux tristes réflexions suggérées par l'oisiveté et souvent par le désespoir ! N'est-ce pas déjà trop que de le faire coucher sur la paille, sans couverture, de le priver de soupe ! Faut-il donc altérer sa santé, lui donner même la mort, et quelle mort ! en l'enterrant vivant dans une fosse insalubre ! Que des écrivains, s'enthousiasmant à froid, nous vantent les progrès de la civilisation et la douceur de nos mœurs ; je leur répondrai : allez voir les cachots du Mont Saint-Michel ; parcourez les prisons de France ; vous y verrez des tortures, restes de la barbarie de nos aïeux ; vous portez encore sur votre front la rouille des siècles passés. Nos pères n'ont pas renversé toutes les bastilles en 1789 ; ils ont laissé debout celle du Mont Saint-Michel.

En parlant de cette prison, je ne puis passer sous silence une correction qui était infligée pendant mon séjour : je veux dire la bastonnade. L'on m'a rapporté que ce châtement avait été abandonné depuis quelques années ; je ne puis pas l'affirmer. Quoique ce genre de punition ne fût alors que rarement mis en usage, et pour quelques mauvais sujets insensibles aux autres peines, cependant il ne peut être toléré ; il n'est ni dans nos lois, ni dans nos mœurs qui le proscrirent également. L'homme dépravé, dont le cœur est fermé à tout sentiment délicat, finit par devenir aussi insensible aux coups qu'aux remontrances et aux autres châtements. L'humanité ne peut que gémir sur la dégradation d'un être pareil. On pourra cependant le ramener plutôt par la douceur

et des procédés bienveillants, que par des corrections corporelles qui l'avilissent à ses propres yeux, au lieu de le corriger. Laissons la *schlague* au despotisme barbare sous lequel vivent encore les peuples septentrionaux de notre Europe, puisqu'ils veulent bien courber leurs flegmatiques épaules sous cette humiliante et cynique correction : un Français, même en prison, ne veut point être traité en esclave. Libre ou captif, il est protégé par la loi qui punit sévèrement tout excès, tout abus de pouvoir commis sur sa personne.

Des infirmeries du Mont Saint-Michel. – Ces infirmeries, exposées au sud-est de la Maison centrale, sont isolées du logement des prisonniers valides⁸. Elles offrent les conditions de salubrité que l'on peut désirer dans un établissement de ce genre, tout en conservant les dispositions commandées pour la garde des détenus qu'y conduit leur mauvaise santé.

Trois salles assez spacieuses, vu la population générale de la maison, sont réservées pour les détenus malades ; elles suffisent aux besoins ordinaires. L'une d'elles est spécialement affectée aux galeux et aux teigneux.

Des prisonniers intelligents et d'une conduite régulière sont choisis comme infirmiers. Un médecin, un chirurgien et un pharmacien sont en outre attachés à l'établissement, et obligés de résider au Mont Saint-Michel. Cette amélioration dans le service de santé n'a été introduite que depuis peu d'années ; car de mon temps tous ces employés demeuraient à Pontorson, c'est-à-dire à deux lieues de là, et ne paraissaient souvent à la prison qu'une fois par mois. Quoique prisonnier, j'étais, en leur absence, chargé de leurs fonctions réunies. L'administration, sans passer pour sévère, n'aurait pas dû tolérer une pareille négligence.

Dès qu'un prisonnier arrive au Mont Saint-Michel, il est visité avec soin ; on lui coupe les cheveux, et s'il a des poux, on lui frotte la tête avec un peu d'onguent mercuriel ; on lui donne un bain et l'uniforme de la maison. S'il a la gale, après des précautions préliminaires, on le conduit immédiatement à l'infirmerie, d'où il ne sort et ne communique avec les autres détenus qu'après son entière guérison. Le seul traitement qu'employait M. Hédouin était celui par les frictions avec la pommade soufrée ; les malades étaient, en outre, mis à l'usage d'une tisane de patience ou de bardane. Soit négligence de leur part dans l'emploi des frictions prescrites, soit par l'effet de toute autre cause, sur laquelle nous ne nous arrêterons point ici, la plupart de ces malades ne guérissaient qu'après un séjour fort long à l'infirmerie. Le plus grand nombre des galeux qui peuplaient la salle affectée à leur traitement étaient des bas-Bretons. Presque tous les prisonniers envoyés de cette contrée arrivaient avec cette éruption.

Quelques enfants affectés de la teigne sont passés sous mes yeux. On leur rasait la tête, qui était ensuite lavée, deux ou trois fois par semaine, avec une forte dissolution de savon. Dans l'intervalle, on faisait des frictions avec la pommade soufrée, dans laquelle on incorporait quelquefois de la poudre de charbon. Dans certains cas, on couvrait la tête avec un cataplasme émollient. Quand cette partie était nettoyée des croûtes qu'elle fournissait, on revenait aux frictions soufrées. Les malades avaient la même tisane que les galeux. Je n'en ai point vu guérir radicalement sous l'influence de ce traitement.

Les détenus dont l'état ne nécessite pas l'entrée à l'infirmerie, mais qui cependant ont besoin de tisane, de bouillon, ou même de quelques médicaments, en obtiennent

⁸ Elles étaient installées dans les Logis abbatiaux.

sans difficulté en se présentant à la visite qui a lieu tous les jours. Ceux qui sont plus gravement malades sont immédiatement conduits à l'infirmerie, où ils reçoivent les soins que leur état exige, tant sous le rapport des médicaments et de la nourriture, pendant leur convalescence, que sous celui de la propreté qui règne autour d'eux. J'ai toutefois souvent regretté que la difficulté d'avoir de l'eau au Mont Saint-Michel privât les malades et les convalescents de prendre des bains, modificateurs si puissants dans bien des cas, tant en santé qu'en maladie.

Si l'on se rappelle ce que nous avons dit sur l'exposition de la Maison centrale, sur celle des ateliers, des dortoirs, sur le genre des constructions, sur la nourriture, les travaux et en général sur le régime des prisonniers du Mont Saint-Michel ; si l'on n'a pas oublié nos observations sur la constitution atmosphérique de cette contrée, il sera facile de prévoir déjà quelles doivent être les maladies les plus communes parmi les détenus. Des inflammations des membranes muqueuses gastrique ou pulmonaire, plus ou moins intenses, quelques péripneumonies, telles sont en général les affections les plus fréquentes que l'on a à traiter aux infirmeries.

En 1820, une épidémie de typhus fit de grands ravages dans cette prison, autant que j'ai pu m'en convaincre par la mortalité qui y décima alors la population, et dont j'ai relevé l'état, comme on le verra sur le tableau (page 19).

J'ai déjà fait remarquer que les individus conduits au Mont Saint-Michel avec des dispositions aux phlegmasies pulmonaires, ne tardaient pas à succomber, surtout si, par leur insubordination, ils s'exposaient à séjourner plus ou moins de temps dans les cachots. J'ai vu ainsi périr très promptement plusieurs de ces malheureux qui étaient arrivés avec des apparences extérieures d'une bonne santé et d'une forte constitution. Chez tous ceux que j'ai pu ouvrir, j'ai trouvé des tubercules dans les poumons, les uns à l'état de crudité, les autres déjà en suppuration et formant des cavernes, etc., etc.

J'ai vu aussi un homme brun, d'une forte constitution, âgé d'une trentaine d'années, et dont le genre de vie dans la prison n'était pas des plus désavantageux (il était barbier), être pris tout à coup d'une tumeur scrofuleuse au côté droit du cou. Cette tumeur acquit, dans l'espace de quelques mois, une grosseur considérable, malgré l'emploi de moyens assez énergiques, puisqu'elle fut cautérisée afin d'y déterminer une fonte suppuratoire. Compriment le larynx et le pharynx, elle entraîna la mort du malade qui périt d'inanition et suffoqué. J'en fis l'autopsie ; je ne puis rapporter ici tous les détails de cette observation. Je passe également sous silence quelques autres cas de graves affections auxquels ont succombé des prisonniers que j'ai ouverts. Je puis citer entre autres deux individus qui, bien portants la veille, furent trouvés morts dans leur lit. L'un portait un anévrysme de la crosse de l'aorte qui s'était rompu ; l'autre ne me présenta aucune lésion capable d'expliquer une mort aussi subite.

J'ai vu se renouveler quatre ou cinq fois dans un assez court espace de temps, un accident que l'on doit attribuer à l'usage d'un instrument dont se servent les menuisiers au Mont Saint-Michel. Je veux parler de blessures faites à la malléole interne du pied gauche avec l'herminette. Pour qui connaît la forme de cet outil et la manière dont s'en servent les charpentiers et menuisiers, il sera facile de comprendre la fréquence de ce genre de blessure, que j'ai pu observer quatre fois dans l'espace de deux mois. Dans deux cas, l'hémorragie occasionnée par la section de l'artère malléolaire interne devint assez inquiétante pour nécessiter, pendant plusieurs jours, un petit appareil de compression sur le vaisseau.

Nous terminerons ce travail, en présentant un état de la population de la maison centrale du Mont Saint-Michel, depuis 1820 jusqu'en 1824. Cet état, comparé avec celui du mouvement des infirmeries, pendant le même espace de temps, résumera les idées qu'on a pu se faire déjà sur la salubrité de cette prison.

Mouvement de la population de la Maison centrale de détention et de déportation du Mont Saint-Michel, pendant quatre ans.

ANNÉES.	Trimestres.	Population de la maison.	Population moyenne des infirmeries par jour.	Décès par Trimestre.	Population moyenne de la maison par année.	TOTAL des décès.	OBSERVATIONS.
1820	1 ^{er}	571	50	35	560	72	Une épidémie de typhus régna dans la prison en 1820, pendant les deux premiers trimestres.
	2 ^e	553	45	39			
	3 ^e	554	43	9			
1821	1 ^{er}	615	37	11	576	30	
	2 ^e	600	30	13			
	3 ^e	603	33	7			
1822	1 ^{er}	615	18	11	590	31	
	2 ^e	613	30	9			
	3 ^e	604	14	5			
1823	1 ^{er}	611	15	4	618	14	
	2 ^e	604	18	6			
	3 ^e	612	14	3			
TOTAL.....		9,333		153	2,383	153	

En jetant les yeux sur le tableau ci-joint, on verra que l'année 1820 est celle qui présente la mortalité la plus considérable ; elle a été presque de 1 sur 8, puisque sur une population moyenne de 560 prisonniers, il en est mort 72 ; mais, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, une épidémie désastreuse porta alors l'épouvante dans la maison. Les années suivantes, comparées l'une à l'autre, offrent des résultats statistiques plus satisfaisants, sans être cependant tout ce que l'on pourrait désirer, puisque la mortalité a encore été de 1 sur 16, en 1821, et de 1 sur 19, en 1822. On compte en France, un décès pour 39,7, environ 40 habitants. Il est facile de se convaincre que la population du Mont Saint-Michel ne suit pas la loi générale. L'année 1823 seule y a été soumise. Mais si, comme on doit le faire, pour obtenir des appréciations plus justes, en calculant sur de plus grandes masses, on compare la population moyenne des quatre années avec le nombre total de décès, on trouve un résultat bien inférieur à celui présenté par la loi générale indiquée ci-dessus. Ce résultat est effrayant, puisqu'il présente en définitive un décès pour 15,21, pas 16 individus ! Ce chiffre est plus éloquent que tout ce qu'on peut dire sur la prétendue salubrité de la prison du Mont Saint-Michel.

Il convient néanmoins de faire observer qu'une épidémie meurtrière figure parmi les éléments des calculs auxquels nous nous sommes livrés. Mais toujours est-il que, si un accident de cette nature sort des règles ordinaires, il n'en est pas moins vrai qu'on peut, avec juste raison, le regarder comme dépendant des localités ou bien de l'oubli des précautions hygiéniques propres à le prévenir ; dès lors il peut encore se renouveler au Mont Saint-Michel.

Au reste, notre travail sur cette prison est le produit d'observations et de recherches consciencieuses. J'ai décrit ce que j'ai vu, ce que j'ai senti. Si des réflexions, inspirées

par le seul désir d'être utile à une classe d'hommes dont j'ai su apprécier les souffrances en les partageant, pouvaient susciter des améliorations en leur faveur, je ne regretterais pas le temps de ma captivité. D'autres pourront compléter cet essai que je n'ai fait qu'ébaucher ; ils y apporteront, je n'en doute pas, plus de talent, mais non pas plus de bonne foi.

*Non ignara mali, miseris succurrere disco*⁹.

Par suite d'une erreur de fichiers, les adhérents en couple ont reçu en deux exemplaires le numéro de la revue de décembre 2015. Nous remercions vivement tous ceux qui se sont manifestés, en renvoyant le numéro en double ou en nous proposant de le rapporter lors de l'assemblée générale du 16 avril 2016.

9. Connaissant moi-même le malheur, je m'emploie à secourir les malheureux (Virgile).

Conte des Vilains de Verson¹

A Dieu me plains, à saint Michel,
Le messager du roi du ciel,
De tous les vilains de Verson²,
Et d'Osber, un vilain félon :
5 Il veut le saint déshériter.

La pierre ils doivent amener
Tous les jours qu'il est nécessaire,
Sans contredit, sans commentaire,
Et eux aux fours et aux moulins,
10 (Ils sont plus couards que mâlins),
Et eux aux fours et aux moulins
Doivent service tous les jours
Que l'on y veut faire maisons ;
Servir ils doivent les maçons
15 Et de la pierre et du mortier.

Cela fait le vilain crier
Malgré ledit Osber Pesnelle,
Qui porte mauvaise nouvelle.
Les vilains en font leur vicomte,
20 Aussi mourront-ils de male honte ;
Ils ont fait de lui leur plaideur
Pour déshériter leur seigneur.
Ne l'irent-ils au temps d'Ogier,
Et de Robert Le Chevalier,
25 Et des autres prieurs aussi
Tous les jours ils faisaient ainsi.

Le premier service de l'an,
Ils doivent à la Saint-Jehan,
Ils doivent donc l'herbe faucher,
30 Et assembler et préparer,
Et tasser au milieu des près ;
Quand les foins seront assemblés,
Porter les doivent au manoir,
Dès qu'on veut leur faire assavoir,
35 Et les bordiers³ entrer les font :
A ce toujours tenus ils sont.

1. C'est le titre que lui donna Léopold Delisle. L'échadé d'Anisy dans ses « Recherches historiques sur quelques paroisses de l'arrondissement de Caen » lui préfère *Satyre contre les vilains de Verson*.

La transcription en français moderne proposée ici est de Victor Hünig. Nous y avons ajouté les numéros des vers.

2. On a pu estimer leur nombre à soixante occupant vingt-cinq villenages et demi.

3. Bordier : tenancier d'une borde, exploitation d'un seul tenant comprenant maison et champs labourés, qui ne pouvait être ni liguée ni cédée, le bordier devait verser un « droit de bordage ou de bordelage ».

Puis ils doivent le bief curer ;
Tous avec leur truble⁴ y aller ;
Chacun y va le truble au cou ;
40 Curer le fumier dur et mou,
Chacun y va le truble en main
C'est là service de vilain.

Voici le mois d'août venir.
Service qui ne peut faillir,
45 Et c'est qu'ils doivent la corvée ;
Elle ne doit pas être oubliée ;
C'est là qu'ils doivent les blés couper,
Et assembler et préparer,
Et tasser au milieu du champ,
50 Et mettre à l'abri sur le champ ;
Porter les doivent à la grange.
Ce service ils font dès l'enfance ;
Tout ce que firent leurs aïeux,
Au seigneur, ils le font comme eux.

55 Leur terre est-elle de champart ;
Ils n'auront des gerbes leur part ;
Querir ils vont le champarteur
Qu'au champ mènent à grand douleur ;
Si le vilain manque à son compte,
60 Le champarteur le met à honte,
Et lève amende sans merci
Du vilain qui l'a mal servi.
Le champart il charge en charrette,
Et n'y ose autre gerbe mettre,
65 Va à la grange du champart.
Son blé⁵ restant de l'autre part,
Qui est au vent et à la pluie ;
Au vilain durement ennuie
De son blé qui gît par le champ,
70 Ce qui lui cause tort si grand.
Au plus vite il vient à la grange,
Où il paiera amende grande,
S'il a nulle gerbe perdue,
Soit dans le champ, soit dans la rue.
75 Ses chevaux s'il attache et lie
On ne l'en laisse manger mie ;
Et si le voyait le tasseur,

4. Mot attesté d'abord en Normandie à partir de 1180, désignant un récipient, puis le terme désignera une sorte de pelle.
5. Il s'agit ici de l'ensemble des céréales cultivées, froment, orge, seigle, avoine. Aujourd'hui le mot blé ne s'applique qu'au froment.

Il le mettrait à grand douleur,
Il en voudrait avoir du vin.
80 Pour le vilain c'est triste fin,
Lorsque des sergents trois ou quatre :
L'un reçoit, l'autre décharge,
Et l'autre présente au tasseur ;
Grande est du vilain la douleur,
85 Quand charrette vide il s'en va.

De joie jamais plus il n'aura,
Et il maudit en son langage
Qui lui donna tel héritage
Par quoi il est si mal mené.

90 Après vient la foire du Pré
Et la Notre-Dame de septembre,
Où il faut le porcage rendre :
Si le vilain a huit pourceaux,
Il en prendra les deux plus beaux,
95 Et sera l'autre à notre sire ;
Et il ne prendra pas le pire ;
Sur chaque en plus prendra denier,
Le vilain tout ce doit payer.

Et après vient la Saint-Denis
100 Où les vilains sont ébahis,
Parce qu'il faut leur cens payer :
Vilains vous verriez s'agiter.

Puis ils doivent les porprétures
Quand ils tiennent grandes clôtures :
105 Si le vilain possède un champ,
Qu'il cultive depuis longtemps,
Il ne le pourra jamais clore ;
Il ne le peut faire ni n'ose,
Avant que d'avoir assis rente
110 Au seigneur, et qu'il y consente,
Cela s'appelle porpréture ;
Il ne mettra pierre en clôture,
Ni fera mur ni maisière,
Pour terre qui est champartière.

115 Autre chose vous veut apprendre :
Vilain ne peut sa terre vendre
Que le seigneur n'en ait treizième ;
Car droit n'est pas qu'il ait dizième.

S'il a de lui terre éloignée,
120 Avec grand'peine labourée,
Qu'il ait baillée en métairie,
En dehors de la seigneurie,
La sèche moute on lui perçoit.

Ce n'est pas tout ce qu'il en doit :
125 On en lève moute et champart,
Et la dîme il faut d'autre part,
Et autre gerbe est au secours.
Rien ne reste de son labour ;
Quand il a la ferme payée,
130 C'est assez la terre acquittée.

L'un bat orge et l'autre froment
L'un achète quand l'autre vend
Qui au jour payer ne vient,
Le seigneur à sa merci tient.

135 Après ils doivent la corvée :
Quand la terre ils ont labourée,
Quérir ils vont blé au grenier ;
Semer le doivent et herser,
Chacun un acre⁶ en sa partie.

140 Après quoi ils doivent l'oublie,
A la Saint-André Baconnel⁷,
Trois semaines avant Noël.
Pour ce fut oubliée appelée,
Qu'elle est pour la chambre privée.

145 A Noël doivent les gélines ;
Et si ne sont bonnes et fines,
Le prévôt en prendra les gages.
Après, ils doivent les bresages⁸ :
Chacun doit d'orge deux setiers⁹
150 Et de froment doit trois quartiers.
Allez et les faites payer ;
Bien mieux ils doivent s'acquitter ;
Allez et prenez leurs chevaux,
Prenez les vaches et les veaux ;

6. A peu près 0, 63 ha.

7. Bacon désignait les fûtes de lard servant de redevance, puis toute viande de porc. Le terme anglais d'origine française a fini par désigner ultérieurement le lard maigre salé et fumé.

8. Pour chaque villenage, un setier de froment et deux setiers d'orge pour la fabrication de la bière ou de la cervoise.

9. Mesure de capacité pour les grains qui valait 120 litres soit 12 boisseaux. Pour le sel ou les liquides d'autres mesures de volumes étaient utilisées qui variaient d'un lieu à l'autre.

155 Les outils pour gages prenez,
Et ainsi m'en donnez assez.
Ne laissez rien dans leurs maisons,
Car trop sont les vilains félons.

Roger Adé m'a raconté
160 A quelle honte ils ont échappé :
Si vilain sa fille marie
En dehors de la seigneurie,
Le seigneur en a le culage :
Trois sous il a du mariage ;
165 Trois sous il en reçoit, pour quoi ?
Sire je vous l'ai dit par ma foi,

Jadis advint que le vilain
Prenait sa fille par la main
Et la livrait à son seigneur :
170 Jamais ne fut de grande ardeur
A faire ainsi sa volonté,
Avant qu'il ne lui eût donné
Rente, châtel, ou héritage,
Pour consentir au mariage.

175 Après vient la Pâques fleurie,
Fête que Dieu a établie,
Où ils doivent les moutonnages ;
Ils en tiennent les héritages,
Et si le jour payé ils n'ont,
180 Du seigneur en la merci sont.
A Pâque, ils doivent la corvée :
Quand la terre ils ont labourée,
Quérir vont le blé au grenier :
Et semer doivent et herser ;
185 Chacun ainsi fait acre d'orge.

Ils peuvent aller à la forge
Et faire leurs chevaux ferrer ;
Car au bois il leur faut aller,
En Montpinchon ou en Aunai,
190 En Cinglai ou bien en Vernai,
Et ils en ont bien riche paie ;
Deux deniers pour une journée !

Puis ils doivent le chariage
Que l'on appelle le sommage,

195 Du blé à porter à Domjean,
Qu'ils faisaient autrefois chaque an,
Et dont ils étaient mal menés :
Aussi vilains sont acensés,
Chacun un quartier¹⁰ de froment ;
200 Que chaque vilainage rend.

Puis ils sont au ban de moulin ;
Si n'a d'avance le vilain
Avec le meunier financé,
Il lui prendra assez de blé,
205 Le boisseau étant la mesure,
Pour avoir sa pleine mouture ;
Et de la farine il prendra
Avec la palette qu'il a ;
Comble ne sera de moitié ;
210 Et puis il prendra sa poignée,
Et puis prendra le valetage ;
C'est le service du portage.
Or le vilain en a sa part,
Et il n'en rentre en sa maison
215 Qu'il n'y ait noise ou discussion.

Après ils sont en ban de four ;
Ce ban est le pire toujours :
Quand la femme au vilain y va,
Jamais n'y fut depuis cela,
220 Et paie très bien son fournage,
Son tourteau et toute autre charge,
Encore va grognant la fournière,
Qui est très orgueilleuse et fière,
Et le fourrier jure et crie fort,
225 Qu'on a voulu lui faire tort ;
Et jure par les dents de Dieu
Qu'à son four ne mettra le feu ;
Que bon pain on ne mangera,
Tout cru, mal pétri il sera.

230 Sire, sachez que sous soleil
Je ne connais couard pareil
A ce qu'est le vilain de Verson ;
Car certainement le savons.
Ce conte fit Estout de Goz
235 Et il dit vrai en plusieurs mots.

10. Volume qui équivalait à trois boisseaux (trente litres).

Le Conte des Vilains de Verson : redevances et corvées paysannes dues au XIII^e siècle à l'abbaye du Mont-Saint-Michel¹¹.

Dans le numéro de septembre 2015, François Neveux a consacré un article à la donation de la terre de Bretteville au profit de l'abbaye du Mont-Saint-Michel faite en 1015 par Gonnor, veuve du duc Richard I^{er}. En 1024 et en 1026, le fils de Gonnor, Richard II y ajoutera : « un certain domaine de mon propre alleu, situé au pays de Bayeux, du nom de Verson (...) avec les églises et les moulins et les prés (...) par la grâce de Dieu duc et prince des Normands, voulant éviter les tourments de l'enfer et désirant les joies du paradis après la mort de mon corps (...) ». L'ensemble d'importance ainsi constitué sera érigé en baronnie : la baronnie de Bretteville-sur-Odon. Pour ces terres, l'abbé du Mont devait l'hommage au duc puis plus tard en 1204 au roi de France.

La structure du domaine semble reprendre celle du monde carolingien. La plus grande partie du territoire de Bretteville était constituée du *dominicum*, (la réserve seigneuriale) c'est-à-dire les terres que l'abbé se réservait pour le profit direct de l'abbaye. Le reste du domaine de Bretteville et la totalité de Verson étaient occupés par des tenanciers. La grande majorité des vilains de la baronnie habitait Verson.

Les règles qui régissent les différents rapports entre l'abbé du Mont et les diverses catégories de tenanciers de son domaine nous sont connues par un censier daté de 1247 conservé dans le Cartulaire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel¹². Il aurait été rédigé par Nicolas de Bellou, chapelain et notaire de l'abbaye et sous l'autorité du duc Richard III. Le censier est un acte officiel qui doit permettre de régler les droits et les devoirs de chacun ; il récapitule les obligations incombant aux différentes catégories de tenanciers du domaine et précise les comptes de chaque individu. Le censier est donc un précis de droit coutumier et un registre d'imposition. Comme on le découvrira plus loin, les redevances étaient fixées soit en espèces, soit en nature. Ce censier reflète les nouvelles relations contractuelles qui apparaissent dans la moitié du XIII^e siècle, tout en gardant les droits et devoirs liés aux anciennes tenures.

En tête du censier, acte officiel rédigé en latin, se trouve un poème écrit en français rassemblant les obligations auxquelles doivent se soumettre tout au long de l'année, vilains et bordiers de la baronnie. La présence dans le cartulaire de cette complainte rimée de 235 vers peut paraître surprenante puisqu'elle montre les tenanciers de l'abbaye écrasés par de nombreuses corvées et redevances. Le porte-parole des vilains est un certain Estout de Goz, un prête-nom ou un personnage qui aurait pu appartenir à l'aristocratie bas-normande ; certains historiens pensent cependant que l'auteur du texte serait le rédacteur du censier Nicolas de Bellou lui-même.

Que faut-il comprendre de l'insertion du poème en tête du censier ? La dénonciation de la misère paysanne faite par un clerc dont l'abbaye profite largement ? Une autocritique de l'administration monastique apparaissant comme désuète et un frein au progrès ? Une autre hypothèse pourrait être retenue : le genre littéraire de la complainte rythmée et rimée était propice à la transmission orale et à la mémorisation des

11. Cartulaire du Mont-Saint-Michel, censier de la baronnie de Bretteville-sur-Odon. La traduction est de Victor Hanger parue dans *Histoire de Verson*, Caen, Bruneau, 1908.

12. Un fac-similé de ce cartulaire a été publié par les Amis du Mont-Saint-Michel, encore disponible au siège de l'association.

obligations coutumières. Le choix de la langue en français et non en latin contrairement au censier peut s'expliquer ainsi.

L'autorité abbatiale est largement critiquée mais le texte n'épargne pas les vilains (l. 10 ; l. 231-232). Cette critique des lourdes obligations dues à l'abbé du Mont-Saint-Michel tout au cours de l'année acceptée puisque intégrée dans le cartulaire du Mont ne doit cependant pas faire contresens. Les premiers vers sont une mise en garde. Ils rappellent l'épisode de la révolte d'un vassal Osbert, seigneur de Fontenay-le-Pesnel, descendant de la duchesse Gunnor qui avait voulu récupérer l'héritage donné à saint Michel (l. 5). Le Conte rappelle la triste fin de ceux qui l'avaient suivi et demeure comme une menace « Aussi mourront-ils de male mort ». La critique ne peut engendrer une quelconque révolte : « Je ne sais gens plus soumis/ Que sont les vilains de Versen. »

La complainte doit rappeler aussi toutes les obligations à satisfaire. Le calendrier des corvées et des redevances est celui des fêtes religieuses et du déroulement des saisons. La fenaison à la saint Jean (l. 28-29), la moisson au mois d'août (l. 43), le porrage, à Notre-Dame en septembre (le 8 septembre, date de la nativité de la Vierge), la foire de Pré, connue depuis le XI^e siècle à Caen avait lieu en octobre et était utilisée comme terme de paiement (l. 90). La saint Denis, le neuf octobre (l. 99), correspond traditionnellement elle aussi à l'époque où se tenaient les foires quand les différentes récoltes étaient rentrées et comptabilisées. La saint André, le 30 novembre, (l. 141) correspond à la redevance sur la viande de porc (le bacon), Noël les gelines, les moutonnages à Pâques fleuries (les Rameaux une semaine avant Pâques) et vers Pâques les corvées de labour (dont les dates extrêmes varient du 22 mars au 25 avril). Le calendrier donne le sentiment qu'il n'y a aucun répit dans les contraintes que subissent les vilains.

Des changements fondamentaux au XIII^e siècle.

Le censier note la liste de cent-quarante-trois noms de paysans assujettis au cens¹³ à Versen, il regroupe vavasseurs, vilains, bordiers, fermiers.

Le nombre de tenures censives sont en progression et deviennent fréquentes au cours du siècle, les redevances prises sur les récoltes ou certains services (le charriage) sont convertis en paiement de cens. Cette évolution manifeste sans doute les difficultés que rencontrent les seigneurs pour recouvrer les champarts (parts de récolte en nature). La division d'anciennes tenures compliquait, en effet, la perception des parts de récolte. Les redevances censives ne sont plus garanties par les récoltes mais par la valeur des monnaies. Les tenures des vavassories et villenages évoluent peu à peu en fiefs. Les anciens vilains deviennent des agriculteurs exploitant la surface qu'ils sont capables de cultiver, modifiant radicalement les relations entre le seigneur propriétaire et ses paysans. L'abbé du Mont-Saint-Michel se mue en propriétaire foncier bailleur de terres, ainsi à Bretteville, l'essentiel de la réserve abbatiale a été cédée à des tenanciers, en échange de baux à ferme. Cette évolution touche assez peu le terroir de Versen, sauf sur certaines parcelles défrichées, ce qui explique l'importance des redevances prélevées sur les récoltes.

13. Redevance fixée en denier, la plupart en monnaie du Mans, quelquefois en tournois, la monnaie de Tours qui devint monnaie royale.

Les prélèvements en part de récolte ou champarts

Quand la moisson est faite, le champarteur est prévenu. Accompagné du décimateur, il vérifie que les gerbes mises de côté correspondent à ce qui est dû. Comme tout le monde moissonnait en même temps, on peut imaginer les tentatives de fraudes et les incidents émaillant cette tournée puisque (l. 66-69) le vilain doit laisser sa propre récolte sur le champ, soumise éventuellement aux intempéries. Comme nous l'évoquions précédemment, la conversion en redevance fixe permet de simplifier et d'apaiser les rapports de l'agent de l'abbé et des paysans.

La dîme prélevée par le décimateur était destinée au clergé et aux églises pour l'entretien des lieux de culte. Dans de nombreuses seigneuries soit par accord, soit de manière indue, la dîme fut versée au seigneur, à charge pour lui de veiller à l'entretien des églises et à la subsistance des prêtres.

On remarquera que les terres non champartables sur le domaine (l. 55 ; l. 114) échappaient à cette contrainte.

Les corvées agricoles

Avant Noël et à Pâques, les vilains doivent labourer¹⁴, herser puis faire les semailles. Le développement de la culture des blés de printemps permettait de sauver une partie de la récolte en cas d'hivers rudes. Cette pratique se développe à Versen, l'assolement triennal¹⁵ qui lui est lié permet un réel progrès dans les pratiques agricoles. Chaque vilain doit ces services sur une acre.

Outre les travaux de culture et de récolte, les vilains sont obligés d'accomplir certaines corvées sur le domaine abbatial. Ceux possédant des chevaux ont la charge de rentrer tout le bois nécessaire au domaine de l'abbé (l. 188). Le débardage du bois en terrain accidenté et loin de Versen¹⁶ (l. 189-190) n'était pas payé à la mesure du travail fourni (l. 192). De même la coutume contraint le vilain à transporter du blé (l. 193-197) pour les besoins de l'abbaye jusqu'à Domjean à soixante kilomètres de Versen et à mi chemin du Mont-Saint-Michel. L'évolution de l'époque transforme le sommage ou corvée du charriage (l. 193-199) en redevance à partir de 1247, puisque chaque demi-villénage est astreint à fournir un quartier de froment à l'abbé. Les bordiers doivent d'autre part servir en pierres les maçons pour tout travail de construction nécessaire sur le domaine (l. 12-15).

L'abbé du Mont-Saint-Michel avait l'obligation d'entretenir le canal du petit Odon, cela donnait lieu à des corvées pénibles effectuées par bordiers¹⁷ et vilains (l. 37-42) ces travaux étaient rigoureusement surveillés par les parties prenantes voisines.

Les redevances sur le bétail

Elles n'étaient pas négligeables pour l'abbaye. Elles portent sur les porcs, les moutons et les volailles, les bovins en sont exclus. La redevance sur les porcs, le porrage¹⁸ est d'un tournois par animal jusqu'au septième. Si le vilain possède jusqu'à

14. Pour l'ensemble Versen Bretteville cela représente cinquante-cinq acres. Une acre valant environ 52 ares.

15. Cette pratique ne se développera que dans la seconde moitié du XIII^e siècle avec trois soles : céréales d'hiver, céréales de printemps, jachère.

16. De nombreux défrichements avaient été effectués sur la baronnie.

17. Hommes à tout faire du domaine de l'abbé, ils étaient tenanciers d'un petit lopin de terre et d'une maison.

18. Le système était fort complexe, nous ne retenons ici que l'essentiel, puisque suivant les dates de naissance des porcs, la redevance n'était pas due ou seulement prélevée en tournois.

dix porcs¹⁹, l'abbaye prélève le plus bel animal. Le mode de prélèvement est le même pour les moutons, le vilain doit présenter au représentant de l'abbé trois de ses plus belles brebis parmi lesquelles sera choisie l'une d'entre elles²⁰.

Il est intéressant de noter ici que le troupeau seigneurial ainsi constitué regroupait les meilleurs spécimens, contribuant, aux dépens des tenanciers, à l'amélioration du cheptel. Pour Noël, (l. 145-147) les vilains doivent fournir des poules (les gelines). Le censier précise que pour Verson, le total est de cent quatre-vingt-deux poules²¹. Il indique d'autre part que seize chapons seront livrés par des paysans de Verson ainsi que cent soixante œufs²² à Pâques²³. A ces redevances sur les produits de la basse-cour qualifiées d'oubliées²⁴ dans le texte, s'ajoute le « baconnel » à la saint André.

Les droits de clôture.

Ce droit est désigné sous le terme de porprière. Pour éviter la vaine pâture qui permettrait à chacun de faire paître ses bêtes sur les terres après moisson, le vilain, comme il est précisé (l. 105-108) pouvait clôturer ses tenures contre le paiement d'un droit obtenu du seigneur. Les terres de champart étant exclues du droit de clôture, on comprend le souci des tenanciers de chercher la conversion de leurs terres en terres censives. Ce droit est payé, à Verson, par quarante-cinq habitants, certains le paient en une certaine quantité d'orge, d'autres en monnaie du Mans ou en tournois.

Au four et au moulin !

Le droit de ban²⁵ s'exerçait sur les moulins et les fours, il obligeait tous les habitants du domaine à faire moudre leurs farines aux moulins et faire cuire leurs pains aux fours de l'abbaye²⁶.

Le *Conte des Vilains* montre combien cette obligation donnait lieu à de nombreux conflits, une part de grains puis une part de farine étaient prélevées par le meunier²⁷ auxquelles s'ajoutaient le service du portage (valetage) qui ne se justifiait pas puisque le vilain effectuait lui-même le transport. Il est à noter que les moulins étaient de véritables petites exploitations agricoles comme l'indique le censier qui précise les quantités de blé, orge, porcs, chapons, œufs dus par les meuniers.

Le ban de four semble concentrer la colère des habitants (l. 216-229) qui préféraient payer des droits plutôt qu'aller porter leur pain. Les menaces du fourmier, qui voyait le nombre des assujettis diminuer, pouvaient avoir des conséquences sur la conservation de pains mal cuits, pain qui rappelle le fait était la base de la nourriture paysanne.

19. Si le vilain possède plus de dix porcs, la redevance est à nouveau un tournois par tête.

20. Si le vilain ne possède pas de brebis, il doit cependant payer une redevance fixe de six deniers.

21. Ce qui équivaut à deux par personne des assujettis.

22. Il faut y ajouter les redevances en œufs dues par les meuniers.

23. Rappelons que les quarante jours de carême excluaient la consommation de toute viande ou produits animaux, exceptés les poissons. La tradition des œufs de Pâques en est la conséquence.

24. Du latin oblatum : cadeau, offrande.

25. Un pressoir banal n'est pas mentionné, il est utile de rappeler que la consommation du cidre en Normandie est bien postérieure au XIII^e siècle.

26. Les paysans des tenures trop éloignées qui faisaient moudre leurs grains à l'extérieur étaient tenus de verser un « droit de moule sèche ».

27. Il était possible aussi d'acquitter à l'avance et en deniers un droit de moule forfaitaire. Avec le temps, les banalités seront transformées en redevances.

A tous ces prélèvements et obligations divers, il faut ajouter le droit de formariage appelé ici le culage²⁸ (l. 161-165) qui oblige le vilain mariant sa fille en dehors de la seigneurie à verser vingt-huit deniers à l'abbé. Cette somme était proportionnelle à la part de villenage détenue. Ce contrôle seigneurial sur les mariages hors de son domaine est associé dans le *Conte* aux souvenirs, rumeurs ou récits imaginaires ou non du « droit de cuissage » qui n'a jamais été un droit mais qui peut évoquer ici les harcèlements subis par les femmes de la seigneurie (l. 167-169). Ce contrôle seigneurial sur la vie intime était vécu comme une profonde humiliation.

Est-ce ainsi que les hommes vivent ?

Soixante et un vilains et leur famille vivaient sur le territoire de Verson occupant vingt-cinq villenages et demi. Les tenanciers d'un villenage entier sont rares, la règle est un demi villenage, voire un quart. Le villenage était la surface de terres qui devait permettre la subsistance d'une famille. Cette surface réduite de moitié à cause de partages successifs dus à l'augmentation de la population pose question. Les vilains devaient trouver ailleurs des compléments de ressources. Les terres nouvellement défrichées ont pu être concédées à cens ou le travail des vilains comme manouvriers sur les terres du domaine contre rétribution a peut-être permis un complément de ressources. Peut-on imaginer également quelques travaux artisanaux (tissage) effectués lors de la morte saison ?

A l'occasion d'une vente de tenure, il fallait payer un droit correspondant au treizième du prix, le *Conte des Vilains* rappelle qu'auparavant la part était d'un dixième (l. 115-119), cette précision semble indiquer que les prélèvements ont eu tendance à baisser au cours de ce XIII^e siècle. Est-ce une façon de prévenir d'éventuelles révoltes paysannes ou plutôt cette baisse relative serait le signe d'une meilleure efficacité dans la gestion du domaine ?

Au regard de la vie rude des tenanciers, il convient ici de rappeler la situation de l'abbaye du Mont-Saint-Michel dans la première moitié du XIII^e siècle. La réforme grégorienne initiée dès le XI^e siècle tarde à être appliquée en Normandie et particulièrement au Mont, les abbés vivent comme de grands seigneurs, les moines eux-mêmes, contrairement à la règle de saint Benoît, possèdent des biens propres et la règle du silence est loin d'être appliquée. Retenons ici l'abbé Jourdain²⁹ qui dut s'exiler de l'abbaye après un conflit avec ses moines. A l'issue de l'accord avec le chapitre, il put disposer de quatre cavaliers et huit gens de pied qui assuraient son service personnel ; ses rations de nourriture prélevées sur l'ordinaire des moines étaient le double des parts normales ; il pouvait disposer d'un setier de bon vin par jour, à boire - est-il précisé - en dehors des repas ou le soir après le dîner. Il fut suspecté d'avoir fait assassiner deux de ses moines qui lui reprochaient sa vie luxueuse !

L'élection en 1237 de l'abbé Richard Turstin³⁰, considéré comme le plus grand abbé du Mont-Saint-Michel du XIII^e siècle, après de nombreux conflits avec sa communauté, permit d'imposer peu à peu une observance plus stricte de la vie monastique. On lui doit également la réforme de l'administration du patrimoine foncier

28. Cette pratique était justifiée par le départ de la femme qui vivait son époux, diminuant ainsi le nombre d'assujettis aux redevances de la seigneurie.

29. Abbé du Mont en 1192, il mourut en 1212.

30. Il mourut en 1264. Richard Turstin aimait l'ostentation, la visite du roi Louis IX en 1256 au Mont-Saint-Michel dut mettre en relief le « roi très chrétien » vêtu de vêtements sobres accueilli par l'abbé avec sa mitre et ses riches ornements.

de l'abbaye, il fut attentif à la rédaction du registre des recettes ordinaires avec leur affectation office par office. Les rédacteurs durent effectuer à cet effet un long travail de dépouillement du chartrier. Il sera un grand constructeur, la Merveille achevée en 1228, il fera édifier le corps de garde, la salle de justice, dite de Belle Chaise, et peut-être la bailliverie, mais ne pourra mener à bien le projet de prolonger le cloître par une salle capitulaire.³¹

Jean-Luc LEGROS

31. Cet article doit beaucoup à l'étude menée par l'Association pour la gestion et l'animation du centre socio-culturel de Bretteville-sur-Odon intitulée : Bretteville-sur-Odon, Naissance d'une commune, Histoire d'une paroisse normande, baronnie de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (X^e-XIX^e siècle) parue en 1998 à l'Office universitaire d'études normandes.

La statue de l'Archange de Frémiet de la flèche du Mont Saint-Michel

La restauration en 2016 de la statue de l'Archange d'Emmanuel Frémiet nous a incité à constituer un petit dossier que nous avons complété par quelques pièces d'archives, conservées à la médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine à Charenton-le-Pont, et par quelques illustrations tirées de notre collection personnelle.

Cette statue a été mise en place au sommet de la flèche le 6 août 1897. On n'a pas d'informations sur sa pose à plus de 150 mètres au-dessus des grèves ; sans doute a-t-on utilisé un système de poulies afin de démultiplier la force du levage. On sait que la statue est en cuivre repoussé, qu'elle mesure quatre mètres, du socle à la pointe de l'épée, et qu'elle pèse environ 800 kg.

L'Archange est représenté sous la forme d'un chevalier médiéval qui terrasse le dragon. De la main droite, il brandit une épée ; de l'autre main, il tient un bouclier minuscule de forme circulaire. Il porte un casque décoré d'une grande auréole d'où partent des rayons. Son beau visage est plus féminin que masculin¹.

Trois pointes de paratonnerre ont été placées aux extrémités des ailes et de l'épée de la statue qui protège ainsi l'abbaye de la foudre.

Aucune cérémonie n'a marqué la pose de cette statue. On attendait peut-être la fin des travaux pour fêter l'événement mais le décès au début de l'année 1898 de l'architecte Victor Petitgrand, auteur de la flèche, a sans doute conduit à renoncer à faire quoi que ce soit.

Mais cette statue a été bien accueillie, notamment par le clergé du Mont-Saint-Michel qui l'a peu à peu utilisée pour illustrer les documents imprimés pour les pèlerins².



La flèche en cours de montage au printemps 1897. Photo d'amateur, coll. Henry Decaëns.

1. Frémiet aurait repris le modèle féminin qu'il avait déjà utilisé pour sa statue de Jeanne d'Arc.

2. Voir l'article publié par les *Annales du Mont-Saint-Michel*, septembre 1897, p. 124-130, et reproduit dans ce numéro, p. 47-51.

**Lettre de Victor Petitgrand au ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts du 27 avril 1894**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de transmettre à votre approbation le projet définitif de reconstruction de la tour centrale du Mont Saint-Michel.

J'ai cru devoir ajouter une flèche au projet primitif approuvé le 30 juillet 1892, cette adjonction étant instamment réclamée par l'opinion publique, les députés du département³, etc. etc. et enfin, pour rentrer dans la tradition, une flèche en charpente couronnait antérieurement la toiture actuelle, ses poteaux sciés à la base sont encore parfaitement visibles⁴.

La dépense que nécessiterait l'établissement de cette flèche serait largement couverte par les économies apportées dans l'exécution générale de l'entreprise, économie déjà très appréciable dans les travaux actuellement exécutés de la reconstruction des quatre grandes piles du transept ; en un mot, le devis général ne serait pas dépassé par le fait de l'adjonction proposée⁵.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

V. PETITGRAND



La flèche en cours de montage au printemps 1897. Photo d'amateur, coll. Henry Decaëns

3. Personne ne s'était manifesté dans ce sens !

4. La dernière flèche de l'église abbatiale a brûlé en 1594. Elle reposait sur une tour romane qui a été surélevée de deux niveaux au début du XVII^e siècle. L'ensemble avait alors été coiffé d'un comble à l'impériale, remplacé après 1776 par un pavillon de charpente couvert en ardoise. Il ne pouvait donc rien subsister de la dernière flèche.

5. C'est pour le moins surprenant que l'adjonction d'une flèche de près de 40 mètres de hauteur n'ait pas eu d'incidence sur le coût des travaux ! Il est vrai que la dépense prévue était très importante puisque le devis s'élevait à 919.792,16 francs.

**Rapport de l'inspecteur général Selmersheim⁶ sur la tour de l'église de l'abbaye
du Mont Saint-Michel**

Séance de la Commission des Monuments historiques du 4 juin 1894

Monsieur l'architecte Petitgrand soumet à l'approbation de la Commission le projet définitif de la restauration de la tour centrale de l'église du Mont Saint-Michel.

Cette étude conçue dans les données générales de l'avant-projet approuvé le 30 juillet 1892, nous paraît susceptible d'approbation sauf certaines modifications de détails peu importantes que nous demandons à résoudre avec l'architecte.

Monsieur Petitgrand soumet également au contrôle de la Commission un projet de flèche en charpente vivement réclamée par les députés du département, en faisant valoir que la tour actuelle était couronnée par un campanile dont les 4 poteaux sciés à la base sont parfaitement visibles ; que la dépense résultant de cette adjonction serait largement couverte par les économies réalisées déjà sur la reconstruction des 4 piles du transept actuellement terminé, et par celles qu'il sera permis d'effectuer sur le reste de la construction. M. Petitgrand affirme que, malgré cette adjonction, le devis général de l'entreprise ne sera pas dépassé.

Tout en faisant observer que cet édifice⁷ demanderait à être traité avec plus d'ampleur, qu'il faudrait établir une balustrade de protection à l'étage de la plateforme, que la flèche devrait être terminée par un fleuron au lieu du St-Michel proposé qui, à distance, donnera une silhouette molle et indécise⁸, nous sommes d'avis que l'on peut approuver en principe l'adjonction proposée.

Paris, le 30 avril 1894
Selmersheim



La flèche tout juste achevée : les charpentiers qui viennent de terminer leur travail ont mis un drapeau à l'endroit où la statue de Frémiet sera mise en place le 6 août 1897. Photo d'amateur, coll. Henry Decaëns.

6. Antonin Selmersheim (1840-1916), architecte des Monuments historiques, nommé à la Commission des Monuments historiques en 1885 et inspecteur général en 1887.

7. Les archives des Monuments historiques ne possèdent pas le dessin de ce projet ; mais le mot « édifice » ne convient guère lorsque l'on considère la flèche qui a finalement été réalisée !

8. La proposition du fleuron a finalement été abandonnée au profit d'une statue de l'archange.

L'engagement pris par le sculpteur⁹

Je soussigné, Frémiet, statuaire, membre de l'Institut, demeurant à Paris, 43 boulevard [de] Beauséjour, m'oblige et m'engage à exécuter le modèle en plâtre d'une statue de St Michel, de 2m à 2m20 de hauteur (non compris les ailes) en me conformant aux indications qui me seront données par l'architecte chargé de la restauration de l'abbaye du Mont-St-Michel, et moyennant le prix à forfait de huit mille francs.

En raison de la nature artistique du travail dont l'exécution m'est confiée, je demande à être exonéré du cautionnement.

Paris, le 9 avril 1895

E. FRÉMIET

Visa du contrôleur des travaux

26 avril 1895

Visa de Raymond Poincaré, ministre de l'Instruction publique

4 mai 1895



Modèle en plâtre réalisé par Emmanuel Frémiet, présenté depuis 2015 dans l'aumônerie de la Merveille.
Photo Henry Decaëns.

9. L'arrêt de commande a été pris le 28 mars 1895.

Lettre de Victor Petitgrand au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 15 mai 1896

Monsieur le Ministre,

D'après l'avis de l'Administration des Beaux-Arts, les travaux de reconstruction de la tour centrale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel ont été poursuivis sans interruption afin de conserver le plus possible à l'édifice sa silhouette générale. La tour centrale est actuellement complètement terminée, les études relatives à l'exécution du comble et de la flèche prêtes pour la mise en œuvre immédiate.

Par suite de la rapidité apportée à l'exécution de la tour, en tant que maçonnerie, les crédits affectés à l'entreprise sur l'exercice 1896 sont presque complètement absorbés, ce qui reporterait l'exécution de la flèche en 1897 et son montage en 1898.

La marche rationnelle des travaux, leur bonne exécution, surtout en ce qui concerne l'emploi de bois secs et choisis, exigerait la mise en œuvre immédiate de cette charpente en même temps que l'exécution des cuivres destinés à la recouvrir.

Je viens donc vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien autoriser le plus tôt possible l'exécution en chantier de ces travaux (charpente¹⁰ et cuivrerie¹¹) qui pourraient alors être posés dans les meilleures conditions au commencement de la campagne 1897, époque à laquelle des acomptes sur cet exercice pourraient être délivrés aux entrepreneurs jusqu'à concurrence du solde¹².

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

V. PETITGRAND



Le Mont-Saint-Michel en 1896 : la tour de l'église vient d'être reconstruite mais la flèche n'est pas encore édifée. Carte postale ancienne. Coll. Henry Decaëns.

10. Pour la charpente du comble et de la flèche, en raison de la difficulté des travaux et des responsabilités prises par l'entrepreneur, l'architecte avait proposé une soumission par adjudication restreinte. Sur les trois entrepreneurs sollicités, deux d'entre eux, Bosc et Panard installés à Paris, refusèrent les conditions proposées. Seul Paul Crépeux, jeune entrepreneur de Soissons, accepta de relever le défi.

11. Pour les travaux de cuivrerie, l'architecte avait proposé Philippe Mondin qui venait de réaliser des travaux du même type à Dijon.

12. Victor Petitgrand donne l'impression d'être pressé par le temps. Craignait-il que l'Administration ne revienne sur les autorisations déjà données ou sentait-il que sa mort était proche ? C'est difficile de répondre à cette question, mais il est effectivement mort au début de l'année 1898 avant d'avoir vu son œuvre entièrement déchargée des échafaudages.

Les inquiétudes de Paul Gout¹³

En 1904, pensant que la statue de Frémiet avait bougé, l'architecte Paul Gout proposa de la déposer pour l'exposer dans le réfectoire des moines avec d'autres objets trouvés lors des travaux de restauration. Mais l'inspecteur général chargé de suivre ses travaux, Selmersheim, lui répondit que la statue était bien fixée et que l'on pouvait donc attendre pour intervenir « que les choses s'aggravent et deviennent réellement inquiétantes »¹⁴.

Lettre de Paul Gout au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Paris, le 10 janvier 1904

L'architecte en chef à Monsieur

le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Par votre honorée lettre du 9 courant, vous avez bien voulu me demander un rapport détaillé sur l'état de stabilité de la statue de St Michel qui surmonte la flèche de l'ancienne abbaye du Mont St-Michel, et m'inviter à vous soumettre les propositions que la situation me paraît devoir comporter.

Je reconnais tout d'abord qu'un soin minutieux a été apporté par mon honorable prédécesseur¹⁵ dans la conception de l'armature rattachant cette statue à l'extrémité de la flèche. La meilleure preuve à donner de l'éloge dont est digne le résultat obtenu est dans la résistance de cette statue à l'ouragan d'une violence extraordinaire qu'a subi le Mont St-Michel le 14 février 1900.

Cependant il est de mon devoir de renouveler ici l'énoncé des constatations dont j'ai précédemment fait l'exposé à l'Administration des Beaux-Arts touchant le léger déversement de la colonne constituant la base de la statue, et la torsion très accentuée de l'extrémité du poinçon de la flèche. Sans être présentement inquiétants, ces phénomènes dénotent une modification des conditions précises de la stabilité primitive, modification dont d'ailleurs il est impossible de vérifier les effets mais d'où ont pu résulter, dans les éléments de détail de la structure, des désordres qui, sous l'action continue des ébranlements provoqués par le vent, peuvent s'aggraver et engendrer d'autres désordres également impossibles à constater. Indépendamment des efforts de cisaillement qu'exerce sur les rivures une constante flexion de cette armature, on sait qu'à la longue le fer soumis à des oscillations prend une texture cristalline qui le rend essentiellement cassant.

Ces considérations sont de nature à fixer l'attention et à éveiller une sage prévoyance pour la sécurité de l'avenir.

Dans un autre ordre d'idées, je vous demande la permission, Monsieur le Ministre, d'user de la faculté que me procure la consultation dont vous avez bien voulu m'honorer, pour vous faire connaître mon sentiment à un autre point de vue. Suivant

13. Paul Gout (1852-1923) a été architecte en chef du Mont-Saint-Michel de 1898 à 1923.

14. Rapport de l'inspecteur Selmersheim du 11 janvier 1904.

15. Victor Petitgrand.

moi, cette statue n'est pas à sa place à l'extrémité si élevée de cette flèche où, sans le secours d'un instrument d'optique, personne ne peut en soupçonner la forme même des plateformes abbatiales les moins éloignées du point où elle s'érige. L'œuvre admirable de M. Frémiet est en quelque sorte perdue là-haut où elle se résume pour le spectateur inaverti en un couple d'ailes éveillant chez lui l'idée d'un oiseau quelconque, sans lui permettre de goûter la grâce de forme et la puissance de geste dont le talent de son auteur a su la doter. Il y aurait donc à mon avis autant de prudence pour la sécurité de l'avenir que d'avantage dans le présent au point de vue artistique, à ce que cette statue fût descendue d'un emplacement d'où, sans grand profit, elle peut devenir une menace pour la sécurité publique.

Il me reste à déterminer par quoi la remplacer et où la déposer.

Son remplacement par une croix décorative serait dans la donnée purement archéologique¹⁶. On pourrait encore y procéder par un fleuron de même métal que la flèche elle-même, c'est-à-dire en cuivre. Quant à son dépôt, je proposerais de la mettre sur un piédestal en forme de colonne en granit dans une des grandes salles désertes de l'abbaye, notamment dans le grand réfectoire de la Merveille où cet édifice porterait solidement au droit d'une des colonnes formant l'épine centrale des retombées de la salle des hôtes. Cet ancien réfectoire admirablement éclairé deviendrait un centre où seraient réunis les fragments intéressants recueillis de divers côtés pour former l'embryon d'un musée au Mont St-Michel.

Pour me résumer et bien expliquer ma pensée, j'ajouterai que je n'entrevois aucun péril immédiat, mais qu'à défaut d'une assurance absolue d'une sécurité indéfinie mes propositions ont pour objet de parer par une prudente prévoyance aux graves dangers d'un avenir dont personne ne saurait préciser l'éloignement, mais au sujet duquel la fréquence de mes observations devant le déchaînement des éléments contre ce jouet des tempêtes, justifie mon inquiétude.

L'architecte en chef

Paul GOUT

16. Sur la célèbre miniature des *Très Riches Heures* du duc de Berry, réalisée vers 1410, c'est en effet une croix qui couronne la flèche de l'église abbatiale.

L'intervention d'Ernest Herpe

En 1935, Ernest Herpe¹⁷ reçut l'autorisation d'échafauder la flèche afin de surveiller l'état de la charpente et de vérifier le système d'attache de la statue de Frémiet car on avait l'impression qu'elle s'était légèrement inclinée.

L'échafaudage permit de constater que les trois poutres en fer, que Victor Petitgrand avait fait sceller dans les murs de la tour pour supporter la flèche, étaient très oxydées ; il fallut rapidement mettre en place, juste au-dessous, trois grosses poutres en ciment armé. C'était la seule mauvaise surprise ; la charpente de la flèche était en bon état et la statue de saint Michel n'avait pas bougé. L'architecte en profita pour réviser la couverture en cuivre de la flèche qui avait souffert du vent. Il restaura aussi la statue qui avait été endommagée par la foudre. L'auréole de l'Archange fut alors déposée afin d'être présentée dans les maisons du village du Mont.

Ernest Herpe établit également une dalle de béton dans la tour, au niveau du plancher de la charpente du chœur, et il fit réaliser un escalier à vis en ciment pour accéder facilement à la base de la flèche. Sur la nouvelle dalle de béton, il fit installer un beffroi dans lequel on put remonter la cloche de l'église.



Le beffroi installé par Ernest Herpe dans la tour de croisée en 1937. Photo Henry Decaëns.

17. Ernest Herpe (1886-1979) a été architecte en chef du Mont-Saint-Michel de 1933 à 1957.

Travaux à exécuter pour vérifier la solidité de la statue de l'Archange couronnant la flèche de l'église abbatiale et la remise en état de la couverture de cette flèche :

Rapport présenté par Ernest Herpe, le 15 janvier 1935

Depuis 1897, date à laquelle la flèche a été exécutée et couronnée par la belle statue de l'archange saint Michel, aucune révision ne semble avoir été faite de la couverture et de la charpente de cette flèche notamment dans sa partie supérieure.

Il faut reconnaître que l'accès en est fort difficile, sinon même impossible, et que c'est à cette difficulté matérielle qu'il faut attribuer la non surveillance du couronnement de la flèche.

Monsieur l'inspecteur général Paquet¹⁸ au cours de ses derniers déplacements au Mont-Saint-Michel a cru remarquer que la statue de l'archange s'était légèrement inclinée vers le Nord-Est et nous a demandé de faire procéder à une vérification du système d'attache de la statue.

Entre temps une remise en état du paratonnerre a été effectuée par les ouvriers de l'entreprise Mildé qui ont constaté et nous ont aussitôt informé que certaines ferrures de la charpente (ils n'ont pu préciser l'emplacement ni la fonction de ces ferrures) étaient en très mauvais état et devaient être remplacées.

Ce renseignement permet d'avoir quelques inquiétudes au sujet des armatures de la statue de l'Archange qui doivent subir, comme celles de la charpente, les mêmes influences atmosphériques.

Nous proposons donc dans le devis joint¹⁹ de faire une révision de toute la partie supérieure de la flèche pour reconnaître l'état de la charpente, l'état des ferrures et armatures métalliques et en même temps l'état de la couverture en cuivre qui n'a pas été révisée depuis son établissement, c'est-à-dire depuis 37 ans.

Pour permettre cette révision, un échafaudage est nécessaire. Celui-ci n'est pas facile à établir. Il faut d'abord coltiner les matériaux jusqu'au niveau du sol de l'église abbatiale, ce qui n'est pas négligeable comme travail, puis les monter jusqu'au-dessus de la voûte de la croisée du transept et enfin par l'extérieur du clocher les monter jusqu'à la petite plateforme de la flèche qui formerait le point de départ de l'échafaudage.

Une première étude a été demandée à la société des Echafaudages Modernes qui nous avait été signalée comme pouvant établir rapidement un échafaudage de son système à des conditions de prix plus avantageuses que celles que pouvait offrir un entrepreneur de charpente.

Cette étude a été faite mais la société des Echafaudages Modernes demande la somme de 44.000 francs pour l'établissement en location pendant deux mois de l'échafaudage en question avec indemnité de 100 francs par jour de location supplémentaire.

Comme il est nécessaire de prévoir une location minimum de trois mois, la dépense de l'échafaudage serait donc de 47.000 francs minimum.

Ce prix est prohibitif, aussi revenant au vieux système de la charpente en bois, nous avons demandé à MM. Le Lièvre frères, entrepreneurs à Caen, qui depuis de longues

18. Pierre Paquet (1875-1959), architecte en chef du Mont-Saint-Michel de 1923 à 1929, inspecteur général de 1920 jusqu'à sa retraite en 1947.

19. D'un montant de 65.790,76 francs.

années exécutent en Normandie de nombreux et délicats travaux pour le compte de l'Administration, de nous faire une proposition de prix pour l'établissement d'un échafaudage suivant les directives que nous leur donnions et dont vous verrez le schéma dans le plan ci-joint.

Le prix demandé s'élèverait à 35.637 francs. Il est sensiblement inférieur à celui des Echafaudages Modernes mais reste encore assez élevé.

Peut-être sera-t-il possible d'obtenir des entrepreneurs, au moment de l'exécution, des conditions de prix plus avantageuses. Ce serait à souhaiter, mais nous sommes convaincu que, de toute façon, la dépense de l'établissement de l'échafaudage dans la partie supérieure de la flèche de l'église abbatiale pour permettre l'examen de la charpente, de la couverture et surtout du système d'attache de la statue de l'Archange restera toujours élevée.

A cette dépense, nous avons ajouté une prévision de 20.000 francs pour remettre en état la couverture de la flèche. Cette prévision sera justifiée ultérieurement car il n'est guère possible d'indiquer avec précision, dès maintenant, les travaux qu'il serait utile d'exécuter.

Les travaux seraient à exécuter dans le courant de cette année pendant la belle saison qui s'étend du 1^{er} mai au 15 septembre. Si les armatures de la statue de l'Archange sont dans l'état des ferrures de la charpente dont un échantillon est joint au dossier et qui provient de la flèche, il serait prudent de remplacer ces dernières pour éviter la chute de la statue qui, si cette éventualité se produisait, pourrait être considérée comme un désastre.

La dépense serait à supporter entièrement par l'Etat propriétaire de l'édifice.



Echafaudage de la flèche par Ernest Herpe en 1935. Photographie d'amateur, coll. Henry Decaëns.

Installation d'un beffroi dans la tour centrale et d'un escalier d'accès à la flèche Rapport présenté par Ernest Herpe, le 24 mai 1934

Dans la tour centrale construite par l'architecte Petitgrand vers 1890²⁰, aucun plancher intermédiaire n'a été établi entre la voûte de la croisée du transept et l'enrayure de la flèche et pour accéder à cette enrayure il faut utiliser une échelle en bois qui, très dégradée par les intempéries, n'offre plus aucune garantie de sécurité.

Cette absence de plancher intermédiaire et d'accès facile à la flèche présente de nombreux inconvénients parmi lesquels on peut signaler la grande difficulté de surveiller la charpente et la couverture de la flèche et de faire procéder aux réparations qui pourraient être nécessaires.

De plus l'accès du dessus de la voûte de la croisée ne peut se faire que par l'extérieur, c'est-à-dire en empruntant le petit escalier avec marches en zinc posées sur la toiture du transept sud et en passant par une des fenêtres de la tour²¹.

Il est pourtant certain qu'un moyen d'accès plus pratique avait été envisagé par l'architecte et qu'il n'a pu le réaliser pour des raisons qui nous échappent... car on voit dans le mur Est une porte qui devait très certainement faire communiquer le plancher qui existe au-dessus des voûtes du chœur avec une passerelle ou peut-être même un plancher qui devait être établi dans la tour ; et on trouve sur les faces Est, Nord et Sud du clocher des corbeaux qui étaient certainement destinés à supporter les pièces principales de la charpente de ce plancher.

Quoiqu'il en soit et sans rechercher une disposition qui n'a peut-être jamais été bien arrêtée, nous proposons dans le devis joint²² l'établissement dans la tour d'un plancher en ciment armé au niveau des corbeaux existants et un escalier également en ciment armé qui, placé dans l'angle Nord-Est, ferait communiquer le sol dallé au-dessus de la voûte de la croisée du transept avec le plancher au-dessus des voûtes du chœur et la base de la flèche²³.

Le plancher en ciment couvrirait toute la surface de la tour et serait renforcé par des poutres de 18 X 50 cm et de 25 X 50 cm disposées conformément au dessin joint au dossier et capables de supporter un beffroi²⁴.

Les extrémités des poutres et même les quatre côtés de la dalle seraient encastres dans les murs et un caniveau légèrement creusé dans la dalle canaliserait jusqu'aux tuyaux de descente les eaux pluviales qui auraient pu pénétrer dans la tour.

Une ouverture de 1,30 X 1,30 m serait ménagée au-dessus de l'oculus de la voûte pour permettre le passage des cloches. Cette ouverture serait fermée par une trappe en chêne brut à deux vantaux.

L'escalier en ciment serait établi dans l'angle Nord-Est de la tour. Il serait en colimaçon de 0,65 cm d'embranchement et son noyau central de 0,10 cm de diamètre

20. La tour a été construite en 1895-1896.

21. Cet accès n'est plus possible maintenant car les marches ont été supprimées lorsque la toiture du transept de l'église a été refaite en schiste de Corbière en 2003.

22. Devis s'élevant à 87.032, 27 francs.

23. Cet escalier en ciment armé a bien été réalisé par Ernest Herpe, mais il ne part pas du sol dallé au-dessus de la voûte de la croisée du transept ; il ne part que de la dalle située au niveau des voûtes du chœur pour rejoindre la base de la flèche.

24. Le beffroi a été réalisé par Ernest Herpe en 1937 pour porter la cloche offerte en 1711 par l'abbé Karcq de Babambourg que Victor Petitgrand avait fait descendre avant de reconstruire la tour.

serait supporté au niveau de la voûte de la croisée par une poutre en ciment armé dont les deux extrémités seraient encastrées dans les deux murs Nord et Est, au niveau de la marche de départ.

Cet escalier a été combiné pour avoir un départ convenablement orienté au niveau de la voûte ; un palier d'un accès facile au niveau du nouveau plancher et surtout une arrivée possible au niveau de l'enrayure de la flèche.

Cette arrivée ne peut en effet se faire qu'entre l'entrait principal et l'entrait d'arêtier et pour échapper les pièces horizontales de la charpente nous avons dû établir le long du mur Est un escalier droit de douze marches dont la dernière formant palier reposerait sur deux consoles en ciment armé.

Pour assurer une protection et éviter tout accident une rampe en laiton serait établie. Elle se composerait de barreaux ronds à col de cygne scellés dans le limon de l'escalier à raison d'un barreau par marche avec une simple main-courante.

Enfin un beffroi pour supporter la belle cloche de brume²⁵ de 1711 qui est déposée actuellement dans la sacristie²⁶ serait fourni et posé sur le plancher.

La cloche serait fixée par un mouton²⁷ neuf et montée sur le beffroi au moyen de coussinets à billes.

Aucun système de mise en marche n'a été prévu ; le plus simple assurément consisterait à fixer au mouton un rouet et une corde, la manœuvre se faisant de l'église²⁸. L'inconvénient de ce système serait l'apparence de la corde qui descendant de la voûte jusqu'au sol de l'église nuirait au bel effet du sanctuaire.

La mise en marche par l'électricité serait préférable mais malheureusement elle serait assez dispendieuse car il faudrait amener le courant jusqu'à l'abbaye. Pour la fourniture des appareils électriques, nous avons reçu l'offre d'un installateur qui s'engagerait à fournir et poser gracieusement les moteurs et appareils nécessaires à titre de simple réclame.

Vous apprécierez si une suite doit être donnée à cette proposition²⁹.

25. Lors de la Révolution, la cloche offerte par Karcq de Behambourg a été conservée pour qu'on puisse la sonner quand des pêcheurs seraient égarés dans les grèves par temps de brume ; on l'a appelée pour cette raison « la cloche de brume ».

26. C'est l'ancien dortoir des moines qui servait alors de sacristie.

27. Le mouton est la pièce en bois, souvent fabriquée en chêne, sur laquelle est fixée la cloche.

28. On sonne toujours ainsi cette cloche.

29. L'électricité a été ultérieurement installée dans la tour ; elle permet d'alimenter une horloge pour la sonnerie des heures.

La restauration de Pierre-André Lablaude

La flèche a de nouveau été échafaudée en 1987 par Pierre-André Lablaude³⁰. On avait remarqué à la suite d'un orage que le bras droit de la statue de l'Archange était cassé, l'épée reposant désormais sur l'aile correspondante. Il y avait bien d'autres désordres dus à la foudre, aux embruns salins et à des impacts de balles remontant sans doute à la dernière guerre. La statue a été déposée le 5 mai à l'aide d'un hélicoptère afin d'être restaurée dans les ateliers de la Fondation de Coubertin, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Yvelines). Une fois la restauration achevée, un doreur a appliqué toutes les couches préparatoires permettant la pose des feuilles d'or. La statue est revenue au Mont le 4 octobre, portée triomphalement sur un brancard dans la rue du village jusqu'à l'abbaye par des Compagnons³¹. Elle a été exposée dans le cellier de la Merveille, à côté du modèle en plâtre, jusqu'à sa remise en place au sommet de la flèche le 4 novembre.

Un nouvel échafaudage a été monté en 2002 pour restaurer la base de la flèche. On a alors pu revoir de près la statue de l'Archange et constater qu'elle résistait bien aux intempéries.

Mais François Jeanneau³² a dû à nouveau faire échafauder la flèche au début de cette année afin de déposer la statue de Frémiet pour refaire la dorure qui s'était oxydée.



Détail de la statue de saint Michel juste avant sa dépose en 1987. Photo. Henry Decaëns.

30. Pierre-André Lablaude a été architecte en chef du Mont-Saint-Michel de 1983 à 2002.

31. Avec son armature actuelle, réalisée en 1987, elle pèse 600 Kg.

32. François Jeanneau est architecte en chef du Mont-Saint-Michel depuis 2002.



Statue de saint Michel après sa restauration. Photographie Henry Decaëns, prise en 2002.

A propos d'une tour et d'une flèche récentes¹

C'est fait : l'église abbatiale du Mont-Saint-Michel a retrouvé sa flèche du moyen âge ou une semblable.

Les savants discuteront, c'est leur affaire, d'aucuns préféreront les plans de l'ancien architecte M. Corroyer, restés à l'état de projet ; d'autres aimeront mieux l'œuvre réalisée par M. Petitgrand, architecte actuel.

Actuellement donc la vieille tour, reprise en sous-œuvre il y a quatre ans, est complètement terminée et sa flèche s'achève.

La tour a près de trente-cinq mètres de haut, la flèche en compte quarante, la base granitique mesure quatre-vingts mètres ; il en résulte que la statue de saint Michel qui couronne la flèche domine la grève d'une hauteur de cent cinquante mètres et davantage².

Ni la grande pyramide d'Égypte, ni la flèche de Strasbourg, ni même celle de Rouen ne seraient pour la statue de saint Michel un si haut piédestal³.

La longue Tour Eiffel, avec ses 300 mètres, monte bien plus haut ; mais elle n'a pas cette élégance, à moins qu'on ne lui accorde une élégance toute métallique.

On peut reprocher à la flèche du Mont-Saint-Michel d'être un peu mince, mais elle est sans conteste une œuvre grandiose, gigantesque et audacieuse.

De la tour romane réédifiée, nous dirons peu de choses.

Elle doit être une reproduction aussi exacte que possible de celle qu'élevèrent les Bénédictins aux XI^e et au XII^e siècle.

Et à nos yeux, ce n'est pas un petit mérite.

1. Nous reprenons un article qui a déjà été publié dans les *Annales du Mont-Saint-Michel*, 24^e année, nouvelle série, 6^e livraison, septembre 1897, p. 124-130 ; son auteur, Isidore Lévêque, était un Père de Saint-Eldme de Pontigny qui était alors directeur des *Annales*. C'est sans doute l'article le plus complet sur la flèche et la statue de Frémiat qui la couronne depuis 1897. Les notes suivantes sont du Père Isidore Lévêque.

2. Pour les amis de l'exactitude et de la précision mathématique donnons des chiffres.

I. Du niveau moyen de la mer au sol de la Basilique : 78m60.

II. Du sol de l'église au niveau supérieur de la corniche de la tour neuve : 34m70.

III. De la base de la flèche au sommet du chapiteau portant la statue, 39m80 : 34m70 + 39,80 = 74m50 ; ajoutés aux 78m60 du rocher, cela fait 153m10.

La statue, du socle à la pointe de l'épée, mesure 4 mètres. Ce qui donne au Mont-Saint-Michel une hauteur totale de 157m10. C'est 31 mètres de plus qu'il n'avait récemment ; car le pavillon qui a disparu en 1894 ne s'élevait qu'à 126 mètres au-dessus des grèves (Nous devons les chiffres de la tour et de la flèche à la bienveillance de M. l'Architecte).

3. Voici encore des chiffres :

La flèche nouvelle de la cathédrale de Rouen a 148 mètres ;

La pyramide de Chéops, la plus élevée de toute l'Égypte, 146 mètres ;

La flèche de la cathédrale de Strasbourg 142 mètres ;

Celle de Saint-Étienne, de Vienne (Autriche) 138 mètres ;

Le dôme de Saint-Pierre de Rome 132 mètres ;

Le clocher de Saint-Michel de Hambourg 130 mètres ;

La flèche de la cathédrale d'Amiens 130 mètres également ;

Le tablier du pont de Garabit (Cantal) est à 124 mètres au-dessus de l'abîme ;

La flèche la plus haute de la cathédrale de Chartres s'élève à 122 mètres ;

Le clocher de la cathédrale de Metz atteint 122 mètres ;

Celui de la cathédrale d'Amers 121 mètres ;

La flèche de Saint-Michel de Bordeaux 114 mètres ;

Le dôme de Saint-Paul de Londres 110 mètres ;

La plus haute flèche du Dôme de Milan 109 mètres ;

Et la tour de l'Hôtel de Ville de Bruxelles porte sa statue de saint Michel à 108 mètres d'élévation.



La tour et la flèche de l'église vues de la terrasse de l'Ouest.
Carte postale ancienne. Coll. Henry Decaens.

Sa forme est rectangulaire. Elle mesure plus de 45 mètres de circuit⁴ et repose entièrement sur les quatre piliers triomphaux du transept. Dans ces énormes piliers s'engagent de légères colonnes. Elles leur donnent de l'élégance et en dissimulent la masse. Les chapiteaux sont historiés et ornés de feuilles repliées en volutes.

A l'extérieur de nombreuses baies, petites et grandes⁵ donneront issue à l'harmonie des cloches... attendues.

Chaque grande baie est formée d'une triple archivolte surmontée de moulures en pointes de diamant. Les quatre voussures qui la composent retombent de chaque côté sur les chapiteaux d'une triple rangée de colonnettes et sur un pied droit.

Les modillons du large bandeau central et les corbeaux qui portent les soixante-dix-huit arcatures géminées de la corniche supérieure représentent des têtes d'hommes ou d'animaux grimaçants et fantastiques, alternant avec des feuillages ou même de simples figures géométriques.

Tout ceci donne à l'édifice un air de grandeur qui ne manque pas de grâce, et en fait un des plus imposants et des plus curieux monuments de l'architecture romane bas-normande.

Cette tour est construite en granit⁶, donc elle peut défier les siècles. La flèche aigüe qu'elle porte est octogonale. Seulement la base, jusqu'au quart de sa hauteur, est masquée par un toit pyramidal à quatre faces, percé de petites lucarnes.

La flèche elle-même, nous ne la décrirons pas ; l'image ci-jointe nous en dispense.

Sa galerie aérienne, ses baies trilobées, ses légers clochetons, satellites autour de leur reine, la grande pyramide ornée de crochets élégants, feront l'admiration des visiteurs.

Le toit pyramidal qui enveloppe la base est couvert en ardoises.

A partir du balcon, la flèche est revêtue de lames en cuivre repoussé. Tous les ornements sont du même métal.

Elle est construite en bois de chêne, pris dans les plus belles forêts de l'Etat, aux environs de Soissons et de Laon, spécialement à Coucy.

La poutre qui forme le noyau central atteint 18 mètres de longueur, et plusieurs pièces n'ont pas moins de 15 mètres⁷.

Et quel est le poids de cette flèche ?

Le bois seul pèse 160 à 180 mille kilogrammes. Chiffre énorme, mais qui ne doit pas nous surprendre. Nous savons en effet que la flèche de Notre-Dame de Paris (44 mètres au-dessus du faite, 14 mètres sous comble), pèse 750 000 kilogrammes ; 500 000 de bois, 250 000 de plomb. Vous frémissez, et vous vous demandez comment se tiendra dans les airs, battue par les ouragans de la côte, une pareille masse. C'est précisément du lest au milieu des tempêtes de nos grèves. Et la tour de granit est bâtie sur le roc inébranlable.

4. La corniche supérieure a 46 mètres de périmètre.

5. Six au nord, six au sud, six à l'ouest ; trois petites au-dessous du grand bandeau médial, et trois grandes au-dessus, sur chaque face ; deux petites seulement à l'est, l'élévation du chœur ogival masquant presque tout ce côté. Notre gravure ne montre que la partie supérieure de trois grandes fenêtres (C'est pourquoi nous avons remplacé cette gravure par une carte postale ancienne qui permet de mieux voir l'ensemble de la tour).

6. Ce granit est extrait des carrières de Saint-James (Manche), de Méflé et de la Fontenelle (Ille-et-Vilaine).

7. Il n'a fallu que six semaines à 10 ouvriers pour l'élever. Le directeur de ce travail audacieux, M. Crépeux, de Soissons, est un jeune homme de 26 ans.



45 — Abbaye du MONT SAINT MICHEL. La Flèche. ND

La flèche de Victor Petitgrand.
Carte postale ancienne. Coll. Henry Decaëns.

La gravure nous montre, au sommet de la pyramide, une statue aérienne.

Celle-ci a été érigée le 6 août dernier. Elle est en cuivre laminé et repoussé, et entièrement dorée. Son poids est d'environ 800 kilos⁸.

Toute petite qu'elle paraisse à cette altitude, elle n'a pas moins de 4 mètres de haut⁹. Une puissante armature en fer la relie intérieurement au chapiteau rivé à la flèche.

Elle représente l'Archange saint Michel sous l'armure d'un chevalier du Moyen Age, et terrassant le dragon.

De la droite il élève son épée et de la gauche il tient avec assurance un bouclier minuscule (rondache). Sur son casque brille l'auréole des Bienheureux, c'est un nimbe crucifère et rayonnant¹⁰.

Les ailes traditionnelles et largement déployées ne lui font pas défaut.

Qu'est-ce que le sculpteur, M. Frémiet¹¹ peut bien laisser à désirer aux amis de l'iconographie chrétienne ? Sans doute un peu plus de céleste, d'angélique dans les traits et la pose de l'Archange.

Mais quel est l'artiste qui réalise ici-bas son idéal ?

Ajoutons que la statue est faite pour être vue à distance, et que si on la compare à celle qui couronne la flèche de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, la comparaison tourne à l'avantage de l'œuvre de Frémiet.

A cette hauteur de 500 pieds au-dessus des grèves, surtout lorsqu'elle resplendit aux rayons du soleil, l'effet en est saisissant.

Aux extrémités des ailes et de l'épée sont trois pointes de paratonnerre.

La précaution n'est pas inutile.

Et si Franklin était venu dix siècles plus tôt, le Mont-Saint-Michel, son clocher en particulier, n'aurait pas eu à souffrir tant de fois des incendies allumés par la foudre, ajoutés à ceux qu'il faut mettre au compte de l'imprudence ou de la malveillance humaine. Car elles ont une histoire cette flèche et cette tour, et cette histoire est des plus dramatiques. Leur existence n'a été qu'une longue lutte de l'homme pour élever, maintenir ou restaurer son œuvre contre les attaques incessantes des éléments conjurés...

Isidore LÉVÊQUE

8. Avec l'armature : 1.500 kilos.

9. Le Saint-Michel de la tête aux pieds a 2m80, la statue complète, depuis le chapiteau au sommet du glaive, 4 mètres.

C'est, à 0m25 près, la hauteur de celui de l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

10. Par cette auréole crucifère, réservée à Dieu aux époques de la vraie tradition, l'auteur a-t-il voulu traduire le *Quis ut Deus* de saint Michel ?

11. Membre de l'Institut, auteur de la statue de Jeanne d'Arc de Nancy.

Le pèlerinage de Jacques-Auguste de Thou au Mont Saint-Michel¹

[...] Le lendemain il alla voir une Abbaye fameuse, qu'on nomme le Mont Saint Michel, au péril de la mer².

C'est un rocher escarpé de tous côtes, qu'on croit avoir été autrefois attaché à la terre : il en est à présent séparé de deux lieues, que l'on passe à cheval sur des bancs de sable, quand la mer est basse. Sa figure conique est enfermée tout autour d'un mur fort élevé, on y monte par des degrez taillez dans le roc, sans aucun pallier. Ils y forment une rue bordée des deux côtes de boutiques, où l'on vend aux pèlerins des chapelets, des images de plomb, & d'autres bijoux de dévotion ; il y a aussi quelques hôtelleries pour les loger. Au haut du rocher qui aboutit en cône, comme je viens de le dire, il y a une Citadelle où est l'Abbaye, aussi grande & aussi spacieuse que le rocher a de tour par bas. Le bâtiment est soutenu par des arcbutans de la même pierre que le roc, qui servent aussi à élever avec des poulies toutes les grosses provisions de la maison³.

Outre l'Eglise magnifiquement bâtie avec une tour fort élevée, qui soutient une figure de Saint Michel dorée & éclatante au Soleil⁴, il y a deux Cloîtres voûtés l'un sur l'autre⁵, & des Réfectoires de même⁶ ; des Offices, des Cîternes & une Bibliothèque, où il y avoit autrefois de bons manuscrits ; on voit dans le logis de l'Abbé une grande Galerie fort bien percée⁷ ; enfin, tout est au haut de ce roc si grand & si spacieux qu'il semble qu'on se promène en terre ferme. Même à côté du logis de l'Abbé on trouve entre le Midi & le Couchant un petit Jardin de terre rapportée, où malgré la rigueur du climat il vient de fort bons melons. Ce lieu, qui doit faire l'admiration de toute la France & de toute l'Europe, fut anciennement bâti avec beaucoup de dépense. On doit être surpris que d'un désert stérile, éloigné de tout commerce, d'ailleurs d'un abord si difficile, que lors qu'il est baigné par la mer, à peine y peut-on aborder avec des chaloupes, la Religion de nos Ancêtres en ait fait un lieu si merveilleux, & surmonté tant d'obstacles & de difficultés. J'espère que le Lecteur ne trouvera pas ces remarques inutiles⁸.

1. *Mémoires de la vie de Jacques-Auguste de Thou, conseiller d'Etat, et président à mortier au Parlement de Paris*, 1^{re} édition traduite du latin en François, à Rotterdam, chez Reinier Leers, 1711, livre II, pages 52-53.

2. Le pèlerinage de Jacques-Auguste de Thou a eu lieu en 1581.

3. Jacques-Auguste de Thou évoque ici les contreforts extérieurs de la Merveille et tout particulièrement la grande rose installée dans le cellier de la Merveille qui permettait d'y monter les vivres.

4. En 1581, lors de la visite de Jacques-Auguste de Thou, la tour de croisée de l'église abbatiale était surmontée de la flèche édifée en 1509 par l'abbé Guillaume de Lamps. Cette flèche a été foudroyée en 1594. De Thou est le seul témoin oculaire à affirmer que cette flèche était surmontée d'une statue dorée de l'Archange.

5. Je suppose que de Thou évoque ici la salle des Chevaliers et le cloître.

6. Sans doute la salle des Hôtes surmontée du réfectoire.

7. Il s'agit de la galerie couverte, aujourd'hui disparue, que Guillaume de Lamps avait construite sur la terrasse du Saint Gaultier pour faire communiquer les Logis abbatiaux avec le portail méridional de l'église.

8. Nous avons respecté l'orthographe du texte original.

Les souvenirs de la marquise de Créquy¹

Ecoutez notre pèlerinage au Mont Saint-Michel.

L'Abbesse de Montivilliers avait une obligation conventuelle à remplir, en exécution d'un vœu qui datait d'une de ses devancières, Agnès de Normandie, tante de Guillaume-le-Conquérant, laquelle obligation consistait à visiter une fois l'église du Mont-Saint-Michel *in periculo maris*. Cette abbaye du Mont-Saint-Michel est du même ordre et de la même congrégation que celle de Montivilliers. Les deux monastères avaient été richement dotés par les ancêtres de cette princesse Agnès, et notamment par le Duc de Normandie, Guillaume Longue-Epée. Ces deux églises royales avaient eu longtemps pour Vidames² et pour Avoués-porte-glaive héréditaires, les Sires de Malemains, Grands Maréchaux de cette province ; de plus, l'Abbé du Mont-Saint-Michel et l'Abbesse de Montivilliers sont restés Proto-Custodes de l'ordre de Saint-Michel, dont ils possèdent encore aujourd'hui les mêmes colliers que leurs prédécesseurs avaient reçu du Roi Louis XI ; enfin, l'Abbé du Mont-Saint-Michel est conseiller né de l'abbaye de Montivilliers, qui porte les armoiries de cette communauté masculine, accolées avec les siennes en signe d'alliance, ce qui donnait matière à d'innocentes et d'éternelles plaisanteries, et ce dont il résultait une sorte d'union fraternelle entre les deux abbayes, qui s'appelaient réciproquement *insigne et vénérable Sœur*.

On fit rafistoler un vieux coche avec lequel la défunte Abbesse, Madame de Gonzague, avait fait le même pèlerinage, qui dura longtemps, parce qu'elle profita de l'occasion pour aller voir à Paris sa tante Palatine, et pour aller faire une visite à son autre tante la Reine douairière de Pologne qui se tenait à Cracovie. Elle avait imaginé que son voyage de Pologne ne serait qu'une promenade de douze à quinze jours ; mais comme elle ne voulait aller coucher que d'abbayes de bénédictines en abbayes de bénédictines, à partir de son ancien couvent de Notre-Dame de Montmartre, elle en eut pour quatre mois de route, avec autant pour le retour ; et ce qu'il y eut de charmant, c'est qu'elle ne voulut jamais rester plus de quarante-huit heures auprès de sa tante, en disant qu'elle avait absolument affaire à Montivilliers.

[...]

En arrivant sur les terres de la Baronie de Genest, qui appartiennent aux moines de Saint-Michel, nous y trouvâmes un envoyé de ces révérends pères qui attendait leur *insigne et vénérable sœur* de Montivilliers, à laquelle il ne manqua pas d'indiquer certaines choses indispensables pour la régularité de son pèlerinage. A partir de là, Madame l'Abbesse et ses deux assistantes devaient garder le silence le plus absolu (ce qui ne m'en plaisait pas mieux) ; lorsque nous fûmes arrivés sur le bord de la Grève, ma tante descendit de son grand coche pour faire à pied le reste du trajet. C'était, à ce qu'il me semble, au delà d'une petite ville appelée Pontorson, et c'était à l'endroit de la côte qui se trouve le plus rapproché du Mont-Saint-Michel. Si l'on descendait sur la grève au-dessous d'Avranches, aussitôt qu'on aperçoit le Mont, la traversée serait de beaucoup plus longue ; cette route est souvent impraticable à cause des fondrières et des

1. Créquy, Renée-Charlotte-Victoire de Froulay, *Souvenirs de la marquise de Créquy de 1710 à 1803*, tome I, Paris, 1834, p. 67 et suiv. Dans le *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, tome IV, *bibliographie générale et sources*, Paris 2001, p. 236, Michel Nortier précise que ces souvenirs n'ont été rédigés qu'au XIX^e siècle par Maurice Cousin, comte de Courchamps.

2. Agent chargé de la justice d'une abbaye.

sables mouvants ; et, du reste, elle est toujours très dangereuse.

Il me semble que nous marchâmes environ pendant une heure sur une plage sablonneuse et ferme, toute parsemée de coquillages, ayant à droite les côtes vertes et boisées de la basse Normandie, à notre gauche, l'Océan breton qui n'était pas moins paisible et moins bleu que le ciel ; et, en face de nous, un immense rocher pyramidal, dont la base est entourée de hautes murailles crénelées, avec des tours en saillie. Les flancs du rocher sont incrustés de petits édifices gothiques, entremêlés avec des pins, des figuiers, des lierres et des chênes verts ; et la montagne est couronnée par une masse de bâtiments de la construction la plus mâle, au-dessus desquels on voit dominer une basilique imposante avec son campanile et ses beffrois aigus. Le pinacle de l'édifice³ est d'un travail si riche, et néanmoins si léger, qu'on n'a jamais rien vu de pareil, à moins que ce ne soit dans ces gravures anglaises qu'on pourrait appeler de *belles infidèles*, ainsi que les traductions de Perrot d'Ablancourt⁴. On voyait reluire au sommet de ce pinacle une grande statue dorée qui représente l'Archange Saint-Michel, et qui tournait sur un pivot d'après la direction des vents⁵. On nous dit que le mouvement et l'agitation de cette image, dont l'épée flamboyante a l'air de défier et d'écarter la foudre, avait quelque chose de prodigieux pendant les orages et dans cette région des tempêtes. On nous a montré le manuscrit d'une prophétie de l'abbé Richard de Toustain⁶, qui présidait [prédissait ?] la ruine de son abbaye lorsque la même statue serait renversée (cette image, qui datait du douzième siècle et qui avait été érigée par l'abbé Rainulfe de Villedieu⁷, a été pulvérisée par un coup de tonnerre en l'année 1788. (Note de l'Éditeur)).

Je laissai nos bonnes religieuses réciter leurs litanies des SS. Anges, tandis que je ramassais des coquilles et des petits cailloux roulés de mille couleurs les plus éclatantes. J'ai reconnu longtemps après que ces matériaux étaient des fragments de porphyre, de jaspe rubané, de serpentine d'Égypte, d'agate, et d'autres matières orientales, qui doivent avoir été charriées sur les côtes de l'Armorique par les courants diluviaux. Je crois qu'on n'en trouve jamais dans la Manche⁸, ni dans les autres Méditerranées. En arrivant aux pieds des remparts, on nous y montra, sur le sable, deux gros canons formés avec des barres de fer assujetties par des cercles, en nous disant que les Anglais avaient honteusement abandonné ces deux pièces d'ancienne artillerie, dans leur dernière entreprise contre le Mont-Saint-Michel. Il est à remarquer honorablement pour l'ordre de Saint-Benoît, que ces ennemis de la France ont toujours échoué dans la même tentative, ce qui s'explique aisément par le courage et la fidélité des assiégés lorsque la plage est à sec ; car il est absolument impossible d'approcher du Mont lorsque la mer est revenue sur la grève. Le plan du sol de l'anse n'est pas incliné du côté de la pleine mer, d'où vient que la barre du flux arrive sur cette grève toute plate, non pas en roulant, s'avancant et s'élevant insensiblement comme [sur] une grève inclinée, mais par une

3. L'auteur évoque-t-il une flèche ? C'est bien surprenant car la dernière, celle que Jacques-Auguste de Thou a pu admirer, a été foudroyée en 1594 et elle n'a été remplacée qu'en 1897 par celle de Victor Petitgrand.

4. Nicolas Perrot d'Ablancourt, de l'Académie française, a publié de nombreuses traductions de textes grecs et latins, très libres et qualifiées pour cette raison par Voltaire de *belles infidèles*.

5. La seule statue dorée de l'Archange que possédait l'abbaye était celle que les moines avaient fait réaliser au XIV^e siècle, grâce à un don du roi Philippe IV le Bel. Elle se trouvait à l'intérieur de l'église abbatiale et non au sommet d'un pinacle ou d'une flèche. On peut donc douter de la véracité de ce témoignage.

6. L'ignore si Richard Turstin, abbé de 1237 à 1264, a écrit une telle prophétie !

7. Raoul de Villedieu, abbé de 1229 à 1237, ne peut avoir fait ériger une statue du XII^e siècle.

8. La baie du Mont-Saint-Michel se trouve pourtant dans la Manche !

irruption terrible et par une barre de vagues écumantes qui renversent, bouleversent, et qui détruiraient en dix minutes une armée du roi Pharaon. Quand la mer est haute, elle se bise toujours avec tant de furie contre la base du Mont, qu'il ne faut pas songer à s'y pouvoir servir d'une embarcation quelconque, et c'est au point qu'il ne se trouve pas même un seul bateau [de] pêcheur dans le petit havre du Mont-Saint-Michel. Il en résulte que les habitants de l'abbaye, et ceux de leurs vassaux qu'on appelle les Montois, ne sauraient communiquer avec la terre ferme que pendant la moitié de leur vie, et qu'ils se trouvent le reste du temps en état de réclusion forcée, ce qui se reproduit infailliblement lorsque la nuit arrive, ou pour peu qu'il y ait du brouillard.

La petite ville du Mont-Saint-Michel ne se compose que d'une seule rue qui gravit en serpentant sur le flanc méridional de la montagne, et qui conduit par des marches entaillées dans le roc, jusqu'au portique de l'Abbaye, d'où l'on aperçoit une seconde ligne de fortifications supérieures, admirablement édifiées en grands blocs de granit. Nous y fûmes reçues par le Prieur conventuel, à défaut d'Abbé régulier, parce que le siège de cette abbaye royale était ce qu'on appelle *en commande*. Enorme abus, qui consiste à disposer de ce qui n'est pas à soi ! L'Abbé Commandataire du Mont-Saint-Michel était alors je ne sais quel Aumônier du Roi, qui touchait *sine curâ* les 28 000 livres de rente appartenant à la Manse abbatiale ; aussi la conversation roulait-elle presque toujours sur le même sujet pendant les 72 heures de notre *hébergement* à l'hospice des pèlerins, et ce ne fut pas sans gémissements réciproques entre l'Abbesse de Montivilliers et ses congréganistes.

Non loin de l'hospice où nous étions logés, se trouvait la prison d'Etat, qui ne renfermait que deux prisonniers ; savoir : un vieux Chevalier d'O³, qu'on soupçonnait d'avoir tué sa nièce à coups d'épée, (quand on disait qu'il était à moitié fou, le Prieur ajoutait charitablement qu'on lui faisait tort de *l'autre moitié*). Je crois me souvenir que l'autre captif était un chanoine de Bayeux qui ne pouvait s'empêcher de faire de la fausse monnaie : c'était une idée fixe, une sorte de rage, une maladie véritable. Je me souviens aussi du local où l'on avait tenu renfermé le *Gazetier hollandais*⁹ ; mais je n'ai jamais compris comment Madame de Sillery¹⁰ avait osé publier (quarante ans après) que c'était une *cage de fer*, et qu'elle avait été démolie par son élève, le Duc de Chartres¹¹. C'était une grande chambre dont le plancher supérieur était soutenu par des poteaux, et je ne vois pas ce que M. le Duc de Chartres y pouvait démolir sans y faire tomber le plancher sur sa tête¹². C'est assurément une bonne œuvre que de chercher à faire valoir un prince français, mais encore faudrait-il s'astreindre à ne dire que la vérité. Mme de Sillery n'y faisait pas tant de façons, parce qu'elle avait affaire à des lecteurs qui n'avaient rien à lui répondre, et parce qu'on n'avait encore entendu parler d'aucune personne qui fût allée visiter l'abbaye du Mont-Saint-Michel, pas plus que l'église de Brou-lez-Bourg en Bresse, ou le château royal de Chambord, que je ne vous en recommande pas moins comme étant les trois choses les plus curieuses du royaume.

J'ai toujours mieux aimé les vieilleries que les antiquités, et j'ai toujours aimé l'architecture gothique avec prédilection, mais comme l'intérieur de la clôture nous

9. Il serait mort au Mont en 1729, ce qui permettrait de dire que la marquise de Créqui est venue au Mont au début du règne de Louis XV.

10. François de Chassigny de la Bretonnière, bénédictin détroqué, mort enligné au Mont en 1705.

11. La Comtesse de Genlis, alors Marquise de Sillery. Sa visite du Mont se situe en 1777.

12. Le futur roi Louis-Philippe.

13. Le duc de Chartres se serait contenté d'arracher la porte de la cage de fer qui était une cage en bois mais bardée de fer.



Plan-relief représentant le Mont-Saint-Michel à la fin du XVII^e siècle.
Paris, musée des Plans-reliefs. Photo Henry Decaëns.

était interdit à cause de notre sexe, je ne pus voir que l'église, la salle des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, et l'entrée du cloître de l'abbaye, dont on nous entr'ouvrit la porte afin que nous y pussions jeter un coup d'œil indiscret. — La curiosité tempérée n'est qu'un péché véniel, et vous pourrez l'effacer en mangeant une bouchée de pain bénit, nous disait gaiement le Père Hospitalier, Dom Charles de Courcy, lequel était le caractère enjoué, l'Amilcar de sa communauté ; savant personnage, au reste, et grand chartrier, s'il en fut jamais !

Le Mont-Saint-Michel est un lieu qui défie la description. J'y suis retournée vingt ans plus tard avec M. de Créquy, votre grand-père, pendant son inspection générale sur les côtes de Bretagne et de Normandie, mais à cause de ce même empêchement qui tenait à la clôture, tout ce que je pourrai vous en dire ne sera qu'à titre d'indication préparatoire et d'encouragement.

L'église abbatiale est un bel édifice du douzième siècle, avec des groupes de colonnes élancées et des roses de vitraux bien épanouies. Le maître-autel, qui recouvre la châsse de Saint-Parthe¹⁴, Evêque d'Avranches, est entièrement revêtu d'argent massif, ainsi que le tabernacle et ses gradins, qui supportent une belle figure émaillée de l'ange exterminateur. Benvenuto Cellini n'a jamais rien produit de plus éclatant, de plus poétiquement chimérique et de plus finement ciselé que la figure du dragon qui s'enroule et se débat sous les pieds de l'Archange. On voit à la naissance de la voûte, autour du chœur et de l'abside, les armoiries colorées avec les noms de tous les gentilshommes de Normandie qui militèrent avec Guillaume-le-Conquérant pendant les années 1066 et 1067¹⁵. Il est aisé d'y vérifier qu'il ne reste guère de ces anciennes familles en Angleterre. On nous y parla mystérieusement d'une singulière entreprise de corruption, tentée par un duc de Sommerset, à dessein de faire ajouter à ces inscriptions-là, celle du nom de Seymour ou Saint-Maur, qui, faisait-il dire, avait été primitivement celui de sa famille, et qu'il aurait désiré voir figurer parmi les compagnons de Guillaume-le-Conquérant, afin d'autoriser la prétention qu'il en avait. Cette injurieuse proposition fut accueillie comme elle méritait de l'être, et vous pensez bien que les Seymour en ont été pour leurs frais d'ambassade au Mont-Saint-Michel. Il fallait bien être le petit-fils d'un pédant parvenu, tel que le tuteur d'Edouard VI¹⁶, pour imaginer qu'on pourrait faire inscrire UN FAUX, à prix d'argent, par des religieux catholiques et par des gentilshommes français, dans une église de France, dans le sanctuaire d'une abbaye royale !...

La salle des chevaliers de l'ordre est une immense et superbe galerie, à quatre rangs de piliers gothiques, et dont la voûte est richement ornée de rosaces tombantes. On y voit les trophées héraldiques de tous les Chevaliers de l'ordre du Roi, depuis sa création par Louis XI, jusqu'à l'institution de celui du Saint-Esprit, par Henri III. Les casques et les cimiers des Chevaliers sont placés sur la sommité de leurs stalles, dont ils forment les couronnements, et tout cela produit, de chaque côté de la galerie, une longue file de bannières, d'écus blasonnés, de casques, voiles de casques flottants, pennons, cimiers et lambrequins découpés, qui brillent de dorure, et de toutes couleurs, et qui produisent un effet admirablement noble et pittoresque¹⁷. On dirait que toute la pompe féodale de la

14. Saint Pair ou Patrice.
15. Les seules armoiries qui se trouvaient dans le chœur, semble-t-il, étaient celles des abbés du début du XVI^e siècle que l'on pouvait admirer sur les vitraux ou que l'on peut encore voir sur les clés de voûte. En revanche, on pouvait découvrir dans le bras sud du transept les armoiries des chevaliers qui ont défendu le Mont pendant la guerre de Cent Ans.

16. Le roi Edouard VI était le fils d'Henri VIII et de Jeanne Seymour.

17. Il est impossible de savoir si la salle des Chevaliers a possédé un décor de ce type. On en doute car l'ordre des chevaliers de Saint-Michel ne s'est sans doute jamais réuni au Mont-Saint-Michel.

vieille France s'est réfugiée dans cette belle galerie du Mont-Saint-Michel.

Le cloître est formé par des colonnettes en granitelle variée¹⁸, qui sont ajustées vers la pointe des ogives avec des sculptures en marbre imitant parfaitement des nœuds de cordage ; et je crois me rappeler que la partie centrale du cloître est formée par une large citerne où viennent aboutir toutes les eaux pluviales du monastère¹⁹. On la conserve avec sollicitude, attendu qu'il n'existe pas une seule goutte d'eau potable, à une distance plus rapprochée, que celle de deux à trois lieues. Tous les fardeaux pesants, tels que les sommes de grains, les barriques pleines et les charges de combustibles, sont introduites dans l'intérieur de l'abbaye par une machine à roue qui les fait monter et glisser péniblement sur une fraction de rocher poli²⁰ ; mais la pente en est tellement raide, et cette ouverture aux murs du couvent se trouve à une telle hauteur, qu'on y reste en pleine sécurité sur les introductions ou les évactions, ce qui fait que l'arcade reste ouverte, indifféremment et continuellement pendant le jour et pendant la nuit. On a conservé la mémoire d'un prisonnier... (Il se trouve ici plusieurs lignes qui sont devenues indéchiffrables.) On voit de l'autre côté du nord, cette prodigieuse muraille appelée la merveille (Lacune d'une page)... et l'on rejetait au Comte de Montgomery qui vigilait au pied du mur, et qui attendait impatiemment son tour pour être hissé le dernier de sa troupe, ainsi qu'il est du devoir d'un chef prudent ; on lui rejeta par les machicoulis²¹, vous disais-je, une trentaine de cadavres affublés chacun d'une robe de bénédictin, ce qu'il prenait pour des moines, tandis que c'étaient ses propres soldats à qui l'on avait tranché la tête. Quand son tour de monter fut arrivé, il se trouva prisonnier du Père Abbé, qui le retint en captivité jusqu'après l'abjuration d'Henri IV²².

Un effort de construction qui n'est pas moins merveilleux que cette muraille, est une réunion de quatre immenses piliers gothiques, qui supportent une voûte sur laquelle ont été bâtis le rond-point du sanctuaire et la base du grand clocher²³ ; lesquels ne portent point d'aplomb sur le rocher principal, et sont édifiés en dehors de son plateau. Il n'y a que des Moines et des Bénédictins qui puissent avoir entrepris et fait exécuter une conception si savante et si grandiose ! On parle toujours de la *Diplomatique des bénédictins français*, de l'*Art de vérifier les dates*, etc., mais il m'a toujours semblé que le grand œuvre des Bénédictins était leur abbaye du Mont-Saint-Michel !...

18. Voir sur ce point l'article de Dominique Beneult : une goutte d'acide aurait suffi ou les controverses du Mont-Saint-Michel, *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, décembre 2015, p. 219 et suiv.

19. Là encore, il s'agit sans doute d'une erreur de la marquise ou du rédacteur de ses *Mémoires*. Il aurait en effet été très imprudent d'installer une réserve d'eau pluviale au centre du cloître, au-dessus des voûtes de la salle des Chevaliers.

20. L'auteur évoque ici la roue qui se trouvait dans le Cellier de la Merveille, à moins qu'il ne s'agisse de celle qui était installée dans le cellier situé au-dessous de l'hôtellerie de Robert de Torigni, bâtiment qui s'est effondré en 1818.

21. Les trous des machicoulis sont bien trop petits pour permettre d'y jeter le corps d'un homme !

22. C'était le 29 septembre 1591 ; Montgomery perdit ce jour-là 98 de ses soldats. Ayant compris à temps ce qui se passait, il n'est pas monté dans l'abbaye mais il a préféré s'enfuir.

23. L'auteur parle ici de la crypte des Gros Piliers qui porte bien le chœur mais pas la tour de l'église qui est édifiée sur les quatre grosses piles de la croisée du transept.

Le départ du curé du Mont-Saint-Michel Emile-Aubert Pigeon en 1867¹

Le curé E. A. Pigeon², nommé avec bonheur à la cure du Mont-Saint-Michel le vendredi saint 1866, en est parti le mercredi six septembre 1867, après avoir passé environ 18 mois dans la ville bien aimée du saint Archange. La petite mais célèbre cure étant cédée à la congrégation des R. P. de Pontigny³, le curé E. A. Pigeon forme le dernier anneau de cette longue chaîne de curés séculiers que les moines du Mont-Saint-Michel avaient simplement le droit de présenter à la nomination de l'évêque d'Avranches.

Nous savons que la cure ne peut être remise dans de meilleures mains que celles des R. P. et en particulier dans celles du P. Mémain qui nous succède. Nous sommes convaincu que toute la paroisse en sera beaucoup mieux. Une société est plus puissante qu'un individu et elle a infiniment plus de ressources qu'un prêtre isolé. Aussi, nous nous réjouissons de ce changement que nous croyons très heureux pour notre bien chère petite ville car nous l'aimons plus que nous-même cette bonne petite cité, et sa prospérité et sa gloire feront notre bonheur et notre joie.

Mais, ô bien chère paroisse, il me fallait des raisons aussi graves, aussi impérieuses pour te quitter. Mon bonheur eût été de vivre et de mourir avec toi. J'étais fier d'être ton pasteur, et je t'aimais d'une affection qui ne peut s'exprimer.

Et puis, j'ai eu avec toi tant de jours heureux, tant d'instant de bonheur et de consolation ! Ta population était si intéressante et si bonne ! Il y avait dans ton petit nombre d'habitants une foi si vive, des pratiques religieuses si touchantes, un attachement si profond pour la petite église et un peu pour le pauvre pasteur, que j'aurais été heureux de rester toujours parmi mon petit troupeau.

Oh ! Je n'oublierai jamais nos jolies fêtes religieuses, notre charmante première communion des petits enfants (Cette première communion a eu lieu le dimanche 22 juillet 1866, le jour de la fête de N. D. du Mont Carmel. Il y avait une vingtaine d'enfants en tout ; les uns faisaient leur seconde communion solennelle, les autres étaient aspirants. Il n'y avait que cinq enfants qui faisaient leur première communion : 2 garçons : Jean Desdoity et Louis Gaillard ; trois petites filles : Mélina Cerisier, Louise Poulard et Marie-Louise Lochet. Ces enfants reçurent le scapulaire le jour de leur première communion.), ces beaux mois de mai où nous chantions tous ensemble de délicieuses cantiques à la Reine des Anges !

Pourrais-je oublier aussi, chers habitants, votre zèle pour la maison de Dieu, votre assistance nombreuse et de tous les jours à la messe du pasteur, et ces heures du soir dans l'église où vous aimiez à vous réunir avec moi, en assez bon nombre, pour prier devant l'autel de Marie, le Dieu caché du Tabernacle !

Il y avait parmi vous un bon nombre d'âmes d'élite qui me rendaient très heureux.

J'aimais beaucoup aussi notre petit cimetière que nous cultivions de nos mains et où je vous disais que j'aimerais tant à me reposer un jour. Il m'a toujours paru si beau à

1. Ce texte, rédigé par Emile-Aubert Pigeon, figure sur le *Livre parrainial* du Mont-Saint-Michel de la page 40 verso à 41 verso.

2. Emile-Aubert Pigeon, né à Saint-Pair en 1829, mort à Coutances en 1902 et inhumé à Genêts. Il avait donc 39 ans lorsqu'il a écrit ce texte étonnant et très touchant.

3. Les Pères de Saint-Edme de Pontigny sont arrivés au Mont le 1^{er} avril 1867 ; ils en sont partis le 27 septembre 1901.

l'ombre de la sainte Basilique ! Il renferme en outre des âmes si vertueuses, de si nobles cœurs que nous avons connus et aimés !

Et puis nos jolies fêtes, nos belles processions à notre charmante, à notre pittoresque chapelle de saint Aubert. Tout cela sont des souvenirs, des lieux que l'on ne peut oublier, que l'on ne peut briser sans ingratitude.

Oh ! ma chère petite paroisse, je ne suis point infidèle ; si je me sépare de toi, c'est qu'on m'y force, autrement je ne t'aurais jamais abandonnée pour quelque paroisse qu'on m'aurait offerte ; je me l'étais promise et j'aurais tenu ma parole. Si à l'aide du droit romain, j'avais pu empêcher notre séparation, jamais je ne t'aurais abandonnée, jamais je n'aurais pu le faire...

Mais je ne t'oublierai jamais et je t'aimerai toujours. Mon bonheur sera de prier tous les jours pour la chère petite épouse qui m'avait été donnée et qui était si bien dans mes goûts et selon tous mes dessins. Oui, je prierai tous les jours pour ta gloire, ta prospérité et ton salut éternel.

Je ne puis te faire mes adieux publiquement car les sanglots étoufferaient mes paroles. Cette dernière entrevue serait inopportune et trop pénible pour tous. Mais je ne veux pas partir sans laisser sur ce registre quelques-unes de mes dernières pensées, bien qu'elles soient sans ordre et aussi rapidement écrites que l'exigent les quelques instants qui me restent à passer avec toi, ô ma bien aimée paroisse.

Mon dernier désir c'est que tu aimes mon successeur comme tu m'as aimé et d'avantage encore si c'est possible. Lui aussi t'aimera et s'attachera inévitablement à toi. Il fera le bien mieux encore que je n'ai pu le faire pendant les quelques mois que nous avons passé ensemble. Ici-bas, vous serez heureux avec votre bon Père ; un jour, tous ensemble, pasteurs et brebis, nous nous retrouverons dans le Ciel pour ne plus nous séparer !

Adieu ! Adieu ! ô ma chère petite église ; sois heureuse, pense quelquefois devant Dieu à ton ancien pasteur qui ne t'oubliera jamais ! jamais ! J'ai confiance aussi que les glorieux patrons de cette montagne sainte que j'aimais tant ne m'abandonneront pas. J'espère que Notre-Dame du Mont Tombe, saint Michel et les saints anges, saint Aubert, saint Pierre, saint Joseph, sainte Anne et saint Roch voudront bien encore se souvenir de moi et me conduire sûrement dans le cours de mon pèlerinage mortel. C'est la grâce que je leur demande en quittant avec larmes ce lieu vénérable et sacré !

Au Mont Saint-Michel, ce 6 septembre
1867
E. A. PIGEON
Curé du Mont Saint-Michel

Le portail sud de l'église abbatiale vers 1865, avec un membre du clergé qui pourrait être Emile-Aubert Pigeon. Photographie de Benjamin Pépin, coll. Henry Decaens.



Actualités

La nouvelle grille tarifaire des parkings

Le 17 novembre 2015, le tribunal administratif de Caen a annulé la délibération du Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel qui a adopté, dans sa séance du 3 avril 2013, l'avenant n° 5 autorisant la société Transdev à augmenter de 40% les tarifs du parc de stationnement du Mont-Saint-Michel à compter du 3 juin 2013¹. Une nouvelle grille tarifaire devait entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016. Elle a été adoptée par le syndicat mixte le 3 décembre. Voici donc les tarifs appliqués maintenant par Transdev :

- Véhicules légers :

- Forfait 24h : 11,70 euros, au lieu de 12,50, soit une diminution de 80 centimes.
- Moins de 2 heures : 6,30 euros (tarif inchangé).
- Carte d'abonnement annuel : 46,30 euros, au lieu de 93,30, soit une baisse de 47 euros.
- Stationnement à la Caserne : 4 euros (tarif inchangé).
- Gratuit de 19h à 2h du matin (inchangé).

- Camping-cars :

- Forfait 24h : 17,20 euros, au lieu de 20,80, soit une diminution de 3,60 euros.

- Motos (tarif inchangé) :

- Forfait 24h : 4,20 euros.

- Autocars (tarifs inchangés) :

- Forfait 24h : 57 euros.
- Stationnement à la Caserne : 35 euros.

- Ticket de la maringotte (inchangé) :

- 5,30 le trajet par personne.

- Ticket de l'autobus entre Pontorson et le Mont Saint-Michel :

- 2,80 euros, au lieu de 3,20, soit une baisse de 40 centimes.

Ces tarifs seront modifiés au printemps afin de tenir compte de la loi Hamon qui impose de facturer le stationnement au quart d'heure et ils seront différents selon les saisons. Il est en effet question d'avoir des tarifs plus élevés durant l'été que durant l'hiver car il faut mettre en service plus de navettes en été qu'en hiver !

Le seul point positif de cette nouvelle grille tarifaire est la baisse notable de l'abonnement annuel qui intéresse tout particulièrement ceux qui habitent près du Mont et souhaitent y aller régulièrement.

¹ Voir *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, revue trimestrielle, tome XIII, n° 118-III, septembre 2013, p. 191.



Photographie de la flèche prise le 28 janvier 2016 ; on commence seulement à monter l'échafaudage qui devrait permettre de déposer la statue de l'Archange le 25 février. Photo. Henry Decaëns.



SAINT JAMES®
Né de la mer
www.saint-james.com



In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porriónais - BP 440

50304 Avranches Cedex

Tél. : 02 33 79 02 00

Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité - Audit - Gestion - Conseil - Social et paies - Juridique

Membre de Deloitte.

www.inextenso.fr



La Maison du Vin

Spécialiste du vin à Granville

Particuliers et Entreprises

150 m2 d'exposition

21 rue Jeanne Jugan



☎ 02 33 50 81 54 50400 GRANVILLE



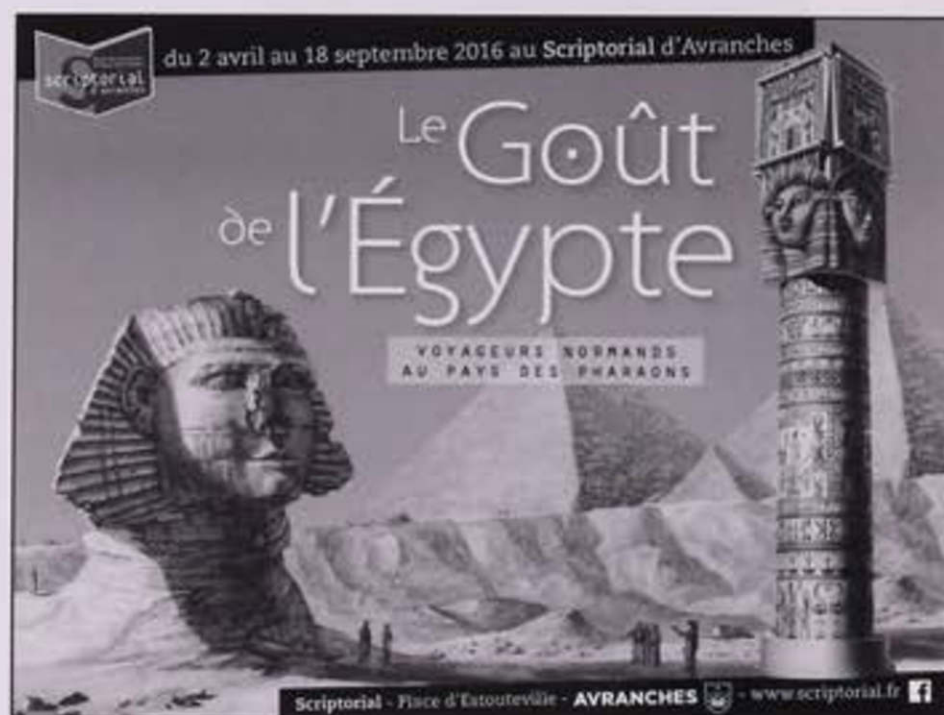
Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Cauge - 50170 BOUCEY - PONTORSON

E-mail : malecot.imprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26

MONTANT DES COTISATIONS

B.P. 9

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- Une page entière 150 € par Revue tirée à 450 exemplaires
- Une demi-page 80 € par Revue tirée à 450 exemplaires
- Un quart de page 45 € par Revue tirée à 450 exemplaires

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).
Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)
- L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938), rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : 6 €
- N° 52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : 6 €
- N° 110 (2005) à N° 114 (2009), en très bon état : 8 €
- N° 115 (2010) à N° 119-IV (décembre 2014), en très bon état : 10 €

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

• Les Membres d'Honneur	p. 2
• Les Anciens Présidents de l'Association	p. 3
• Le Conseil Scientifique	p. 4
• Le Mot du Président	p. 5
• Extrait d'un essai sur la topographie médicale du Mont-Saint-Michel (suite et fin) par Hyacinthe Ledain	p. 7
• Le Conte des Vilains de Verson, par Jean-Luc Legros	p. 21
• La statue de l'Archange de Frémiet de la flèche du Mont-Saint-Michel	p. 33
• A propos d'une tour et d'une flèche récentes, par Isidore Lévêque	p. 47
• Le pèlerinage de Jacques-Auguste de Thou au Mont-Saint-Michel	p. 52
• Les souvenirs de la marquise de Créquy	p. 53
• Le départ du curé du Mont-Saint-Michel Emile-Aubert Pigeon en 1867	p. 59
• Actualités	p. 61

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdu MontSaintMichel.com

e-mail : contact@lesamisdu MontSaintMichel.com

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0216 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XVI - N° 121 - II - JUIN 2016

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur :	M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAENS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M ^{me} Pascale CHAVÉRIAT
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON M. Jean-Pierre DELALANDE Père André FOURNIER Père Michel LE BLOND M. Jean-Luc LEGROS, Secrétaire de rédaction M. Patrick PERRIN M. Antoine ROUSSELLE, Archiviste M. Jean-Marie VANNIER

La statue de saint Michel de Frémiet

Dans le numéro de notre revue de janvier 2016, nous avons annoncé la dépose de la statue de l'Archange de Frémiet qui couronne la flèche de l'église abbatiale du Mont Saint-Michel depuis le 6 août 1897¹. L'hélicoptère a eu lieu le matin du 15 mars. La statue a ensuite été déposée dans une ferme des polders pour être emmenée par camion près de Périgueux où elle va être redorée ; c'est la Socra, une entreprise spécialisée dans la restauration d'œuvres d'art de grande taille, qui a été chargée de ce travail.

Il fallait mettre aux normes le paratonnerre de la flèche ; or trois pointes de celui-ci sont fixées à l'extrémité des ailes et de l'épée de l'archange. De plus, la statue était devenue très terne car il ne restait plus rien de la dorure réalisée en 1987. Les soixante-cinq grammes d'or (cinq mille feuilles d'or à 23,66 carats) ont en effet disparu sous l'effet du vent, de la pluie et de la foudre.

La statue devrait revenir au Mont et reprendre sa place au sommet de la flèche à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin.

H.D.



15 mars 2016 : l'hélicoptère se présente pour décrocher la statue de l'archange.
Cliché Henry Decaens

¹ Les Amis du Mont-Saint-Michel, revue trimestrielle, tome XVI, n° 121/1, mars 2016, p. 45.





15 mars 2016 : l'hélicoptère soulève la statue de l'archange.
Cliché Henry Decaëns.



15 mars 2016 : l'hélicoptère emporte la statue de l'archange.
Cliché Henry Decaëns.



15 mars 2016 : la statue de l'archange a été déposée dans une ferme des polders avant d'être chargée dans un camion pour aller chez le restaurateur.

Le cloître de la Merveille

Nous avons annoncé dans le numéro de mars de notre revue que d'importants travaux doivent être prochainement entrepris dans le cloître par François Jeanneau, architecte en chef des Monuments historiques. Il est en effet nécessaire d'assurer une bonne étanchéité aux voûtes de la salle des Chevaliers et donc de refaire le jardin du cloître. L'architecte doit également profiter de ces travaux pour abaisser le sol des galeries afin de rétablir leur niveau d'origine.

Ce cloître magnifique a été construit au début du XIII^e siècle, sous l'abbatiat de Raoul des Isles (1212-1229). On sait même avec précision quand il a été achevé grâce à une inscription peinte dans la galerie occidentale, près de l'image mutilée de saint François d'Assise. Cette inscription est effacée depuis longtemps mais elle a heureusement été relevée par les historiens du Mont du XVII^e siècle : « Sanctus Franciscus canonisatus fuit anno Domini MCCXXVIII^o, quo claustrum istud perfectum fuit anno Domini.² » ce qui signifie « St François a été canonisé l'an de Notre Seigneur mil deux cens vingt huit auquel an de Notre Seigneur ce cloître a été parfait.³ »

Des historiens contemporains se sont interrogés sur la date donnée par cette inscription⁴. Mais il nous semble difficile de contester cette date car le style du cloître correspond bien à ce que l'on construisait en Normandie au début du XIII^e siècle.

L'image de saint François était la plus ancienne représentation connue du *poverello* ; elle a malheureusement été martelée pendant la Révolution mais elle est bien connue car elle a été reproduite à la fin du XVII^e ou au début du XVIII^e siècle⁵.

Les travaux du XVII^e siècle

L'aire du cloître était originellement couverte de plomb. En 1623, les moines firent mettre de la terre sur le plomb pour aménager un jardin où, selon l'historien dom Thomas Le Roy « sont plantés des buis et quantité de belles fleurs »⁶. Dom Thomas Le Roy évoque ailleurs dans son livre ce « petit jardin verdoyant⁷ » qui apportait un peu de chlorophylle dans cet univers minéral qu'est l'abbaye du Mont Saint-Michel. Mais ce jardin a dû être supprimé quelques années plus tard car le plomb n'était plus étanche : « L'an 1676, on osta la terre de dessus le plomb à cause que led. plomb ayant esté gasté

2. Dom Thomas Le Roy : *Le livre des curieuses recherches du Mont Saint-Michel*. Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 2008, p. 161.

3. Traduction de dom Jean Huynes, *Histoire générale de l'abbaye du Mont-St-Michel au péril de la mer*. Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 1872-1873, tome 1, p. 181.

4. Véronique Rouillon, Vincent Debiais et Yves Gallet : Le cloître du Mont Saint-Michel et la date de 1228 : observations iconographiques, paléographiques, chronologiques. *Le monument médiéval, études croisées. Actualité de la recherche : la cathédrale de Poitiers - Autour du Mont Saint-Michel*, journées d'études organisées par le Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, Poitiers, 22 et 23 novembre 2012.

5. *Recueil de documents concernant les abbayes de Fontenay, Barbery, Aulnay, Troarn, Lessay, Ardenne, le Mont-S.-Michel, la Lucerne*, [...] par la copie d'un manuscrit qui s'y trouvait au temps de l'intendant de Basse-Normandie Foucault, pour qui ces documents ont été rassemblés à la fin du XVII^e et au commencement du XVIII^e siècles. Paris, BNF, Français, 4902, fol. 226.

6. Dom Thomas Le Roy, *op. cit.*, p. 409 et 63.

7. Dom Thomas Le Roy, *op. cit.*, p. 66.

en plusieurs endroits sous la terre, l'eau commençait à gâter la voûte de la salle des chevaliers⁸.

En 1629, les moines ont également remplacé quelques colonnettes du cloître qui étaient en très mauvais état de conservation⁹. La toiture qui était en plomb a été refaite en ardoises en 1633¹⁰. Enfin en 1646, les galeries, qui étaient délavées et poussiéreuses « en sorte qu'on n'y pouvoit marcher sans gâter ses vêtements d'un côté et d'autre¹¹ », ont été couvertes d'un plancher en sapin ; ce plancher devait être posé sur des solives, ce qui a sans doute contribué à relever le niveau du sol des galeries. La même année, des huisseries avec des vitraux ont été installées dans les baies du mur nord.

Les transformations réalisées par l'Administration pénitentiaire

Après le départ des moines en 1790, l'abbaye a été utilisée comme prison de 1793 à 1863. L'aire du cloître a alors servi de lieu de promenade pour les détenus ; elle a été affectée aux prisonniers politiques incarcérés dans l'abbaye sous la monarchie de Juillet.

Vers 1830, l'Administration pénitentiaire a aménagé dix-huit cachots en bois, appelés « les loges », sur la galerie nord et une partie de la galerie orientale du cloître. Ces cachots donnaient sur un couloir éclairé par des fenêtres. Ils étaient redoutés des détenus car ils n'étaient pas chauffés à cause du risque d'incendie ; il y faisait donc très froid durant l'hiver ; en revanche, il y faisait aussi trop chaud pendant l'été.

Les prisonniers politiques, dont Armand Barbès et Auguste Blanqui, y ont été enfermés du 18 avril au 23 août 1841 pendant que l'on faisait des travaux dans leurs cellules des logis abbatiaux. D'autres prisonniers politiques y ont fait des séjours plus ou moins longs en guise de punition.

De plus, ces « loges » surchargeaient gravement les frêles arcatures du cloître. L'Administration pénitentiaire ayant compris la gravité de la situation demanda à l'architecte Nicolas Théberge (1815-1866) de réaliser d'importants travaux dans le cloître vers 1860. Celui-ci supprima les « loges » et fit refaire les voûtes en plâtre en forme d'une anse de panier qui couvraient déjà les galeries¹².

La restauration d'Edouard Corroyer

Les travaux de Nicolas Théberge n'arrêtèrent malheureusement pas les désordres du cloître. Edouard Corroyer, architecte en chef des Monuments historiques du Mont Saint-Michel de 1872 à 1888, dut très rapidement après sa nomination entreprendre une restauration complète du cloître réalisée entre mai 1877 et mai 1881.

8 Dom Thomas Le Roy, *op. cit.*, p. 409.

9 Dom Thomas Le Roy, *op. cit.*, p. 428.

10 Dom Thomas Le Roy, *op. cit.*, p. 452.

11 Dom Thomas Le Roy, *op. cit.*, p. 549.

12 Les galeries du cloître étaient déjà couvertes ainsi sur la gravure publiée en 1854 dans la *Normandie illustrée* (voir p. 94).

L'architecte refit tout d'abord le dallage de l'aire centrale afin de mettre les voûtes de la salle des Chevaliers à l'abri des infiltrations des eaux pluviales. Pour assurer l'étanchéité de l'aire du cloître, il ne la couvrit pas de plomb mais de dalles en granit à pente et contre-pente transversales qui permettaient d'évacuer les eaux pluviales vers l'extérieur.

Puis il déposa entièrement les galeries, en numérotant les pierres pour faciliter le remontage. Il fit refaire presque toutes les colonnettes du mur intérieur, en utilisant du poudingue pourpre provenant de La Lucerne (Manche), un matériau qui peut être tourné et poli. Les colonnettes d'origine étaient en lumachelle, un marbre coquillier provenant d'Angleterre ; il conserva quelques colonnettes et deux chapiteaux anciens comme témoins.

Les écoinçons, la frise et les crochets de la partie supérieure des murs intérieurs, en pierre de Caen, ont été en partie refaits ; certains écoinçons ont été entièrement reconstitués, d'autres ne l'ont été que partiellement, d'autres enfin ont été conservés dans leur état ancien.

Corroyer avait prévu de couvrir le sol des galeries d'un carrelage en terre cuite émaillée. Mais la Commission des Monuments historiques lui imposa d'installer un dallage en granit. L'architecte le mit sans doute au niveau du plancher qui avait été installé au XVII^e siècle, donc au-dessus du niveau d'origine.

Il couvrit les galeries d'une charpente neuve, habillée d'un berceau brisé lambrissé en chêne. Pour la couverture, au lieu de mettre les ardoises prévues au devis, il choisit des tuiles vernissées bleu foncé, rouge et jaune. Dans la galerie occidentale, il ferma la porte d'attente du chapitre et les deux baies qui la flanquent avec des verrières représentant saint François d'Assise ; la Commission des Monuments historiques les fit rapidement déposer pour les remplacer par des verrières non figuratives.

L'intervention de Paul Gout

Dans l'ensemble, la restauration du cloître par Corroyer a été jugée favorablement. Seule la couverture en tuiles vernissées a été critiquée ; l'auteur d'une brochure anonyme est particulièrement sévère : « Et puis, quelle idée d'avoir recouvert les toits d'affreuses tuiles multicolores ? C'est un bariolage du plus mauvais goût. Ces couleurs criardes détonnent avec le ton général du monument, avec les teintes sombres de la pierre, avec le gris du ciel, avec la coloration si discrète des grèves, avec les brumes de l'Océan.¹ »

En 1899, Paul Gout, architecte du Mont de 1898 à 1923, remplaça la toiture bariolée conçue par Corroyer par une toiture de tuiles vernissées noires formant des chevrons sur un fond de tuiles rouges². Cette toiture plus simple n'améliorait guère l'aspect du cloître ; les chevrons créaient en effet un rythme qui concurrençait maladroitement celui

1. *Les vandales au Mont Saint-Michel : cri d'alarme poussé par un architecte*. Paris, Imprimerie A. Labure, s.d. [1883], p. 12. Cet architecte était sans doute Émile Sagot, ancien inspecteur des Monuments historiques de Côte-d'Or. Il s'était retiré au Mont-Saint-Michel, envoyant des rapports au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et à la Commission des Monuments historiques pour critiquer les travaux de restauration de Corroyer. Nous avons publié ces rapports dans *Les Amis du Mont-Saint-Michel, bulletin annuel* n° 102, année 1997, p. 38-54.

2. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Mondat pour un coût de 4 172 699 francs ; il y a eu un dépassement de crédit car le devis s'élevait à 3 704 francs.

des colonnettes du mur intérieur. Une délégation de la Commission des Monuments historiques qui se rendit au Mont en 1911 émit le vœu que cette nouvelle toiture soit rapidement refaite en schiste ardoisier ; ce vœu n'a été réalisé qu'en 1962 !

Les travaux d'Yves-Marie Froidevaux

Yves-Marie Froidevaux, architecte en chef du Mont de 1957 à 1983, obtint en 1962 l'autorisation et les crédits pour supprimer du cloître cette « note très discordante »³. Il avait envisagé, dans un premier temps, de mettre en place une couverture en bois. Mais il réalisa finalement durant l'hiver 1962-1963 une toiture de schiste dont la teinte gris-vert s'harmonise parfaitement avec la couleur des murs en granit et avec celle du ciel de la baie ; ces ardoises épaisses en schiste sont scellées au mortier et fixées avec une cheville en chêne. Ce type de couverture présente, comme l'a fait remarquer Froidevaux « un caractère à la fois fruste et monumental » ; elle est en plus excellente « contre le vent et la bruine. »

L'étanchéité de l'aire du cloître était à nouveau déficiente. En 1965, l'architecte déposa le dallage en granit qu'avait mis en place Corroyer pour installer de grandes dalles de béton armé. Puis, au lieu de remettre au-dessus le dallage en granit, il reconstitua un petit jardin dans lequel il voulait planter des simples⁴. Des membres de la Commission des Monuments historiques, tels Jean Hubert⁵ et Jean Valléry-Radot⁶, firent remarquer que les jardins ne sont apparus dans les cloîtres qu'au XVI^e siècle. Après avoir demandé une étude complémentaire, la Commission donna son accord pour une pelouse avec une bordure de plantes vivaces et un motif central. Pour le choix des plantes, l'architecte s'est efforcé de tenir compte des conditions climatiques de la baie du Mont et de l'ensoleillement différent des quatre côtés du cloître. Il a retenu des espèces végétales existant au Moyen Âge qui ont été placées dans le jardin en fonction de leur taille, de leur couleur et de leur date de floraison afin de maintenir, autant que faire se peut, une floraison continue tout au long de l'année.

Comme l'a bien souligné l'architecte, ce jardin admirable, « suspendu entre le ciel et la mer, accompagne discrètement le rythme des galeries du cloître et contribue à recréer, en ce lieu à l'abri des vents du large, l'espace de paix qui s'offrait aux moines pour soutenir leur méditation.⁷ »

Tout le décor sculpté en pierre de Caen, ainsi que les arcatures, était peint ; des traces de couleur rouge et verte sont encore visibles, notamment sur le mur sud. Il serait donc intéressant de profiter des travaux prévus pour faire une recherche de polychromie, non pas pour reconstituer ce qui a disparu mais pour mieux connaître ce chef-d'œuvre de l'architecture monastique du début du XIII^e siècle.

Henry DECAËNS

³ Rapport sur la conservation et la restauration du Mont-Saint-Michel d'Yves-Marie Froidevaux du 16 juin 1958.

⁴ Plantes condimentaires et médicinales (armoise, camomille, lavande, romarin, sauge, thym, etc.) que les moines plantaient dans les cloîtres.

⁵ Jean Hubert (1902-1994), archiviste-paléographe, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

⁶ Jean Valléry-Radot (1890-1971), archiviste-paléographe.

⁷ Froidevaux (Yves-Marie) : Jardin du cloître du Mont-Saint-Michel. *Les Monuments historiques de la France*, revue trimestrielle, année 1970, n° 1 janvier-mars, p. 57-61.

Rapport adressé à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur la restauration de la Merveille, des bâtiments de l'entrée de l'abbaye et des remparts 21 juin 1876

[...]

Toutes les salles de la Merveille (sauf le cellier) ainsi que les galeries intérieures du cloître devaient être pavées en carreaux de terre cuite émaillée semblables à ceux dont j'ai trouvé des débris dans les fouilles faites sur divers points de l'abbaye. La couverture du comble du dortoir⁸ devait être en tuiles émaillées ; j'ai trouvé également quelques morceaux de ces tuiles qui, avec les carreaux, ont été déposés dans le charrier⁹.

A partir du XV^e siècle, les eaux pluviales étaient recueillies et envoyées dans la citerne du bas-côté nord du chœur reconstruit après l'écroulement de 1421 et commencé par le cardinal Guillaume d'Estouteville vers 1450¹⁰.

Actuellement le plomb a disparu et l'enduit qui recouvre l'aire est insuffisant pour empêcher l'eau de s'infiltrer au travers des voûtes de la salle des Chevaliers ; cet état de choses pourrait, s'il était prolongé, causer de graves dommages et il devient de toute nécessité d'y remédier aussitôt que possible.

Du reste, l'état général du cloître est loin d'être rassurant ; les galeries intérieures ont été disloquées par les constructions maladroites que les directeurs de la prison, pour augmenter les logements des détenus, avaient élevées lourdement sur les frères colonnettes sans prendre la peine d'augmenter la force des points d'appui¹¹.

Les bois du comble sont pourris et la toiture menace de s'effondrer ; les façades nord et sud surtout sont déversées. Il a fallu dernièrement les étayer et élever des petits murs diagonaux dans une grande partie des arcatures extérieures afin d'en arrêter l'écroulement menaçant¹².

Enfin il faut craindre la ruine complète et prochaine du cloître si la restauration, des plus urgentes, n'est pas bientôt commencée.

[...]

Par les causes déterminées au chapitre II (1^{re} partie), les galeries intérieures du cloître sont dans un état de délabrement complet, ainsi que le comble moderne qui les recouvre. La délicatesse des arcatures et leur dislocation actuelle ne permettant pas de les redresser sans avoir à craindre des ruptures ou des accidents de toutes natures, il

⁸ Quand Corroyer parle du dortoir, il évoque en réalité le réfectoire transformé en dortoir au XVII^e siècle.

⁹ Cela ne prouve pas que le réfectoire était à l'origine couvert de tuiles vernissées.

¹⁰ Cette citerne occupe l'emplacement d'une chapelle dans la crypte des Gros Piliers.

¹¹ Corroyer évoque bien entendu « les loges » construites par l'Administration pénitentiaire sur la galerie nord et une partie de la galerie orientale du cloître. Voir illustration de la p. 88.

¹² On aperçoit ces murs sur la photo de la p. 76.

devient nécessaire : de déposer les arcatures, puis de les reposer sur des colonnettes de forme primitive après avoir remplacé des arcs en pierre de Caen les parties rongées par le vent marin.

L'aire du cloître, formant dans une grande partie de sa surface la couverture de la salle des Chevaliers au-dessous, était garnie de plomb qui, aujourd'hui disparu, laisse les voûtes (de la salle des Chevaliers) à découvert ; l'enduit actuel est insuffisant pour arrêter les infiltrations et il est nécessaire de recouvrir l'aire du cloître par un dallage-couverture en granit, beaucoup plus durable que le plomb qui s'altère très rapidement sous l'influence des vapeurs de la mer.

Les bois du comble et la toiture sont très avariés et la charpente – moderne – mal combinée augmente le déversement des galeries ; il faudra après la réédification des galeries couvrir celles-ci d'une charpente nouvelle, maintenant les galeries au lieu de les pousser, avec des fermes apparentes et un berceau lambrissé en bois, recouvertes en ardoises fortes posées avec des crochets¹³.

[...]

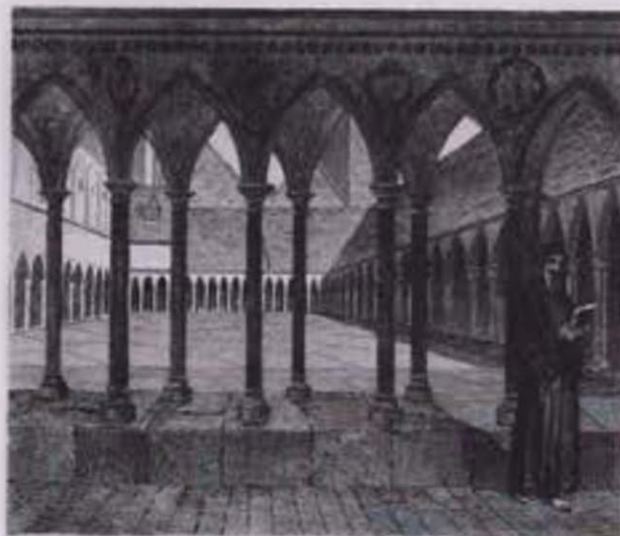
13. Corroyer n'envisageait pas encore de réaliser une toiture de tuiles vernissées sur le cloître.

Procès-verbal de la Commission des Monuments historiques Séance du 13 janvier 1877

M. Boeswillwald¹, rapporteur, propose d'autoriser en principe les travaux proposés par M. Corroyer pour la restauration du cloître, travaux très urgents, dont l'estimation s'élève à 159 101 Francs 40² et d'allouer les ressources nécessaires en 3 annuités. Toutefois l'architecte devrait être invité au préalable à modifier son projet et à le soumettre de nouveau à l'examen de la Commission. Il devrait notamment, ainsi que le fait observer M. Viollet-le-Duc³, établir un plafond en caissons au lieu d'une charpente en berceau, suivant le système normand dont on trouve encore des exemples dans les cloîtres anglais⁴.

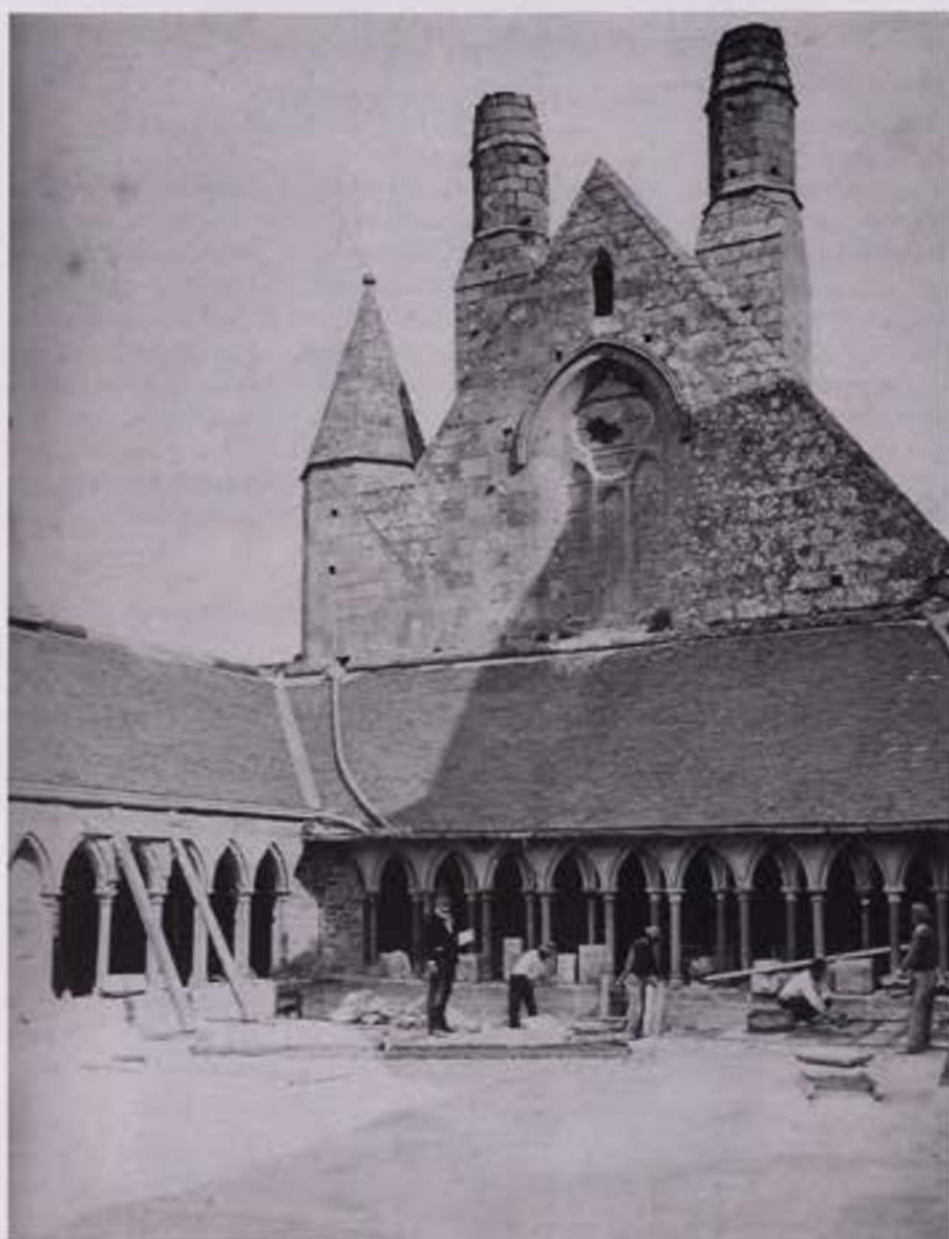
M. le président et M. Viollet-le-Duc pensent qu'en raison de la médiocrité du prix de location des bâtiments de l'abbaye payé par l'évêque de Constances, on pourrait demander à ce prélat de contribuer à l'exécution des travaux⁵.

La Commission propose d'instruire l'affaire dans ce sens et adopte les conclusions du rapport.



Vue générale du cloître à partir de la galerie occidentale.
Gravure de Gaucherel, vers 1840. Coll. Henry Decaens.

1. Emile Boeswillwald (1815-1896), inspecteur général des Monuments historiques.
2. Ce devis est passé à 197 366,11 francs, devis approuvé le 14 avril 1877. Mais la dépense effective s'est élevée à 211 321,70 francs.
3. Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879).
4. C'est une charpente habillée d'un berceau brisé qui a finalement été réalisée.
5. L'évêque de Constances, Mgr. Germain (1876-1897) n'a pas été sollicité. Son prédécesseur, Mgr Bravard avait loué l'abbaye pour neuf ans en 1865, mais à l'expiration du bail, les Pères de Saint-Edme qui vivaient dans l'abbaye ont loué les bâtiments par un bail renouvelable tous les trois ans jusqu'en 1886.



Vue de l'angle nord-est du cloître vers 1877.
Cliché anonyme.
Coll. Henry Decaëns.

Lettre de Corroyer au ministre de l'Instruction publique, des cultes et des Beaux-Arts

Paris, le 27 novembre 1877

A Monsieur le Ministre de l'Instruction publique,
des cultes et des Beaux-Arts

Monsieur le Ministre,

La restauration du cloître du Mont Saint-Michel, entreprise depuis le mois de mai dernier par votre Ministère, et par les soins de la Commission des Monuments historiques, se poursuit aussi activement que la nature des ouvrages le permet. L'aire du cloître est complètement dallée ; les gargouilles extérieures étant relancées dans les contreforts, les eaux pluviales s'écoulent rapidement au dehors par les anciennes pentes rétablies ; la salle des Chevaliers, sur laquelle sont élevées les galeries du cloître, est désormais à l'abri des infiltrations dont elle souffrait depuis trop longtemps. Le dallage des galeries est en cours d'exécution¹ ; les colonnettes en granitelle poli², dont le gisement ancien a été retrouvé, ainsi que leurs bases et leurs chapiteaux, se préparent sur les carrières de la côte, à proximité du Mont³, et leur pose pourra commencer à s'effectuer au printemps prochain. Mais avant d'exécuter ces divers travaux de restauration, il était nécessaire de se rendre compte de l'état des murs dans la hauteur du comble actuel. A cet effet, j'ai fait enlever l'enduit et les lattes qui formaient la voûte moderne⁴ en forme d'anse de panier. J'ai constaté alors quelques détails de la construction primitive, notamment la disposition significative des corbeaux creusés de façon à recevoir le faîtage. J'ai également relevé, avec le plus grand soin, plusieurs chevrons qui ont été laissés entre les fermes actuelles et qui sont, à mon avis, les vestiges de l'ancienne charpente couvrant les galeries du cloître. J'ai indiqué en A - de la feuille de croquis ci-jointe⁵ - le profil du chevron ancien ; en B sa face intérieure portant les mortaises des diverses pièces qui, par leur assemblage avec le chevron, formaient une des fermes du comble et j'ai essayé de reconstituer une de ces fermes selon ses dispositions primitives les plus probables. (Le chevron ancien est d'un ton plus foncé que les autres pièces). La coupe C, avec celle sur EF, tracées au-dessus, est faite sur la galerie sud du cloître qu'elle montre rétablie d'après les vestiges indiqués plus haut.

¹ Corroyer ne semble pas s'être posé de questions sur le niveau de ce dallage.

² Ce que Corroyer appelle « granitelle » est en réalité du poudingue pourpre.

³ On ne sait ce qui a conduit Corroyer à remplacer les colonnettes anciennes en lumachelle, un marbre coquillier provenant d'Angleterre, par des colonnettes nouvelles en poudingue pourpre, un matériau provenant de carrières situées près de l'abbaye de la Lucerne, dans la Marche.

⁴ Souligné dans le texte.

⁵ Lorsque nous avons consulté les archives de la restauration du Mont Saint-Michel, elles étaient conservées au siège du ministère de la Culture, rue de Valois, puis dans un hôtel du Marais. Les photocopies que je pouvais faire étaient limitées et je n'ai malheureusement pas photocopié ce croquis.

Suivant les traces laissées sur le faitage, les fermes étaient espacées de 65 à 70 centimètres ; elles étaient reliées entre elles par des bardeaux formant lambris et dont le point de jonction était garni d'un couvre-joint. La partie intérieure cintrée du chevron ancien, formant épaulement, porte encore, sur deux rangées, les traces des clous qui attachaient les bardeaux sur les chevrons.

La forme du comble du cloître, en appentis, rappelle celle d'un auvent⁶. Le faitage étant maintenu dans la rainure du corbeau et la partie supérieure du chevron étant liée au faitage, à l'aide de deux pattes contrecoudées, fixées de chaque côté du chevron et agrafant le faitage, la charpente charge fort peu la galerie intérieure et elle ne peut être pour celle-ci une cause de déversement.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les observations que j'ai faites sur l'état ancien du cloître. Je m'empresse de les soumettre à votre Excellence parce qu'elles me paraissent être de nature à attirer l'attention de la Commission des Monuments historiques en lui fournissant un nouvel élément d'appréciation sur la forme du comble qui couvrait primitivement les galeries du cloître de l'abbaye du Mont Saint-Michel.

Je suis avec un profond respect, Monsieur le Ministre, votre très dévoué serviteur.

Edouard Corroyer

⁶ Souligné dans le texte.

Lettre de Corroyer au R.P. Robert¹

Paris, le 12 janvier 1879

Mon Révérend Père,

Pendant votre séjour à Paris, nécessité par vos prédications à Notre-Dame-des-Victoires, vous m'avez demandé de vous donner, comme les années précédentes, quelques renseignements sur les travaux de restauration qui s'exécutent au Mont-Saint-Michel, par les soins de la Commission des Monuments historiques.

J'aurais préféré ne vous parler des travaux qui ont actuellement pour objet principal la restauration complète du cloître de l'abbaye, que l'année prochaine, alors que, plus avancés, ils seront plus intéressants à voir et à décrire ; cependant, puisque vous le désirez, je vais vous dire ce qui a été fait depuis ma dernière lettre, c'est-à-dire depuis le mois de novembre 1877.

Ainsi que je vous l'ai dit précédemment, la restauration du cloître a été commencée en 1876² ; elle s'est poursuivie sans interruption avec toute l'activité prudente qui doit être apportée à des ouvrages délicats et fragiles en certains points, comme ceux dont il s'agit.

Les murs extérieurs du cloître sont restaurés et leurs couronnements reconstitués avec les corbeaux engagés qui recevront les faitages des toitures en appentis (plusieurs corbeaux anciens, retrouvés dans le pignon ouest du chartrier, où ils avaient été employés comme maçonnerie par les Bénédictins de Saint-Maur, au XVII^e siècle, ont été remis à leurs places primitives). Les souches des cheminées de la salle des Chevaliers, s'élevant au-dessus de la grande façade nord, ont été consolidées. Il en a été de même pour les deux grandes cheminées du réfectoire³, qui accompagnent le pignon ouest du dortoir⁴, et concourent à donner à cette partie de la Merveille un aspect aussi grandiose et pittoresque.

Pendant la reconstruction partielle du sommet du mur-ouest, j'ai retrouvé toutes les dispositions anciennes du chartrier – flanquant l'angle nord-ouest de la Merveille – que les adjonctions faites au XVII^e siècle, par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, avaient si malencontreusement dénaturées. J'ai pu constater la forme originelle du comble, ainsi que l'attestent les rampants du pignon ouest et les rainures destinées à recevoir les tuiles. Les balustrades nord et sud, qui existent entières, seront replacées sur leurs bases anciennes, dont l'emplacement est fortement déterminé par les reliefs ménagés sur la corniche. Enfin, la charmante petite salle, qui se trouve à l'extrémité ouest du cloître et à son niveau, retrouvera sa forme primitive par la reconstitution de ses fenêtres, d'une forme tout à la fois ferme et gracieuse, et par la restitution de sa charpente apparente, en berceau ogival, semblable à celle des galeries du cloître.

¹ Cette lettre d'Edouard Corroyer au R.P. Robert, supérieur des Pères de Saint-Edme au Mont-Saint-Michel, a été publiée dans les *Annales du Mont-Saint-Michel*, février 1879, p. 133-136.

² Les travaux ont en réalité commencé en 1877.

³ C'est-à-dire de la salle des Hôtes.

⁴ Corroyer parle en fait du réfectoire.

Pendant que ces divers travaux s'exécutent au Mont, les matériaux de diverses natures, nécessaires pour la restauration du cloître, sont travaillés au dehors. La charpente du cloître est toute prête ; toutes les colonnettes, en granitelle poli, sont arrivées à pied d'œuvre ; les bases et les chapiteaux s'achèvent, et au printemps prochain, on pourra, avec tous les éléments réunis, commencer la pose des arcatures du cloître, qui sera terminée, je pense, avant la fin de l'année.

Le montage des matériaux n'est pas, au Mont-Saint-Michel, une des moindres difficultés des travaux en cours d'exécution, en raison de la situation exceptionnelle des bâtiments de l'abbaye, placés comme l'église, la plate-forme, le cloître, le dortoir⁵, etc., à près de 80 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer. C'est un des moyens qui me font entrer dans quelques détails techniques. Ils peuvent avoir leur utilité ou tout au moins présenter quelque intérêt.

Afin de satisfaire les exigences des divers services des travaux, il a fallu élever au sud un échafaudage. Il part de la plate-forme située au bas des ruines de l'hôtellerie ; c'est, de tout le Mont et à cette hauteur, le seul point accessible aux voitures. Cet échafaudage s'élève droit, d'abord jusqu'aux ruines de l'hôtellerie, puis se rétracte, arrive à la grande plate-forme de l'Ouest et franchit ainsi une hauteur de 62 mètres. Il est maintenu latéralement par des haubans formés de petits câbles en fil de fer, et il est surmonté d'un paratonnerre, afin de parer autant que possible aux accidents atmosphériques, si fréquents et si violents au Mont-Saint-Michel. Un chemin de fer part du sommet de l'échafaud supérieur, traverse diagonalement la grande plate-forme de l'Ouest, une partie de la nef de l'église, et aboutit par une courbe au cloître dont il dessert le chartrier.

Tous ces travaux, qui s'exécutent sous ma direction et qui sont surveillés par M. Louvel⁶, architecte à Avranches, nommé inspecteur des travaux par arrêté ministériel en date du 16 avril 1877, sont faits avec beaucoup de soins et d'exactitude par M. Th. Fouché⁷, entrepreneur général, bien secondé par son intelligent appareilleur Clément et ses excellents ouvriers. Le grand échafaudage, ainsi que les ouvrages volants placés en encorbellement à des hauteurs vertigineuses, à l'ouest et au nord, ont été taillés et montés par M. Rondel, charpentier à Rennes, qui est également chargé de la charpente des galeries du cloître.

[...]

Veuillez agréer, Très Révérend Père, l'expression de mes sentiments respectueux.

Edouard Corroyer
Architecte du Gouvernement, attaché à la
Commission des Monuments historiques

⁵ Corroyer parle ici du réfectoire.

⁶ François Louvel.

⁷ Théodore Fouché, entrepreneur de travaux publics à Paris.

Rapport de la Commission des Monuments historiques par M. Ruprich-Robert¹, inspecteur général Séance du 28 mai 1881

M. le Ministre des Beaux-Arts a autorisé M. l'architecte Corroyer à exécuter divers travaux de restauration au Mont Saint-Michel qui sont aujourd'hui terminés. Dans les travaux étaient compris le cloître, la chapelle Saint-Etienne, la tour Boucle, l'échauguette sud des remparts et l'entretien annuel. Cette restauration a été fort bien exécutée, en trois exercices ainsi qu'il avait été convenu et pour une somme totale de 249 829,08 francs. Les crédits ouverts étant de 249 420,16, l'excédent n'est que de 406,78².

Aujourd'hui, en présence des besoins urgents qui lui paraissent, avec raison, résulter de certaines autres parties en mauvais état de cet édifice considérable, M. Corroyer présente un projet de restauration du dortoir³ (continuation des travaux aux bâtiments de la Merveille), dont la dépense serait de 271 178,40 francs et un autre devis de 16 743,09 pour terminer la chapelle Saint-Etienne. Ensemble : 287 921,49 francs.

En présence de nécessités qui nous semblent démontrées, de l'excellente réussite des travaux déjà faits, d'un chantier d'ouvriers bien organisé qu'il est à craindre de voir démembrer, et enfin, malgré le peu d'intérêt que paraît malheureusement attacher à ce merveilleux monument une autre administration de l'Etat⁴, nous n'hésitons pas à proposer à la Commission d'approuver les propositions dont il s'agit et d'accorder, en cinq annuités, la somme demandée, soit 60 000 francs par an.

Quant au projet en lui-même, le devis prévoit pour le dortoir un pavage neuf en carreaux vernissés (8 750 francs) et des vitraux en grisailles (8 700 francs). Il nous a semblé qu'un dallage en granit serait préférable et plus durable, quoique peut-être un peu plus coûteux ; et que, d'un autre côté, des verrières blanches suffiraient, de sorte qu'en adoptant ces modifications les sommes prévues pour l'ensemble de ces deux articles couvriraient la dépense. C'est la seule observation que nous ayons à faire au projet de M. Corroyer.

M. l'architecte fait en outre remarquer que la somme annuelle de 1 200 francs portée pour l'entretien des bâtiments du Mont Saint-Michel qui [est] actuellement en entier à la charge de l'Etat, est insuffisante, et il demande de la porter à 2 000 francs, ce qui nous semble également nécessaire.

Ruprich-Robert
18 mai 1881

¹ Victor Ruprich-Robert est très favorable à Corroyer dans ce rapport, mais cela ne va pas durer. Edouard Corroyer fait allusion à ce changement d'attitude à son égard dans une lettre adressée le 30 octobre 1883 au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : « Contrairement aux traditions qui avaient fait jusqu'à ce jour des inspecteurs-général, autant de conseillers sages, bienveillants et expérimentés, MM. Ruprich-Robert et Boeswillwald ont, dans des circonstances pénibles dont je parle, fait preuve d'une partialité et d'un esprit de malveillance qui se sont traduits publiquement par un langage pénible et par des propos que je pourrais qualifier de diffamatoires. »

² Il y a une petite erreur de chiffres car la soustraction entre les deux sommes donne un résultat un peu différent.

³ Il s'agit en fait du réfectoire.

⁴ A n'en pas douter, il s'agit de l'Administration des Ponts-et-Chaussées qui a permis la construction de la digue insubmersible d'accès au Mont en 1878-1879.



La porte d'attente du Chapitre et les deux baies qui la flanquent.
Cliché Henry Decaens.

Procès-verbal de la Commission des Monuments historiques Séance du 6 juillet 1883 (Extraits)

[...]

Dans un second rapport, M. Ruprich-Robert¹ appelle l'attention de la Commission sur les travaux exécutés au cloître. L'architecte a substitué, pour la couverture, aux ardoises à crochets, prévues au devis approuvé en 1876, des tuiles vernissées dont il dit avoir retrouvé des fragments et il les a en outre disposées suivant un dessin d'une échelle beaucoup trop grande et en disproportion avec l'architecture du monument.

En second lieu, il a établi, pour fermer trois anciennes baies construites au XIII^e siècle à l'entrée de la salle capitulaire, restée à l'état de projet, un système de riches grisailles dont l'adjonction n'est nullement justifiée².

En conséquence la Commission est d'avis :

1 - d'adresser un blâme à l'architecte pour avoir exécuté des travaux sans autorisation,

2 - de l'inviter à présenter deux devis dont l'un comprendra la suppression de la couverture actuelle et son remplacement par de l'ardoise, et l'autre le remaniement de cette couverture et la réduction du dessin des chevrons³ ; ce dernier devis devra être accompagné d'un dessin,

3 - l'architecte devra faire déposer les vitraux des arcatures du cloître, et présenter un projet de clôture beaucoup plus simple et portant le caractère d'une adjonction moderne⁴.

1 Victor Ruprich-Robert (1820-1887), architecte en chef des Monuments historiques, inspecteur général. Dans le rapport du 28 mai 1881, il n'a pas abordé la question de la couverture du cloître.

2 On pouvait voir sur ces vitraux une représentation de saint François d'Assise évoquant celle qui a été sculptée dans un écoinçon situé presque en face de la porte d'attente du Chapitre.

3 C'est finalement Paul Gout qui a modifié la couverture en 1899.

4 Dans une lettre adressée le 30 octobre 1883 au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Comryer précise que « le vitrail fermant les trois baies de la galerie ouest du cloître a été déposé. » Mais il ajoute dans le même courrier : « L'enlèvement du vitrail du cloître peut être la cause de très graves dommages. Les 3 baies de la galerie ouest du cloître ont toujours été non seulement fermées, mais encore cette fermeture devait être fortement étayée pendant les hivers. Les effets des vents dominants, de l'ouest au nord-ouest, sont extrêmement violents ; l'eau projetée sur le sol de la galerie où aucune pente ne pouvait être ménagée, ni prévue, s'infiltre dans les maçonneries, malgré le jointoiement fait avec le plus grand soin, et doit occasionner dans les parties inférieures de grands désordres ; la violence du vent est souvent si grande qu'il faudrait craindre l'enlèvement de la charpente et la ruine de la galerie, si l'état actuel des choses était maintenu. » Les trois baies de la galerie occidentale du cloître ont donc été refermées mais avec des vitraux plus simples qui ont été remplacés en 1933 par des vitres d'une seule pièce.

Procès-verbal de la Commission des Monuments historiques Séance du 6 mars 1885

M. Bruyère⁵ expose l'état des questions pendantes du Mont-Saint-Michel et signale notamment la situation résultant de l'enlèvement du vitrage des trois baies ouvertes dans le mur ouest du cloître. Le sol du cloître est inondé pendant les tempêtes et il paraît nécessaire à M. l'inspecteur général de vitrer à nouveau ces trois baies qui ont été destinées à un passage, mais de manière à ce qu'il soit visible, d'après l'aspect moderne de la clôture adoptée, qu'elle n'a pour objet que d'empêcher la pluie de pénétrer dans le cloître.

La Commission est d'avis qu'il y a nécessité de clore ces baies et, après une discussion à laquelle prennent part MM. de Lasteyrie⁶, Boeswillwald⁷, Ruprich-Robert⁸, Lisch⁹, de Baudot¹⁰, Dreyfus¹¹, de demander à M. Corroyer deux devis : dans l'un, l'architecte aurait à prévoir l'emploi des matériaux de l'ancienne armature ; dans l'autre, il adopterait un encadrement en bois de chêne, avec soubassement qu'il relierait à la construction à l'aide de cercles de fer embrassant les colonnettes.



Détail des écoinçons de la galerie occidentale du cloître :
à gauche, sculpture martelée de saint François d'Assise.

5. Louis-Clementin Bruyère (1831-1887), architecte attaché à la Commission des Monuments historiques, architecte diocésain. Il remplit les fonctions d'inspecteur général de 1884 à 1886.

6. Robert de Lasteyrie (1849-1921), archiviste-paléographe, professeur à l'École des chartes.

7. Emile Boeswillwald (1815-1896), architecte et inspecteur général des Monuments historiques.

8. Victor Ruprich-Robert (1820-1887), architecte diocésain, attaché à la Commission et inspecteur général des Monuments historiques.

9. Juste Lisch (1828-1910), architecte diocésain, inspecteur général des Monuments historiques de 1878 à 1901.

10. Anatole de Baudot (1834-1915), architecte, vice-président de la Commission des Monuments historiques à partir de 1880.

11. Louis-Gustave Dreyfus (1837-1914), membre de la Commission des Monuments historiques à partir de 1882.

Guide descriptif du Mont Saint-Michel par Edouard Corroyer¹

Le Cloître a été récemment restauré par les soins du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur l'avis favorable de la Commission des Monuments historiques. Les travaux exécutés sous notre direction ont été commencés en 1877 et complètement achevés en 1881.

Les fines colonnettes de l'arcature extérieure, ainsi que les chapiteaux et les bases, sont en *granitelle*², tournées et polies, semblables aux rares exemples fort heureusement conservés et qui ont été fidèlement reproduits dans tous leurs détails³.

Le *granitelle* se trouve aux environs de la *Lucerne d'Outre-Mer*⁴ (Manche) : les carrières furent exploitées dès le XII^e siècle, et les abbés de l'ancienne et célèbre abbaye de la Lucerne en firent souvent l'objet de *cadeaux*, notamment aux moines bénédictins du Mont Saint-Michel, avec lesquels ils entretenaient de cordiales relations au XIII^e siècle, au moment de la construction du cloître⁵.

Il était très intéressant de retrouver pour la restauration les mêmes matériaux que ceux qui avaient été employés pour la construction primitive. Après nos nombreuses recherches faites pour retrouver les anciennes carrières dont les gisements nous avaient été indiqués par des documents historiques concernant le Mont Saint-Michel⁶, ce résultat a pu être atteint, grâce à la bonne volonté généreuse du propriétaire actuel, M. le comte Henry de Canisy, qui a tenu à suivre le bon exemple donné jadis par les anciens possesseurs de l'abbaye de la Lucerne.

La charpente lambrissée des galeries a été rétablie selon les données les plus positives fournies par des pièces de la charpente ancienne retrouvées dans les combles modifiés bien souvent, surtout par les Directeurs de la Prison ; ces *documents* ont permis de donner aux berceaux qui couvrent les galeries, leur forme primitive, qui est très heureuse et très habilement combinée, pour ne pas charger à l'excès la gracieuse et légère arcature extérieure.

Dans la galerie de l'est, une belle et grande porte se reliant aux arcatures intérieures adossées aux murs extérieurs du Cloître donne entrée au Dortoir⁷, dont les dépendances communiquaient par une petite porte avec la galerie sud⁸.

1. Dans cet extrait du *Guide descriptif du Mont Saint-Michel*, 2^e éd., Paris, 1886, p. 111-113, Corroyer évoque la restauration du cloître qu'il a achevée quelques années auparavant.

2. Corroyer confond le poudingue pourpre, matériau qu'il a utilisé pour les nouvelles colonnettes, avec la limachelle, marbre coquillier utilisé pour les colonnettes anciennes.

3. Corroyer a effectivement conservé une dizaine de colonnettes anciennes et deux chapiteaux anciens.

4. Nous respectons l'orthographe adoptée par Corroyer ; il s'agit bien de la Lucerne d'Outremer.

5. Corroyer se comporte ici en romancier, pas en historien ! Cf. Lelégard (abbé Marcel) : *Les relations entre l'abbaye de la Lucerne d'Outremer et l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Les Amis du Mont-Saint-Michel, bulletin annuel*, n° 94, année 1989, p. 9-28.

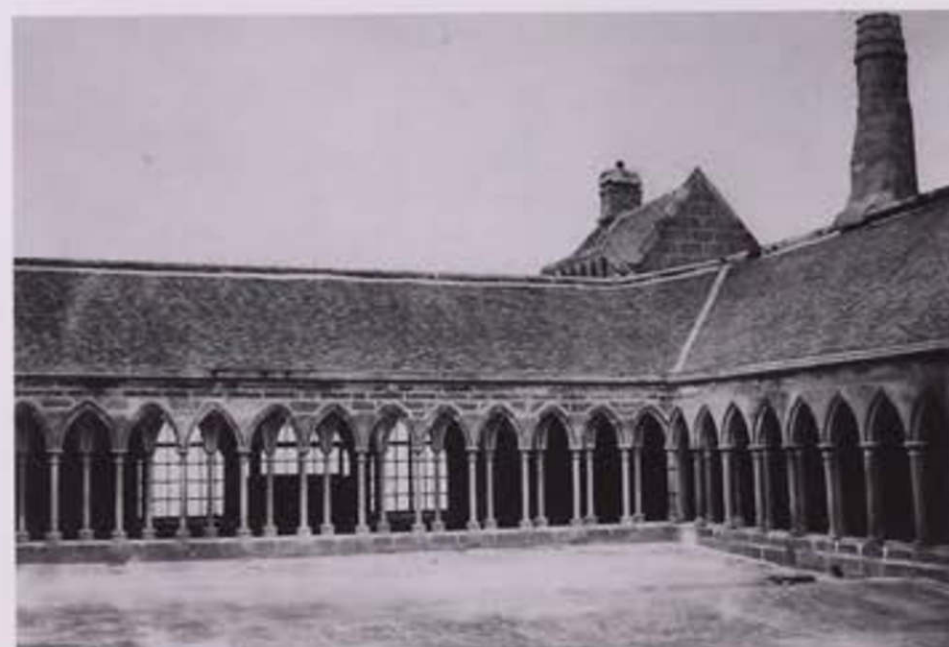
6. Corroyer ne donne pas les références de ces « documents historiques » qui, en réalité, n'existent pas !

7. C'est-à-dire le réfectoire.

8. Sans doute l'office qui était situé près de la cuisine des moines.



Vue d'ensemble du cloître vers 1900. Cliché C.N. & CO. Coll. Henry Decaëns.



Vue de l'angle nord-ouest du cloître vers 1870. Cliché de François Bidet. Coll. Henry Decaëns.

**Procès-verbal
de la Commission des Monuments historiques
Séance tenue le 9 juillet 1911 au Mont-Saint-Michel
(Extraits)**

[...]

La délégation croit devoir enfin signaler à la Commission l'effet déplorable que produit la toiture en tuiles émaillées de tons différents du cloître.

Elle émet le vœu que la réfection de cette couverture en schiste ardoisier soit autorisée prochainement¹.

[...]



Vue d'ensemble du cloître et du réfectoire aujourd'hui. Cliché Henry Decaëns.

¹ Ce vœu a été réalisé par Yves-Marie Froidevaux en 1962-1963.



L'angle nord-est du cloître avec les « loges ». Gravure anglaise vers 1840.
Coll. Henry Decaens.

Défense du projet de loi sur les prisons contre les attaques de ses adversaires par M. Moreau-Christophe, inspecteur général des prisons du royaume¹

Quartier cellulaire du Mont-Saint-Michel – MM. de Larochevoucault et Léon Faucher ont dit, d'après les journaux *le National* et *la Réforme*, les choses les plus incroyables sur les traitements inhumains qu'on fait subir aux condamnés politiques du Mont-Saint-Michel, et sur les actes de folie et de mort qui en sont la conséquence funeste.

Je vais répondre à l'un et à l'autre par la simple note suivante :

Simple Note sur les détenus politiques du Mont-Saint-Michel

La vie que les détenus politiques mènent au Mont-Saint-Michel est, encore aujourd'hui, celle dont ils jouissaient en 1840, et qui excitait alors, comme trop douce, les réclamations de l'honorable M. Larochevoucault-Liancourt². Comment donc ce qui était faveur, aristocratie, privilège en 1840, est-il devenu torture, inhumanité en 1844 ?

C'est apparemment à cause « des brodequins en fer » qu'on met aux pieds des détenus pour les moindres délits, et qui gênent tellement leurs articulations qu'ils ne peuvent ni marcher ni se tenir droit³ ; ou bien à cause de « la fameuse cage de fer que le Roi, alors duc d'Orléans [il était à cette époque duc de Chartres], a fait détruire en 1787 [c'était en réalité en 1777], et qui est aujourd'hui remplacée par les anciens cachots, lesquels ont excité dans tous les siècles l'horreur générale, et sont devenus si célèbres qu'on les montre par curiosité aux étrangers, cachots dont on a fait les cellules actuelles sans y faire le moindre changement, et où l'on enferme, pendant des années entières, sans air, sans exercice, sans aucune communication avec les vivants, les jeunes gens les plus actifs, les plus turbulents, qui ont vécu jusque alors commodément et délicatement, etc.⁴ »

¹ Nous reproduisons un passage du livre de Louis-Mathurin Moreau-Christophe (p. 200-207), publié en 1844 à Paris chez Marc-Aurel, qui traite des détenus politiques du Mont-Saint-Michel. Nos remarques et corrections ont été ajoutées dans le texte entre crochets carrés.

² M. Thiers avait dit à la séance de la Chambre des députés, du 28 mai 1833 : « J'ai présenté au Roi une ordonnance applicable aux condamnés politiques. Ils ne seront pas astreints à des travaux manuels ; ils auront la faculté de ne pas travailler, s'ils le veulent ; ils pourront se nourrir comme ils l'entendront, et, s'il en est parmi eux qui aient reçu une certaine éducation, ils ne seront pas astreints à des travaux indignes de la position qu'ils auront pu occuper dans la société. Ils pourront se livrer à tous les genres d'études qu'il leur conviendra de suivre ; ils pourront recevoir les livres et les secours de leurs familles, toutes choses qui sont interdites aux détenus ordinaires. » Cette règle, qui n'a cessé d'être suivie à l'égard des condamnés politiques depuis 1833, a fait dire à M. de Larochevoucault en 1840 : « Voilà le privilège, l'exception, l'aristocratie constituée dans les prisons, et constituée en faveur des plus grands coupables. » « J'ai voulu, dit le même ministre, qu'ils ne fussent pas assujettis, comme Magallon l'avait été, à faire des chapeaux de paille [Magallon, rédacteur en chef de l'*Album*, a été condamné en 1823 à treize mois de prison et à deux mille francs d'amende ; il a été incarcéré à la maison centrale de Poissy]. » « Voyez donc quel grand malheur si les hommes qui ont versé le sang de leurs concitoyens étaient assujettis à fabriquer des chapeaux de paille ! » *Examen du système pénitentiaire*, 1840, p. 358.

³ De Larochevoucault, *Documents sur le système pénitentiaire*, 1844, p. 357.

⁴ *Ibid.*, p. 354-355.

Je ne sais si les *brodequins de fer* ont jamais existé ailleurs que dans l'imagination de M. le marquis de Larochefoucault : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'en reste pas plus de trace au Mont-Saint-Michel que de la fameuse *cage de fer*. L'endroit même où était cette cage n'existe plus, ou du moins d'un lieu de supplice on en a fait un lieu de travail, un atelier !

Quant aux *anciens cachots*, dont on a fait les cellules actuelles *sans y rien changer*, c'est une erreur aussi grande. Les *cellules actuelles* ne sont point les *anciens cachots*, et les anciens cachots sont toujours cachots. Seulement, on ne les emploie que pour les fautes les plus graves, pour les cas de révolte et de voies de fait. Les cachots ont six pieds de long sur quatre de large, et six à huit pieds de haut. Le *cachot à trappe*, les *oubliettes*, dont un journal a parlé, est un magasin de bois qui ne sert qu'à cet usage. Jamais aucun détenu politique n'y a été enfermé. Jamais dès lors personne n'y a été dévoré par la vermine ou par les rats, comme on l'a dit encore.

Les *lieux de punition ordinaires* sont ce qu'on appelle les *loges*, en style du Mont-Saint-Michel, et *plombs* ou *puits de Venise*, en style de journal. Ces loges ont trois mètres de long sur deux à trois mètres de large, et trois mètres de haut, ce qui répond à cette autre allégation, que les *détenus ne peuvent s'y tenir debout*. De plus, elles sont élevées à une prodigieuse hauteur au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que si les détenus y manquent de quelque chose, ce n'est pas d'air assurément, d'autant que les fenêtres, qui donnent sur la mer, ont un mètre de haut sur un demi-mètre de large. Toutes, au surplus, sont planchées et boisées de toutes parts, et séparées du toit par les *greliers*, ce qui les rend parfaitement habitables et saines [Ces loges étaient installées sur la galerie septentrionale et sur une partie de la galerie orientale du cloître].

Quant aux *cellules ordinaires*, aux cellules d'habitation, ce sont, à proprement parler, des chambres ayant chacune une dimension moyenne de 5 mètres 25 c. de longueur, sur 3 mètres 90 c. de largeur, et 3 mètres de hauteur. Ces chambres, situées au midi et au levant, au-dessous des pièces occupées par le directeur et sa famille, et à côté de celles occupées par le médecin, sont parfaitement éclairées, et ont vue sur la grève du côté de Pontorson [ces cellules étaient en effet installées dans les logis abbatiaux]. Elles sont toutes planchées et aussi aérées que saines. Seulement, l'approche des fenêtres de quelques-unes est défendue au-dedans de la cellule par une grille que les détenus ont forcé, dans le temps, l'administration de placer, et qui n'attend pour être enlevée que leur soumission complète et persistante.

Chaque détenu a dans sa chambre une cheminée ou un poêle avec un *stère* de bois *par mois*, pendant la durée de la moitié de l'année. Tous reçoivent de la chandelle en quantité suffisante pour qu'il leur soit possible de se livrer, le soir, à la lecture jusqu'à une heure fort avancée. Ils ont des livres, du papier, des plumes et de l'encre. Ils ne sont astreints ni au travail ni au silence, ni à la privation de vin et de tabac, etc., etc.

Le régime alimentaire est abondant et varié. Ils ne s'en sont jamais plaints. Ils peuvent en sus faire venir du dehors tous les aliments et autres objets qu'ils désirent se procurer.

Leurs vêtements sont chauds ; et leurs lits, je ne crains pas de le dire, aussi bons, sinon meilleurs, que ceux dont la plupart d'entre eux faisaient usage étant libres.

Ils se sont plaints que leur sommeil fût troublé par le cri des sentinelles. Mais cet inconvénient, qui a lieu dans toutes les places fortes, n'atteint pas que les détenus, et l'on finit par s'y accoutumer.

Du reste, l'Administration a poussé si loin sa sollicitude sur ce point, que non seulement des mesures ont été prises pour que cet inconvénient fût considérablement amoindri, mais encore que les gardiens se servent dans leur service de nuit de chaussons en étoupe. Les portes ne font aucun bruit, et l'on a mis partout des verrous à la crémone.

Les soins et la condescendance que l'administration a pour les détenus politiques sont donc, on peut le dire, poussés jusqu'à l'extrême. Le Directeur, M. Leblanc [directeur de la prison du Mont de 1842 à 1844], est à leur égard d'une patience, d'une bonté parfaites. Le médecin de la prison est plein de sollicitude pour leur santé. C'est un vieillard aimable qui les aime autant qu'il les plaint. Ses relations avec chacun d'eux sont pour ainsi dire journalières. Ils voient le Directeur aussi souvent qu'ils le veulent. Les gardiens sont en rapports continuels avec eux. Ils ne les regardent point comme des criminels ordinaires, et ont pour eux les égards les plus constants. Plusieurs détenus reçoivent en outre des visites du dehors, et correspondent tant qu'ils veulent avec leurs parents et amis. Est-ce donc là n'avoir *aucune communication avec les vivants* ?

Mais, dit-on, ils ne se voient pas entre eux, et cette séquestration individuelle est pour eux pire que la mort !

Il faut rectifier l'erreur de l'opinion publique sur ce point.

Les 25 ou 30 détenus du Mont-Saint-Michel ont, dans le principe, été placés dans des cellules séparées, en vertu de l'article 614 du code d'instruction criminelle, et par suite de violences auxquelles ils s'étaient livrés sous l'empire du régime en commun, violences qui, dans la pensée de l'Administration responsable, ont dû être réprimées, et prévenues dans leur retour, par ce mode légal de punition et de discipline. Toutefois, cette séparation des détenus entre eux n'a jamais été moins absolue qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, en effet, et depuis longtemps déjà, tous les détenus sont admis à se promener, chaque jour, ou à se visiter quand le temps est mauvais, deux par deux, pendant deux heures, et même pendant quatre heures quand le médecin certifie que ce temps est nécessaire, et, à chaque fois, ils changent de camarade, d'après une liste de roulement arrêtée par eux à l'avance ; de telle sorte qu'au bout d'un certain temps ils se sont tous vus à tour de rôle. Ils peuvent, d'ailleurs, en raison du peu d'épaisseur des murs de séparation et de l'ouverture de leurs fenêtres, entretenir des conversations de voisin à voisin, ce qu'ils font toute la journée comme s'ils étaient dans la même chambre. Les chants, non plus, ne sont pas épargnés, voire même les chants qu'on aurait à punir, - si le Directeur, souvent, commandait à ses oreilles de ne pas entendre.

J'ai dit que les détenus politiques du Mont-St-Michel se promenaient chaque jour, deux par deux. - Les lieux affectés à cette promenade sont :

1° *L'aire de plomb*, l'ancienne cour des Chevaliers, si pittoresque en haut du Mont, et assez vaste pour qu'on puisse y faire 160 à 180 pas sans avoir à se retourner. 2° *La plate-forme*, l'unique préau des détenus ordinaires, lesquels l'occupent seulement deux fois par jour, 2 heures le matin et 2 heures le soir. Le reste du temps ce préau est livré aux détenus politiques. 3° *Le jardin*, qu'on a séparé de celui des condamnés ordinaires par un mur de 8 pieds et non pas de 60 pieds comme on l'a dit. Un quatrième endroit, le *saut Gautier*, a été interdit aux détenus politiques, depuis que ce lieu est devenu le *saut Barbès*... [évoquant de la tentative d'évasion de Barbès à partir de cette terrasse, le 11 février 1842]

Je le demande à tous les hommes impartiaux, ce régime-là est-il inhumain ? Ce système-là est-il l'emprisonnement solitaire ?

Il est si peu inhumain, il est si peu solitaire que le détenu Elie [Charles-Etienne Elie] a trouvé moyen d'entretenir, par la fenêtre de sa cellule, une correspondance sentimentale avec une jeune fille du Mont, et qu'il a obtenu de l'Administration la permission de se marier avec elle. Vilcoq [Stanislas-Henri-Victor Vilcoq] a également été autorisé à venir se marier à Paris.

Il n'est pas un détenu qui ait demandé une grâce, une faveur, un adoucissement à sa position qu'il ne l'ait obtenu de suite, lorsque cette demande a été faite convenablement et justifiée par la bonne conduite ou des intérêts de famille ou de santé. C'est ainsi que Barbès [Armand Barbès], Dubourdieu [Jean Dubourdieu], Dufour [Louis Dufour], Hubert (Louis), Fonbertaux [Eugène Fonbertaux], Petreman [Emile-Léger Petreman], ont demandé et obtenu la permission de changer de maison.

Et, chose digne de remarque, plusieurs des détenus qui ont demandé à quitter le Mont-Saint-Michel, le regrettent maintenant, et demandent à y revenir.

C'est qu'en effet le Mont-Saint-Michel est pour ceux qui ont eu le malheur d'être atteints par la justice, la prison où la santé est le plus en sûreté¹.

Cependant, dit M. Faucher, « le *National* établissait naguère que, des trente détenus politiques soumis au Mont-Saint-Michel au régime pennsylvanien [régime dans lequel le détenu est isolé complètement de jour comme de nuit], deux s'étaient suicidés, un autre avait tenté de s'empoisonner, quatre avaient été frappés de démence, deux étaient tombés dans un état voisin de l'idiotie, et sept avaient été atteints de maladies assez graves pour qu'on eût jugé nécessaire de les transférer dans d'autres prisons² ».

D'abord, tous ces cas seraient constants qu'il en faudrait décharger le système pennsylvanien, attendu que ce système, ainsi que nous venons de le prouver, n'est point suivi au Mont-Saint-Michel. Mais ces cas sont-ils constants ?

« Steube [Jacob Steube] s'est coupé la gorge. » C'est vrai ; mais veut-on savoir pourquoi ? Le voici : son père lui écrit que sa mère est morte, et que c'est lui, son fils ! qui l'a fait descendre au tombeau ! A cette nouvelle, le remord et la douleur s'emparent, à la fois, du cœur et de la tête de Steube. Il entre dans sa cellule et se tue.

« Bezenac [François-Alphonse Bézenac] s'est pendu dans sa cellule. » Pas tout à fait. C'était un acte simulé de désespoir. Il avait prévenu ses camarades qu'il allait se pendre. On est arrivé à temps ; il y comptait. Il est aujourd'hui à Doullens, à la veille d'être transféré dans les prisons de Lyon sur sa demande. Sa peine a été commuée dernièrement en deux ans de prison.

« Aust. [Rudolphe-Auguste-Florence Austen] est devenu fou, et, transporté à l'hôpital, il est mort quelque temps après. » Pas tout à fait non plus. Le malheureux Aust. [Austen] n'est pas mort, mais il n'est que trop vrai qu'il est aliéné. Sa folie est attribuée par le médecin aux ravages que l'emploi du mercure a pu occasionner dans le cerveau, par suite de maladies et de médications vénériennes, dont les traces existent encore, etc., etc.

¹ Tandis que la moyenne de la mortalité dans les autres maisons centrales a été, dans les trois dernières années, de 1 décès sur 12 ou 13 détenus, elle n'a été au Mont-Saint-Michel que de 1 sur 22 en 1840 ; - 1 sur 34 en 1841 ; - 1 sur 32 en 1842. Il a d'ailleurs été plusieurs fois constaté que le climat du Mont-Saint-Michel est généralement favorable à la santé, excepté pour les personnes ayant la poitrine faible ou accoutumées au climat du midi.

² Lettre au journal *le Siècle*, numéro du 2 décembre 1843.

« Jarasse [Jean-Marie Jarrasse] a tenté, par deux fois, de s'empoisonner. » C'est faux. Ayant bu, le 17 septembre dernier, le vernis destiné à ses ouvrages d'ébénisterie, il s'est trouvé dans une sorte d'état d'ivresse qui a cédé, de suite, aux soins qu'on s'est empressé de lui donner.

« C. [Jean Charles] est devenu fou. » C'est plus que douteux. Il est bien vrai qu'on le traite comme aliéné à Pontorson ; mais tous ceux qui l'approchent pensent que sa folie est simulée. Du reste, il y a, à cet égard, une raison tout à fait étrangère à la prison, et que nous ne pouvons pas dire. Il sera mis en liberté sous peu. Il est d'un caractère très doux.

« Lepage [Henri-Jean-Baptiste Lepage] est venu mourir à Bicêtre des suites de son séjour au Mont-Saint-Michel. » Or, Lepage a quitté cette maison depuis 1836, en parfait état de santé. Il faut bien en vouloir à ce pauvre Mont-Saint-Michel pour lui faire tuer, après coup, les détenus qu'il renvoie bien portants.

« Bordon [Jean-Maurice Bordon] est également devenu fou. » Non. La *mélancolie* qu'il avait manifestée (peut-être à dessein) a entièrement cessé. Il est aujourd'hui calme et bien portant.

Nous ne pouvons rien dire des deux autres individus « tombés, dit-on, dans un état voisin de l'idiotisme », attendu qu'on ne les nomme pas. Ce sont peut-être deux détenus que nous connaissons et qui ont refusé d'écouter de mauvaises suggestions de leurs camarades. Pas si idiots !

Certes, cette liste est bien longue, et ces cas bien lamentables. Mais de bonne foi, peut-on les attribuer à la prison ? A la prison peut-être, mais à son régime, certainement non. La prison, en tant que prison, voilà ce qui tue ces âmes ardentes, et non tel ou tel mode d'emprisonnement. Auburn, Pennsylvanie, Mont-Saint-Michel ! mon Dieu ! c'est là le prétexte et non la cause. Un seul mal les tue, la captivité ; un seul remède les sauverait, la liberté. Mais ils ont perdu celle-ci par leur faute, et par leur faute encore ils éternisent celle-là.

« On les a plongés dans les cachots ! on les a mis aux loges ! et c'est là ce qui les a exaspérés tous, et c'est là ce qui a perdu la santé de plusieurs. » Sans nier ni le fait ni ses conséquences, je demanderai à ceux qui en font un sujet de blâme contre l'administration, ce que l'administration peut et doit faire, selon eux, quand son autorité est méconnue, bravée, insultée ; quand ses prescriptions les plus simples sont enfreintes ; quand l'ordre de la maison est troublé ; quand les vociférations les plus inconvenantes et les plus audacieuses sont proférées contre elle et contre ses agents ; quand les voies de fait succèdent au tapage, et la menace directe aux cris ? quand jusqu'à sa bonté, sa tolérance, sa longanimité lui est imputée à persécution ? Qu'on nous le dise : là où tous les moyens de persuasion sont épuisés, là où tous les raisonnements échouent, qu'y a-t-il à faire, sinon recourir aux seuls moyens efficaces, à la seule raison qu'on écoute, ceux de la force, celle de l'obstacle matériel ?

Heureusement que ces moyens, qu'on a été obligé d'employer parfois, appartiennent déjà à une époque éloignée, et que le quartier politique du Mont-Saint-Michel a cessé, depuis longtemps, d'être le théâtre d'aucun désordre grave. Il y a près de dix-huit mois que les détenus ne se sont mis dans le cas d'être envoyés aux loges ou aux cachots.

D'où peut donc provenir ce déchaînement inattendu de récriminations et de plaintes, au moment même où elles n'ont plus ni causes apparentes ni prétextes ?

Ah ! cessez d'agiter ces esprits malades, et ne venez pas troubler leur repos par des excitations nouvelles : vous leur avez fait tant de mal déjà !

Cessez également, dans leur intérêt, de demander pour eux la promiscuité de la vie commune. Si vous saviez le mal qu'ils se font entre eux !

M. Odilon Barrot avait la conscience et la prévision de ce mal quand il disait, il y a dix ans :

« Prenez les hommes les plus paisibles, les plus inoffensifs, forcez-les à rester oisifs, privez-les de travail, agglomérez-les sur un même point, et bientôt toutes les têtes fermenteront, et bientôt toutes les imaginations entreront à l'état fébrile ! »

Maintenant, et en récapitulant tous les faits qui se sont produits dans les divers pénitenciers cellulaires des deux mondes, avant comme depuis la décision de l'Académie royale de médecine de Paris, faits qu'a si consciencieusement analysés M. Benoiston de Châteauneuf, dans un mémoire lu par lui à l'Académie des sciences morales et politiques², ne suis-je pas fondé à dire, preuves en main, que l'opinion de ce corps savant, en faveur de l'emprisonnement individuel, repose aujourd'hui sur des faits encore plus incontestables que ne l'étaient ceux que j'ai eu l'honneur de soumettre à sa haute appréciation en 1838. Et quand cette opinion est devenue celle de l'immense majorité des médecins qui se sont le plus spécialement occupés de maladies mentales et d'hygiène pénitentiaire, tels que les Esquirol, les Pariset, les Ferrus, les Marc, les Louis, les Villermé, les Cloquet, les Collineau, les Murat, les Lelut, les Baillarger, les Paris, les Heime, les Arthaud, en France ; les Bache, les Darrach, les Coates, aux Etats-Unis ; les Julius, les Varrentrap, en Allemagne ; les Orioli, les Cattaneo, les Porro, en Italie ; les Pellis et les de La Harpe, en Suisse, et la majorité des membres du Conseil de santé de Lauzanne, etc., etc ; ne dois-je pas me sentir fort, abrité sous de pareils noms, alors même que j'ai en face MM. Gosse, Coindet ou Verdeil ?



Le cloître servant de lieu de promenade pour les détenus vers 1840.
Lithographie publiée dans *La Normandie illustrée*, Nantes, Charpentier et fils et Cie, 1852.

Coll. Henry Decaens.

¹ Séance de la Chambre des députés du 30 mars 1833.

² Séance du 2 septembre 1843. Ce mémoire, riche de faits et d'observations judicieuses, a été inséré dans les *Annales d'hygiène*, t. XXXI, 1^{re} partie.

Bail de location de l'abbaye par Mgr Bravard 31 mars 1865¹

L'an mil huit cent soixante-cinq, le trente-et-un mars,

Devant nous Préfet du département de la Manche, commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur,

Ont comparu :

Monseigneur Bravard (Jean-Pierre), évêque de Coutances et d'Avranches, demeurant à Coutances, agissant au nom de l'évêché,

Et M. Montaudon (Louis Alphonse), directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre pour le département de la Manche, demeurant à Saint-Lô,

Lesquels ont exposé ce qui suit :

Monseigneur l'évêque de Coutances et d'Avranches a présenté le 24 mars 1864 une demande à l'effet d'obtenir la location amiable de l'ancienne abbaye du Mont St-Michel et de ses dépendances ayant servi précédemment de maison de détention et remise aux Domaines par le Service des Prisons, en vertu d'une décision du Ministre de l'Intérieur du 20 février 1864 et aux termes d'un procès-verbal du 31 mars suivant.

Cette demande ayant été accueillie sous certaines modifications qui seront indiquées ci-après par une décision de son Excellence le Ministre des Finances du 21 mars 1865, les clauses, charges et conditions du bail ont été arrêtées de la manière suivante :

Articler 1^{er}

La location comprend :

1^o Tous les bâtiments à l'Est et au Sud du Mont St-Michel dits l'abbatiale ou Direction, Petit et Grand Exil², depuis et y compris le donjon, jusques y compris le petit préau ou Saut-Gautier³, avec ses souterrains⁴ ;

¹ Plusieurs copies de ce bail existent. Nous en avons consulté une dans les archives provenant du presbytère du Mont-Saint-Michel, pièce n° 58 du *Livre Vert*, et une autre dans les archives des Monuments historiques qui se trouvent aujourd'hui à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne). La signature de ce bail a permis à Mgr Bravard d'installer dans l'abbaye des missionnaires de son diocèse, sous la conduite de l'abbé Lechaplais. Il les a remplacés le 1^{er} mai 1867 par trois pères et trois frères de la congrégation de Saint-Edme de Pontigny, dirigés par le R.P. Robert.

² Le Petit Exil était installé dans la bailliverie et la tour Perrine, le Grand Exil dans le Logis abbatial.

³ L'orthographe la plus connue est « Saut-Gautier » ; on trouve aussi « Saut Gauthier ». Cette plate-forme est également appelée « Beauregard » ou « Mirande » pour la belle vue dont on y jouit sur le côté sud de la baie.

⁴ Cela comprenait donc l'ensemble des Logis abbatiaux, de Belle Chaise au Saut-Gautier.

2° L'infirmerie et ses souterrains⁵ ;

3° Les appartements de la chapellerie situés sous le grand préau⁶ ;

4° Les petits bâtiments sis au nord de l'église, entre cet édifice et la merveille⁷ et comprenant la salle du billard, la cuisine, le magasin aux vivres, la salle de bains, la pharmacie et la salle d'école ;

5° La caserne des Fanils avec remise et buanderie ;

6° Le jardin de la Direction des prisons ;

7° Le terrain et les hangars [sic] situés au pied du chartrier⁸.

Article 2

Le surplus de l'édifice, comprenant la Merveille, les souterrains attenants au soubassement de l'église, l'église elle-même, le greffe⁹, les chemins et les murs de ronde, demeure excepté de la location.

Toutefois l'Etat s'interdit, pour la durée du bail, de disposer de ces diverses parties de l'ancienne abbaye qui seront conservées comme monuments publics et dont le locataire aura la garde avec autorisation d'en user dans leur état actuel et d'y introduire les visiteurs.

En conséquence, l'Etat sera affranchi, du jour de l'entrée du locataire en jouissance, de tous frais et obligations relatifs au gardiennage d'aucune partie de l'édifice comprise ou non dans la location.

Article 3

Le bail est fait pour neuf années consécutives qui commenceront du jour fixé ci-après pour l'entrée en jouissance¹⁰.

Article 4

Il est interdit à l'évêché de sous louer en tout ou en partie, sans l'agrément de l'Etat, les objets compris dans le bail.

Article 5

Dans le mois de la date du bail, il sera fait, [aux frais du locataire¹¹], un état des lieux¹² par un expert nommé d'un commun accord ou par deux experts, avec l'assistance d'un agent des Domaines. Cet état sera dressé en trois originaux avec plans ou croquis, l'un pour l'Administration des Domaines, l'autre pour l'évêché, le troisième pour rester annexé à la minute du présent bail.

5 L'infirmerie n'a pas toujours été au même endroit. Celle qui est évoquée ici est sans doute celle qui a été installée dans le bâtiment dont le niveau supérieur donne sur la plate-forme du Saut Gaultier.

6 La terrasse de l'Ouest.

7 Il s'agit du bâtiment situé entre l'église et le réfectoire des moines.

8 Ces hangars, qui avaient été édifiés dans les jardins situés à l'ouest de la Merveille, n'existent plus.

9 Construction moderne englobant les vestiges de la citerne de l'Aumônerie, près du saut Gaultier.

10 Sur l'exemplaire consulté à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, la date du 26 août 1865 a été ajoutée.

11 Barré dans le texte de l'exemplaire conservé à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

12 Nous le publions ci-après.

Article 6

Le preneur usera en bon locataire des meubles attachés au fonds à perpétuelle demeure ou laissés pour le service de ce fonds, tels qu'ils seront décrits dans l'état des lieux et les rendra à la fin du bail sans autres détériorations que celles de l'usage et du temps.

Article 7

L'Etat prend à sa charge pour toute la durée du bail toutes les grosses réparations, c'est-à-dire celles des gros murs et des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières, celui des murs de soutènement et de clôture aussi en entier.

De plus, il se charge, mais pour cette fois seulement, des réparations suivantes, dont la nécessité est actuellement reconnue :

1° l'enchemissement [sic] des roches sur lesquelles passe le mur qui appuie l'angle nord-ouest du grand préau ;

2° le comblement des trous à boulins existant dans les quatre grands contreforts construits par le service des prisons, au-dessous de l'emplacement de l'ancienne hôtellerie¹³ ;

3° le rejointoiement ou cimentage des murs extérieurs, y compris ceux de la caserne des Fanils ;

4° la consolidation de la voûte de la nef de l'église au moyen du chaînage des fermettes de la charpente ;

5° le remplacement de la toiture de la buanderie et de celle de la remise de la caserne¹⁴ ;

6° le dallage des deux préaux, de l'aire du cloître et du tour des chapelles sur le chœur ;

7° la réfection des couronnements des têtes de cheminées de la caserne des Fanils ;

8° le cimentage du mur sud du jardin de la direction ;

9° la consolidation du beffroi de la cloche ;

L'Etat aura la faculté de faire exécuter tous ces travaux immédiatement ou dans l'ordre et dans les délais qu'il jugera convenables, sans que ce délai puisse toutefois excéder trois ans.

De son côté, l'évêché sera tenu de souffrir l'exécution des travaux, sans recours, ni indemnité quelconque ou réduction de loyer, quelque incommodité qu'ils lui causent et quelque privation de jouissance qui en résulte.

Article 8

Toutes réparations usufruitaires, sauf l'exécution des obligations mises à la charge de l'Etat par l'article précédent, incombent à l'évêché.

Il est d'ailleurs formellement convenu que l'Etat n'est tenu d'aucune des obligations du bailleur en ce qui concerne les portions du monument non comprises dans la location et qu'en conséquence il reste seul juge, à l'égard de ces portions, de la nécessité ou de la convenance de réparations.

13 Ces contreforts ont été achevés en 1863.

14 La caserne des Fanils.

Article 9

Tous les travaux ayant pour objet l'appropriation des lieux à l'usage auquel Monseigneur l'évêque de Coutances les destine, tels que blanchissages et grattages de murs et plafonds, pose de papiers, réfection ou établissement de boiseries et de cloisons, ouvertures, transformation ou pose de portes et de fenêtres, enlèvement de terre, maçonnerie, cachots ou autres objets placés à perpétuelle demeure, pose ou réfection de planchers et plafonds, établissement, transformation ou réparation d'escaliers, de cheminées ou fosses d'aisance, et tous autres ouvrages de même nature, seront, ainsi que leur entretien et réparation pendant la durée du bail, à la charge de l'évêché.

Article 10

L'évêché sera tenu également de toutes les réparations locatives ou de menu entretien, dès maintenant et pour toute la durée du bail, même de celles qui deviendront nécessaires par suite de vétusté ou de force majeure.

Toutefois, par dérogation à cette clause et à l'article 8 qui met les réparations usufruituaires à la charge de l'évêché, l'Etat continuera l'exécution du marché passé avec le sieur Poirier pour le menu entretien des toitures, chéneaux et citernes, comprenant les réparations qui n'atteignent pas un mètre de superficie, ou deux mètres courants de chéneaux.

Article 11

L'évêché aura la faculté de faire exécuter pendant la durée du bail et sans répétition quelconque contre l'Etat, même en fin de bail, tous les travaux de restauration dans toute l'étendue de l'édifice.

Article 12

Les matériaux enterrés, pierres, bois et fers à provenir soit de déblaiements, soit de la démolition des maçonneries et murailles reconnues inutiles ou nuisibles à la beauté de l'édifice, soit de la suppression des cachots ou de la transformation des prisons, soit de l'enlèvement des planchers, dans les locaux loués à l'évêché, ou laissés à sa garde, pourront être utilisés tant par l'Etat que par l'évêché pour les travaux d'appropriation, de réparation ou de restauration.

Article 13

Aucun travail d'appropriation, de réparation ou de restauration, autre que les réparations purement locatives, ne pourra être entrepris par l'évêché, avec ou sans emploi de matériaux, qu'après que les devis et, le cas échéant, l'emploi des matériaux auront été approuvés par l'Administration des Domaines.

Article 14

Le Domaine pourra exiger, en fin de bail, la remise en état, aux frais du locataire, des lieux qui auraient été utilisés sans l'agrément de l'Administration, ou même avec son consentement, mais sous cette réserve¹⁵.

Article 15

Le curement [sic] des puits, citernes et fosses d'aisance, et le ramonage des cheminées seront à la charge de l'évêché.

Article 16

L'évêché sera tenu de passer avec une compagnie d'assurance contre l'incendie, dont la désignation sera faite ou agréée par l'Etat, un contrat d'assurance contre le risque locatif pour les bâtiments loués, et contre le risque des voisins pour les autres parties de l'édifice ; il devra, avant d'entrer en jouissance, en justifier à l'Etat, auquel il délègue expressément par le présent acte, l'indemnité qui serait due en cas de sinistre.

Article 17

L'impôt foncier [sera payé par l'Etat], la contribution des portes et fenêtres [sera supportée par l'évêché]¹⁶, ainsi que toutes les charges locales et de police [sont à la charge de l'Etat]¹⁷.

Article 18

Le prix annuel du bail est fixé à 1 200 francs, payables en quatre termes égaux de trois mois en trois mois, au bureau des Domaines de Pontorson.

Article 19

A la première réquisition de l'Administration des Domaines, l'évêché devra verser entre les mains du receveur à Pontorson qui en fera l'avance, les droits de timbre et d'enregistrement du présent bail et les droits de timbre d'une expédition, ainsi que les honoraires de l'expert qui aura été nommé par l'Administration pour concourir à la constatation de l'état des lieux.

15. Il y a une variante dans la copie que j'ai consultée aux archives du presbytère du Mont : « Le Domaine pourra exiger, en fin de bail, la remise en état, aux frais des locataires, des lieux qui auront été modifiés ou la représentation des objets qui auraient été utilisés sans l'agrément de l'Administration ou même avec son consentement mais sous cette réserve. »

16. Barré dans le texte.

17. Texte ajouté par une autre main.

Article 20

Monseigneur l'évêque n'ayant qualité pour représenter l'évêché que sous l'autorité du Gouvernement (ordonnance royale du 2 avril 1817), le présent bail sera soumis à l'approbation de l'autorité supérieure avant l'entrée en jouissance qui courra du jour de cette approbation.

Fait à Saint-Lô, à l'hôtel de la Préfecture, les jour, mois et an susdits.

Le Préfet de la Manche

Signé : A. Pron¹⁸

L'évêque de Coutances et d'Avranches

Signé : J.P. Bravard

Le directeur des Domaines

Signé : Montaudon

Vu pour être annexé au décret impérial en date du 26 août 1865,
Enregistré le 29 du même mois sous le n° 1084

Paris, le 4 septembre 1865

Le Directeur de l'Administration des Cultes

Signé : Victor Hamille

Pour copie conforme :

Le Directeur des Domaines : de Labrosse

¹⁸ Auguste Pron [Cugnot de Sainte-Radegonde] (1820-1903), préfet de la Manche de 1862 à 1865.

Etat des lieux de l'abbaye du Mont Saint-Michel¹

Département de la Manche

Arrondissement d'Avranches

Ancienne abbaye du Mont Saint-Michel

Etat des lieux de l'ancienne abbaye du Mont Saint-Michel dressé, en vertu du bail consenti par l'Administration des Domaines à Monseigneur l'évêque de Coutances et d'Avranches le 31 mars 1865, par M. Théberge, architecte, expert désigné à cet effet par M. le Préfet de la Manche pour représenter l'Administration des Domaines, et par Monseigneur Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, pour le représenter.

L'an mil huit cent soixante cinq le seize octobre, nous Théberge, Alexandre Nicolas, architecte à Avranches, expert désigné par M. le Préfet de la Manche, au nom de l'Administration des Domaines, et par Monseigneur Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, pour dresser l'état des lieux de l'ancienne abbaye du Mont Saint-Michel, dernièrement occupée par la Maison centrale, nous sommes, à cet effet, ce jourd'hui, rendu au Mont Saint-Michel où en présence de M. Fauchet, vérificateur de l'Enregistrement et des Domaines, délégué par M. le Directeur des Domaines de Saint-Lô, et Mgr Bravard, nous avons procédé à la visite des lieux et pris les notes nécessaires pour dresser l'état dont la description suit :

Description, par quartiers, des divers locaux existant présentement, compris dans l'ancienne abbaye du Mont Saint-Michel²

Partie vers sud

Logis abbatial dit appartements de la direction³ et Exils⁴

Les appartements désignés sous ce nom se composent de plusieurs pièces de plein [sic] pied, à la suite les unes des autres⁵, qui communiquent avec l'Eglise par un passage à couvert⁶ et par la plateforme des beaux regards dite Saut Gauthier⁷.

Les enduits de ces pièces, ainsi que les tapisseries, sont altérés en plusieurs endroits. Il en est de même des plafonds.

Les cabinets d'aisance, à côté du salon d'entrée, laissent échapper beaucoup d'odeurs et comportent des réparations afin d'obvier à cet inconvénient.

La plupart des fenêtres et des persiennes qui défendent ces pièces ont déjà

¹ Document conservé à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

² Cet état des lieux permet de se rendre compte de l'état de l'abbaye juste après la fermeture de la prison. Il est précis sur quelques points, mais aussi bien vague sur d'autres.

³ Ces appartements comprenaient notamment celui du directeur de la prison.

⁴ Le Petit et le Grand Exil.

⁵ Il s'agit des salles occupées maintenant par les bureaux de l'administration de l'abbaye.

⁶ Cet élégant pont de bois, qui enjambe le Grand Degré, a été construit au début du XVI^e siècle par l'abbé Guillemin de Lamps ; il fait communiquer le dernier niveau du logis Sainte-Catherine avec le bras sud du transept de l'église.

⁷ La plate-forme du Saut-Gauthier, également appelée Beauregard ou Mirande.

beaucoup souffert et exigent des réparations assez importantes pour leur mise en état, plusieurs même exigeront d'être bientôt remplacées.

Au-dessous de ces appartements, il existe deux étages sous une partie, celle vers l'ouest, et trois sous l'autre. Chacun de ces étages comporte diverses pièces de niveaux différents que Monseigneur se propose d'approprier à son habitation.

Des réparations sont indispensables pour l'appropriation de ces pièces à cet usage, réparations que Monseigneur devra faire exécuter à ses frais. La plupart des enduits, des plafonds et des planchers sont à remplacer, et les cheminées à rétablir, car presque toutes sont bouchées.

L'escalier qui dessert ces divers étages exige d'être rejointoyé car les mortiers des murs qui l'entourent sont disparus dans beaucoup d'endroits, en sorte que les joints sont à jour et qu'ils laissent passage aux pluies et au vent.

A la suite du bâtiment que nous venons de décrire, et y adossé, il en existe un autre désigné sous le nom d'Exil⁸ composé de divers étages, formés chacun du même nombre de pièces, pièces réduites de dimensions par suite de l'établissement d'un corridor nécessité par les besoins de la prison. Ce corridor pourra, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient, disparaître si, comme il se le propose, Monseigneur veut rendre ces pièces à leur premier état. Ces pièces, en dernier lieu affectées à usage de dortoir pour les détenus, comportent diverses réparations et améliorations si on veut les mettre en état d'être habitées. Les enduits, les plafonds et les planches [sic] sont en grande partie à refaire ou du moins à rectifier.

Un des étages inférieurs de la partie vers l'Est, celui désigné sous le nom d'amphithéâtre et appartements Surville, ancien médecin de la prison, a subi des modifications par suite de l'appropriation à l'habitation de ce médecin. Ces modifications maladroitemment comprises pour la plupart, devront disparaître et les choses être rétablies dans leur premier état, ce qui entraînera quelques dépenses.

Escalier conduisant aux appartements de la direction et à l'église

Cet escalier établi pour les services de la prison n'a rien de commode, ni de très gracieux⁹. D'un autre côté, il entrave la belle terrasse des beaux regards dite Saut-Gauthier. Les marches d'une grande longueur, il est vrai, sont composées de plusieurs morceaux de pierre ajustés les uns au bout des autres, sans beaucoup de soin, on remarque qu'un bon nombre inclinent à sens inverse ce qui est un inconvénient pour la commodité [sic] et une entrave pour l'égout des eaux.

Il sera nécessaire de le rectifier, s'il est maintenu tel, afin de le rendre plus commode, plus majestueux et plus digne de l'entrée à laquelle il donne accès.

Vestibule d'entrée et salle du Gouvernement

Le vestibule d'entrée¹⁰ a été entravé par la présence d'un premier escalier composé de trois marches établies pour obtenir un palier destiné à faciliter l'entrée de la prison.

La belle cheminée qui décorait cette salle a été obstruée et coupée pour y pratiquer

⁸ Le Logis abbatial, la bailliverie et la tour Perrine.

⁹ Le Grand Degré intérieur ?

¹⁰ La salle des Gardes.



une porte destinée à mettre en communication directe cette pièce avec celle qui se trouve derrière cette cheminée, laquelle pièce servait de loge pour le concierge de la prison¹¹.

La baie qui éclairait le vestibule a été transformée, on ne sait dans quel but, car la modification qui n'a rien de gracieux assurément n'a pas eu pour résultat de fournir plus de jour¹².

Les joints des maçonneries de cette salle dans les parties Est et Nord surtout sont à refaire et les affouillements qui se sont produits dans bon nombre de morceaux de pierre qui forment l'appareil sont à remplir.

La porte d'entrée est endommagée et exige des réparations pour être maintenue en bon état.

L'aire de cette pièce est en pavé de rue de toutes dimensions et non appareillé.

La restitution de cette pièce, bien conservée d'ailleurs, à son état primitif est chose très possible et facile, seulement elle entraînera une certaine dépense.

Au-dessus du vestibule se trouve la salle du Gouvernement¹³ qui communique avec le donjon¹⁴ et la crypte de l'église¹⁵. Elle est divisée en deux étages par un plancher.

La partie inférieure à laquelle on accède par l'escalier du donjon est en assez bon état, seulement on fait observer que le plafond n'a jamais été fait et que les poutrelles sont restées apparentes.

La partie supérieure est également bien conservée, mais le plancher est en mauvais état, le plafond peu propre et les enduits maladroits.

Ils ont disparu sur une surface d'environ vingt mètres.

La cheminée de cette pièce est bouchée et badigeonnée.

Il n'existe pas de porte pour la baie qui communique à l'escalier.

L'escalier qui donne accès à la crypte de l'église est malpropre, mal ajusté et peu solide.

Pièces du donjon

Les pièces que comporte ce corps de bâtiment étaient en dernier lieu affectées à l'habitation du gardien chef. Ces pièces réclament des réparations assez nombreuses. Les enduits, les lambris et les tapisseries sont en mauvais état et à remplacer.

Partie au Nord-Est

Le Poste et cour du Poste

Le poste est une pièce prise dans le soubassement du donjon. Cette pièce ne peut être utilisée qu'à usage de poste ou d'atelier. Elle est en assez bon état et peut très bien servir telle à cette destination. L'aire est en pavé de rue et peu unie.

¹¹ Cette pièce constitue le rez-de-chaussée de la tour Perrine.

¹² En 1881, Edouard Comoy restaure la cheminée de la salle des Gardes et il débouche l'oculus situé au-dessus de la fenêtre de cette salle.

¹³ Nom donné à Belle Chaise au XVII^e siècle car elle était devenue la salle de réception du gouverneur du Mont.

¹⁴ Le Châtelet.

¹⁵ La crypte des Gros Piliers.



La cour du poste¹⁶ est l'emplacement d'un bâtiment qui devait servir de passage entre le vestibule d'entrée et les Montgomeri [sic]¹⁷ et en même temps de dégagement au donjon¹⁸. Une des cotières [sic] est construite, mais elle est toujours restée à l'état d'attente.

Il a été établi dans cette cour un escalier pour desservir l'entrée de la prison, dont l'accès avait lieu de ce côté. Des remblais ont été faits dans ce but, ce qui a motivé l'enclavement de l'ancienne cuisine des moines, aujourd'hui divisée en deux étages et dont la partie inférieure se trouve sous terre.

Tour des Corbins

La tour des Corbins, qui se trouve à l'encoignure sud-ouest de la Merveille, est très altérée et il importe que des réparations y soient prochainement faites car les joints de la maçonnerie sont dans un état tel qu'on voit le jour partout et, comme la maçonnerie de cette tour n'a qu'une épaisseur de 0m15, il est urgent qu'on remédie à cet état de choses.

Les travaux qui doivent être exécutés sont compris dans le chiffre des réparations prises en charge pour l'Etat. Ils consistent dans le rejointoiement des maçonneries, tant intérieurement qu'extérieurement. Il sera nécessaire pour empêcher toute altération intérieure à l'avenir que les barbacanes ou petits jours qui éclairent cette tour soient garnis de châssis vitrés afin d'empêcher le vent et les pluies de pénétrer par les ouvertures.

Partie au nord, dite la Merveille

Soubassement de la Merveille

Salles des Gardes¹⁹ et celliers dits les Montgomeri

Les pièces qui composent cet étage de la Merveille, connues sous le nom de Montgomeri, sont au nombre de deux.

Pour satisfaire aux besoins de la prison, chacune de ces pièces ont été divisées en deux étages, c'est-à-dire qu'il a été établi un plancher à la hauteur des chapiteaux des piliers, ce qui a formé quatre pièces avec leurs dégagements appropriés à usage de dortoir. Cette disposition a nécessité la modification et l'interruption de l'escalier pratiqué dans le mur de refend qui faisait communiquer cet étage avec ceux supérieurs.

Monseigneur se propose de faire disparaître les planchers dont il vient d'être parlé afin de rendre ces pièces à leur état primitif.

Un devis des travaux qu'il se propose de faire à cet égard sera prochainement rédigé, lequel devis sera accompagné d'un état indiquant la nature des matériaux à provenir de la démolition de ces planchers et la quantité.

16 La cour de la Merveille.

17 Le cellier et l'aumônerie de la Merveille ont été appelés les Montgomeri après le massacre d'une certaine de partisans du chef huguenot Montgomery en 1591 dans ces salles.

18 La cour de la Merveille occupe l'emplacement d'un bâtiment prévu par Pierre Le Roy à la fin du XIV^e siècle ; seul le mur extérieur, qui relie le Châtelet et la tour des Corbins, a été construit.

19 Sans doute l'aumônerie.

2^e étage de la Merveille

Cet étage comprend deux pièces ; l'une connue sous le nom de réfectoire des moines²⁰, l'autre sous le nom de salle des Chevalliers [sic].

Ces deux pièces, notamment le réfectoire, ont éprouvé des altérations assez considérables, à cause des diverses appropriations qu'elles ont subies.

Plusieurs des fuseaux de colonnettes ainsi que leurs bases et leurs chapiteaux ont été mutilés, et toute la pierre granitique a été recouverte d'un épais badigeon qui nuit considérablement à l'effet de cette magnifique pièce.

Les dallages sont complètement disparus, en sorte qu'il n'existe plus aujourd'hui qu'une aire en terre irrégulière, défoncée et malpropre²¹.

Dans la partie sud-ouest de la salle des Chevalliers [sic], il existait primitivement une tribune qui a été comblée pour faire place à un couloir qui sert de communication entre le vestibule du poste des gardiens²², anciennement le vestibule des 2 salles dont il s'agit, et le promenoir des moines²³. Ce couloir peu gracieux devra disparaître parce qu'il nuit considérablement à l'effet de cette magnifique salle.

Il pourra donc disparaître sans inconvénient pour être remplacé par l'ancienne tribune qu'on retrouvera sans doute après l'enlèvement des remblais du couloir. Du reste, ce couloir est complètement inutile aujourd'hui qu'on communique avec le promenoir par la crypte du transept nord²⁴, laquelle crypte est en correspondance directe avec la salle des Chevalliers [sic] au moyen de l'escalier qu'on remarque dans la 1^{re} pénétration²⁵.

On fait remarquer que deux des retombées d'arcs ont été altérées pour faciliter le passage et donner plus de largeur au couloir, que leur présence obstruait un peu.

Ancienne cuisine des moines

Cette pièce est située au sud du réfectoire. Elle est aujourd'hui divisée en deux étages par un plancher²⁶.

Ce plancher établi pour les besoins de la prison a nécessité un remblai qui a amené l'exhaussement du vestibule des deux salles que nous venons de décrire, ce qui rend l'accès de ces pièces incommode et peu gracieux.

Il en est de même de l'escalier établi dans ce vestibule pour la prison²⁷. Non seulement il obstrue les larges baies ou arcades qui éclairaient et décoraient le vestibule mais il le réduit de plus d'un tiers et le rend très obscur.

20 Pour nous, c'est la salle des Hôtes.

21 C'est ce que l'on peut voir sur les photos de la salle des Hôtes qui ont été prises avant sa restauration par Paul Gout au début du XX^e siècle. A l'origine, le sol de cette salle n'était pas constitué d'un dallage mais d'un carrelage en terre cuite émaillée dont on a mis au jour des vestiges lors de sa restauration.

22 Le porche de la Merveille, situé entre la salle des Hôtes et la crypte des Gros Piliers.

23 C'est peut-être la première fois que l'on trouve cette appellation pour qualifier cette salle située au-dessus de la salle de l'Aquilon et au-dessous du dortoir des moines.

24 Notre-Dame-des-Trente-Cierges.

25 Cette communication entre Notre-Dame-des-Trente-Cierges et la salle des Chevalliers avait été réalisée au XVII^e siècle. Elle a été supprimée lors de la restauration au début du XX^e siècle.

26 L'auteur parle-il de la chapelle Sainte-Madeleine ou de la petite salle située près du porche de la Merveille. En l'absence de plan, il n'est pas aisé de trancher.

27 Cet escalier n'a pas été construit par l'Administration pénitentiaire mais par les Bénédictins au XVII^e siècle afin de faire communiquer la salle des hôtes, devenue leur réfectoire, et leurs cellules aménagées dans l'ancien réfectoire.

Les modifications et changements dont il vient d'être parlé pourraient, sans qu'il en résulte la moindre atteinte à la solidité du monument, disparaître si on voulait rétablir l'état primitif car rien n'est engagé dans les murs.

Crypte de l'église²⁸

Cette pièce d'une hardiesse et d'une beauté merveilleuse est située à l'ouest²⁹ du vestibule dont il vient d'être parlé et à peu près à même niveau. Elle en est séparée par une petite cour de 3m de largeur. Cette crypte est le soubassement du chœur de la basilique en sorte que sa disposition, comme plan, est à peu près la même.

On remarque dans les assises de pierre des affouillements assez profonds qui sont dus à la présence du salpêtre. Ces affouillements n'ont rien d'inquiétant pour la solidité. Ils nuisent seulement à la propreté.

Le dallage de cette crypte a complètement disparu et il n'existe plus aujourd'hui qu'une aire en terre et cailloux, irrégulière et défoncée dans plusieurs endroits³⁰.

Il n'existe pas de porte pour fermer l'entrée de cette pièce.

Crypte du transept nord³¹

Cette pièce qui servira de passage pour communiquer du donjon, de la crypte de l'église et de la Merveille au promenoir est en bon état.

3^e étage de la Merveille

Le 3^e étage de la Merveille comprend deux compartiments qui correspondent à ceux des étages inférieurs.

Le 1^{er} de ces compartiments, connu sous le nom de dortoir des moines³², est situé au-dessus du réfectoire³³.

Cette pièce qui avait autrefois pour élévation toute la hauteur comprise entre le sol de cet étage et la 2^e partie du comble, est aujourd'hui divisée en trois étages par suite de l'interposition de deux planchers, le 1^{er} placé à la hauteur de la sablière, le 2^e à moitié de la hauteur comprise entre ce point et le sol de l'étage³⁴. La présence de ces planchers, peu solides d'ailleurs, enlève à cette magnifique salle toute son élégance et masque les belles fenêtres qui se trouvent dans les pignons, dont le jour ne profite plus qu'aux greniers et obstrue les belles lancettes qui décorent les faces nord et sud.

L'appropriation de cette salle en dortoirs a amené la mutilation des colonnettes et des magnifiques chapiteaux qui servent de retombée aux arceaux qui encadrent les lancettes et décorent le pourtour de cette splendide salle.

28 La crypte des Gros Piliers.

29 En réalité au sud.

30 On peut donc se demander d'où viennent les trois rosaces en cartaux incrustés qui ornent maintenant la partie centrale du sol de la crypte.

31 Notre-Dame-des-Trente-Cierges.

32 Le réfectoire.

33 La salle des Hôtes.

34 Ces travaux réalisés par les Bénédictins de Saint-Maur ont été achevés en 1629.

Parmi les petites baies ou lancettes qui éclairent cette pièce, plusieurs ont été ou élargies ou obstruées ce qui, avec l'épaisse couche de badigeon dont la pierre est recouverte, enlève à cette salle toute son élégance.

Les planchers qui divisent cette salle pourront disparaître sans qu'il en résulte le moindre inconvénient et il est même à désirer que l'un d'eux disparaisse prochainement car il ne présente pas de solidité. Sa démolition du reste entre dans les projets de Monseigneur qui la comprendra dans le devis des travaux qu'il se propose de faire exécuter³⁵.

On remarque que trois des tirans [sic] de la charpente qui forme le comble de cette pièce ont été coupés et n'existent plus.

Le cloître

Cette pièce a subi de grandes altérations et exige des réparations urgentes pour sa conservation et sa consolidation.

Presque toutes les colonnettes qui lui servent de point d'appui surplombent tellement qu'elles fussent tombées si déjà il n'avait été pris des précautions pour l'empêcher³⁶; leur déversement a amené le déplacement des arcs dont les joints sont ouverts et dépourvus de mortier.

Ce désordre vient de ce que tous les fuseaux ou colonnettes primitives ont été remplacés par d'autres en granit d'un diamètre plus fort et repassées [sic] en sous-œuvre sans qu'on ait pris toutes les précautions qu'exigeait ce travail³⁷. Il est dû aussi et surtout peut-être à la fatigue que lui ont occasionné les cellules qui avaient été construites au-dessus³⁸ et dont la démolition fut ordonnée il y a quatre ans.

Il sera nécessaire qu'on avise prochainement à des réparations sérieuses afin de conserver ce magnifique monument, véritable chef-d'œuvre d'architecture³⁹.

4 baies de portes communiquant du cloître dans les pièces qui lui sont contigües ont été bouchées. Ces baies très nécessaires pour faciliter la communication peuvent être ouvertes sans qu'il en résulte le moindre inconvénient.

L'aire en béton est détériorée près des caniveaux qui servent à l'égout des eaux du côté nord.

Pièce au sud du dortoir des moines

Cette pièce dite la bibliothèque a été divisée en deux étages par l'interposition d'un plancher⁴⁰.

La partie inférieure était en dernier lieu occupée par la pharmacie, la partie supérieure était affectée à usage de salle d'école pour les détenus. Cette pièce est en bon

35 C'est finalement Edouard Corroyer qui a supprimé ces planchers lorsqu'il a entrepris en 1881 la restauration du réfectoire. Les photographies prises par Louis-Emile Durandelle vers 1880, avant ces travaux, prouvent en effet qu'ils étaient encore en place.

36 Quelques arcades du mur intérieur du cloître avaient en effet été murées pour éviter leur effondrement.

37 On comprend ainsi plus facilement que Corroyer ait refait les colonnettes dans un matériau différent de celui qui avait été utilisé au XIII^e siècle. Mais il a tout de même conservé quelques colonnettes anciennes comme témoins.

38 Les « loges ».

39 Il faudra attendre la restauration de Corroyer réalisée entre 1877 et 1881.

40 Les Bénédictins de Saint-Maur ont édifié en 1646 une bibliothèque sur les anciennes cuisines des moines, entre le réfectoire de la Merveille et l'église abbatiale.

état. Toutefois, on fait remarquer que la cheminée est obstruée et bouchée mais qu'elle peut être rétablie sans rien altérer⁴¹.

Le plancher d'entre deux, qui divise cette pièce en deux étages, peut également disparaître sans rien altérer si on veut rendre cette pièce à son premier état.

Partie au centre : église

L'église est propre et en bon état.

Il existe dans l'église divers objets mobiliers, considérés comme immeubles par destination, dont nous donnons ici le détail.

Autour du transept, il existe une grille en bois découpé dans le style du chœur.

A l'entrée du chœur se trouve une balustrade également en bois, dans le même style.

Dans le chœur, existent 8 stalles décorées de panneaux sculptés, 2 bancs stalles *id.*, 2 sièges avec prie-Dieu sculpté⁴², un autel en bois sculpté meublé de 16 statuettes dont 12 représentent les apôtres et les 4 évangélistes⁴³. Ces dernières sont placées dans les niches qui accompagnent les gradins ; les autres remplissent les arcatures qui meublent le devant du tombeau d'autel.

Les gradins sont surmontés de six chandeliers en bois sculpté décorés chacun de trois statuettes.

Derrière l'autel, se trouve un vaste confessionnal avec compartiment en arrière. Ce confessionnal est surmonté d'une estrade sur laquelle se trouve un harmonium. L'estrade est surmontée d'un dais sur lequel se trouve la statue de saint Michel en plâtre⁴⁴.

Dans le transept se trouve une chaire à prêcher d'un modèle peu gracieux et d'une valeur très minime. Il y existe également un lutrin de très peu de valeur.

Dans le bras sud du transept est un corps de pompe garni de son balancier et un autel dédié à la sainte Vierge, en bois sculpté surmonté d'une statue de la sainte Vierge en plâtre. Cet autel est entouré d'une balustrade également en bois sculpté à jour.

Dans l'encoignure sud sont déposés trois tableaux en bois avec leurs cadres⁴⁵. Ces tableaux sont très altérés et de peu de valeur. Les cadres sont assez bien conservés, mais d'une minime valeur.

L'entrée de la chapelle abbatiale est fermée par une balustrade en panneaux sculptés et à jour.

Dans la nef est une bonne fontaine garnie de son robinet qui servait, du temps de la prison, à l'approvisionnement de la cuisine.

41 C'était sans doute la cheminée de la cuisine des moines du XIII^e siècle. Elle existait encore lorsque Corroyer a commencé la restauration du réfectoire ; il l'indique en effet sur un plan, qui a été repris par ses successeurs ; mais la cheminée n'a pas été restaurée et elle a disparu complètement.

42 Toutes ces boiseries avaient été réalisées par les détenus au XIX^e siècle. Il en subsiste encore quelques éléments dans l'église abbatiale et dans l'église paroissiale.

43 Il y a un problème car les évangélistes Matthieu et Jean faisaient partie des douze apôtres.

44 Cette statue est visible sur quelques photos anciennes.

45 Comme le sujet de ces tableaux n'est pas indiqué, il est difficile de dire s'ils existent encore. On présente aujourd'hui dans la salle de Belle Chaise deux peintures sur bois réalisées au XVII^e siècle par Jean Loiseau pour les chapelles du chœur de l'église : l'une représente Saint Louis, l'autre sainte Hélène. On ne sait si elles faisaient partie des trois tableaux mentionnés dans cet état des lieux.

Partie au nord ouest

Cuisine anciennement salle du chapitre⁴⁶

Cette pièce est en assez bon état, cependant nous devons constater qu'une des poutres du plancher supérieur est très endommagée par suite des infiltrations qui ont eu lieu pendant longtemps dans cette partie.

Dans cette pièce se trouve le fourneau potager garni de son matériel tel qu'il existait du temps de la prison.

Arrière cuisine⁴⁷

Cette pièce qui servait de laverie est en mauvais état. Le plancher est usé et le plafond très mauvais.

Passage communiquant du cloître à l'église et ancienne sacristie

Ce passage ou porche est encombré par une petite baraque [sic] installée dans les derniers temps de la prison pour servir de cantine. Cette baraque disgracieuse devra disparaître.

A côté de ce passage vers [l']ouest, se trouve la sacristie⁴⁸ qui a subi diverses modifications à cause de l'établissement de l'escalier qui communique avec le promenoir.

Cette pièce est en passable état.

Soubassement du côté ouest et nord-ouest

Ces soubassements se composent de divers locaux affectés à des destinations différentes.

Ces locaux connus sous le nom de vestibule des voûtes, de promenoir des moines, de charnier, de souterrains où se trouvait la cage de fer, du couloir de la roue, qui servait autrefois d'accès aux chapelles sous terre, situées sous la plateforme des beaux regards, chapelles qui ont été obstruées pour le service de la roue ou converties en magasin, ces derniers locaux peuvent sans inconvénient être rendus à leur premier état.

Toutes les pièces qui composent ces soubassements, sans être en très bon état, peuvent être maintenues tels [sic]. Toutefois, la réparation autorisée pour le recouvrement en béton des aires du grand préau⁴⁹ et du saut Gauthier, améliorera considérablement l'état actuel en arrêtant les infiltrations qui pendant la saison d'hiver les rend très humides. Dans la partie inférieure du promenoir des moines, il a été pratiqué 6 cachots. Ces cachots qui obstruent cette pièce et nuisent à son effet devront disparaître sans qu'il y ait la moindre chose à craindre pour la solidité.

46 C'est l'ancien dortoir des moines, transformé au XVII^e siècle en salle de détente pour les moines lorsque le mauvais temps ne leur permettait pas de sortir.

47 Cette pièce attenante à l'ancien dortoir des moines a servi d'infirmerie à l'époque romane.

48 En 1628, le bras nord du transept a été fermé par un mur et transformé en sacristie. La sacristie dont il est question ici était sans doute la petite sacristie, édifiée en 1633, qui était réservée aux prêtres séculiers.

49 La terrasse de l'Ouest.

Quant aux pièces affectées en dernier lieu aux bureaux de la chapellerie, elles sont en assez bon état, seulement les lambris d'appui du pourtour sont très altérés.

Chartrier

Les 3 pièces que comporte ce corps de bâtiment ayant été récemment restaurées sont en bon état⁵⁰.

Partie à l'ouest. Infirmerie⁵¹

L'infirmerie se compose de 4 pièces qui sont en bon état d'entretien à l'intérieur, mais le pan de bois qui clôt la partie à l'ouest est en mauvais état à l'extérieur. Les mortiers sont tombés en sorte que les pièces de bois sont à nu⁵².

Cette réparation est comprise dans les travaux pris en charge par l'Administration des Domaines.

Grand préau ou Plomb du four⁵³

L'aire de ce préau, dont les dalles sont en granit, bien qu'en bon état, laisse passage à d'abondantes infiltrations.

L'Administration des Domaines pour remédier à cet état de choses fait recharger en ce moment ce préau d'une couche de béton. Il en est de même de la plateforme dite Saut Gauthier.

Pompes

Il existe cinq pompes à incendie avec leurs accessoires. Ces pompes sont en assez bon état d'entretien. Cependant l'ancienne, la petite, fonctionne mal.

Citernes

Il existe dans l'ancienne abbaye 5 citernes dont 4 doublées en plomb, garnies de leurs tuyaux d'alimentation et de trop plein, connues sous le nom de citernes du poste, de la ville, du Trésor, du Poulailier et la grande citerne⁵⁴.

Toutes ces citernes, sauf celle du poulailier, sont en bon état.

⁵⁰ Depuis la restauration effectuée par Corroyer en même temps que celle du cloître, donc entre 1877 et 1881, le chartrier n'a plus que deux niveaux.

⁵¹ L'infirmerie n'a pas toujours été au même endroit. Celle qui est évoquée ici est sans doute celle qui a été installée dans le bâtiment dont le niveau supérieur donne sur la plate-forme du Saut Gauthier.

⁵² Le pignon occidental du bâtiment s'est effondré en 1818, en même temps que l'hôtellerie de Robert de Torigni. On ferma ensuite le bâtiment avec du bois.

⁵³ La terrasse de l'Ouest.

⁵⁴ Il n'y a plus aujourd'hui que quatre citernes dans l'abbaye car celle qui avait été installée par l'Administration pénitentiaire dans la crypte Saint-Martin a été supprimée. Ces citernes n'ont pas les mêmes noms que ceux donnés dans cet état des lieux.

Caserne de la garnison dite des Fenils⁵⁵

Les bâtiments de la caserne sont en passable état, eu égard à l'usage auquel ils étaient affectés⁵⁶.

Le couronnement des têtes de cheminées est tombé ou près de tomber, mais la réparation de ces têtes de cheminée est comprise dans les travaux autorisés.

Dans la cour d'entrée de la caserne se trouve un tonneau enfoncé sous un hangar en menuiserie. Ce tonneau était destiné à recevoir les eaux des toits pour servir à l'alimentation de la caserne.

Boulangerie et écurie

A l'ouest de la caserne et faisant pendant de l'aile vers le sud, se trouve la boulangerie et les écuries de la prison⁵⁷. Ces bâtiments sont en passable état, cependant nous avons remarqué qu'il manque quelques carreaux aux fenêtres, que les gouttières sont usées et en grande partie disparues.

Dans la boulangerie se trouve [sic] le four et un fourneau disposé pour recevoir une chaudière.

L'écurie est garnie de mangeoires et de râteliers.

En avant de l'écurie se trouve une barrière établie pour barrer le chemin qui conduit à la traine⁵⁸ et séparer la caserne des dépendances de la prison.

Dans la cour à l'est de la caserne se trouve également une barrière pour en fermer l'entrée.

Buanderie et dépendances

Ce bâtiment vient d'être recouvert à neuf, mais on fait remarquer que le plancher en menuiserie qui forme le plafond de cette pièce est mauvais et pour ainsi dire hors d'état d'être maintenu, que la plupart des planchers sont pourris par suite des infiltrations qui ont eu lieu depuis deux ans. Ces planchers, il est vrai, étaient en bois de peuplier.

Dans la buanderie se trouve un fourneau destiné à recevoir une seule chaudière.

A la suite de la buanderie, et compris dans le même corps de bâtiment, se trouve un vaste hangar pouvant servir de remise et de magasin à bois. Ce hangar est aujourd'hui en très bon état.

Bâtiment des remises

Le bâtiment désigné sous ce nom se trouve au haut du chemin qui conduit à la traine⁵⁹. Ce bâtiment construit en forme de hangar et couvert en paille est en assez bon état.

⁵⁵ Plus exactement « des Fenils ».

⁵⁶ Ces bâtiments ont été construits en 1828.

⁵⁷ Cette aile n'existe plus aujourd'hui.

⁵⁸ Nous pensons que l'auteur de l'état des lieux évoque ici l'action de traîner, donc le plan incliné de la grande rue sur lequel on hissait un chariot ou plus exactement un traîneau.

⁵⁹ Voir la signification de ce mot à la note 58.

Jardin

Le jardin de l'abbaye est en bon état, il est planté d'arbres fruitiers et divisé en plusieurs carrés⁶⁰.

Au bout du jardin vers l'ouest se trouve un petit kiosque qui vient d'être réparé.

La forge

A l'ouest de la Merveille dans le petit jardin qui fait suite au préau des politiques se trouve la forge.

Ce bâtiment est un simple hangar [sic] dans lequel se trouve un fourneau avec ses accessoires, installé à usage de forge.

Observations

On fait observer que la plupart des châssis qui garnissent les baies des anciens dortoirs des prisonniers et du réfectoire des moines sont en mauvais état et qu'une certaine quantité de carreaux sont fêlés ou brisés. Cependant nous devons dire que tous ceux dont l'absence pouvait occasionner quelque altération ont été remplacés. Nous avons constaté dans les pièces désignées ci-dessus divers objets mobiliers qui doivent être considérés comme immeubles par destination dont nous avons donné le détail.

Il en existe d'autres que nous avons omis, dont nous donnons ici le détail savoir :

La grosse cloche de la tour avec tous ses accessoires,

6 petites cloches placées dans les pièces dites poste des gardiens, carré du cloître, carré du 4^e dortoir, carré du 5^e dortoir, carré du petit Exil et réfectoire.

Salle n° 2, une sonnette.

L'horloge de la prison avec tous ses accessoires, récemment réparée.

1 râtelier d'armes dans le parloir,

1 drapeau *id.*

Roue

La roue et ses accessoires

2 trains⁶¹

Le chemin de la traine doublé de 2 plates bandes en fer

1 câble ayant vingt mois de service

1 corde pesant 32 kilogrammes

1 corde de retrait

1 corde dite liure⁶².

⁶⁰ Ce jardin se trouvait sans doute sur l'île des bas où l'abbé Guillaume de Lamps avait fait aménager un jardin au début du XVI^e siècle.

⁶¹ Deux trains ou deux câbles pour hisser le traineau sur le plan incliné.

⁶² Une corde qui sert à lier ?

Chartrier

Dans le chartrier se trouvent quelques fragments de sculptures trouvés dans les démolitions et 3 boîtes renfermant quelques restes ayant appartenu aux abbés Guillaume et Jean de Lamps, ainsi que l'indique le procès-verbal renfermé dans ces boîtes⁶³.

Caserne de la garnison

17 râteliers d'armes

732 fiches à pattes

226 corbeaux en fer

128 consoles en bois

330 crochets pour souliers

84 planches à bagages

49 porte-manteaux

Pharmacie

Le mobilier de la pharmacie.

Le présent état des lieux, rédigé en triple expédition, clos et arrêté à Avranches le deux novembre mil huit cent soixante-cinq.

Le vérificateur des domaines

Signé : Fauchet

Signé Théberge

Le présent état des lieux est approuvé par moi, en faisant observer toutefois que la plupart des objets mobiliers existant soit dans la caserne de la garnison, soit dans les autres locaux de l'abbaye du Mont St-Michel, ont été achetés et payés par moi-même et pour mon propre compte, lors de la vente effectuée par les soins de l'Administration des Domaines.

Coutances, neuf novembre 1865

Signé J.P. Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches

Pour copie conforme :

Le directeur des Domaines

De Labrosse

⁶³ Sandales et débris de vêtements trouvés dans les tombes de ces abbés le 10 janvier 1863. Voir sur ce point *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, revue trimestrielle, tome XV, n° 120/III, septembre 2015, p. 157-160.



Le côté sud de l'abbaye, photo prise le 19 avril 2016 par Henry Decaëns.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 16 avril 2016

L'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » s'est tenue le samedi 16 avril 2016 à l'hôtel « Le Mercure » à La Caserne, sous la présidence de son Président, Monsieur Henry Decaëns.

Le Président ouvre la séance à 10 heures.

Après avoir procédé à la constitution du bureau de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 8 des statuts de l'Association, et que celui-ci ait vérifié la liste d'émargement (52 présents) et les pouvoirs (79 représentés) adressés par les membres absents, le Président remercie les nombreux membres présents ainsi que Monsieur Xavier Bailly, Administrateur de l'abbaye, représenté par son adjointe, Madame Anne-Flore Marziou, toujours fidèle des réunions de l'association, et excuse les membres absents qui ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir être présents, Frère François-Marie Taillefer, représentant la Fraternité Monastique de Jérusalem, M. Yann Galton, maire du Mont-Saint-Michel, François Neveux et Jean-Claude Lefeuvre, membres du Conseil scientifique, David Nicolas-Méry, maire d'Avranches, François-Xavier de Beaulaincourt, administrateur, et plusieurs adhérents dont M. et Mme Philippe Demon.

Le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mars 2015

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mars 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Présentation, par le Président, et adoption du rapport moral du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015

Le Président présente le rapport sur la situation morale de l'Association en 2015 ainsi qu'il suit :

Durant l'exercice 2015, notre association, qui comptait 343 membres, a continué à fonctionner normalement, ce qui veut dire qu'elle a été très active.

Nous avons tenu notre assemblée générale ordinaire le 21 mars ; cette réunion a été suivie d'une communication de Mme Audrey Hemon, chargée de mission au Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, sur le « Suivi environnemental du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel » ; cette communication n'a pas été publiée dans notre revue car Mme Hemon avait déjà évoqué ce sujet dans l'interview réalisé par Jean-Pierre Delalande pour la revue de mars 2015. Nous avons organisé une seconde assemblée générale le 26 septembre afin de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration, Pascale Chavériat ; cette seconde assemblée a été suivie d'une communication de M. Patrice Mouchel-Vallon, professeur d'histoire à Alençon, qui nous a fait une conférence très vivante sur le Mont-Saint-Michel et le Cotentin pendant la Ligue ; nous attendons de recevoir le texte de M. Mouchel-Vallon

pour le publier dans notre revue mais il faudra patienter un peu car l'auteur est en train de terminer la rédaction de sa thèse d'histoire.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 21 février, le 21 mars, le 15 juillet et le 26 septembre ; au cours de la réunion du 26 septembre, Pascale Chavèriat a été élue secrétaire de l'association à compter du 1^{er} décembre 2015 ; elle y a remplacé Jean-Pierre Delalande qui souhaitait quitter ses fonctions à compter du 30 novembre, tout en restant membre du Conseil d'administration où il continue à nous rendre de grands services. Le Bureau s'est lui-même réuni le 19 décembre.

Le Conseil scientifique et le Comité éditorial ont tenu leur réunion annuelle le 25 septembre.

Notre association a participé à la séance du 31 août de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel, sans doute la dernière puisque le Syndicat mixte doit disparaître pour être remplacé par une nouvelle structure chargée entre autres choses du fonctionnement du barrage sur le Couesnon ; c'est Jean-Pierre Delalande qui nous représentait à cette réunion dont il a fait un compte rendu précis et très utile dans notre revue de décembre.

Nous avons également participé le 4 juin au Conseil d'orientation du Service des actions éducatives de l'abbaye du Mont-Saint-Michel ; nous y étions représentés par Jean-Luc Legros.

Enfin, nous avons participé au Comité culturel de la Fondation du Mont-Saint-Michel qui s'est tenu à Ardevon le 30 septembre sous la présidence de Mgr Le Boulc'h, évêque de Coutances et d'Avranches, en présence de Gabriel de Broglie, chancelier de l'Institut de France et membre de l'Académie française, d'André Vauchez, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et de Patrick de Carolis, membre de l'Académie des Beaux-Arts. L'objet de cette réunion était de faire le point sur l'utilisation du prix culturel de la fondation Louis D. décerné en 2014 par l'Institut de France à la Fondation du Mont-Saint-Michel. Celle-ci souhaite utiliser une partie de ce prix pour réaliser une bibliothèque, à la fois réelle et virtuelle, sur le Mont-Saint-Michel, tout particulièrement sur les pèlerinages et l'iconographie de l'archange. C'est à ce travail que nous sommes associés.

Nous étions bien sûr présents le 16 octobre à la fête organisée par le Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel pour la fin des travaux du rétablissement du caractère maritime du Mont.

En dehors de cela, nous avons publié les quatre numéros du tome XV de notre revue trimestrielle. Cela fait 256 pages à écrire, à saisir, à illustrer, à relire et à corriger. C'est un travail permanent et nous remercions tous ceux qui nous ont aidés à le mener à bien, notamment Jean-Pierre Delalande et Jean-Luc Legros. Mais c'est un travail utile car cette revue nous permet de vous informer et de publier des textes inédits sur le Mont ; nous contribuons ainsi à faire progresser la connaissance sur l'histoire du Mont.

Pour vous informer, nous avons aussi un moyen plus simple et plus rapide, la lettre électronique ; Benoît Roux qui en assume la responsabilité vous en a adressé quinze au cours de l'année 2015 soit pour vous annoncer des marées exceptionnelles, soit pour vous inviter à venir suivre des conférences à l'abbaye ou à y entendre des concerts.

Benoît Roux s'occupe aussi d'alimenter notre page Facebook.

Quant à notre site internet, vous avez sans doute remarqué qu'il avait subi un toilettage utile.

Nous avons répondu aux nombreuses sollicitations des journalistes qui souhaitent connaître notre point de vue sur les travaux récents du Mont-Saint-Michel ou sur tel point de son histoire.

Comme les années passées, nous avons soutenu les concerts organisés dans l'abbaye par le Centre des Monuments Nationaux. Nous avons tout particulièrement apprécié celui du 5 septembre 2015 : « Les leçons de Ténèbres » de François Couperin, accompagnées des répons de Marc-Antoine Charpentier et du Miserere de Michel-Richard Delalande, interprétées par l'ensemble « Le concert spirituel » dirigé par Hervé Niquet.

Nous avons donc poursuivi notre action pour la défense et la mise en valeur du Mont-Saint-Michel.

L'Assemblée Générale approuve le rapport sur la situation morale de l'Association ainsi présenté par son Président à l'unanimité des membres présents et représentés.



Assemblée générale du samedi 16 avril 2016. Cliché Henry Decaëns.

3) Présentation, par le Trésorier, et adoption du rapport financier comprenant le compte d'exploitation, le bilan et leurs annexes pour l'exercice 2015

Le Trésorier présente les comptes de l'exercice 2015 comprenant le compte d'exploitation, le bilan et leurs annexes, ainsi qu'il suit :

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL							
COMPTE D'EXPLOITATION 01/01/2015 AU 31/12/2015							
DEPENSES	PREVISION- NET	2015 AU 30/11/2015	CORRECTIF 2015	TOTAL 2015	RECETTES	PREVISION- NET	2015
Impression cartes de membres	0	0,00	0,00	0,00	Cotisations	12 000	12 209,00
Frais de déplacement	0	0,00	0,00	0,00	Dons	0	89,50
Logiciel et site Internet	500	1 599,19	-588,00	1 011,19	Vente Sagot, Vainin	0	30,00
Frais de Poste (y cp routage revues)	1 460	1 128,54	-32,03	1 096,51	Cartes postales et portfolios	0	0,00
Impression revues (Sic Malécot)	5 400	5 166,18	23,49	5 189,67	Vente CDROM	0	0,00
Façonnage des revues LPP	1 920	2 072,31	-411,84	1 660,47	Vente cartulaires	560	400,00
Frais gestion courante	430	235,45	0,00	235,45	Vente bulletins et Revues	430	857,70
Conseil Scientifique (réceptions, ...)	0	0,00	0,00	0,00	Recette repas ou pot AG	3 500	4 018,00
Frais d'Assemblées (dégustations, ...)	3 600	3 647,00	0,00	3 647,00	Port payé	100	56,65
Cotisations à autres associations	90	85,00	0,00	85,00	Recette Concerts	0	0,00
Prix d'Estouteville	0	0,00	0,00	0,00	Produit financier	150	138,01
Prix Torigni	0	0,00	0,00	0,00	Profits exceptionnels	2,55	2,55
Plaquettes et dépliant	0	0,00	0,00	0,00	recettes publicitaires	600	1 050,00
Frais financiers (abonn)	110	120,00	0,00	120,00			
Contrat réexpédition courrier et BP	175	177,80	-3,00	174,80			
Cartulaires (stockage)	0	0,00	0,00	0,00			
dépenses exceptionnelles	120	516,23	-516,23	0,00			
variation stock	210	26,00	0,00	26,00			
Mécénat Concerts / CMN	2 000	2 000,00	0,00	2 000,00			
communication	50	0,00	0,00	0,00			
Assurance RC	230	226,64	0,00	226,64			
RESULTAT EXERCICE	1 275	1 851,07	0,00	1 851,07			
	17 340,00	18 851,41	0,00	18 851,41		17 340,00	18 851,41
							18 249,41

Compte d'Exploitation du 01/01/2015 au 31/12/2015

Les Amis du Mont Saint Michel

COMMENTAIRES

Situation au 31/12/2015

Les comptes sont tout à fait en ligne avec les prévisions, ou meilleurs.

1/ Les recettes sont en tout point conformes aux prévisions, si ce n'est que nous n'avons vendu qu'un seul cartulaire, pour 7 prévus.

Mais nous avons dépassé de 75% les espérances de recettes publicitaires.

Désormais, cotisations et dons seront séparés.

2/ Côté dépenses, il n'y a rien à signaler de significatif.

On reste en ligne avec les prévisions, grâce au travail de Benoît Roux pour le site internet qui nous a permis de tenir nos prévisions.

Je signale aussi que les dépenses d'impression et de distribution des revues s'élèvent à 7 946 euros pour 8 780 euros budgétés.

3/ Au bilan, 178 euros de charges payées d'avance correspondent aux frais de transfert du courrier et de location de la boîte postale pour 2016.

Les 1980 euros à payer concernent les frais d'impression et de diffusion de la revue de décembre 2015.

Tout cela nous donne un résultat au 31 décembre 2015 de 2 776 euros.

LES AMIS DU MONT-SANT-MICHEL
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

LES AMIS DU MONT-SANT-MICHEL						
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015						
ACTIF 2015		RAPPEL 2014		PASSIF 2015		RAPPEL 2014
STOCKS				FONDS PROPRES		
		26 600,00		Dotation initiale		45,00
CHARGES GESTION 2014 PAYÉES D'AVANCE				Report à Nouveau		47 761,00
Enveloppes	0,00		0,00	Résultat de l'exercice		1 520,00
Abonnement Poste, Timbres	178,00		174,80	Perte de l'exercice		49 236,00
		178,00	174,80			47 716,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				Dépréciation du stock		118,00
NSMID Titres Monétaires	5 532,00		5 537,00	Variation de stock		26,00
		5 532,00	5 525,00	Charges à payer		1 980,00
RÉALISABLE ET DISPONIBLE				Cotisation 2015 en avance		0,00
Chèque à encaisser	0,00		214,00	Abonnement reçu en avance		120,00
Cartulaire à encaisser	0,00		320,00	Reprise provision		0,00
Cotisation à payer	0,00		0,00			
Abonnement revue à payer	0,00		0,00			
Compte NSMID	6 198,00		4 203,44	RESULTAT EXERCICE		2 776,31
Caisse d'Epargne	15 486,00		15 467,00			
Caisse	354,00		489,01			
		22 038,00	18 188,00			
		54 347	53 149,92			54 347,00
						53 149,92

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré et s'être félicitée notamment de l'excédent des recettes sur les dépenses, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le rapport financier transmis par le Trésorier, et adopte dans les mêmes conditions, spécifiquement, le compte d'exploitation, le bilan et leurs annexes

4) Quitus du Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2015

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2015 à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Présentation par le Trésorier du projet de budget pour 2016

Le Trésorier présente le projet de budget 2016 ainsi qu'il suit :

Budget prévisionnel 2016

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de personnel		Cotisations 2015	12 000
Impression des cartes de membres	0	reprise sur provision revues	0
Frais de déplacement	0	Produit financier	130
Logiciel et site Internet	500		
Frais de Poste	1 200	Vente Sagot, Voisin	0
Impression revues	5 400	Vente cartes postales et portfolios	0
Frais envoi des revues	1 700	Vente CDROM	0
Frais gestion courante	500	Vente cartulaires	160
Réceptions et Conseil		Vente bulletins	500
Scientifique	0	Recette repas ou pot AG	3 800
Frais d'Assemblée	3 600	Port payé	0
Cotisations extérieures	100	Annulation dépréciation stock	
Prix d'Estouteville	0	2010-2011	0
Prix Torigni	1 600		
Impress. plaquettes et dépliants	0	Profits exceptionnels	0
Frais financiers	120		
Contrat réexpédition courrier		Recettes publicitaires	1 000
BP	180		
Dons	0		
Variation stock	52		
Dépense Concerts	1 500		
Quote-part Maison Patrimoine	50		
Assurance RC	230		
BENEFICE	858		
TOTAL	17 590	TOTAL	17 590

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de budget tel qu'il vient d'être présenté par le Trésorier.

6) Tarifs des cotisations, des ventes de publicités et de produits pour 2016

Le Président propose le maintien pour 2016 de la totalité des tarifs des cotisations, des ventes de publicités et de produits.

7) Point sur les revues Tome XV (2015)

Le Président sollicite l'avis des membres présents pour connaître l'appréciation qu'ils portent sur les quatre revues publiées en 2015 (Tome XV).

La qualité du contenu des revues ainsi que la collection des cartes postales qui illustrent les articles sont appréciées par les membres présents.

Le Président évoque les cartes postales que possédait l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » qui ont toutes disparu et l'incendie dans lequel toutes les archives du Mont-Saint-Michel ont brûlé. Ces deux événements privent bien évidemment de sources tout à fait intéressantes les rédacteurs de la revue.

Monsieur Pierre Bouet indique qu'il est possible d'aller consulter les archives de la restauration du Mont Saint-Michel à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, à Charenton-le-Pont, que dirige maintenant Gilles Désiré dit Gosset, ancien directeur des Archives départementales de la Manche. Il y est allé récemment et y a reçu un excellent accueil.

Monsieur le Président le remercie pour cette indication intéressante.

L'Assemblée Générale félicite le Président et le remercie pour le travail qu'il a fourni pour réaliser les revues publiées en 2015 (Tome XV).

8) Point sur les lettres électroniques et le site Internet de l'Association

Monsieur Jacques Benoît Roux, Vice-Président, ayant indiqué qu'il avait adressé quinze lettres électroniques en 2015, plusieurs membres de l'Assemblée Générale se sont exprimés pour dire la grande satisfaction qui est la leur de recevoir ces lettres électroniques, satisfaction partagée, ont-ils précisé, par leurs amis adhérents, le sentiment général étant qu'elles sont un heureux complément à la revue, que leur périodicité est bonne et leur contenu intéressant.

L'Assemblée Générale a ensuite tenu à renouveler ses remerciements et ses félicitations à Monsieur Jacques Benoît Roux et à l'inviter à poursuivre dans la même voie.

Le Président confirme aux membres présents à l'Assemblée Générale que le site Internet a subi un toilettage. Monsieur Jacques Benoît Roux indique que cette opération s'avère nécessaire suite au piratage dont le site Internet a fait l'objet.

La plateforme est désormais plus moderne et plus accessible. Il est prévu d'inscrire sur le site le sommaire des revues parues jusque-là pour permettre aux visiteurs du site d'orienter leurs recherches et d'éventuellement consulter voire acheter les revues.

9) Festivités des 1050 ans de l'arrivée des Bénédictins au Mont (965-966)

Plusieurs manifestations sont annoncées par Madame Anne-Flore Marziou :

- Exposition à l'abbaye de Michael Kenna, photographe de renommée internationale, du 3 juin au 27 août.

- Création d'une rose « La merveille du Mont-Saint-Michel », rose odoriférante dont la couleur se rapprochera de celle des roses Pierre de Ronsard.

- Avec la Fondation du Mont-Saint-Michel à Ardevon, le week-end des 14-15-16 octobre 2016, ouverture des fêtes du 1050^e anniversaire de l'arrivée des premiers moines bénédictins (965/966) et du 50^e anniversaire du retour d'une communauté au Mont (1965/1966) avec conférences, colloque autour de saint Michel et concert au prieuré d'Ardevon.

10) Questions diverses

a) Suite à l'évocation du stock de cartulaires par le Trésorier, plusieurs membres proposent de réduire le prix du cartulaire qui est actuellement de 80 €. La baisse du prix génèrera-t-elle un achat massif par les membres de l'association des cartulaires entreposés gratuitement à l'abbaye de la Lucerne ? Le Président remercie à cette occasion Madame Yvonne Lelégard pour cette facilité qui épargne les finances de l'association.

Il indique que ce point sera étudié par un prochain Conseil d'Administration.

b) Aimablement, Monsieur Yann Galton, maire du Mont-Saint-Michel vient saluer rapidement les membres de l'association en faisant une description rapide de ses nombreuses préoccupations du moment :

- Les bombardes du Mont qui ont été abandonnées par les Anglais et récupérées par la garnison lors d'une bataille le 17 juin 1434 entre les Anglais et les Normands. L'une d'entre elles a été mise à l'abri dans les ateliers municipaux en attendant d'être restaurée.

- Les poubelles du Mont, en raison du plan Vigipirate, qui doivent être des grands sacs en plastique que les goelands attaquent et vident.

- Les travaux sur la rue principale où les marches sont en train d'être refaites et remises à niveau, ce qui génère un réel désagrément et des problèmes d'ouverture des portes donnant sur ces escaliers.

Les membres de l'association souhaitent bon courage à Monsieur le Maire avant qu'il ne s'échappe vers ses rendez-vous en regrettant bien de ne pouvoir rester au déjeuner.

Le Président fait part à l'Assemblée Générale de la décision suivante du Conseil d'Administration :

- Fixation de la date de la prochaine réunion annuelle au samedi 10 septembre 2016, à l'hôtel « Le Mercure », à La Caserne, 50170 Le Mont-Saint-Michel.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 11 h 00.

Henry Decaëns
Président

Pascale Chavériat
Secrétaire



Stéphane Lecouteux et Pierre Bouet, président du Conseil scientifique des Amis du Mont Saint-Michel, au cours du repas qui a suivi l'assemblée générale.
Clichés Henry Decaëns.

Les associations spirituelles, témoins des relations étroites ayant uni les abbayes de la Trinité de Fécamp et du Mont Saint-Michel du XI^e au XIII^e siècle

Après notre assemblée générale, Stéphane Lecouteux, responsable de la bibliothèque patrimoniale d'Avranches depuis le 1^{er} mars 2016, nous a fait une communication sur les relations entre les abbayes de Fécamp et du Mont Saint-Michel.

L'étude des nécrologes, des obituaires, des contrats de confraternité et des associations de prières lui ont permis de montrer que les deux abbayes, qui avaient chacune une cinquantaine de moines, ont entretenu des liens très étroits du XI^e au début du XIII^e siècle.

L'analyse des manuscrits confirme que les deux monastères avaient des relations privilégiées. Les moines échangeaient des manuscrits afin de pouvoir les recopier ; ainsi, des manuscrits de Fécamp ont servi de modèles à des manuscrits montois et inversement. Plus étonnant encore, des manuscrits copiés à Fécamp ont été décorés au Mont Saint-Michel où les artistes étaient plus talentueux.

Cette brillante communication était très bien illustrée et donc facile à suivre. Elle a permis à beaucoup d'entre nous de découvrir une page méconnue de l'histoire des moines à l'époque ducal. Elle s'inscrivait donc parfaitement dans la commémoration du 1050^e anniversaire de la fondation de l'abbaye bénédictine du Mont.



Stéphane Lecouteux lors de sa communication. Cliché Henry Decaëns.

AVIS IMPORTANT

La prochaine réunion annuelle se tiendra le samedi 10 septembre 2016 à l'hôtel Mercure du Mont-Saint-Michel, situé à la Caserne.

Informations diverses

Contributions

Les articles publiés dans la revue n'engagent que leurs auteurs. Ceux-ci doivent faire leur affaire, et sous leur responsabilité, des crédits photographiques et droits de copyright des reproductions, même partielles, et traductions éventuelles et les présenter spontanément, le cas échéant, à la rédaction de la revue de l'association. Celle-ci ne saurait donc, en aucun cas, être tenue pour responsable d'un manquement à ces obligations juridiques, même en l'absence d'une telle présentation.

Dons et legs

Les dons et legs faits à l'association des Amis du Mont-Saint-Michel, reconnue d'utilité publique, peuvent faire l'objet de déductions fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les dons et d'exonérations de droits de mutation et, notamment, des droits de succession pour les legs selon la législation en vigueur (voir le Code général des impôts).

Les membres relais de l'association

L'association des Amis du Mont-Saint-Michel vit essentiellement des cotisations et des dons de ses membres (85% de ses recettes). Elle se refuse à solliciter quelque subvention que ce soit pour préserver son indépendance. Le recrutement de nouveaux membres est donc essentiel à son avenir. Pour ce faire, chacun peut agir, soit en faisant adhérer ses enfants ou petits-enfants pour les sensibiliser à la magie du Mont, les habituer à en fréquenter les lieux, sa culture, sa spiritualité, sa beauté, ... notamment à travers la revue trimestrielle, soit en devenant membre relais de l'association et en recrutant autour de soi, dans sa famille, parmi ses amis, ou en faisant connaître l'association, ses buts, ses actions, dans sa presse locale et régionale, comme le font déjà plusieurs de ses adhérents passionnés du Mont-Saint-Michel.



In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porronais - BP 440

50304 Avranches Cedex

Tél. : 02 33 79 02 00

Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité, Audit, Gestion, Conseil, Social et paies, Juridique

Membre de Deloitte.

www.inextenso.fr



La Maison du Vin

Spécialiste du vin à Granville

Particuliers et Entreprises

150 m2 d'exposition

21 rue Jeanne Jugan

50400 GRANVILLE



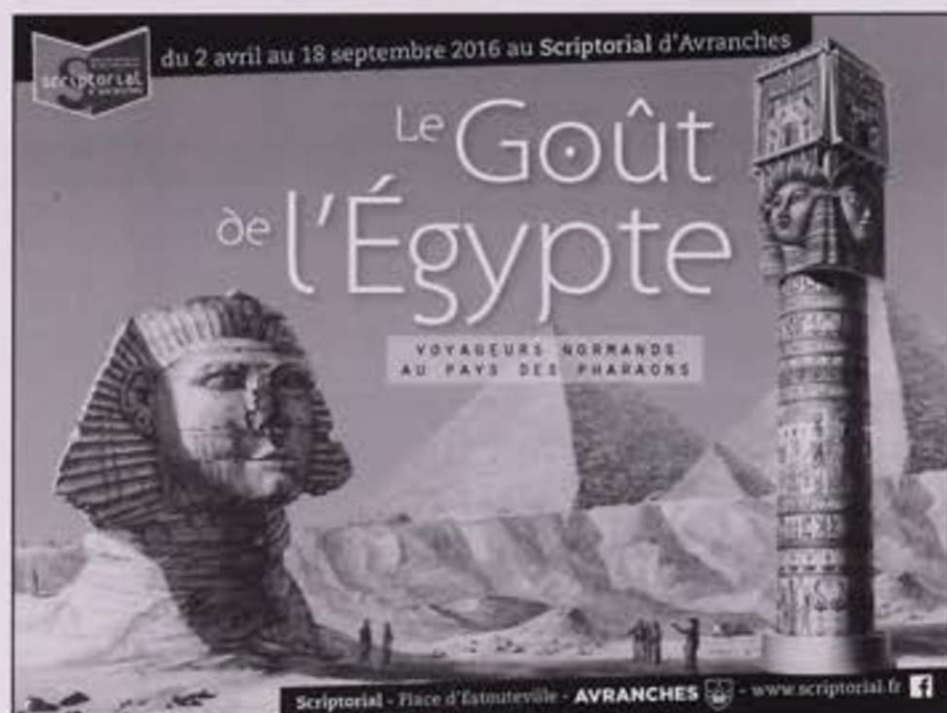
Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Cauce - 50170 BOUCEY - PONTORSON

E-mail : malecot.imprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



SILOÈ

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26

MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- | | | |
|--------------------|-------|-----------------------------------|
| - Une page entière | 150 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Une demi-page | 80 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Un quart de page | 45 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).
Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)
- L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938), rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : 6 €
- N° 52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : 6 €
- N° 110 (2005) à N° 114 (2009), en très bon état : 8 €
- N° 115 (2010) à N° 119-IV (décembre 2014), en très bon état : 10 €

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

• La statue de saint Michel de Frémiet.....	p. 65
• Dossier sur le cloître de la Merveille, constitué par Henry Decaëns.....	p. 69
• Défense du projet de loi sur les prisons contre les attaques de ses adversaires, par M. Moreau-Christophe.....	p. 89
• Bail de location de l'abbaye à Mgr Bravard, 31 mars 1865.....	p. 95
• Etat des lieux de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, 9 novembre 1865.....	p. 101
• Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 avril 2016.....	p. 115
• Les associations spirituelles, témoins des relations entre les abbayes de Fécamp et du Mont-Saint-Michel.....	p. 125
• Avis important.....	p. 126

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdu MontSaintMichel.com

e-mail : [contact@ lesamisdu MontSaintMichel.com](mailto:contact@lesamisdu MontSaintMichel.com)

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0221 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XVI - N° 121 - III - SEPTEMBRE 2016

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur :	M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M ^{me} Pascale CHAVÉRIAT
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON M. Jean-Pierre DELALANDE Père André FOURNIER Père Michel LE BLOND M. Jean-Luc LEGROS, Secrétaire de rédaction M. Patrick PERRIN M. Antoine ROUSSELLE, Archiviste M. Jean-Marie VANNIER

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

Le retour de l'Archange

Partie en camion le 15 mars dernier pour être restaurée dans les ateliers SOCRA, près de Périgueux (Dordogne), la statue de saint Michel de Frémiet est revenue le mercredi 25 mai. Déposée dans une ferme des polders, elle a pu y être admirée durant l'après-midi par quelques privilégiés.

Le jeudi 26 mai, en tout début de matinée, un hélicoptère est venu la soulever pour la remettre au sommet de la flèche de l'église abbatiale. Le Mont a ensuite retrouvé rapidement son élégante silhouette car l'échafaudage de la flèche a été déposé en quelques jours à partir du 1^{er} juin.

La statue brille à nouveau de mille feux, sa dorure ayant été entièrement refaite. Celle-ci devrait mieux résister aux intempéries, au vent et à la foudre car la doreuse, Lucie Gohard, a posé des feuilles d'or plus épaisses¹ ; elle a ainsi employé 130 g d'or alors que le restaurateur de 1987 n'en avait utilisé que 65 g.

Rappelons que la statue est en cuivre repoussé, qu'elle pèse 520 kg et mesure 4 mètres de hauteur du socle au bout des ailes.

L'opération, qui comprenait aussi et surtout la mise aux normes du paratonnerre, a coûté 450 000 euros ; elle a été financée par le Centre des Monuments nationaux.

H.D.



Conférence de presse le 25 mai 2016 dans les polders, au pied de la statue de saint Michel ; de gauche à droite, Yann Galton, maire du Mont, Philippe Bélaval, président du C.M.N., Mme Dulamon, sous-préfet d'Avranches, David Nicolas-Méry, maire d'Avranches, deux autres personnes et Xavier Bailly, administrateur de l'abbaye. Cliché H. Decaëns.

¹ Elle a employé des feuilles de 32 g au lieu des feuilles de 23 g utilisées habituellement.



La statue de l'archange de Frémiet, déposée dans les polders avant de rejoindre le sommet de la flèche.
Cliché H. Decaëns, 25 mai 2016.



L'hélicoptère de la statue de l'archange de Frémiet, le matin du 26 mai 2016.
Cliché H. Decaëns.



Le retour de la statue de l'archange de Frémiet, le matin du 26 mai 2016.
Clichés H. Decaëns



Mise en place au sommet de la flèche de la statue de l'archange de Frémiet, le matin du 26 mai 2016.
Clichés H. Decaëns





Le cloître de la Merveille et son jardin intérieur.

Cliché H. Decaëns.

Lancement de la campagne de mécénat participatif Pour la restauration du cloître de l'abbaye

Comme nous l'avons annoncé dans les numéros précédents de la revue des Amis du Mont-Saint-Michel, d'importants travaux doivent être réalisés dans le cloître de la Merveille à partir du mois d'octobre 2016. Il s'agit en premier lieu de restaurer le jardin, en assurant son étanchéité et celle des galeries ; les sculptures en pierre de Caen vont également être nettoyées et traitées.

Ce projet est estimé à 2,2 millions d'euros. Dès maintenant, le Centre des monuments nationaux, maître d'ouvrage, propose à chacun d'entre nous de témoigner son attachement à ce joyau de l'architecture monastique du XIII^e siècle en soutenant financièrement le projet. Il est possible de faire un don en ligne en se connectant à : www.mapierrealedifice.fr. On peut également adresser un chèque au Centre des monuments nationaux (Hôtel de Sully, Mission mécénat et des partenariats, 62, rue Saint-Antoine, 75186 Paris cedex 04), en précisant bien entendu que le don est destiné à la restauration du cloître de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

H.D.



Le cloître de la Merveille, entre ciel et mer.

Cliché H. Decaëns.



Christian Hanak, créateur de la rose, *Merveille du Mont-Saint-Michel*, arrose le rosier qu'il a planté à l'abbaye, le 3 juin 2016.

Cliché H. Decaëns.

Une nouvelle rose : la Merveille du Mont-Saint-Michel

Christian Hanak vient de créer une nouvelle rose, baptisée le 3 juin 2016 sous le nom de *La Merveille du Mont-Saint-Michel*, en présence de son parrain, le photographe Michael Kenna. Un premier rosier a été planté dans le jardin aménagé sur la citerne de l'abside de l'église abbatiale ; d'autres devraient être prochainement plantés ailleurs au Mont.

Il est amusant de rappeler que les premiers greffons de rosiers auraient été rapportés à Provins par le comte Thibaud IV de Champagne, au retour de la sixième croisade, vers 1240, c'est-à-dire peu de temps après l'achèvement de la Merveille. En aménageant le jardin du cloître en 1966, Yves-Marie Froidevaux a donc tout naturellement planté en son centre des rosiers de Damas.

Le rosier créé cette année donne de jolies fleurs roses, odoriférantes et évanescentes. Il peut être taillé en arbuste grimpant ou en buisson. Il est produit et distribué par les pépiniéristes Isabelle et Jérôme Chéné (49350 Les Rosiers-sur-Loire).

H.D.



De gauche à droite, Michael Kenna, photographe et parrain de la rose, *Merveille du Mont-Saint-Michel*, et Christian Hanak, créateur de cette rose.
Cliché H. Decaëns, 3 juin 2016.



Le Mont-Saint-Michel à la fin du XVIII^e siècle, musée des Plans-reliefs, Paris.

Cliché H. Decaëns.

Itinéraire de Bretagne par Dubuisson-Aubenay en 1636¹

De Dol au Mont S^t Michel il y a cinq lieues, et à Cancale trois.

A S^t Michel on va par deux chemins, dont l'un est le grand chemin de Normandie et de Paris jusques à Pontorson, et l'autre va par les grèves de mer, passant à costé du Petit Mont S^t Michel ou Mont Dol laissé à gauche, et passant la petite rivière de Banche, et suivant les digues qui sont là à quart de lieue de la mer dans la terre, jusques à ce que l'on vienne à la bouche du Couënon², que l'on passe à guay avec guide, quand la marée est basse.

Ayant passé le Couënon, ou à sa bouche par ce dernier chemin, ou une lieue au-dessus, à Pontorson, jusques où et par de là monte la marée, vous arrivez au Mont S^t Michel qui, de loin et de prez maisme, ne paroist autre chose, comme dit *Guillelmus Brito*.³

*Ardua quam rupes hominum fabricata labore.*⁴

selon que nous l'avons ailleurs annoté, *ad Papyr. Masson. flumina*⁵, où nous avons dit que, selon Robert Coenau⁶, évêque d'Avranches, c'est l'*Ocrium promontorium* de Ptolémée⁷, quoy qu'à présent il ne puisse pas estre pris pour promontoire, puisqu'il est tout à fait détaché et éloigné au moins d'une lieue de la terre ferme, mais de la coste d'Avranches, à laquelle il avoit fallu qu'il eust tenu et esté continu pour être promontoire, pour le moins deux lieues.

Et ainsy sembleroit que *Ocrium Promontorium* de Ptolémée seroit plustost le roc ou cap de Granville, tout proche, en Normandie, ou la pointe de Gogray⁸, opposée audit cap, en Bretagne, dans la paroisse de Ho⁹, qui sont les deux terres les plus avoisinantes de part et d'autre du Mont S^t Michel qu'il y en ait. Il est vray que le cap de La Ogue¹⁰ est encor plus grand et plus renommé sans comparaison que pas un de ceux-là, et que ce pourroit estre l'*Ocrium*, du nom duquel il ne s'esloigne pas beaucoup, encor qu'il ne s'en approche pas si prez que Gogray qui aussy en est bien plus voisin et proche de distance.

¹ Ce texte a été édité en 1898-1902 sous le titre de « Voyage de Bretagne » avec une introduction de Léon Maître et Paul de Berthou. Certaines notes de bas de page ont été reproduites ici. Les notes en italique sont de J.L. Legros. La graphie a été respectée. On s'apercevra que l'orthographe est aléatoire pour de mêmes mots au cours du texte. Elle est souvent calquée sur la forme latine du mot, souvent indécorée et variable.

² Le Coënon, riv. qui prend sa source principale à la fontaine de Coënette, comm. de Dompierre-des-Landes (Mayenne) et se jette dans la baie du Mont S^t Michel.

³ Guillaume le Breton, conseiller de Philippe-Auguste, historien et poète latin (1165-1219 circa), auteur de l'« Histoire des gestes de Philippe-Auguste », en prose et de la « Philippide » en vers.

⁴ trad.

⁵ Dubuisson avait donc annoté ou complété l'ouvrage de Papyr. Masson.

⁶ Robert Céneau, év. d'Avranches, né en 1550, auteur d'une *Historia Gallie*.

⁷ Le promontorium *Ocrium* (et non pas *Ocrium*) de Ptolémée est aujourd'hui le cap Lizard ou Dead man, à l'extrémité de la Cornouaille Anglaise. Dubuisson a commis une grosse erreur en le plaçant en France, aussi tout son raisonnement est-il absolument sans valeur.

⁸ Lire : des Cottrets, nom de la grève, à la pointe de Roz-sur-Coënon.

⁹ Roz-sur-Coënon, comm. du cant. de Plenne-Fougères, arr. de S^t Malo.

¹⁰ La Hogue ou La Hague.

Toutefois si ce que porte le livret du Mont S' Michel, publié par Feuardenet¹¹ et imprimé en Avranches, est vrai, c'est-à-dire une montagne couverte de bois, tenant à terre ferme et longue de six lieues, large de quatre, au bout de laquelle, sur la mer, demeuroient des ermites, lorsqu'en l'an du Salut 708, S' Aubert¹² évêque d'Avranches, adverti par révélation, y bastit un oratoire où il mit des chanoines, qui depuis furent changés en moines de S' Benoist par Richard I^{er} duc de Normandie, en l'an 966 ; et puis par Richard II, en l'an 1024, fut l'église commencée.

Et de le temps de S' Aubert le rocher, où estoit l'oratoire et où est l'église à présent, fut miraculeusement détaché du reste de la montagne qui fut esplanadée et réduite en grèves plates par la mer qui commença à environner ledit rocher où estoit l'oratoire¹³.

Si, dis-je, ce que dit Feuardenet est vrai, il n'y a point d'inconvénient que le Mont S' Michel d'aujourd'hui ne fust lors un promontoire, quoique le nom propre qu'il avoit, Tombe, qui est *tumulus*, un mont rond et séparé de toute tenure de terre, soit différent de celui de promontoire.

De toutes parts donc que vous arriviez à S' Michel, il faut passer par les grèves, premièrement vertes, puis blanches. Vertes sont celles qui sont couvertes d'herbe, et les blanches sont où il n'y a que du sable lavé d'ordinaire par la marée. Laquelle marée, en morte eau, ne vient pas alentour du Mont S' Michel, depuis quinze ou vingt ans, mais seulement la grande eau, et principalement es grandes marées des deux équinoxes, lesquelles ils appellent *malines*, *veteri vocabulo Bede noto et explicato*. De ces deux marées ils appellent celle d'automne : la marée des *gapas* qui est à dire des pailles, parceque alors on commence à battre et vanner et épailler le blay de l'aoust précédent, comme ils appellent ces pailles des *gapas*. Celle de mars, ils la nomment la marseise, et la tiennent pour la plus grande et plus fascheuse, à cause qu'elle vient en un temps encor mauvais, et est nourrie de vent, ce que n'est pas celle d'automne.

Or le coupeau de grande eau, c'est-à-dire le fin plus ault que monte la marée grande, soit équinoxiale ou autre, est toujours le 2^e et 3^e de la nouvelle lune et le 17 et 18 d'icelle, qui sont deux jours aprez la nouvelle et la pleine lune la plus proche de l'équinoxe, ou autre, quelque elle soit. Et au contraire le plus bas de l'eau ou morte eau, est toujours en temps opposites, 2 jours aprez le croissant et deux jours aprez le décours. Ce qui est observé par toute ceste coste, où j'ay veu, le 16^e septembre, aussy 16^e de la lune, l'an 1636, la marée grande de l'équinoxe environner le Mont S' Michel et couvrir les grèves blanches, mais non toutefois les vertes, qui sont au plan des blanches vers Pontorson, à demi lieue du Mont, où paissent les bestiaux. Et toutefois ils disoient que le lendemain, qui estoit la fin plus grande marée, elle y donneroit et couvrirait bien avant.

Apres que la marée est retirée, longtemps et plusieurs heures aprez, fluent des ruisseaux de la rivière de Senune¹⁴ en celle de Couënon qui est plus basse, à travers des grèves blanches, estant la chose ainsy naturellement composée que, comme Couënon passe tout proche le Mont et s'y embouche à l'Occident d'iceluy et du costé de Bretagne,

11 « Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont S' Michel par le P. Feuardenet, docteur en S^r théologie »

12 S' Aubert, év. d'Avranches 708-725, est fêté le 18 juin.

13 M. de la Borderie : « Hist. de Bret. ». « Nulle preuve, écrit-il, que l'immersion du sol et la formation des baies du M^t S' Michel et de Cancale soit postérieure au début de la période historique. Dès lors il y a lieu de la croire antérieure. »

14 La Sélune.

aussy Senune passe de l'autre costé, tout aussy prez de luy, et s'y embouche à l'Orient de luy, faisant séparation de luy qui est le Mont de la Tombe, d'avec Tombelaine qui est son diminutif. - *Apoge enim fabulam de tumba Helenæ, propter Helenam reginam Britanie, puellam a gigante raptam, vitiatam, mortuam et sepultam ibi. Vidi ms de Quidaleth, p. 1* - Tombelaine est un petit mont ou rocher où il y a un petit fort tenu par le comte de Pouillé¹⁵, Breton demeurant en Normandie.

Or ces deux rivières sont si proches l'une de l'autre qu'elles embrassent des deux costés le Mont S' Michel, et s'en vont emboucher presque en maisme endroit dans la mer, de sorte que ce n'est pas merveille si, aprez avoir esté enflées et remplies de la marée, elles en laschent et communiquent de l'une à l'autre des ruisseaux.

Mais la tradition et le proverbe¹⁶ cité par Masson veulent que Couënon autrefois ait passé à l'Orient du Mont de la Tombe, qui par conséquent estoit lors en Bretagne, dont Couënon a toujours esté la borne d'avec la Normandie.

Là donc commence le rivage breton, du costé de la rive gauche, et là maisme, du costé de la rive droite, commence le normand, dans lequel la première pièce et sans doute la plus célèbre et admirable est le Mont S' Michel, murailé tout autour par en bas, avec une seule porte bien gardée, et où il faut laisser l'espée et pistolet en garde.

Entrés que vous estes, tout à l'heure vous montez par une rue tournoyante comme les escaliers de la tour de Babel représentée es tailles douces¹⁷. Ceste rue jusques bien ault est bordée de tavernes assez mauvaises et où bien souvent il n'y pas de pain qui leur vient de Pontorson et d'Avranches. Au Chapeau Rouge il y a dans l'escurie un puits d'eau vive, qui est chose bien rare en ce rocher, aussy bien qu'estoit la fontaine que j'ay veu distiller du roc, au dehors du Mont, vers le Nord Ouest, ce me semble, en l'an 1629 et y estre receue en un bassin du roc mesme, qui est ceste fontaine que Feuardenet dit avoir esté faite par S' Aubert, lorsqu'il y bastit le premier oratoire et que ce roc ou mont se sépara de la montagne continente, au bout de laquelle il estoit attaché.

Arrivés environ la moitié du mont, vous trouverez des degrés à monter en bon nombre, et puis la porte de la forteresse, où l'on vous fouille derechef et oste jusques à un couteau. Au bout de quelques autres degrés encor, vous trouvez le corps de garde, où sont force arcubuses¹⁸ à croc et fauconneaux, dans les embraseures et canonnières qui flanquent sur la rue et degrés par où l'on monte, et qui est gardé par une 20^{ème} de soldats, sous la charge du gouverneur qui estoit le s^r de la Luzerne¹⁹, naguères décédé et dont les armes sont dans l'église : d'azur à la croix d'or chargée de coquilles de St Michel de gueules (ou crouilles comme ils appellent). Les coquilles de S' Michel diffèrent de celles de S' Jacques en ce qu'elles n'ont point d'oreilles et sont estroites et pointues au

15 V. Argente : « Hist. De Bret. ». Le ms. de Quidaleth devait contenir une histoire légendaire de la ville d'Aleth.

16 Jean de Pouilly, gouverneur de Mortain et de Tombelaine, qui fit ériger sa terre en comté en 1636. Pouilly est une paroisse et comm. du cant. de Louvigné-du-Désert, arr. de Fougères, I. et V.

17 « Si Couënon a fait folie, »

« Si est le Mont en Normandie. » Est-ce l'un des premières mentions de ce proverbe breton encore abondamment cité aujourd'hui ? Dom Jean Haynes, qui a écrit son « Histoire générale de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer » en 1638-1640, cite aussi le dicton. Et l'éditeur scientifique de dom Haynes, Eugène de Robillard de Beaurepaire, renvoie au livre I, chapitre 9 de l'« Histoire de Bretagne » de Bertrand d'Argentré, composée de 1580 à 1582.

18 Les historiens de l'art se sont intéressés à Dubuisson en raison de ses descriptions de tableaux mutilés ou disparus aujourd'hui.

19 Dubuisson n'évoque pas la présence de mousquets : nouvelles armes qui commencent à prendre la place des arquebuses.

20 Richard de la Luzerne, s^r de Brévant, gouverneur du M^t S' Michel de 1626 à 1636. Il était fils de Pierre de la Luzerne, également gouverneur du Mont de 1599 à 1626.

petit bout, et maïsme ne sont pas si larges et si plates que celles de St Jacques. En terme d'armoirie on les appelle *croussilles*.

L'église se trouve au dessus du dudit corps de garde, au bout d'une 20^{ème} de degrés. Au devant de laquelle il y a un beau parvis ou balcon bien percé et qui donne une belle vue du costé de la terre, vers Avranches et Pontorson.

Puis l'église est bien belle, toute bastie de très belle pierre de Chouzeau²¹, isles françoises distantes de 8 lieues au Nord, où il y a un prieuré appartenant à l'abbaye du Mont S^t Michel, et que l'on voit du sommet du clocher ou lanterne, jusques auquel, du plan de l'église, il y 175 degrés à monter. Au dessous de l'église, il y a cloistre à petit et dru colonnage, qu'ils disent être des colonnes fusiles, je ne scay pas pourquoi ; et des salles et chambres à costé, bien voûtées. Et du costé du Nort, une grande ouverture par où, avec engins et cables, on fait monter les pierres, matériaux, vivres, et munitions de l'abbaye, où il y a religieux Bénédictins réformés avec le prieur claustral.

L'abbé commendataire est M. de Rheims²², fils de M. de Guise, qui en tire 25 mil livres de rente. L'abbé est mitré et crossé, selon que j'en ay vu un gisant sur une belle sépulture élevée, en une chapelle derrière le chœur, avec un épitaphe long qui enseigne que c'est Guillaume de Lamps, Dauphinois, qui obit 1510, 1. die martii. Ses armes sont là et au vitrail, parties de gueules et d'or, au lyon rampant dessus, parti de l'un en l'autre, c'est à dire parti d'or sur gueules et de gueules sur or.

Le trésor est beau, et y a des pièces de la vraie Croix ; une pièce de marbre, comme serpentine, de la grandeur d'une large main, et un peu de taffetas rouge enchassé sous un crystal, qu'ils disent, selon Feuardent, estre le marbre où l'archange s'assit sur le Mont Gargan où il apparut, et une partie du voile qu'il y laissa pour marquer de sa présence et apparition. Puis il y a une petite dague et un escu rond de cuivre²³, autour duquel il y a, en lettre très grande et fort gothique, escrit :

Pyth. occiso, etc.,

qui est, à revenir à ce qu'en dit Feuardent, que ces armes furent trouvées auprez d'un horrible dragon tué par puissance surnaturelle, en certaine province de delà la mer, que l'on croit Irlande.

Cet itinéraire de Bretagne est l'oeuvre de François-Nicolas Baudot, seigneur du Buisson et d'Amberay²⁴. Grand voyageur, on possède de lui de nombreuses notes de ses pérégrinations²⁵ dans les Provinces-Unies, l'Allemagne du nord, la Pologne, les pays rhénans et la Belgique. Trente ans de voyages entre 1612 et 1642 font de lui un esprit cultivé et particulièrement curieux. Ses séjours en Italie lui donnent le goût et une connaissance très précise de l'Antiquité dont il collectionne les objets (selon ses modestes moyens).

Né sans doute à Amberay, près d'Evreux vers 1590²⁶, de famille noble, il fit de solides études de latin (plusieurs de ses itinéraires ou récits de voyages sont rédigés en latin) et consacra sa vie à l'armée et à la diplomatie, aussi on ne sera pas étonné

²¹ Chausey, groupe d'îlots hérissés d'écueils, dépendant de la comm. et à 12 kil. de Granville (Manche).

²² Henri de Lorraine, fils de Charles de Lorraine, duc de Guise et de Catherine-Henriette de Joyeuse, abbé du M^t S^t Michel de 1615 à 1642.

²³ Ces armes nous paraissent avoir été un ex voto.

²⁴ Son père Cyprien Baudot fut lieutenant de la vicomté de Conches et Breteuil.

²⁵ Dubuisson est surtout connu pour son « Journal des guerres civiles » à l'époque de la Fronde (1648-1652).

²⁶ Il mourut en 1652, après être devenu historiographe du Roi en 1646.

de le voir passionné par l'histoire, la géographie et l'archéologie. Sa curiosité est sans borne, soucieux de tout ce qui l'entoure, de nombreuses notes concernent les ruisseaux, les rivières, les moulins, les ponts, la botanique, mais surtout l'histoire de l'art et la description de tableaux. Comment expliquer ses nombreux voyages ? Sa culture et son entourage ont certainement permis de se faire attacher à plusieurs personnages importants comme « gentilhomme de la suite ». Ses protecteurs successifs lui donnent le gîte et le couvert et sans doute des gratifications en échange de ses collectes d'informations. Son itinérance est liée également au fait qu'il habitait dans les hôtels particuliers de ses « bienfaiteurs ».

Le voyage en Bretagne, présenté ici, est un service commandé. Il s'agit en effet de recueillir le maximum de renseignements sur cette province qui sortait au XVII^e siècle de trois guerres civiles en 50 ans.²⁷ Il s'agissait pour Dubuisson de reconnaître qui appartenait au parti du roi, à celui des rebelles ou les alliances et les familles qui pouvaient passer d'un parti à l'autre. On comprend ainsi son intérêt pour les armoiries et les parentés. Son analyse des places fortes tient compte d'une telle situation instable, il les étudie vues du côté de l'assaillant et de celui du défenseur (en cas d'un éventuel retournement des alliances). Il entre en Bretagne en septembre 1636 et y demeure jusqu'en février 1637. Dubuisson accompagne²⁸ Jean d'Estampes-Valençay, maître des requêtes, nommé « commissaire particulier du Roi » pour assister aux Etats de Bretagne qui se tenaient à Nantes. La troupe se rend pour ce qui concerne la Bretagne nord à Dol, fait un crocher en Normandie au Mont-Saint-Michel, puis visite Cancale, Saint-Malo et Dinan. Cette tournée administrative permet de rencontrer magistrats, municipalités et des notables qui offrent souvent le gîte et le couvert.

Le voyage de Dubuisson au Mont-Saint-Michel²⁹ est à l'image de ses nombreuses curiosités personnelles et de sa mission de recueillir des informations militaires ou administratives. On notera dans le texte présenté ici, son intérêt particulier pour les inscriptions tumulaires, les blasons, les fleuves et les rivières, les ponts et gués, les aménagements hydrauliques des polders et des marais de Dol. Et bien sûr le phénomène des marées dans la baie... Le lecteur sera intéressé par la distinction qu'il fait entre la coquille de saint Jacques et celle de saint Michel!

Ses connaissances géographiques et son recours aux textes des Anciens sont quelquefois mis à mal comme lors de son long raisonnement concernant le promontoire « Ocrinum » de Ptolémée. Mais son mérite lors de ses itinéraires est souvent d'être à l'affût des invraisemblances, de démêler faits et légendes.

Dubuisson passe la journée du 16 septembre 1636³⁰ au Mont-Saint-Michel. Nous ignorons s'il y loge ou s'il repart le jour même pour Cancale. La mauvaise réputation qu'il note concernant les tavernes montoises est-elle une situation vécue ou plutôt le recueil de témoignages ? À Cancale, il note au contraire la présence de « 3 ou 4 bonnes tavernes ».

²⁷ Ces journées de renseignements sont complétées par de nombreux travaux de cartographie sous l'impulsion de Richelieu.

²⁸ Non pas comme secrétaire mais comme gentilhomme d'escorte.

²⁹ Il évoque dans le texte un autre voyage effectué en 1629.

³⁰ La situation de la France en cette année est particulièrement grave, les Espagnols menacent la capitale ; le recrutement de nombreux soldats et l'augmentation des effectifs de la marine de guerre accroissent les exigences fiscales.

Depuis 1622, l'abbaye du Mont-Saint-Michel est intégrée dans la compagnie de Saint-Maur. Un concordat avait été signé entre l'abbé commendataire de la congrégation des pères bénédictins de Saint-Maur et les « anciens moines », ces derniers acceptaient cette évolution contre paiement d'une pension annuelle de quatre cents livres : « pour vivre ainsi le reste de leurs jours ». La congrégation était divisée en six provinces dont la Bretagne et la Normandie. Le Mont, quoique en Normandie, fut agrégé à la « société de Bretagne », il était le seul monastère du diocèse d'Avranches à être rattaché à la province bretonne, ce qui explique la présence de nombreux religieux originaires de cette province.

La présence mauriste au Mont-Saint-Michel vantée pour sa vie spirituelle et intellectuelle au XVII^e siècle devait s'accommoder de la nécessaire présence militaire, Dom Thomas Le Roy qualifie l'abbaye de « boutique où l'on pratique toutes les vertus ».

Dubuisson note à juste titre la stricte surveillance de l'entrée au Mont. « même un couteau » note-t-il. Cinq ans auparavant, Henri de Bourbon, prince de Condé, en visite, dépose ses armes, comme tous les visiteurs, mais en 1648, l'abbé de Savigny en pèlerinage refuse d'obtempérer à l'entrée : « bien plus, il frappa du plat de son épée un des portiers, fit un grand tumulte et peu s'en fallut qu'on le canarda, mais bien luy en prit que cela luy arriva de bon matin et que les cerveaux de nos bourgeois du Mont-Saint-Michel n'étaient point encore eschauffez de cidre de Normandie. »³¹

Pour écrire la relation³² de son passage au Mont, Dubuisson utilise le premier opuscule imprimé du Mont, du franciscain François Feuardent paru en 1606 et réédité de nombreuses fois.³³

Ses notes concernant le Mont-Saint-Michel sont sobres, il n'oublie pas cependant de recueillir des informations sur la défense du Mont, et précise qu'il a dû déposer en garde son épée et son pistolet ; il remarque la présence d'une vingtaine d'hommes et l'abondance d'arquebuses et de fauconneaux. Arrivé à la Salle des gardes, il subit une fouille sévère. Mais Dubuisson n'évoque pas la réforme opérée par les Mauristes, il note seulement la rente de l'abbé commendataire qui s'élevait à 25 000 livres.³⁴

La poursuite de son voyage vers Cancale et la partie bretonne de la baie est riche d'annotations sur l'aménagement des digues et des rivières, il n'oublie pas son souci de la défense côtière et maritime. « Cancale est grande paroisse (...). Il peut y avoir 12 cents hommes de mer et d'armes, tous bons hommes » il ajoute « Les femmes y sont maïsme martiales et peu belles. » Plus loin, il indique : « En toute ceste coste, qui est de l'estendue de 10 lieues, il y peut avoir trois mille hommes des paroisses circonvoisines, pour garder la coste, et qui sont bons hommes, ayans pour ce exemption de toutes autres charges et tributs et du logement des gens de guerre, dont toutefois ils ne jouissent pas fort ponctuellement et précisément. (...) La baye qui y est fait un port capable de vaisseaux de toutes grandeurs, et qui a profondeur jusques contre la grève qui est couverte de la marée grande jusques au pié des cours et habitations. On y peut loger six mille vaisseaux, voire dix mil (sic), à l'abry de tous vents, sinon du Nord et du Nord Est. »

³¹ Dom Thomas Le Roy.

³² On ignore si l'ouvrage de Feuardent l'accompagna au Mont ou s'il l'utilisa pour la rédaction de son « Itinéraire » dix ans plus tard en 1646.

³³ Il y relate une brève histoire du Mont, la liste des abbés principaux, celle des reliques à laquelle s'ajoutent les miracles et les indulgences obtenues par le pèlerinage.

³⁴ L'évêque de Dol avait 18 000 livres de rente. Le concordat de Bologne signé en 1516 permit au roi François 1^{er} et à ses successeurs de nommer aux bénéfices des abbayes et évêchés.

Avant d'arriver à Saint-Malo, il conclut ainsi son escapade autour de la baie : « Tout ce qui est donc entre St Malo, Chouzy, Granville et Mont-Dol, est comme un fonds ou bassin de mer appuyant sur Cancale, où il tiendrait 10 mille, voire 20 mille vaisseaux »

De tels chiffres qui semblent bien éloignés de la réalité devaient mettre la forteresse du Mont-Saint-Michel à l'abri de toute attaque ennemie !

Jean-Luc Legros



LE MONT S^t MICHEL

Le Mont Saint-Michel à la fin du XVII^e ou au début du XVIII^e siècle.

Bois gravé de Rossingol.

Coll. H. Decaens.



210. Abbaye du MONT SAINT-MICHEL.
Salle où se trouvait la Cage de fer. — ND Phot.

Carte postale ancienne, coll. H. Decaens.

Le voyage de Pierre Thomas au Mont Saint-Michel¹

La ville d'Avranches n'a rien que de très champêtre et elle sent plutôt son grand village qu'une ville épiscopale². Ce qu'il y a de charmant est la situation pour la beauté de la vue. Car je ne sçay si, dans tout le reste du monde, il y a un point de vue qui puisse être comparé à celui que l'on découvre de divers endroits de la ville, surtout du jardin des Capucins³, de la place qui est devant le grand portail de l'Eglise cathédrale⁴ et du doyenné. On ne peut assurément se rien figurer qui égale ce que la nature y présente aux yeux. On voit d'un côté une vallée partagée par divers villages, accompagnée de très beaux plants, qui semblent former à la vue comme autant de parterres différents. On voit devant soi comme une autre sorte de parterre d'eau formé par divers courans de la mer, qui serpente en mille endroits d'une manière qui charme la vue. On voit encore, d'un autre côté, c'est à dire sur la gauche, une vaste étendue de mer, et le mont Saint Michel, élevé en rocher tout au milieu, avec un autre rocher à côté, nommé Tombelleyne⁵, où il y avoit, à ce qu'on nous dit, une grande quantité d'excellens lapins. Mais ce qu'il y avoit encore de plus charmant à voir dans Avranches, étoit l'union admirable de plusieurs Ecclésiastiques et de plusieurs séculiers, dans une vie toute consacrée au service de l'Eglise, à la charité et à la piété ; et dans des sentimens élevés au dessus de ce qu'inspire la nature, et réglés par le principe de la foy. M. du Limon⁶, qui étoit comme le centre de cette union toute chrestienne, nous procura la consolation de les voir et de les connoître. Et nous ne pouvions assez admirer la bonté et la sagesse de Dieu, qui se sert souvent d'un seul homme, qu'il remplit de son esprit, pour répandre sa charité dans un grand nombre d'autres personnes, et former en eux comme une petite image de l'Eglise primitive, dont il est dit, dans l'histoire sainte, qu'elle n'avoit qu'un cœur et qu'une âme, et qu'il y avoit une charitable communauté de biens entre tous ceux qui la composoient. Tels étoient ceux que le feu de la persécution avoit éprouvés, et qu'il avoit plu à Dieu de rétablir, sous l'évêque d'à présent⁷, dans la réputation qu'une envie maligne s'étoit efforcé de flestrir auparavant.

Ayant pris jour pour aller à Saint Michel⁸, nous nous assûrâmes d'un bon guide, qui est nécessaire absolument pour marquer la route qu'on doit tenir dans le trajet de grève qu'il faut passer, et pour ne se pas tromper dans le temps auquel on doit partir,

¹ Nous reproduisons un extrait des « Mémoires de Pierre Thomas, sieur du Fossé, publiés en entier pour la première fois, d'après le manuscrit original avec une introduction et des notes par F. Bouquet », tome IV. Rouen : Métairie, Librairie de la Société de l'histoire de Normandie, 1879, p. 75-88. Le voyage au Mont de Pierre Thomas se situe en 1691. Nous avons respecté l'orthographe du XVIII^e siècle, en ajoutant toutefois quelques accents afin de faciliter la lecture du texte. Les notes ajoutées par nous sont en italique. Les compléments de notes sont également en italique, entre crochets carrés.

² Il n'est question que de l'ancienne ville. La nouvelle en a fait une ville de dix mille âmes, avec une sous-préfecture en plus et un évêché en moins.

³ C'est aujourd'hui le jardin des plantes de la ville.

⁴ L'ancienne église épiscopale de Saint-André, aujourd'hui détruite. (Elle était située près de l'actuelle sous-préfecture). Le panorama mérite toujours les mêmes éloges.

⁵ Plus ordinairement Tombelaine, îlot granitique, à 3 kilomètres environ, au Nord du Mont-Saint-Michel.

⁶ Le chanoine et pénitencier Duroy. (Duroy ou Duroys dit Du Limon, chanoine et pénitencier d'Avranches, était le précepteur des deux derniers fils de Pierre Thomas : il accompagnait la famille dans son pèlerinage au Mont-Saint-Michel.)

⁷ Daniel Huet, comme il a été dit plus haut. (Daniel Huet, évêque d'Avranches de 1690 à 1721, était un savant qui a publié dans des domaines aussi divers que la théologie, la philosophie, les sciences physiques, l'astronomie, l'anatomie, la géographie et la navigation.)

⁸ Au Mont-Saint-Michel.

afin de n'être pas surpris dans la grève par le retour de la mer. Car, quoique le mont Saint Michel ne paroisse pas éloigné d'Avranches, à cause de sa grande élévation, il ne laisse pas d'y avoir deux à trois lieues⁹ de grève à passer, et d'une grève assez dangereuse, à cause des courans d'eau que l'on rencontre en chemin, et de plusieurs veines de sables mouvans, où l'on enfonce aisément, pour peu que l'on s'y arrête, et où l'on seroit enseveli, si l'on n'avoit soin de les éviter ou de s'en tirer très légèrement¹⁰. Autrefois le Mont Saint Michel étoit au milieu de la terre ferme et environné de bois. Mais, comme ce terrain est fort plat, la mer l'a gagné peu à peu ; et, par suite de son flux et de son reflux, elle l'environne et le laisse à sec, deux fois tous les jours. Aussi c'est une tradition constante, dans le pays, qu'un homme, ayant entrepris le voyage d'outre mer et employé beaucoup d'années dans ce voyage, fut bien étonné, à son retour, lorsqu'il ne trouva plus son bien où il l'avoit laissé en partant, mais qu'il n'y vit plus qu'une vaste étendue de mer ou de grève¹¹.

Nous partîmes donc en carrosse, avec M. du Limon, et un valet de chambre à cheval, et notre guide à pied, qui marchoit beaucoup devant, pour nous marquer exactement la route qu'il nous falloit suivre. Et nous trouvâmes d'abord une rivière à traverser¹², qui nous fit peur, à cause que, la mer n'étant pas encore entièrement retirée, les eaux de cette rivière étoient fort grosses. Nous hésitâmes, pendant quelque temps, si nous nous y engagerions, à cause de la profondeur de l'eau. Mais, notre guide nous appelant et nos cavaliers, qui marchaient devant, nous ayant un peu rassurés, nous entrâmes dans la rivière dont l'eau montoit presque jusqu'aux portières. Ce ne fut pas là cependant où nous eûmes la plus grande peur. Ce fut dans la suite, lorsque nous trouvâmes au milieu des grèves nous voyions nos chevaux y enfoncer près d'un pied avant, et les sables se remuer à sept ou huit pieds du carrosse, de chaque côté, à mesure que nous passions ; en sorte que nous croyions à toute heure aller abîmer. Et, comme on nous avoit dit qu'il falloit sur toutes choses ne pas s'arrêter, mais aller légèrement, le cocher pousoit ses chevaux pour les faire aller le trot dans ces sables mouvans ; ce qui les mettoit tout en nage, à cause du grand travail, et nous donna lieu de craindre qu'ils ne crevassent, étant tout à fait outrez. Nous avions beau appeler le guide. Il ne nous répondoit point et se contentoit, en courant, de nous marquer qu'il falloit aussi faire diligence.

Enfin, lorsque nos chevaux n'en pouvoient plus et que l'eau de la sueur dégouttoit de tout leur corps comme l'eau d'un toit, lorsqu'il pleut à verse, nous vîmes notre guide prendre tout court un peu sur la gauche, s'arrêter là sur une espèce de petite élévation, et, se retournant vers nous, nous faire signe que nous allâssions à lui. Nous nous y rendîmes le plus promptement que nous pûmes, et nous y trouvâmes en effet le terrain le plus ferme. Nous y donnâmes le loisir à nos chevaux de reprendre haleine et de ressuyer un peu leur sueur. Et ensuite nous recommencâmes à marcher après notre guide, qui nous assura que le plus fâcheux étoit fait. Nous arrivâmes ainsi à la porte de

⁹ Son élévation est de 130 mètres environ au-dessus des sables, et 12 kilomètres le séparent d'Avranches.

¹⁰ Les grèves molles, qui en barrant l'entrée, sont surtout formées par le Coisson [Courson], qui se jette dans ce côté de la baie de Cancale. De là le nom bien juste de : « Saint-Michel au péril de la mer. »

¹¹ Le rocher fut séparé du continent par une tempe. Jusque là, il avait été entouré par la forêt de Scissy ou Scisy, que la mer envahit en 709. [En réalité, comme l'ont montré les recherches récentes des scientifiques, la baie a été progressivement envahie par la mer à partir de - 10 000 ans.]

¹² La Sée ou Celune [Sélune].

la ville¹³ avec grande joie de nous voir hors de péril, et très résolu de retourner par un autre endroit où il y auroit moins de danger¹⁴. J'ajouterai seulement icy, avant que de passer outre, qu'à notre inscœu un des laquais, à qui le cocher avoit reproché plusieurs fois d'avoir perdu, à Pontorson, une lunette d'approche qu'il luy avoit prêtée, demanda à notre guide s'il auroit bien le loisir d'aller encore à Pontorson et d'en revenir, avant le retour de la mer. A quoy le guide luy dit qu'il le pourroit faire, pourveu qu'il fist grande diligence, et luy promit même de se tenir à la porte de la ville et de luy faire signe de loin, avec la main, s'il y avoit du péril, quand il reviendrait. Sur cette parole, le laquais se mit en chemin pour traverser jusqu'à Pontorson, c'est à dire jusqu'à trois quarts de lieu de là. Et, ayant heureusement retrouvé ce qu'il cherchoit, il revint avec la même diligence qu'il étoit allé. Il s'exposa néanmoins terriblement pour un rien, puisque, s'il avoit tardé seulement un ou deux *miserere*, il se seroit vu enveloppé de la mer, qui vient fondre tout d'un coup en cet endroit et couper le chemin, lorsque l'on se croit sauvé. Nous l'en reprîmes très fortement, quand nous le sceûmes, en luy faisant voir la faute qu'il avoit faite de commettre ainsi sa vie pour une bagatelle, sans nous en parler. Il en fut quitte pour la peur et pour la fatigue.

La ville de Saint Michel est très peu de chose. Elle est néanmoins toute environnée de murs, accompagnée de plusieurs tours¹⁵, mais assez ruinée par les coups de mer dont ils sont battus sans cesse¹⁶. Toutes les maisons consistent presque en hostelleries et en boutiques de marchands de coquillages, de rubens¹⁷, de chapellets et de médailles de plomb. Mais l'abbaye peut estre justement considérée comme une des merveilles du monde. C'est le commandant de Hautefeuille¹⁸ qui, en qualité d'abbé, est gouverneur pour le Roy, du Mont Saint Michel. Mais, comme il n'y est presque jamais, c'est le prieur qui commande, en son absence, et qui a toute l'autorité du lieutenant de Roy. Ce sont les bourgeois qui gardent la ville et l'abbaye, laquelle est très forte et accompagnée de tout ce qui peut la défendre. Car il y a huit à dix coulevrines¹⁹, pointées par dehors, et qui donnent dans cette porte ; en sorte que, si par malheur il arrivoit quelque surprise et que les ennemis y fussent entrez, on les réduiroit en poudre, dans l'instant même, par le moyen de ces coulevrines, dont l'embouchure donne en ce lieu et fait peur à ceux qui passent.

Quant au corps de l'abbaye, il suffit de dire, pour en donner tout d'abord une juste idée, que M. de Vauban, grand ingénieur de France, y étant venu quelques mois auparavant, fut très longtemps à en regarder avec étonnement tous les dedans et tous

¹³ « La première porte de la ville qui est fermée d'une grille de fer, laquelle ne s'ouvre que pour les carrosses et les autres voitures. Les gens de pied et de cheval entrent par une autre petite porte ronde qui est à côté, attenant le premier corps de garde, où les voyageurs laissent les armes à feu, l'épée et les bâtons ferrez. » Pignatol de la Force, *ibid.*, tome V, p. 97. Il n'y a que cette ouverture pratiquée dans les remparts : la porte s'appelle *Buvole* [Pignatol de la Force parle ici de la porte de l'Avancée dont la grande ouverture était en effet fermée par une porte buvole, c'est-à-dire une porte pivotant sur un axe horizontal].

¹⁴ Aujourd'hui la route des voitures est surtout par Courtils et Pontorson.

¹⁵ Une douzaine de tours, dont on peut lire les noms dans les différentes Notices ou Histoires du Mont-Saint-Michel.

¹⁶ Dans les *Plans et Profils des principales villes de la province de Normandie*, par Nicolas Tassin, en 1638, une tour du premier plan est en ruine. Voir la planche 23 : *Le Mont St Michel* [Illustration de la p. 152].

¹⁷ Rubans de tissu que les commerçants vendaient aux pèlerins et visiteurs.

¹⁸ C'était une abbaye de Bénédictins, de la congrégation de Saint-Maur. Etienne Texier de Hautefeuille, chevalier de Malte, etc., nommé par le roi abbé du Mont-Saint-Michel, le 14 août 1670, en avait pris possession le 12 septembre suivant. *Gallia Christiana*, t. XI, p. 532. Comme il vécut longtemps, le nombre des Prieurs, nommés tous les trois ans, est assez considérable. On peut en voir les noms, avec les dates, dans l'*Histoire du Mont-Saint-Michel* de M. Fulgence Girard.

¹⁹ Les *Michelottes*, pièces de canon enlevées aux Anglais pendant le siège de 1429 [On pense généralement que ces pièces d'artillerie ont été prises aux Anglais le 17 juin 1434].

les dehors ; et qu'après avoir observé exactement cette masse de bâtimens monstrueux, élevez sur ce haut rocher, qu'il ne pouvoit se lasser d'admirer, il dit à la fin que cet ouvrage lui paroissoit un chef d'œuvre, et l'ouvrage le plus hardy et le plus achevé qui fust peut estre dans tout le monde²⁰. Il faut en effet se figurer, sur la pointe d'un rocher, une grande église fort exaucée, et très bien proportionnée pour la nef et pour le chœur ; et tout ce qu'on peut désirer dans une abbaye pour le logement et pour tous les lieux clostraux ; c'est à dire, un grand dortoir, un très beau réfectoire, une bibliothèque, un cloître, dont les piliers sont d'une matière rare et d'un ouvrage merveilleux, et deux ou trois grandes salles, dont il y en a une surtout très spacieuse et voûtée comme une église, qu'on appelle la salle de Saint Michel, parce que l'on y faisoit autrefois les chevaliers de Saint Michel²¹. Et ce qu'il y a encore de remarquable, c'est que l'église est toute entière soutenue sur une voûte²², que nous vismes avec admiration, comme une autre espèce de chef d'œuvre de l'art de l'homme, et où le P. Prieur des Bénédictins²³ nous donna le lendemain à déjeuner ; n'y ayant que cet endroit du dedans de l'abbaye où ma belle sœur pût entrer. Cette voûte si prodigieuse, qui soutient une telle masse, est soutenue elle-même en dedans par des piliers qui font peur à voir²⁴. Mais on montre, dans une chapelle de l'église, un ouvrage de la dernière délicatesse, qui est une représentation si parfaite de tout le Mont Saint Michel qu'il n'y manque pas le moindre angle qui n'y soit très bien exprimé²⁵. Il y a, au haut du rocher, un endroit où étoit pour lors enfermé, par l'ordre de Sa Majesté, un certain auteur de la gazette d'Hollande²⁶, qui disoit toujours mille impertinences contre le Roy et contre l'Etat, et qu'on trouva le moyen de faire arrêter, lorsqu'il s'en doutoit le moins, étant François d'origine et ayant voulu revenir en France voir son pays, en la compagnie d'un autre François, qui l'y engagea adroitement pour le faire prendre²⁷. Il étoit là resserré de telle sorte qu'il y avoit ordre de ne le laisser parler à personne, et que le Prieur étoit chargé de sa garde en son propre et privé nom²⁸. Ce fut lui-même qui nous en parla et qui nous montra l'endroit où il

20 Les Mémoires de Foucault, intendant de la généralité de Caen, ne parlent pas de cette visite de 1691. Mais on y lit : « Le 15 avril (1689), M. de Vauhan est venu par ordre du roi en Basse Normandie pour visiter les ouvrages des côtes. Je lui ai fait voir le château de Caen et le tour des murailles de la ville, qu'il a trouvées en mauvais état. C'étoit un véritable Romain aimant la patrie. C'est le premier homme que nous ayons eu pour les fortifications et l'architecture « militaire ». Edition de M. F. Baudry, p. 259 dans la Collection des documents inédits de l'Histoire de France.

21 « La salle qui se trouve sur le cellier est l'ancien chapitre des moines du Mont... En 1469 ils cédèrent cette admirable salle aux chevaliers de Saint Michel, qui en firent, à leur tour, leur salle de conférence. » M. Le Héricher, *Histoire du Mont Saint Michel*. — Aussi le nom le plus habituel est-il : « Salle des chevaliers. » Elle est du XII^e siècle. [Non seulement elle est du XII^e siècle, mais elle n'a sans doute jamais servi aux chevaliers de l'ordre de Saint-Michel].

22 L'Eglise fait partie de la troisième zone de constructions qui se superpose aux deux premières. « Le cloître est de plain-pied avec l'église et les dortoirs des religieux situés au dessus du réfectoire. » Id., *ibid.* [A cette époque, on appelle « dortoir » le réfectoire et « réfectoire » la salle des Hôtes.]

23 Don Henry Fermelys, nommé en 1690, et remplacé en 1693, les fonctions de prieur étant triennales.

24 L'auteur évoque ici la crypte des Gros Piliers.

25 Il s'agit du plan-relief qui est conservé aujourd'hui aux Invalides. On le date généralement de 1701 ; il est donc finalement un peu plus ancien ! Illustration de la p. 138.

26 « Il n'y eut jamais de journal portant le titre de Gazette de Hollande, et il n'en est point à qui on puisse le donner par préférence aux autres. Chacune des villes principales des Provinces Unies eut sa gazette française portant généralement son nom, fictivement du moins, quand ce n'était pas réellement ; ainsi il y a : la Gazette d'Amsterdam, la Gazette de Leyde, la Gazette d'Utrecht, la Gazette de la Haye et la Gazette de Rotterdam. Voir Les Gazettes de Hollande, par Eugène Hatin, p. 228. 27 « Le nommé Chauvigny, dit la Bretonnière [François Chauvigny de la Bretonnière, incarcéré au Mont en 1685]... Ce fut Alvarez qui le fit prendre en Hollande. » Mémoires de Foucault, p. 327. Le journal qu'il rédigeait n'était pas une Gazette, mais un *Landon*. Voir l'Appendice I.

28 Quinze ans plus tard, un autre prieur recevra l'ordre de garder étroitement un autre prisonnier, Avedick, dont nous parlerons bientôt, « sans permettre qu'il eût communication avec qui que ce soit, de vive voix ni par écrit. » Lettre de Louis XIV au prieur du Mont-Saint-Michel, du 10 novembre 1706, Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV par M. Depping, t. IV, p. 204 et 205.

étoit enfermé²⁹. Le même Prieur nous fit voir aussi les cabestrans³⁰ dont on se sert pour monter avec de gros cables toutes les provisions des Religieux, que les bœufs amènent dans des charrettes sur la grève jusques au pied du rocher, et à l'endroit le plus escarpé, d'où on les élève en droite ligne jusques au haut de l'abbaye³¹. Cela fait peur à regarder, à cause de l'exaucement si prodigieux de cet endroit du rocher tout escarpé. Et, comme Dieu est admirable dans ses ouvrages, il a fait naître, sur le haut de ce roc même, tout au milieu de la mer, une fontaine d'une eau admirable, qu'on y regarde avec raison comme un trésor, et dont les Religieux envoient quelques cruches, par présent, aux personnes de leur connoissance. Car, quoy qu'il y en ait encore une autre au pied du rocher, comme elle est comblée, deux fois tous les jours, par le reflux de la mer, l'eau en est moins bonne³².

Lorsque nous eûmes tout veû, et le jardin même, qui est une espèce de petite promenade ménagée au pied de tous ces grands bâtimens, où l'on a trouvé le moyen de planter aussi quelques arbres, et que l'on appelle à cause de cela *La merveille*³³ ; et après que nous fûmes rassasiés, en quelque sorte, de contempler la vaste étendue de la mer, du haut de la place qui est devant le grand portail de l'église, et qui est assurément une vue d'où l'on ne peut presque se tirer, nous songeâmes à retourner à Avranches, dans l'entre deux des marées. Mais nous ne pûmes nous résoudre de prendre le même chemin par lequel nous étions venus, tant à cause du péril où nous nous étions veûs que des histoires qu'on nous raconta, qui ne servirent pas sans doute à nous rassurer et qui méritent de trouver place en ce lieu.

Quarante personnes d'Avranches, tant hommes que femmes, firent partie d'aller ensemble au Mont Saint Michel. Et comme ils étoient du pays, ils se crurent trop habiles pour prendre un guide. Il allèrent en effet fort bien et y arrivèrent heureusement. Mais le retour ne fut pas semblable. On leur dit, lorsqu'ils en sortirent, de ne perdre point de vue un certain signal qu'on leur donna, du costé d'Avranches, et d'y aller le plus droit qu'ils le pourroient. Ils marchèrent effectivement, près d'une heure, en suivant exactement la route qu'on leur avoit marquée. Mais, s'étant ensuite élevé un brouillard épais, ils perdirent tout d'un coup de vue leur signal, et, au lieu qu'ils crurent aller toujours droit vers Avranches, ils se détournèrent insensiblement sur la gauche et prirent malheureusement leur route vers la mer même. Plus ils se hâtoient, dans la crainte du retour de la marée, plus ils couroient à leur perte. Et, comme au bout de quelque temps ils commencèrent à entendre le sifflement des vagues qui rouloient sur le rivage, ne sachant plus quel conseil prendre ni quel chemin suivre, ils se jetoient et couroient de

29 Pour la description du lieu, voir l'Appendice I. [Ce lieu est sans doute la petite salle romane où était accrochée la cage de fer ; cette salle est située au-dessous de la terrasse de l'Ouest, entre l'escalier Nord-Sud et les logis de Robert de Torigni.] Voir illustration de la p. 146.

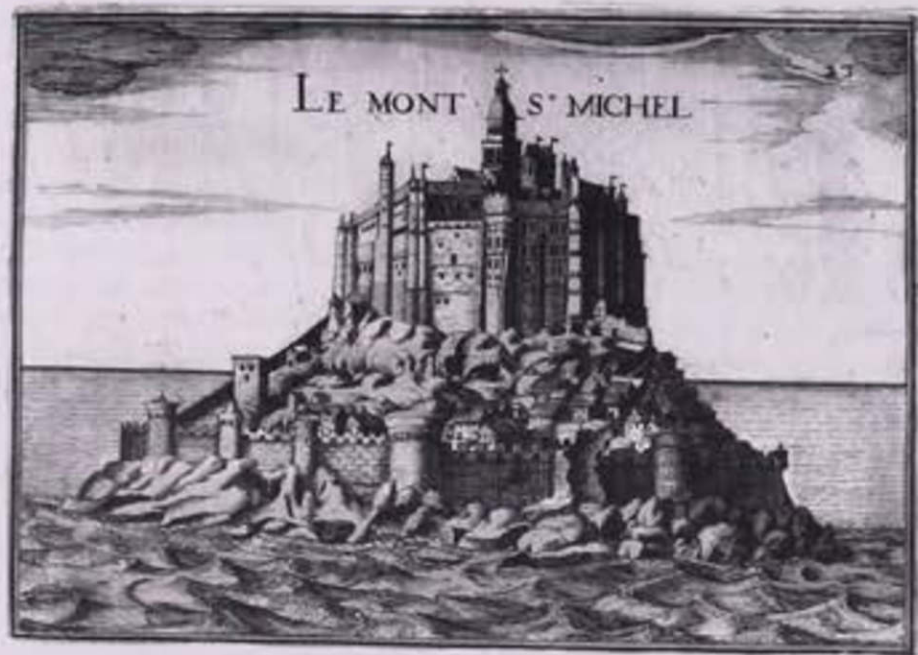
30 Cabestrans.

31 Une grande roue installée dans le cellier de la Merveille permettait d'y monter les vivres de l'abbaye.

32 La fontaine est au bas du rocher, et c'est une citerne qui en occupe le sommet. « Si l'on continue à faire le tour des fortifications, on trouve à la base d'un tourillon, une fontaine dite Saint Aubert, qui, d'après la tradition, jaillit sous le bâton de l'évêque de ce nom... Au-dessous du transept du Nord de l'Eglise s'ouvre la grande citerne, qui contient 1 200 tonneaux d'eau et que signale extérieurement une tête de lion » Guides Joanne, Normandie, p. 557 et 562. [Il n'y a pas de citerne au-dessous du bras nord du transept. En revanche, deux citernes occupent l'emplacement de chapelles dans la crypte des Gros Piliers. La plus grande, au sud, s'appelle citerne du Sollier ; son trop-plein a la forme d'une tête de lion.]

33 « La Merveille, vaste muraille de plan de 75 mètres de longueur, sur 33 mètres de hauteur, flanquée de 20 contre-forts, percée de baies variées, et construite au commencement du XII^e siècle par l'abbé Roger II, est d'une hardiesse extraordinaire. » Id., *ibid.*, p. 557. [C'est la première fois que le bâtiment édifié au nord de l'église au début du XII^e siècle par l'abbé Raoul des Isles, et non au début du XII^e siècle par Roger II, est qualifié de Merveille.]

tous costez, comme des gens qui se croient perdus. Cependant le flot les gagna bientôt et les renversa la plupart. Un d'entr'eux, plus fort que les autres et plus intrépide que ses camarades, résolut de faire tous ses efforts pour se sauver avec sa femme. Et, tandis que tous les autres furent ensevelis dans les flots, il eut la force de marcher et de nager, ayant pris sa femme sur ses épaules. Mais cette pauvre femme, voyant bien que son mary n'en pouvoit plus et qu'ils périroient également tous deux, s'il continuoit à la porter, au lieu qu'il pourroit encore se sauver seul, le conjura de l'abandonner et de ménager pour luy même le peu de forces qui luy restoient. Il le fit donc, quoy qu'avec un extrême regret, et par la pure impuissance où il se vit d'exécuter ce qu'il avoit résolu. Et alors, n'ayant plus que soy à sauver, il eut encore la force de gagner un roc, sur lequel il se mit en sûreté. Ainsy, des quarante personnes de qui j'ay parlé, il n'y eut que celui là qui ne périt point ; Dieu ayant voulu peut estre récompenser cette grande charité qui le porta à s'exposer si visiblement pour sauver celle que Dieu même luy avoit donnée pour compagne.



Le Mont Saint-Michel en 1638, gravure de Tassin. Coll. H. Decaens.

L'autre événement, dont j'ay promis de parler, ne regardoit qu'un seul homme, mais n'étoit pas moins tragique. Un Religieux de l'abbaye même étant obligé d'aller jusqu'à Saint Malo, on luy donna le mûnier de la maison pour guide, parce qu'il voulut prendre le chemin de la grève, qui n'est pas si sûr que celui des terres, mais qui est beaucoup plus court. Son guide luy recommanda extrêmement de suivre la route qu'il

luy marqueroit, et de ne point écarter à droit ni à gauche, à cause des lizes qui sont fort fréquentes dans ce chemin, surtout dans la traverse de quelques courans d'eau que l'on rencontre. Ils appellent lize³⁴ un sable mouvant, qui fond tout d'un coup sous les pieds, et où l'on se trouve enseveli par les efforts mêmes que l'on fait pour s'en tirer. Cependant le Bénédictin, se fiant un peu trop sur la bonté de son cheval, n'observa pas exactement ce que son guide luy avoit dit, et s'écarta tant soit peu de la vraie route, en un endroit périlleux. Et, sur ce que son guide fidelle luy cria de ne se point écarter, il luy répondit que son cheval étoit bon et qu'il n'avoit rien à craindre. Mais, dans le temps même qu'il parloit ainsy, il se trouva engagé dans une lize ; et, son cheval, qui étoit bon en effet, ayant fait dans ce moment un grand effort, il tomba luy même et commença à enfoncer. Le guide accourut, et, s'en approchant autant que le terrain le luy put permettre, il luy tendit son baston, afin qu'il le prist dans l'espérance qu'il avoit de le pouvoir attirer à luy. Mais il s'en fallut environ un pied qu'il ne pût atteindre au baston ; et, voyant bien qu'il falloit périr, il jeta sa bourse au guide et luy dit de le recommander aux prières de tous les Religieux, en leur racontant le malheur qu'il reconnoissoit luy estre arrivé par sa faute. Comme la mer étoit sur le point de revenir, le guide se vit obligé de laisser ainsy périr ce pauvre Religieux, qui fut bientôt enseveli dans le sable et sous les flots. Et pour luy, il se sauva le plus promptement qu'il put, avec le cheval, qui, ayant laissé son cavalier dans la lize, s'en étoit luy même tiré vigoureusement.

Ces événements si tragiques nous apprennent plus que jamais la nécessité d'avoir en toutes choses un bon guide, et de le suivre fidèlement ; et le grand péril où l'on s'expose soit lorsqu'on a une présomptueuse confiance de pouvoir bien s'en passer, ou lorsqu'en ayant un bon on néglige quelquefois de suivre ses traces et d'embrasser ses conseils. Mais, quand on a même un très bon guide, il est toujours avantageux de prendre la voye la plus sûre et d'avoir encore plus de crainte du péril que de confiance dans le conseil de celui sur qui on s'appuie. C'est néanmoins ce qu'on manque trop souvent de suivre dans la morale. Mais c'est le party que des événements si funestes nous obligèrent de prendre alors, pour ne nous pas exposer une seconde fois, quoy qu'avec un si bon guide, à traverser une grève qui nous paroissoit si dangereuse. Nous primes donc le chemin de Pontorson, qui n'est, comme je l'ay dit, qu'à trois quarts de lieuë du Mont Saint Michel ; et nous trouvâmes le terrain de cette grève sans comparaison plus ferme que celui de l'autre que nous quittâmes.

Nous eûmes aussy l'avantage de voir, en chemin, les petites salines qui sont le long de la mer³⁵. Ce sont de petites maisons ou cabanes, dans lesquelles on travaille à faire du sel blanc. Je les appelle petites salines, pour les distinguer des grandes, qui sont vers la Saintonge et où le sel se fait d'une manière toute différente. Car, dans les petites salines dont je parle icy, l'on amasse par monceaux le sable qui est imbibé de l'eau de la mer, et de ce sable, que l'on fait bouillir³⁶, l'on tire un sel blanc dont il se fait un grand débit dans tout le pays. Mais il arrive quelquefois d'étranges renversemens par la violence de la mer. Car cet élément furieux, pénétrant ces sables mouvans jusques au fonds des entrailles de la terre, les transporte tout d'un coup d'un lieu en un autre, et, comblant

³⁴ Ce mot, tout local, que ne donnent point les anciens Dictionnaires, vient de prendre sa place dans celui de M. Littré, aussi bien qu'*Enlizer*, dans le sens qu'il a ici.

³⁵ Aujourd'hui encore, le village de « Cèaux » possède trente-cinq vastes salines dont quatre sont exploitées. C'est dans ces salines que fut complotée la célèbre *révolte des Nu-pieds* que Richelieu eut tant de peine à comprimer. » *Guides Joanne*, Normandie, p. 554.

³⁶ De ce sable dessalé on fait des monceaux qui prennent le nom de *Mondrint*.

le lit d'une rivière qui coule de l'autre côté de son rivage³⁷, fait au contraire couler la même rivière le long du rivage où sont les salines, dont j'ay parlé, qui là deviennent absolument inutiles. C'est la raison pour laquelle on ne bâtit que des cabanes, où il y a très peu à risquer ; afin que, lorsque la mer vient à causer ces étranges bouleversements, on fasse une moindre perte. Nous remarquâmes aussi que, le long du rivage de la mer, il croît une herbe, qui est comme du serpolet, aux endroits où l'eau ne vient que dans le temps des grandes marées, c'est à dire au mois de mars et de septembre³⁸. Et c'est cette herbe que mangent avec grande avidité les moutons, et qui leur donne un goût si exquis que l'on quitteroit les perdrix et les faisans pour en manger, tant la viande en paroît délicate.



La fontaine Saint-Aubert, au pied du rocher sur la face nord du Mont-Saint-Michel.
Cliché H. Decaens.

³⁷ Le Couesnon.

³⁸ Les marées d'équinoxe.



La fontaine Saint-Symphorien, au pied des remparts entre la tour Boucle et la tour du Nord.

Cliché H. Decaens.



103. LE MONT SAINT-MICHEL - Trévise Abbatal - Une Ville, - L.L.
Gustave Roullin guidant une visite de l'abbaye vers 1910.
Carte postale ancienne, coll. H. Decuins.

Documents inédits¹Notes du R.P. Robert sur les « agissements » de M. Corroyer²

1

M^r Corroyer est considéré comme l'unique cause qui a empêché le renouvellement du bail de l'abbaye aux chapelains³.

Après avoir écrit 3 ou 4 lettres, depuis un an, à M. Turquet⁴ pour demander le renouvellement du bail⁵, le supérieur des chapelains, voyant l'inutilité de ces lettres puisqu'on ne lui répondait pas, fit un voyage à Paris, le 26 février dernier, pour voir M^r le sous-secrétaire d'Etat. Celui-ci dit au supérieur qu'il ne refusait pas le bail aux chapelains, mais que les conditions en seraient changées, qu'on enlèverait une partie de la location et qu'on augmenterait le prix du bail. Le supérieur se permit de dire : partout ailleurs, on diminue actuellement les baux, il n'y a qu'au Ministère des Beaux-Arts qu'on l'augmente. Nous avons besoin d'argent, répondit M^r le sous-secrétaire d'Etat, mais tout en riant. Le supérieur s'en revint, pensant que le bail serait renouvelé.

M^r l'archevêque de Sens, depuis cardinal⁶, étant allé un mois après au Ministère, il demanda si le bail du Mont St-Michel était renouvelé. On lui répondit qu'il ne le serait pas parce que M^r Corroyer s'était plaint que les chapelains le gênaient dans les travaux.

Deux mois après la visite du 26 février, le supérieur réclama le projet de bail que lui avait promis M^r Turquet ; mais au lieu du projet, il reçut de M^r Turquet une lettre qui lui apprenait que le bail ne serait pas renouvelé. Quelques jours après, M^r le Directeur des Domaines de Saint-Lô lui en donna également avis.

M^r Corroyer a suivi à l'égard des chapelains la même voie que le Gouvernement à l'endroit du clergé en général. D'abord bien sympathique, puis, peu à peu, s'éloignant d'eux, sans motif connu, et enfin leur témoignant une animosité prononcée.

1 Nous publions ci-après des documents inédits qui éclairent les circonstances du départ de l'abbaye, en 1886, des Pères de Saint-Edme de Portigny qui y vivaient depuis 1867. Ces documents proviennent des archives du presbytère du Mont-Saint-Michel ; ils sont extraits d'un dossier appelé le *Livre vert*.

2 Ce document constitue le numéro 103 du dossier appelé le *Livre vert*. Il relate le point de vue du Père Robert, supérieur des Pères de Saint-Edme au Mont-Saint-Michel, sur le non renouvellement du bail de location de l'abbaye aux religieux en 1886. Lorsque Edouard Corroyer a été nommé architecte du Mont-Saint-Michel en 1872, le Père Robert entretenait d'excellentes relations avec lui. Mais les deux hommes avaient de fortes personnalités et leurs relations se détériorèrent assez rapidement. Ce document le montre explicitement. Les notes ont été ajoutées par nous-mêmes.

3 Les chapelains étaient les Pères de Saint-Edme de Portigny, venus au Mont-Saint-Michel en 1867 à la demande de M^r Bravard. Ils vécurent dans l'abbaye jusqu'en 1886, puis dans le village, autour de l'église paroissiale, jusqu'en 1901.

4 Edmond Turquet (1836-1914) était alors sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique, aux Beaux-Arts et aux cultes.

5 Il s'agit bien entendu du bail de location de l'abbaye. Un bail de neuf ans a été signé par M^r Bravard à compter du 26 août 1865. Un deuxième bail de six ans à compter du 1^{er} septembre 1874 a été signé par le Père Robert. Ce dernier a signé un troisième bail, également de six ans, à compter du 1^{er} septembre 1880. Ce bail arrivait donc à échéance le 1^{er} septembre 1886 ; il a été prolongé de deux mois mais il n'a pas été renouvelé.

6 Le cardinal Victor Félix Bernadou, archevêque de Sens de 1867 à 1891.

II

La première circonstance qui excita le mécontentement de M^r Corroyer fut son insuccès dans la question de la digue. Il s'imagina que les chapelains avaient travaillé contre lui dans cette affaire avec M^r le Maire. Il n'en était rien ; mais on ne put retirer cette idée de son esprit⁷. Différentes brochures, entre autres *Les vandales au Mont St-Michel*, qui furent beaucoup vendues, ont été publiées contre lui⁸. Il crut encore que les missionnaires avaient mis la main à l'œuvre. Sachant sa disposition d'esprit, les missionnaires se gardaient bien de se mêler à ce genre de travail et à quoique ce fut qui put le contrarier.

La 2^e circonstance fut la visite du Mt-St-Michel que fit M^r l'ingénieur d'Avranches, sans avoir de guide avec lui. Il s'en plaignit amèrement. C'était à tort cependant, car c'était lui qui avait commandé de lui remettre une clé. Mais comme il s'était fâché avec lui, il eut voulu qu'il ne put visiter seul le monument. Les missionnaires n'avaient pas reçu avis de lui enlever la clé.

Ce fut alors qu'il fit faire d'autres clés dont se servirent les ouvriers pour entrer seuls dans certaines parties.

La 3^e circonstance fut l'arrivée du gardien⁹, le 15 juillet 1881 : avec lui devaient arriver mille désagréments. Il avait une femme et 3 enfants. Ce gardien désira habiter la sacristie qui longeait l'église¹⁰. Il fallut donc tout changer et abandonner la sacristie pour loger la gardiennerie. On entendait toutes leurs disputes de l'église, les cris des enfants, les reproches des parents, le tout faisait un singulier concert. Les enfants allaient laver leurs mains dans le bénitier. La femme se grisait et n'avait souvent sur les lèvres que des paroles mal sonantes. Ce fut au point que pendant l'été de 1882, M^r Corroyer fut obligé de la congédier à Ardevon pendant toute la saison des visiteurs. Il fut obligé d'en faire autant en 1884 où elle fut envoyée à Bourges. On l'a laissée depuis deux ans. Chose singulière ! après l'avoir chassée du Mont St-Michel, on l'a laissée recevoir les visiteurs, on l'a vue danser avec quelques-uns, boire avec d'autres et répandre partout un océan de chimères. Son mari avait une certaine confiance en elle ; aussi elle en abusait continuellement.

A l'arrivée du gardien, M^r Louvel d'Avranches¹¹, inspecteur des travaux au sortir de l'école, fit changer les serrures à l'insu des chapelains, de sorte que leurs guides ne purent conduire les pèlerins et furent obligés d'attendre des heures pour savoir qu'ils n'étaient plus rien. Le tout sans aucun avertissement.

7 Les Pères de Saint-Edme étaient favorables à la construction de la digue d'accès au Mont car ils pensaient, à juste titre, que cela allait favoriser le développement des pèlerinages. En revanche, Edouard Corroyer ne s'est intéressé à la digue que lorsqu'elle est venue buter sur les remparts en 1879. Il est alors devenu un ennemi irréductible de cette digue qu'il qualifiait de « remblai ».

8 *Les vandales au Mont Saint-Michel : cri d'alarme poussé par un architecte*. Paris : imprimerie A. Lahure, s.d. Tout le monde pense que l'auteur de cette brochure de seize pages est Emile Sagot, architecte, qui s'était retiré au Mont-Saint-Michel où il est mort en 1888.

9 Louis Roullin, maréchal-des-logis-chef de gendarmerie en retraite, décoré de la médaille militaire. Il arriva au Mont le 15 juillet 1881, accompagné de sa femme et de leurs trois enfants.

10 C'était donc l'ancien dortoir des moines qui longe les bas-côtés nord de la nef de l'église abbatiale.

11 François Louvel, architecte.

La 4^e circonstance fut la visite de la Basilique par le gardien en même temps que de tout le monument. Pendant 2 ans, les chapelains faisaient voir l'église et les objets religieux et le gardien avait à montrer le reste du monument. Les choses se faisaient passablement ainsi. Mais un jour, les guides des missionnaires¹² ne purent plus ouvrir les portes. Le supérieur envoya demander au gardien ce que cela voulait dire. Il répondit qu'il a reçu des ordres pour faire la visite de la basilique avec celle du monument et qu'ils n'étaient plus chargés de rien. Cette mesure les contrista beaucoup ; car remettre l'église à la merci du gardien, c'était enlever aux chapelains tout droit de police dans le lieu saint. Aussi à partir de ce moment l'église devint-elle comme une place publique où le gardien se comportait comme chez lui. Pendant les offices, il ne se gênait nullement et s'il est arrivé quelquefois qu'on prêchât, il ne baissait pas sa voix de stentor. Le prédicateur, sous les yeux de ses auditeurs étonnés et abasourdis, était obligé de s'arrêter jusqu'à la fin de son explication. C'était indigne. Le fils du gardien était guide aussi¹³ ; jeune collégien de 15 ans, il se riait de tout. La statue de St Michel était tournée en dérision par eux. Œuvre d'art d'un des premiers artistes de Paris¹⁴, ils disaient qu'elle était mal faite et manquée et qu'au lieu d'être en argent ce n'était qu'une plaque de fer blanc arrangée ainsi par un mauvais ferblantier. Les reliques, le bas-relief de la Passion¹⁵ etc., tout était mal expliqué avec un air de mépris et de dédain.

Le temps des visites se partageait ordinairement en deux parties. Un quart était employé à la critique des chapelains, sans compter leurs invitations à acheter des photographies et des souvenirs à leur boutique¹⁶. Ils cherchent tous les moyens d'augmenter leurs profits. La différence entre le gardien et les chapelains est que ceux-ci n'ont aucun traitement ni pourboire. Ils n'ont pour vivre que le fruit bien modique de leurs missions et la vente des objets religieux et souvenirs du Mont St-Michel¹⁷. Mais ils sont obligés de payer 1 200 francs pour le loyer de l'abbaye¹⁸, avec 400 francs de portes et fenêtres¹⁹ et d'assurance contre l'incendie.

Le gardien au contraire n'a rien à payer. On lui donne tout gratuitement : habitation, bois de chauffage avec 500 fr. de traitement comme gardien et 200 comme surveillant des ouvriers²⁰. Il reçoit en outre 1 100 fr. comme pension²¹. Ce sont là des petites sommes. Il y a, à côté, environ 12 000 fr. de pourboires et 5 000 fr. de profits pour [la] vente de photographies et souvenirs. C'est un total d'environ 20 mille francs. N'est-ce pas bien plus que M^r le Sous-Préfet d'Avranches ? Ces avantages inespérés leur donnent une certaine morgue qui les porte à tout oser. L'année dernière, au mois d'août, le fils du gardien expliquait l'église à une nombreuse compagnie et il disait que c'étaient les chapelains qui étaient cause que la tour allait tomber, et que cependant ils avaient fait des quêtes nombreuses et fructueuses et qu'au lieu de s'en servir pour

12 Les Pères de Saint-Edme étaient des missionnaires diocésains.

13 Gustave Roullin a ensuite succédé à son père comme gardien.

14 Alexandre Chertier (1825-1890).

15 Le bas-relief en albâtre du XV^e siècle.

16 Pour concurrencer le commerce mis en place par les Pères de Saint-Edme, Roullin vendait lui aussi des photos de l'abbaye et des souvenirs.

17 Les Pères de Saint-Edme vendaient notamment les photographies prises par l'un d'entre eux, le frère François Bidet, des images pieuses, des chapelets et les numéros de la revue qu'ils avaient créée en 1874, les *Annales du Mont-Saint-Michel*.

18 Montant du loyer annuel.

19 Impôt direct dont l'assiette était établie sur le nombre et la taille des portes et fenêtres. Il a été supprimé en 1926.

20 Il était en effet chargé de surveiller le travail des ouvriers travaillant à la restauration de l'abbaye.

21 Sa pension de retraite de la gendarmerie.

faire des réparations convenables, ils s'étaient contentés de mettre du mortier dans les crevasses et que de cette façon ils gardaient l'argent pour eux sans s'occuper de la solidité du monument²². Un prêtre de Paris faisait partie de la visite. Il ne crut pas à ce singulier genre d'explications. Il vint trouver le chapelain préposé aux inscriptions²³ et recommandations et lui demanda 1° si les chapelains avaient fait quelque quête pour restaurer la Basilique, 2° si l'église avait été réparée par eux. A ces deux questions, le préposé eut à répondre négativement. Jamais on ne fit de quêtes. Jamais on ne fit de réparations à l'église. On se moque des visiteurs, dit le prêtre, puis se dirigeant vers le guide, il l'interpelle en lui demandant s'il voudrait bien répéter ce qu'il avait dit des chapelains ; il refusa. De là, il y eut tumulte. Le jeune homme alla chercher son père qui fit signer à une partie de la compagnie qui était radicale²⁴ que la visite était correcte, tandis qu'une autre partie signa que les dires reprochés au guide étaient exacts.

Plusieurs fois, le supérieur étant descendu en ville, les paroissiens lui dirent que les visiteurs étaient courroucés contre les missionnaires parce que, selon les dires du guide, ils étaient cause que le monument fut en si mauvais état et que la tour allait faire la culbute. Un visiteur leur dit un jour que s'il rencontrait le supérieur il lui tirerait un coup de pistolet pour le châtier de sa mauvaise manière d'avoir restauré l'église. Le supérieur s'en plaignit à M^r Corroyer, mais en vain, car tout continua comme auparavant. Les guides ont le mot d'ordre. Ils doivent continuer de calomnier les missionnaires. C'est ce qu'ils ont fait jusqu'ici, sauf ceux qui sont originaires du Mont-Saint-Michel qui connaissent de leurs yeux la vérité et qui n'osent pas débiter un pareil mensonge ou du moins savent y mettre un voile. Le gardien prévenu par le supérieur a répondu qu'il ne faisait que répéter ce qu'on lui avait dit et qu'il continuerait.

M^r Bravard et les chapelains ont dépensé 80 000 francs pour les restaurations qu'ils ont faites. Ils ont restauré l'abbatiale, la crypte des Gros Piliers où ils ont mis 377 mètres de pavé, refait les voûtes et réparé les murs, la salle des Chevaliers avec un grand travail aux cheminées²⁵.

Les Annales du Mont St-Michel ont parlé de ces travaux avec exactitude et sans exagération aucune. M^r l'architecte n'en fut pas content. Il en écrivit au supérieur qui lui répondit qu'il était prêt à retirer tout ce qu'il lui indiquerait comme exagéré. Il ne reçut pas de réponse. C'est cependant lui-même qui avait dit à M^r Viollet-le-Duc, lorsqu'il vint passer un mois pour étudier le Mont St-Michel²⁶, que ce qu'avaient fait les missionnaires était un bon travail et que lui-même n'aurait pas fait mieux. Les sentiments du gardien sont bien connus. Expliquant la chute de Barbès lorsque celui-ci voulut s'échapper²⁷, il disait que sans Barbès nous serions tous comme des esclaves.

22 De 1865 à 1870, M^r Bravard s'est efforcé de restaurer l'abbaye, avec l'aide des Pères de Saint-Edme à partir de 1867, grâce à une subvention annuelle de 20 000 francs accordée par l'Empereur sur sa cassette personnelle. Mais depuis 1872, Edouard Corroyer était le seul responsable de la restauration de l'abbaye ; les Pères de Saint-Edme en étaient complètement déchargés.

23 Ce Père de Saint-Edme était sans doute chargé des inscriptions à l'archiconfrérie de Saint-Michel, fondée le 16 octobre 1867 ; elle comptait deux millions de membres en 1899.

24 Radical-socialiste.

25 Les travaux réalisés par les Pères de Saint-Edme ont surtout consisté à supprimer des planchers et des cloisons installés par l'Administration pénitentiaire et à nettoyer l'abbaye. Avec 20 000 francs par an, ils ne pouvaient faire plus. A partir de 1872, Corroyer a dépensé en moyenne 55 000 francs par an pour restaurer l'abbaye, sans compter 1 200 francs, puis 2 000 francs par an pour l'entretien courant.

26 En 1872, Edouard Corroyer fit un séjour au Mont-Saint-Michel pour préparer le plan des restaurations à réaliser.

27 Evocation de la tentative d'évasion d'Armand Barbès le 11 février 1842. La corde était trop courte et le défilé s'est blessé en faisant une chute.

Lorsqu'on commença à réparer le dortoir²⁸, on fut obligé d'enlever une forêt de bois qui soutenait un étage supérieur²⁹. Il y avait 25 voitures de bois, peut-être.

Lorsqu'on répara la toiture de l'abbaye, il y eut encore beaucoup de vieux bois bons à brûler. Le supérieur demanda à acheter ce bois, mais M^r Corroyer lui fit répondre par l'inspecteur des travaux, M^r Louvel, que le bois serait donné aux ouvriers. Il semblait au supérieur que tout ce qui était vendable dans les matériaux des monuments de l'Etat devait être vendu.

Un architecte, M^r Sagot, demeure au Mont St-Michel depuis près de 20 ans. Il a travaillé beaucoup pour prendre des dessins du Mont St-Michel, dans toutes ses parties. Il a écrit plusieurs fois au Ministère pour se plaindre de certains travaux de M^r Corroyer³⁰ et notamment lorsque pour fêter la croix d'honneur qu'il avait reçue³¹, il donna au Mont St-Michel un repas splendide à une trentaine d'architectes et de peintres venus de Paris, à cet effet. Une couronne de fleurs lui fut présentée par Mlle de Malzine. Or cette couronne fut soustraite par des habitants du pays qui la traînèrent dans l'égout tout le long de la Grande Rue. On la rapporta ainsi souillée, et on la mit au pommier de la porte de la maison où il était. Il put voir alors ce que valent et durent les honneurs. Le lendemain, dès le matin, arriva son chef qui le gourmanda très fort sur le travail qu'il avait fait³².

Le nombre des visiteurs varia, mais alla toujours en augmentant. Il était de 5 000 en 1867, première année du séjour des missionnaires au Mont St-Michel. Les années suivantes, de 6 à 8 000. En 1873, il fut de 10 mille environ. Les années suivantes, il varia de 10 à 12 mille. Depuis 4 ou 5 ans, il a beaucoup augmenté. Il dépasse 20 mille actuellement.

Une personne au Mont-St-Michel inspire M^r Corroyer. C'est une demoiselle chez laquelle il va manger lorsqu'il vient au Mont-St-Michel. Son nom est : de Malzine. De Maubeuge, elle est venue s'échouer au Mont St-Michel après avoir parcouru plusieurs pays d'où elle a été obligée de sortir après y avoir mis la discorde. Nous n'avons pas voulu nous laisser diriger par cette femme. Elle a dit qu'elle nous ferait partir du Mont St-Michel. Elle s'est servie de M^r Corroyer pour obtenir ce résultat. Médisance, calomnie, elle a usé de tous les moyens pour obtenir son but. Correspondance suivie avec lui pour le mettre au courant de tout à son point de vue³³.

28 C'est-à-dire le réfectoire.

29 Les moines maîtres, au XVIII^e siècle, avaient coupé le réfectoire en hauteur par deux planches pour y installer deux niveaux de cellules.

30 Sur Emile Sagot, voir *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, bulletin annuel n° 102, année 1997, p. 25-54.

31 Edouard Corroyer a reçu la médaille de chevalier de la Légion d'honneur en 1882.

32 Le Père Robert évoque sans doute ici une visite de l'inspecteur général Victor Ruprich-Robert ; celui-ci a en effet commencé à critiquer le travail d'Edouard Corroyer à partir de 1883.

33 En 1886, les Pères de Saint-Edme ont dû quitter l'abbaye puisque leur bail n'était pas renouvelé. Mais ils se sont installés dans le village d'où ils ne sont partis qu'en 1901, après le vote de la loi sur les associations dont les congrégations étaient exclues.

Consultation de M^e Lanfranc de Panthou³⁴

18 septembre 1886

Affaire du Mont Saint-Michel

Discussion juridique de la question en cas de contestation effective

En présence de la difficulté soulevée par l'Administration, en ce qui concerne les objets mobiliers décrits dans le paragraphe du procès-verbal en date du 18 août dernier, commençant par ces mots « Indépendamment des objets ci-dessus...etc. » et finissant par ceux-ci « et un orgue placé derrière le maître-autel³⁵. », il importe en vue de la solution ultérieure de la question, de prendre les plus grandes précautions, afin de ne pas laisser compromettre une situation qui, en ce moment, est bonne, aussi bien en droit qu'en équité.

Tous les objets en litige sont destinés au culte et doivent être, avec soin, présentés comme n'ayant jamais appartenu à l'Etat, propriétaire de l'abbaye, mais bien à l'évêque, chargé seul d'organiser le culte dans l'abbaye au moment où elle cessa d'être une prison d'Etat, et fut livrée à l'évêché.

C'est à ce titre, c'est dans ce but que l'évêque vint occuper, ou fit occuper par des religieux les lieux à lui loués et dont l'église ne fut considérée que comme accessoire nécessaire, suivant comme tout accessoire le sort du principal, attendu qu'il n'y a pas de culte sans église et que aujourd'hui encore les occupants sont reconnus, par l'Etat lui-même, comme chapelains du Mont Saint-Michel.

En outre, et dans tous les cas, il y a eu, du consentement de l'Etat, une occupation de fait, ajoutée à l'occupation de droit, des autres bâtiments, résultant du bail lui-même³⁶. Si l'Etat ose soutenir qu'il lui serait dû une indemnité pour cette occupation de fait non prévue au bail, qu'il le fasse, mais c'est une autre question et cela ne changerait en rien la nature du fait, ni ses conséquences juridiques.

La loi prévoit bien des cas où le propriétaire du sol, ou d'un édifice, a le droit de retenir ce qui y a été ajouté ou apporté par l'occupant mais à une double condition dont il ne peut être question en cas d'occupation locative. C'est dans le cas 1^o où l'on est venu occuper l'immeuble en se prétendant ou se croyant propriétaire et qu'on est ensuite évincé, 2^o où l'on ne s'est pas contenté d'apporter des objets mobiliers mais où l'on a incorporé au sol, au fonds, ces objets mobiliers, soit par construction, soit par plantation (articles 553 et 555 du code civil).

Ces deux conditions font ici absolument défaut : l'absence d'une seule suffirait pour condamner la thèse de l'Etat.

³⁴ Document n° 105 du dossier intitulé le Livre vert des archives du presbytère du Mont-Saint-Michel.

³⁵ Nous ne disposons d'aucune information sur cet orgue que l'on voit sur une photo du chapitre sur le Mont-Saint-Michel de la Normandie monumentale et pittoresque, vers 1895. Cet instrument a dû disparaître pendant les travaux de restauration du chœur de l'église abbatiale au tout début du XX^e siècle.

³⁶ La location comprenait les logis abbatiaux, une partie des bâtiments romans de l'ouest et du nord et les Fanils ; la Merveille, l'église abbatiale et ses cryptes ne faisaient pas partie de la location, mais le locataire en avait la garde.

Qu'on ne parle pas, non plus, ici d'immeubles par destination³⁷. 1^o Les objets revendiqués par l'évêché n'ont pas été placés sur le fonds par le propriétaire, par l'Etat. Or le propriétaire seul a le droit et le pouvoir de créer des immeubles par destination (art. 524 et 525). 2^o Il faut, de plus, et cette seconde condition manque en fait absolument, que les objets mobiliers, pour devenir immeubles par destination, soient scellés à plâtre, chaux ou ciment, ou qu'ils ne puissent être détachés sans être détériorés, ou sans briser ou détériorer la partie du fonds à laquelle ils sont attachés (art. 525). Pour les statues notamment, elles ne sont immeubles par destination que si elles se trouvent dans une niche placée exprès pour les recevoir (même article). Rien de tel ici, et d'ailleurs encore une fois, ces questions d'immeubles par destination ne peuvent s'agiter que de propriétaire à propriétaires successifs, et jamais de propriétaire à locataire. Tout ce que l'on peut demander, sauf exception dans le bail, c'est que le locataire rende les lieux par lui occupés dans l'état où il les a reçus. Ici la question ne fait pas [de] difficulté, et s'il y a des détériorations du fait des occupants, ils sont prêts à les réparer. Mais, comme tout occupant de droit ou de fait, à titre de jouissance fermière et non propriétaire, l'évêché et les chapelains ont le droit d'enlever tout ce qu'ils ont apporté, comme tout locataire, comme tout occupant, en vertu de ce grand principe consacré par l'équité et dont les textes ci-dessus ne sont que la consécration, à savoir qu'on n'est censé avoir voulu incorporer quelque chose à un fonds que lorsqu'on s'en est dit ou cru propriétaire. L'incorporation définitive ne saurait être le fait de l'occupant provisoire ; les mots jurent ensemble. D'ailleurs ici, encore une fois, il n'y a pas eu d'incorporation mais simple placement, simple dépôt, donc à titre transitoire et adéquat à l'occupation elle-même et à sa nature.

L'Etat sera-t-il plus heureux en soutenant que les objets en litiges lui paraissent provenir de dons faits plutôt à l'abbaye du Mont Saint-Michel qu'aux locataires (on voit que la qualité de locataire, par parenthèse, la seule vraie, est ici formellement reconnue par les représentants de l'Etat).

Nous ne le croyons pas.

1^o Il faudrait prouver que tous les objets proviennent de dons en nature, *in specie*, et non d'achats faits par les représentants de l'évêché, à l'aide d'offrandes faites en argent, lesquelles auraient dû, dans le système de l'Etat, passer par sa caisse à lui, sinon sa thèse, en fait, manque déjà d'une base sérieuse. N'est-il pas au contraire certain que c'est l'évêché qui a seul provoqué les quêtes, les offrandes auxquelles est dû l'achat de la statue, des autels, des couronnes³⁸, etc... De quel droit l'Etat soutiendrait-il que cela lui a été offert, quand le contraire, en fait, est prouvé.

2^o Que si on invoque les présomptions, il ne faut pas oublier qu'elles ne sont élevées par la loi à la hauteur d'une preuve qu'à la condition d'être graves, précises, concordantes (art. 1353) et que, de plus, elles ne sont pas reçues en matière excédant 150 f. que si elles sont appuyées d'un commencement de preuve par écrit (art. 1347 combiné avec l'art. 1353). Il faut tout cela quand on veut détruire les conséquences

³⁷ Edouard Corroyer soutenait en effet que l'autel d'argent et la statue de saint Michel, installés par les Pères de Saint-Esme dans le bras nord du transept de l'église abbatiale en 1873, étaient des « immeubles par destination ». Cela interdisait aux chapelains de les emporter pour les installer dans l'église paroissiale. Cela a été finalement possible une dizaine d'années plus tard.

³⁸ Les deux couronnes réalisées pour la cérémonie du couronnement de la statue de l'archange, le 3 juillet 1877. La première, offerte par le peuple de France, était due à l'orfèvre parisien Mellerio dit Meller ; la seconde avait été offerte par le pape qui l'avait fait réaliser par un orfèvre de Rome.

de la possession qui est un fait, à elle seule, générateur de la propriété, quand elle est paisible et légitime, ce qui est ici le cas pour l'évêché.

3° Et au-dessus de tous ces principes de droit, il y en a un de haute et suprême raison qui enlève à l'argument de l'Etat toute espèce de valeur sérieuse. A qui fera-t-on croire que la piété des fidèles a voulu faire don des offrandes aux dépens desquelles ont été acquis tous ces pieux objets³⁹, à l'Etat sous prétexte qu'il était le propriétaire foncier de l'abbaye, c'est-à-dire des murs, des pierres composant notre monument religieux et national ? Est-ce que ce n'est pas aux prêtres délégués de l'évêque et à ce dernier chargé d'organiser le culte qu'on a voulu donner les moyens de mener à fin cette organisation ? Et lorsque chaque pèlerin laissait dans le tronc ou dans la bourse des chapelains une offrande plus ou moins importante, est-ce à l'Etat qu'elle était destinée ? Et ces couronnes, avec les souvenirs pieux qui s'y rattachent, est-ce à l'Etat qu'elles ont été données ou à l'évêque chargé de les bénir ou de les faire bénir par le pape ?

Il est inutile d'insister : tous ces pieux souvenirs sont des dons de la foi, s'adressant au représentant autorisé de Dieu que l'on voulait adorer et prier dans un de ses sanctuaires les plus favorisés, et non à l'Etat, propriétaire des murs de l'édifice. Tous ces dons sont autant de manifestations de la vie spirituelle ranimée dans l'[un mot illisible] de ces vieux murs par le culte diocésain et non au [un mot illisible] donné aux droits du propriétaire foncier qu'il s'appelle l'Etat ou d'un tout autre nom.

A-t-on rien donné à l'Etat avant l'occupation par l'évêque ou les chapelains ? Et depuis que l'Etat a introduit un représentant dans l'abbaye sous la forme d'un prétendu gardien⁴⁰, quel est donc le don que celui-ci a recueilli ?

Enfin, ne sont-ce pas là des objets pieux, consacrés ou bénis ? Et quel usage en ferait donc l'Etat ? Nous n'en sommes pas encore aux messes laïques.

Par conséquent, c'est par un abus de raisonnement que Mr Corroyer et Mr Radiguet ont songé à soutenir que les donateurs ont voulu enrichir l'Etat et non le culte qui se célébrait avec l'assentiment de l'Etat, nous le voulons bien, mais qui vivait et se développait d'une vie indépendante. Un tel argument est condamné d'avance, c'est de la fantaisie : *hoc sunt optantis, non rationantis*.

Reffuveille, 18 septembre 1886

Lanfranc de Panthou

Dans les églises paroissiales, les objets du culte appartiennent aux fabriques, et non à la commune. Au Mont Saint-Michel, il n'y a pas de fabrique⁴¹, mais ce n'est pas un motif pour approprier l'Etat, car il y a l'évêché et ses chapelains chargés d'organiser le culte et faisant en ceci office de fabrique.

³⁹ Beaucoup de femmes ont offert des bijoux pour décorer la couronne de Mellier.

⁴⁰ Louis Roullin est arrivé à l'abbaye le 15 juillet 1881.

⁴¹ Si, il y en avait une mais pour l'église paroissiale Saint-Pierre.

Précautions à prendre en vue de l'échéance du 31 octobre 1886⁴²

D'après ce qui a été appris au soussigné, bien que le bail soit expiré le 1^{er} septembre courant, Monseigneur a été laissé en possession ou les chapelains pour lui, jusqu'au 31 octobre⁴³. C'est une prolongation de jouissance qui ne modifie ni la nature du droit d'occupation actuel, puisqu'elle n'en est que la prolongation, ni les droits de propriété appartenant aux occupants sur les objets mobiliers garnissant les lieux loués ou occupés, ou les ayant garnis, puisqu'il paraît qu'une partie de ces objets ont déjà été déplacés. Ces droits sont établis sommairement toutefois, dans la note ci-jointe. Donc jusqu'au 31 octobre, rien de plus à faire que ce qui a été fait.

Mais si, à partir du 31 octobre, le culte continuait à se célébrer dans la basilique, sans prolongation régulière et par écrit du droit d'occupation équivalent à un bail, il pourrait y avoir quelque péril pour le sort ultérieur des objets servant au culte, ou à la décoration pieuse de la basilique⁴⁴.

En effet, à partir du 31 octobre, Monseigneur, ou les chapelains, ne seraient plus chez eux mais chez un tiers qui s'appellerait l'Etat : ils n'auraient plus de droit propre à occuper les lieux. Partant, plus de raison de les meubler, si cette expression peut être employée. Dès lors encore, si cet état de choses se prolongeait surtout pendant plusieurs années, nul doute que quand, à un moment donné, qui peut venir un jour ou l'autre, on congédierait les représentants de l'évêché, on ne vint leur disputer la possession des objets en litige, en leur disant que n'étant pas chez eux depuis longtemps, ils n'ont droit de rien emporter des objets qui se trouveraient dans le local à eux prêtés, mais prêtés sans droit aucun, à leur profit, à une occupation locative ou analogue. Ils seraient censés alors, avoir depuis le 31 octobre 1886, célébré le culte pour le compte de l'Etat, et avec les objets fournis par ce dernier. Aujourd'hui au contraire, grâce au bail, et à l'occupation qui en a été la conséquence forcée, et tacitement reconnue sur la basilique⁴⁵, Monseigneur et les chapelains étaient chez eux, comme tout locataire, comme tout occupant en règle est chez lui. De là leur droit, établi ailleurs, sur les objets garnissant les lieux loués ou occupés au même titre et qu'ils étaient libres d'ailleurs de déplacer à leur gré, dans le périmètre de leur occupation jusque-là fondée sur un titre en règle.

Dès lors, il semble absolument prudent et nécessaire même ou de renouveler le bail, en spécifiant qu'il comprendra le droit d'occuper la basilique, ou, à défaut, et comme cela paraît certain, cela ne se peut faire, de faire bien constater par écrit, que si Monseigneur reste en possession précaire du monument, avec droit pour l'Etat de le lui retirer quand il le voudra, tous les objets servant de près, ou de loin, au culte dans le passé – autels, tableaux, couronnes, statues etc. etc. n'en sont pas moins la propriété

⁴² Pièce 106 du dossier intitulé *Le Livre vert des archives du presbytère du Mont Saint-Michel*.

⁴³ Ce délai supplémentaire de deux mois a été accordé par l'Administration sur les conseils d'Edouard Corroyer qui craignait qu'un déménagement à la fin du mois d'août, en période d'affluence, ne soit la cause d'incidents.

⁴⁴ Edouard Corroyer n'était pas hostile à ce que le culte fût maintenu dans l'église abbatiale ; il voulait seulement remplacer les Pères de Saint-Edme par d'autres prêtres. Mais pour cela, il aurait fallu que l'évêque de Coutances désavoue les Pères de Saint-Edme.

⁴⁵ L'église abbatiale et ses cryptes, comme la Merveille, ne faisaient pas partie de la location, mais le locataire en avait la garde (article 2 du bail de 1863).

de l'évêque diocésain ou des chapelains par lui préposés à la célébration du culte. Et qu'en un mot, l'Etat à la fin de la jouissance de fait, ne pourra rien retenir des objets mobiliers quelconques dont il vient d'être parlé, à moins de prouver que c'est lui qui les a fournis. Et il faudrait faire des objets actuels une exacte description, en amenant l'Etat à abandonner les ridicules réserves insérées par ses représentants lors du procès-verbal du 18 août dernier.

Faute de ces précautions, il continuera de planer sur la question une équivoque qui, à un moment donné, peut être dangereuse.

Reffuveille, le 18 septembre 1886

Lanfranc de Panthou



62 - Mont-Saint-Michel - La Couronne Saint-Michel (Trésor)
volée dans la nuit du 16 au 17 Août 1906

La couronne réalisée par l'orfèvre Mellerio : elle a été volée dans la nuit du 16 au 17 août 1906 ; elle était alors conservée dans la sacristie de l'église Paroissiale.

Carte postale ancienne, coll. H. Decaens.

Lettre du Père Robert à M. le vicaire général Durel⁴⁶ 18 septembre 1886⁴⁷

Pontigny, le 18 septembre 1886

Monsieur le Vicaire général,

J'ai reçu votre lettre en date du 16 courant par laquelle vous me faites savoir que Mgr l'évêque de Coutances⁴⁸ désirerait avoir mon avis sur les deux points suivants :

1° Croyez-vous toujours que la cessation temporaire⁴⁹ du culte dans la basilique entraînerait la cessation définitive⁵⁰ ?

2° Croyez-vous que le remplacement du Père Garnier⁵¹ puisse lever les objections de M^r Corroyer et faciliter le maintien de nos frères.

Je réponds à la première question que ma pensée est que la cessation temporaire du culte dans la Basilique n'en entraînerait nullement la cessation définitive, si l'Etat veut, consentir plus tard au retour du culte lorsque la Basilique sera restaurée⁵².

Depuis plusieurs années, nous avons passé au Mont-St-Michel des jours très difficiles, à cause du travail dans la Basilique. Mgr avait pensé alors que nous pourrions transporter le culte de St Michel dans l'Eglise paroissiale. J'y voyais un inconvénient. D'abord, notre habitation était à l'abbaye et de plus, nous espérions que le mouvement des ouvriers cesserait bientôt.

Mais actuellement, au lieu de cesser, le travail va encore augmenter puisqu'on va refaire les piliers du transept et élever une flèche qui doit remplacer la tour actuelle. Je regarde donc maintenant comme indispensable le choix de l'Eglise paroissiale pour en faire le centre du culte de St Michel en attendant que la Basilique soit restaurée et qu'on puisse y exercer, plus tard, le culte, si le Gouvernement veut l'autoriser⁵³.

Quant à la deuxième question, savoir : si le remplacement du Père Garnier pourrait lever les objections de M^r Corroyer et faciliter le maintien des Pères, je réponds qu'il est difficile de satisfaire entièrement M^r Corroyer d'autant plus qu'il se fâche contre tous ceux qui ne sont pas de son avis ou qui ne l'applaudissent pas.

Le P. Garnier est peut-être plus qu'un autre opposé et antipathique aux sentiments despotiques et haineux de M^r Corroyer parce que celui-ci persécutait parfois et injustement un certain nombre de ses paroissiens. Plusieurs fois aussi, il a flagellé du haut de la chaire les travaux du dimanche faits à l'abbaye par les ouvriers et par ceux qui les commandaient. Je sais que M^r l'architecte en fut très mécontent et même qu'il en fut courroucé.

⁴⁶ Ce document inédit est également conservé dans le dossier intitulé *Le Livre vert*, sous le numéro 108.

⁴⁷ Le Père Robert, supérieur des Pères de Saint-Etienne au Mont-Saint-Michel, est rentré à Pontigny au printemps 1890, pour raisons de santé ; il y mourut quelques mois plus tard.

⁴⁸ Mgr Abel-Anastase Germain, évêque de Coutances de 1876 à 1897.

⁴⁹ Souligné dans le texte.

⁵⁰ Id.

⁵¹ Le R.P. Jules Garnier était, depuis le 1^{er} juillet 1879, le curé de la paroisse du Mont-Saint-Michel.

⁵² C'est vrai qu'il était difficile de maintenir le culte dans l'église abbatiale pendant sa restauration.

⁵³ Par lettre-circulaire du 4 novembre 1886, Mgr Germain a suivi ce conseil en annonçant que : « jusqu'à ce que reviennent des temps meilleurs », le culte de saint Michel était transféré de l'église abbatiale à l'église paroissiale du Mont.

Le Père Garnier peut être remplacé facilement par un autre Père, si Mgr le juge à propos. Mais pour satisfaire M^r l'architecte, je suis porté à croire qu'il serait satisfait si nous disparaissions tous. Ce n'est cependant ni notre volonté, ni celle de Mgr, pas plus que celle des habitants de la paroisse et même celle de toute la contrée.

Pour faire trouver sa cause bonne et même excellente, il explique au Ministère comme ailleurs les choses à sa façon, en changeant absolument les rôles. Ainsi ce n'est pas nous qui sommes persécutés mais c'est lui. L'exacte vérité est qu'il nous a fait beaucoup souffrir, qu'il nous a laissés entièrement de côté et qu'il nous a traités comme des parias. Ce sont les cancans qui ont servi à faire son opinion sur nous. J'allais vous faire son histoire mais je me tais. Ce serait trop long.

Ce qu'il désire maintenant, c'est que l'Etat soit mis en possession de tous les objets qui ont été déposés entre nos mains pour le culte de St Michel⁵⁴. Mais j'ai la confiance que Mgr ne le permettra pas et les revendiquera comme seul et unique gardien des objets religieux dans son diocèse.

Agréez, Monsieur le Vicaire général, l'expression de mes sentiments respectueux.

Robert
S. [supérieur du] Mt St-Michel

P.S. Ma santé va un peu mieux.

⁵⁴ Il s'agissait notamment de l'autel d'argent et de la statue de saint Michel d'Alexandre Chertier que Corroyer considérait comme des « immeubles par destination » et qu'il retint donc dans l'église abbatiale. Ces meubles ne furent remis aux Missionnaires qu'au cours de l'automne 1893. Après leur nétoyage et leur restauration, ils purent enfin être installés dans l'église paroissiale, dans la chapelle aménagée à la base du clocher où ils se trouvent toujours. D'autres statues données aux Pères de Saint-Edme sont en revanche restées dans l'abbaye, comme la Vierge à l'Enfant provenant de l'abbaye d'Hautby qui est présentée actuellement dans la crypte Notre-Dame-des-Trente-Clerges.

Lettre du Père Robert à Mgr Germain⁵⁵

Pontigny, le 22 septembre 1886

Monseigneur,

J'ai l'honneur de faire passer ci-incluse à votre Grandeur la lettre que son Eminence le cardinal archevêque de Sens vient d'envoyer au R. P. Boyer⁵⁶ qui me charge de vous la communiquer.

Il me prie de rappeler à votre Grandeur que Mgr Bravard avait cherché, il y a vingt ans, à faire desservir l'abbaye du Mont Saint-Michel par d'autres prêtres⁵⁷, mais que son essai n'ayant pas réussi, il se souvint qu'il avait été prêtre auxiliaire dans la maison de Pontigny et que, si Mgr l'archevêque de Sens voulait lui envoyer quelques-uns de ses prêtres auxiliaires, il lui rendrait service.

Il lui adressa donc une demande en 1866. Mgr l'archevêque de Sens (alors Mgr Mellon de Jolly) voulut faire plaisir à Mgr l'évêque de Coutances, son ancien vicaire général, en lui envoyant le 1^{er} avril 1867, quatre de ses auxiliaires. Ceux-ci, après avoir beaucoup travaillé, spirituellement et matériellement, pour la gloire de saint Michel et aussi du monument, après avoir dépensé plus de 80 mille francs pour la restauration de l'abbaye, s'en voient éloignés par l'architecte qui tient à ne conserver qu'une apparence de culte transitoire dans la Basilique afin d'avoir une raison de s'emparer de tout ce qui a été donné depuis 20 ans pour l'Archiconfrérie et le culte de saint Michel.

C'est à vous, Monseigneur, que ces objets doivent revenir. Nous ne réclamons absolument rien pour nous, quoiqu'il nous en ait beaucoup coûté pour avoir certains d'entre eux. Nous croyons que votre Grandeur doit en avoir exclusivement la jouissance pour le service du culte du saint Archange et que l'Etat ne peut nullement se les approprier comme siens.

Mon opinion personnelle est que, si le P. Garnier restait curé de la paroisse et que l'Archiconfrérie et le culte de saint Michel fussent transportés dans l'église paroissiale sous la direction du supérieur des Pères, la dévotion au saint Archange n'en souffrirait pas, parce que tous nos efforts tendraient naturellement à la conserver et même à l'augmenter.

Daignez agréer les sentiments de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble serviteur.

Robert
S. [supérieur du] Mt St-Michel

⁵⁵ Document numéro 112 du *Livre vert*.

⁵⁶ Le Père Pierre Boyer a été le supérieur général des Pères de Saint-Edme jusqu'en 1892.

⁵⁷ Des missionnaires diocésains de Coutances, sous la conduite de l'abbé Lechaplais.

Lettre de M. le Vicaire général Durel au Père Robert⁵⁸

Coutances, le jour de la Saint Michel 1886

Mon Révérend et bon Père,

Voici la dernière dépêche de M. le Ministre des Cultes au sujet du Mont St-Michel. Monseigneur n'a jamais offert de remplacer le P. Garnier à la paroisse, mais seulement à la basilique et cela par un autre de vos Pères. C'est un détail que relèvera sa Grandeur, quelle que doive être d'ailleurs sa réponse à la dépêche dont il s'agit.

A l'heure présente, il s'agit donc pour Monseigneur d'abandonner totalement l'église de l'abbaye ou d'en confier le service restreint avec la paroisse elle-même à un prêtre du diocèse qui ne soit pas de votre société⁵⁹, tandis que vos Pères conserveraient leur situation de missionnaires, et le diocèse leurs précieux services (car vous connaissez assez Monseigneur pour bien savoir qu'en aucune mesure il ne se fera expulseur⁶⁰).

La question à résoudre ne manque pas de gravité et de plus elle est complexe. Aussi nous regrettons que ce matin même au plus vif de la discussion entre Monseigneur et M. le Ministre, un article d'ailleurs exact et bien fait, que nous venons de lire dans l'*Univers*, présente comme une nécessité pour Monseigneur une solution qui ne répond qu'à l'un des intérêts en cause.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur qui tient grand compte de votre sagesse, désire s'éclairer de vos vues sur le parti à prendre et vous prie de les lui exposer en toute liberté. C'est uniquement le meilleur que cherche et veut son zèle.

Agréez, mon bon Père, mes sentiments tout respectueux et dévoués en Notre Seigneur.

A. Durel
Vicaire général

Sa Grandeur accorde bien volontiers à l'auxiliaire que vous êtes [mot illisible] aux Pères du Mont pour le dernier trimestre de cette année les pouvoirs que vous désirez pour lui.

Savez-vous ce qu'est devenu l'ancien presbytère ?⁶¹

⁵⁸ Cette lettre inédite est conservée dans le dossier intitulé *Le Livre vert*, sous le numéro 109.

⁵⁹ Le Ministère voulait bien maintenir le culte dans l'abbaye, à la condition qu'il ne soit pas confié à un membre d'une congrégation religieuse. Il faisait donc pression sur l'évêque de Coutances et Avranches pour qu'il nomme comme curé du Mont un prêtre de son diocèse.

⁶⁰ Souligné dans le texte.

⁶¹ Au XIX^e siècle, les différents curés du Mont ont été logés dans des bâtiments loués par la commune, l'auberge de la Truie-qui-File puis la Maison Blanche. En 1886, le curé du Mont était un Père de Saint-Edme ; il logeait à l'abbaye et il n'y avait donc pas de presbytère. En quittant l'abbaye, les Pères de Saint-Edme ont fait construire un bâtiment connu aujourd'hui sous le nom de Salle Jeanne d'Arc pour loger celui d'entre eux qui exerçait la fonction de curé ; les autres missionnaires habitaient en face dans l'immeuble qui est devenu l'hôtel de la Vieille Auberge.

Réponse du Père Robert⁶²

Pontigny, le 30 septembre 1886

Monsieur le Vicaire général,

J'ai l'honneur de répondre à la lettre que vous m'avez envoyée avec la copie de celle de M^r le Ministre des Cultes à la date du 29 septembre, fête du saint Archange.

Puisque sa Grandeur veut bien me demander ma pensée sur la solution de la question de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, je ne ferai pas autre chose que de rappeler ce que je lui ai dit dans ma lettre du 22 septembre au dernier paragraphe.

Mon opinion personnelle, disais-je, est que si le P. Garnier restait curé de la paroisse et si l'Archiconfrérie et le culte de saint Michel étaient transportés dans l'église paroissiale, sous la direction du supérieur des missionnaires, la dévotion au saint Archange n'en souffrirait pas, parce que tous nos efforts tendraient naturellement à la conserver et même à l'augmenter.

Permettez-moi, Monsieur le Vicaire général, de faire ici quelques courtes additions.

1^o Le service du culte dans la Basilique devient actuellement impossible parce que la pluie tombe et envahit même les endroits les plus nécessaires au culte.

2^o La tour qu'on veut détruire pour mettre une flèche à la place, exigera un travail excessivement long. Ce n'est peut-être pas avant 10 ans que la Basilique puisse être rendue au culte. Qu'arrivera-t-il d'ici 10 ans ? Il semble que la divine Providence permet cette circonstance pour qu'on descende l'Archiconfrérie et le culte de saint Michel dans l'église paroissiale, sous la même direction des missionnaires.

3^o Il me paraît difficile d'établir sur une aussi petite paroisse deux pouvoirs religieux sans des inconvénients graves et inévitables.

4^o Si la paroisse en même temps que la Basilique nous est enlevée, nous serons au ban de l'opinion, et de plus foulés aux pieds de l'architecte triomphant et de tous ses subordonnés, sans compter les blessures que ressentira l'esprit religieux du diocèse et de beaucoup d'autres endroits.

J'aurais voulu vous parler de différentes erreurs de M^r le Ministre. D'abord il s'étonne que la lettre dont lui a parlé Monseigneur ait été connue. Mais qu'y a-t-il de plus étonnant que de voir qu'il l'ignore lui-même, tandis que beaucoup de journaux du temps l'ont reproduite au 26 novembre 1880.

De plus, il nous considère comme des prêtres réguliers⁶³ indépendants de l'autorité diocésaine et de la juridiction de l'Ordinaire⁶⁴ tandis que nous sommes des prêtres séculiers et auxiliaires sous la juridiction absolue de Mgr l'évêque du diocèse. M^r Garnier en particulier dont parle M^r le Ministre, est un prêtre du diocèse de Coutances.

Quant à l'article du journal l'*Univers*⁶⁵ paru hier, j'ignore qui l'a fait. Pour nous tous, nous sommes contre les articles de journaux. Je regrette l'apparition de cet article, surtout en ce moment.

Voilà, Monsieur le Vicaire général, ce que m'a inspiré l'annonce du lieu et le

⁶² Lettre conservée dans le dossier intitulé *Le Livre vert* sous le numéro 110.

⁶³ Souligné dans le texte.

⁶⁴ L'ordinaire, c'est l'évêque du diocèse.

⁶⁵ Souligné dans le texte.

respect pour Monseigneur de Coutances. Je vous prie d'assurer sa Grandeur que nous voulons être entre ses mains des enfants dociles et soumis.

Agréez, Monsieur le Vicaire général, l'expression de mes sentiments très respectueux.

Robert
S [supérieur du] Mt St-Michel



Le bras nord du transept de l'église abbatiale transformé en chapelle de saint Michel par les Pères de Saint-Edme ; c'est là qu'étaient installés l'autel en argent et la statue de l'archange d'Alexandre Chertier.

Photographie de François Bidet, vers 1875, coll. H. Decuën.

Complément de réponse du P. Robert⁶⁶

Pontigny, le 1^{er} octobre 1886

Monsieur le Vicaire général,

Je viens de m'apercevoir que je n'ai pas répondu à une question que vous m'adressiez, hier, à la fin de votre lettre. Vous me disiez : Savez-vous ce qu'est devenu l'ancien presbytère ?

L'ancien presbytère a été vendu avant que nous ne soyons au Mont Saint-Michel. Il est occupé actuellement par celui qui l'a acheté.

Le revendrait-il ? Je l'ignore. Toutefois, je ne le crois pas. De plus, je ne connais pas de maisons à vendre qui pourraient servir de presbytère.

Agréez, Monsieur le Vicaire général, l'expression de mes sentiments très respectueux.

Robert
S. [supérieur du] Mt St-Michel

⁶⁶ Pièce 111 du Livre vert.



Page 1 de couverture du livre Autour des images de saint Michel en Europe.

Bibliographie 2016

par Henry Decaëns

En hommage à Michel Nortier (1923-2007) dont l'amitié et les conseils m'ont encouragé à poursuivre et à développer cette rubrique bibliographique.

I - Livres et brochures

Autour des images de saint Michel en Europe : actes des 6^e rencontres historiques des Chemins du Mont-Saint-Michel, Vire, 8 mai 2014. - Vire : Association des Chemins de saint Michel, 2016. - 158 p. : ill. en noir et en coul. ; 21 cm.

ISBN 978-2-9519988-8-2. - 18 euros.

Ce livre bien illustré rassemble les actes des rencontres historiques organisées à Vire en 2014 par l'association des Chemins de saint Michel. Le thème de ces rencontres portait sur les représentations de l'Archange du XII^e au XVI^e siècle. Les neuf chercheurs qui y ont participé présentent ici de très intéressantes synthèses qui témoignent de la richesse et de la variété des images de saint Michel durant cette période et donc de la vitalité de son culte.

- Decaëns Henry : Le Mont-Saint-Michel. Rennes : Ouest-France, 2016. Non paginé [14 p.] : ill. en coul. ; 16 cm. (*Déplipoche*).

ISBN 978-2-7373-7204-9. - 5,90 euros.

Ce petit guide propose le plan du village et trois plans de l'abbaye (un par niveau), accompagnés d'explications sommaires mais utiles pour découvrir l'ensemble du Mont-Saint-Michel. Il est imperméable et indéchirable, car il est plastifié, et il est facile à plier. Il s'agit d'une édition bilingue, français-anglais.

- Decaëns Henry : Le Mont-Saint-Michel, 13 siècles d'histoire. Rennes : Ouest-France, 2016. - 127 p. : ill. en noir et en coul. ; 24 cm.

ISBN 978-2-7373-7236-0. - 15,90 euros.

Réédition d'un ouvrage paru en 2008 à la veille de la célébration du treizième centenaire de la fondation du Mont-Saint-Michel. La couverture a été entièrement refaite ; le texte a été mis à jour et l'iconographie quelque peu renouvelée.

- Kenna, Michael : Mont St Michel. Portland (Oregon) : Nazraeli Press, 2007/2008. Non paginé [84p.] : ill. en noir ; 30 cm.

ISBN 978-1-59005-205-1. - 75 euros.

Un très bel album présentant les clichés que le photographe Michael Kenna, l'un des plus grands maîtres du paysage en noir et blanc, a pris au Mont-Saint-Michel avec son boîtier argentique Hasselblad. De magnifiques tirages de ces photos ont été exposés dans la salle des Hôtes du 3 juin au 27 août 2016. Le prix du livre est malheureusement prohibitif.

- Porchon, Jean-Paul : Le Mont-Saint-Michel. La traversée, le nouveau paysage = The crossing, the new landscape. Dessins et aquarelles de Jean-Paul Porchon. La Rochelle : chez l'auteur, 2016. Non paginé [20 p.] : ill. en noir et en coul. ; 26 cm. 10 euros.

Jean-Paul Porchon, architecte conseil du Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, a participé aux travaux du rétablissement du caractère maritime. Il utilise l'aquarelle avec talent pour nous présenter les ouvrages réalisés, comme le barrage sur le Couesnon, le pont-passerelle, et le paysage magnifié par la reconquête du site maritime.

II - Articles

- *La baie... réinvente le Mont : journal d'informations du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 2104-7928), n° 14, hiver 2015-2016. - Beauvoir : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2016. - 4 p. : ill. en coul. ; 40 cm.

Ce numéro 14 de *La baie... réinvente le Mont* est sans doute le dernier puisque les travaux du rétablissement du caractère maritime du Mont sont maintenant terminés et que le Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel devrait disparaître. Il évoque la visite du chef de l'Etat, François Hollande, le 31 octobre 2015. Il donne aussi la parole à quelques-uns des acteurs de ce grand chantier.

- Bouet, Pierre : Saint Michel, l'Archange des eaux. - *Sources vives, la revue des Fraternités de Jérusalem*, n° 182, juin 2016, p. 54-60.

Pierre Bouet rappelle que saint Michel ne se contente pas d'agir dans le ciel, son empire s'étend aussi sur la mer et sur les eaux douces. Il y avait ainsi une source miraculeuse près de son sanctuaire du Mont-Gargan, au nord de la Pouille. En 708, l'Archange a demandé à saint Aubert d'installer un sanctuaire en son honneur sur le Mont Tombe où le ciel, la mer et la terre se confondent et parfois se confrontent. Il lui a également indiqué où se trouvait une source dont l'eau guérissait ceux qui étaient atteints de la fièvre. Enfin le plus beau des miracles accomplis par saint Michel est celui de la femme qui accouche dans la baie, cernée par la marée montante.

- Gandy, George : Dans quel but le Mont Saint-Michel a-t-il été fondé ? - *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, tome 92, année 2015, fasc. 444 (septembre), p. 221-236.

L'auteur revient sur la fondation du Mont en 708 par saint Aubert. On sait que celui-ci s'est inspiré du sanctuaire du Mont Gargan en Italie du sud. Mais les représentations de l'archange y étaient très différentes. Au Mont Gargan, saint Michel était un chef militaire puissant qui soutenait les Lombards et leurs alliés locaux. En revanche, au Mont Tombe, l'archange était le gardien du Paradis ; les pèlerins y venaient donc par esprit de pénitence afin de sauver leur âme au moment de la mort. C'est pour cette raison que saint Aubert a installé sur le Mont Tombe des clercs dont la mission consistait sans doute à entendre les pèlerins en confession et à célébrer des messes à leur intention.

- Gandy, George : Retour sur la fondation de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et le rôle du duc Richard I^{er} de Normandie. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 123, mars 2016, n° 1, p. 7-33.

L'historien George Gandy revient sur les circonstances de la fondation de l'abbaye bénédictine du Mont-Saint-Michel par le duc normand Richard I^{er} en 965. Il pense que la communauté de clercs installée par saint Aubert en 709 était toujours responsable du centre de pèlerinage. En remplaçant ces clercs par des moines bénédictins de Saint-Wandrille, Richard I^{er} aurait commis un geste politique pour faire la paix avec l'empereur Otton I^{er}, le roi Lothaire et le comte de Blois Thibaud. Mais le duc de Normandie se serait ensuite désintéressé de sa fondation ; la situation n'aurait changé que vers 1011-1015 avec la donation de Bretteville-sur-Odon par Gonnor, veuve de Richard I^{er}.

- Margo-Schwoebel, Florence : L'abbaye du Mont-Saint-Michel, gagner sur le rocher. - *Histoire antique et médiévale : abbayes romanes de Normandie* [Dijon : éditions Faton], hors-série n° 46, mai 2016, p. 40-45.

L'auteur, doctorante en archéologie, présente dans cet article les grandes lignes de la construction de l'abbaye romane du Mont-Saint-Michel. Elle rappelle tout d'abord les contraintes topographiques que les bâtisseurs du XI^e siècle ont dû surmonter pour édifier au sommet du rocher l'église abbatiale. Ils ont ensuite implanté sur les flancs du rocher, autour des premières travées de la nef de cette église, des bâtiments conventuels et une hôtellerie qui ont ensuite été transformés et agrandis au XII^e siècle.

Florence Margo-Schwoebel reste imprécise sur certains points qu'elle compte sans doute préciser et développer dans la thèse qu'elle prépare sur *l'abbaye du Mont Saint-Michel à l'époque ducal*.

- Le Mont Saint-Michel. Un joyau entre terre et mer. Histoire d'une merveille du Moyen Age. Un bijou d'architecture. Un site touristique unique. - *La Marche de l'histoire*, hors-série n° 7, 9 février 2016. - Naintré (Vienne) : Diverti éditions, 2016. - 98 p. : ill. en noir et en coul.

Un magazine abondamment illustré qui aborde plusieurs aspects de l'histoire du Mont-Saint-Michel ; cela explique sans doute les nombreux sous-titres de la page de couverture. Les articles, non signés, sont plutôt bien documentés. La présentation du monument, p. 50 à 83, est assez complète, mais elle ne suit ni l'ordre chronologique, ni le circuit de la visite ; on a donc un peu de mal à se repérer ! Ce magazine est richement illustré mais l'iconographie n'est pas toujours de très bonne qualité ; quelques photos, comme celle du cloître des pages 78 et 79, ne sont pas très nettes. On a même relevé quelques erreurs : ainsi la photographie de droite de la page 39 ne montre pas la foule des pèlerins attendant la baisse de la marée pour rejoindre le Mont, comme le précise la légende, mais l'excursion au Mont du IV^e congrès de la Fédération des syndicats patronaux du bâtiment du Nord-Ouest de la France, le 12 juin 1905 ; la photo de la page 81, « Les rosiers de Damas dans le jardin du Mont », ne représente pas le jardin du cloître de la Merveille mais celui du cloître de la cathédrale de Tréguier (Côtes d'Armor) !

Il n'en reste pas moins que ce hors-série présente de l'intérêt pour ses nombreux encadrés et pour ses belles pages sur les pèlerinages.

- Mont Saint-Michel. La baie des merveilles. – *Destination, le magazine du voyage avant le voyage*, n° 29. – Toulouse : Milan Presse, 2016. - 98p. : ill en coul. 5,95 euros.

Un joli magazine bien illustré qui présente l'histoire du Mont, le rétablissement de son caractère maritime, la baie, le village et l'abbaye, la renaissance de la vie monastique et des pèlerinages et enfin deux entreprises locales exemplaires : à Vains, la ferme Cara-Meuh, qui produit du lait et fabrique du beurre salé et des caramels, et les Tricots Saint-James, entreprise célèbre dans le monde entier pour ses tricots marins.

- *Le Miquelot* (ISSN 1765-5730), n° 21, janvier 2016. – Vire : Les Chemins de saint Michel, 2016. – 4 p : ill. en coul. : 30 x 21 cm.

Ce numéro du *Miquelot*, envoyé gratuitement aux adhérents des Chemins de saint Michel, fait le bilan des actions 2015 de l'association. Et il annonce le programme des diverses manifestations prévues en 2016.



Le cloître de la Merveille au cours de l'été 2016, avec une sphère au centre du jardin intérieur.

Cliché H. Decaens.



La montée vers l'abbatiale du pèlerinage des grèves, le 25 juillet 2015.
Les frères et sœurs de Jérusalem sont en tête.
Cliché H. Decaens.

Le Millénaire et le retour d'une communauté monastique¹

« Qui que tu sois donc, qui te hâtes vers la patrie céleste, accomplis, avec l'aide du Christ, cette petite Règle élémentaire écrite par nous. Et alors, sous la garde de Dieu, jusqu'aux plus hautes cimes de la doctrine et des vertus que nous avons mentionnées ci-dessus, tu arriveras. »

Règle de saint Benoît,
Epilogue

En 1966, fut décidée, à l'initiative du R.P. Michel Riquet, la célébration du millénaire de l'installation des bénédictins de Saint-Wandrille au Mont-Saint-Michel. Venant de treize pays, quatre-vingt-trois moines de trente-deux abbayes formèrent une communauté de prières pendant un an, de l'automne 1965 à celui de 1966. On restaura, à cette occasion, le culte dans l'église abbatiale abandonnée depuis 1886. Un des prieurs de cette communauté temporaire fut Bruno de Senneville, du monastère du Bec-Hellouin. A la fête de saint Michel, le vingt-neuf septembre 1966, les religieux accueillirent orthodoxes, juifs et musulmans pour une cérémonie œcuménique dans l'abbatiale. Quelques semaines plus tard, en octobre, les moines regagnaient leurs abbayes. Feu de paille que n'accepta pas un moine à la volonté et au charisme peu communs, Bruno de Senneville. Avec l'accord de son abbé et de l'évêque de Coutances, il revint trois ans plus tard². La même année, l'évêque de la Manche, Mgr Wicquart et le ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, André Malraux, signèrent une convention sur la restauration permanente du culte dans l'église abbatiale en dehors des heures de visite³. L'article IV stipulait : « Le chœur gothique et les chapelles rayonnantes sont spécialement réservées au recueillement et il sera recommandé aux gardiens et conférenciers de veiller à ce que le public observe une attitude déferente. » Ainsi, depuis le premier juin 1969, une messe y est célébrée chaque jour.

L'évêque de Coutances imaginait pour l'animation spirituelle l'installation d'une communauté « estivale » partant à l'automne avec le reflux des touristes. Frère Bruno ne partageait pas cet avis, il envisageait, au contraire, la permanence du rétablissement monastique. Les monastères bénédictins furent sollicités pour un essaimage vers le Mont-Saint-Michel. Quelques moines s'y établirent pendant plusieurs mois, mais la rigueur de la convention avec l'Etat, les contraintes particulières d'un monument historique, l'austérité des lieux peu adaptés à une occupation pérenne ne permettaient pas, selon eux, le respect de la règle de saint Benoît, telle qu'ils la vivaient dans leurs abbayes.

Pour subvenir à leurs besoins et perpétuer la tradition de l'accueil, Bruno de Senneville et frère François Lancelot qui l'avait rejoint en 1972, depuis l'abbaye de Boquen, durent accepter une activité salariée fort éloignée de leurs préoccupations spirituelles et de leur vie au Mont : l'assemblage de totalisateurs de kilomètres pour

¹ Pour commémorer le cinquantième des fêtes du Millénaire de la fondation de l'abbaye bénédictine du Mont-Saint-Michel, nous reproduisons, avec l'autorisation de Jean-Luc Legros, un chapitre de son livre *Le Mont-Saint-Michel dans l'histoire*, publié aux éditions du Phare en 2001.

² Le 29 avril 1969.

³ Cette même convention mettait à disposition des « locaux destinés à l'habitation des desservants culturels. »

compteur de voitures⁴. Peu à peu, s'agrégea autour d'eux une communauté nouvelle d'hommes et de femmes qui cherchaient dans la voie bénédictine et sur le Mont-Saint-Michel le chemin de leur accomplissement en Dieu : « Il fallait être fait pour le Mont, c'est-à-dire entre autre être solide, physiquement et moralement, ignorer la claustrophobie, avoir le goût de la solitude en même temps qu'un sens constant de l'ouverture et de l'accueil ; mais aussi, savoir éviter les occasions trop faciles de rencontres inutiles, tout le monde se connaissant sur le Rocher, et ne pas craindre un certain isolement car le Mont est quand même une île, une forteresse, et un peu une prison ! Et nous ne parlons ni des marches, ni de son climat... »⁵

Les rudes conditions du Mont mirent à mal plusieurs vocations. En 1984, la Communauté « Association Publique de Fidèles du Christ » composée de frères et de sœurs reçut la reconnaissance canonique de l'évêque de Coutances et Avranches, Mgr Jacques Fihey. La visite au Mont-Saint-Michel, pendant une semaine, du noviciat de l'abbaye Saint-Remacle de Wavremont⁶ permit la découverte par les deux communautés de leur profond accord spirituel. En 1989, l'abbaye de Wavremont acceptait le parrainage de leurs frères et sœurs bénédictins du Mont. Premier prieur de la Communauté, Bruno de Senneville fut remplacé par le père André Fournier en 1989. Pour vivre au Mont, il fallait une constitution particulière, mais le Mont défait aussi les hommes. Bruno de Senneville dut quitter l'abbaye en novembre 1992, les centaines de marches avaient eu raison de sa volonté et de son corps.

Les statuts de la communauté précisait qu'elle « a pour but de stimuler en chacun de ses membres la recherche d'une vie chrétienne plus parfaite, de célébrer la Liturgie et d'offrir un lieu d'accueil à ceux et celles qui veulent bénéficier d'une aide spirituelle, à l'Abbaye, ou éventuellement, en d'autres lieux. » La vocation première était donc la prière, la seconde l'accueil. Le diocèse de Coutances loua à la Caisse des Monuments historiques⁷ une partie des anciens logis abbatiaux consacrés à la vie, la prière, l'accueil et le travail. Les sœurs logèrent dans le village au monastère Sainte-Catherine – logis Saint-Symphorien – loué également à la Caisse. De gros travaux de chauffage et de salubrité durent être entrepris pour que les cellules monastiques ne soient pas trop monacales dans un lieu aussi contraignant.

Le manque de chambres et le petit nombre de frères et sœurs empêchèrent de répondre à toutes les demandes des retraitants et hôtes de passage, seuls ou en groupe, croyants ou non, qui dans une recherche de liberté spirituelle pouvaient se poser la question de saint Michel : « Qui est comme Dieu ? »

La communauté regroupa autour d'elle une quarantaine d'oblats et put compter sur le soutien actif de l'Association des Amis du Grand Degré. Cette association, loi de 1901, constituée en octobre 1974 avait pour objet dans ses statuts : « L'aide et le soutien de la communauté de l'abbaye, dans ses diverses tâches d'accueil matériel, intellectuel et spirituel, compte tenu de la destination primitive des lieux. » Jean-Pierre Ferrini⁸ relate sa rencontre avec le poète et essayiste Robert Bréchon lors de l'assemblée générale de

⁴ Pour l'uomo Jaeger installée dans la région de Caen.

⁵ Bruno de Senneville.

⁶ Dans les Ardennes belges.

⁷ Avant 1996, la location était faite aux Domaines. La Caisse nationale des Monuments nationaux est devenue le Centre des Monuments nationaux.

⁸ Cet épisode est raconté dans Robert Bréchon, *Echos, reflets, mirages*, Édition Aden 2003.

l'association des Amis du Grand Degré à Paris⁹ : « Cette association avait été créée par les quelques religieux qui résidaient à cette époque au Mont-Saint-Michel. Après plusieurs séjours ou « retraites » dans leur abbaye, j'étais devenu membre, trouvant là peut-être un « rocher » où arrimer les incertitudes de mon âge. (...) Le « Grand Degré » est l'escalier qu'on emprunte pour monter de l'abbaye à l'abbatiale, au sommet du Mont. En repensant à ces années, je constate stupéfait combien elles furent pieuses. J'avais même entraîné mon amie qui devint elle aussi une « amie du grand degré ». L'âme de l'association reposait sur un moine qu'on disait un peu fou¹⁰, le Père Bruno. J'entends encore sa voix chaude dans le vide glacial de l'abbatiale qui conjugait durant les homélies Rimbaud¹¹, le Cantique des cantiques et l'Evangile. Nous dormions dans de petites cellules¹² dont les fenêtres ouvraient à pic sur les paysages marins qui entourent le Mont-Saint-Michel. »

La communauté participait aux activités du village montois : le secourisme, les sapeurs pompiers, le bureau d'aide sociale ou l'office de tourisme. Devenue trop petite par manque de vocations, les quelques frères et sœurs encore présents durent quitter l'abbaye. Ils furent remplacés le 24 juin 2001 par les Fraternités monastiques de Jérusalem regroupant moines et moniales. L'accueil des retraitants ne se faisant plus dans l'enceinte de l'abbaye mais au village.

Jean-Luc Legros



Cette magnifique salle du Logis abbatial (fin du XIV^e siècle) a servi de réfectoire aux moines pendant les fêtes du Millénaire de la fondation de l'abbaye en 1965 et 1966. A partir de 1969, elle est devenue le réfectoire de la communauté créée par le Père de Senneville. Elle est depuis 2001 le réfectoire des frères de Jérusalem. Cliché H. Decaens.

⁹ L'assemblée générale avait lieu alternativement à Paris et au Mont-Saint-Michel.

¹⁰ Le père Bruno, par un renversement de perspective, pouvait répondre avec le brin qu'on lui connaissait que les voies de Dieu étaient contraires à la sagesse ordinaire des hommes. La sagesse ordinaire, en effet ne pouvait pas imaginer le retour d'une vie religieuse après le départ des pères de Saint-Edme en 1886.

¹¹ Passionné de poésie et d'art, le père Bruno plus d'une fois nous fit le commentaire, avec un plaisir évident, d'un tableau dont la reproduction était accrochée dans le réfectoire des moines : le repas de noces peint par Bruegel. Il y décriait une jambe en trop parmi les serviteurs de la fête et il aimait partager malicieusement cette bizarrerie avec les hôtes.

¹² Pour l'avoir vécu pendant des retraites au cours de plusieurs années avec la communauté la prise du petit déjeuner dans le silence après le froid glacial des cellules, pendant la nuit, devenait un intense bonheur !



Le Père Bruno de Senneville à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, vers 1970.

En mémoire du Père Bruno de Senneville 1927-2016

Le Père Bruno de Senneville est décédé dans sa 89^e année le 5 mai dernier, jour de l'Ascension, chez les Petites Sœurs des Pauvres à Saint-Malo. Il a été inhumé le 9 mai dans le cimetière du Mont-Saint-Michel, au pied de l'abbaye qu'il a tant aimée.

Nous l'avions rencontré en juillet 1965 lorsqu'il préparait les fêtes du millénaire de l'arrivée des moines bénédictins au Mont-Saint-Michel et il était rapidement devenu un ami. Il disait souvent que sa vocation monastique était née à l'âge de cinq ans, en visitant le Mont. Mais comme il n'y avait pas de communauté religieuse dans l'abbaye, il s'était résolu en 1945 à prendre l'habit monastique chez les Bénédictins de la congrégation du Mont-Olivet à Corneilles-en-Parisis (Val-d'Oise). En 1948, sa communauté reprit l'abbaye du Bec Hellouin (Eure) qui était désaffectée depuis la Révolution. Il en a été le cellierier, puis le sous-prieur. Pour faire vivre sa communauté, il a notamment créé un atelier de céramique qui est encore très actif.

En 1961 les Amis du Mont-Saint-Michel ayant lancé l'idée de célébrer le millénaire de l'installation des moines bénédictins au Mont, Bruno reçut de son Père abbé, dom Paul Grammont, la mission de suivre l'organisation de la commémoration. Il est ainsi devenu tout naturellement le prieur de la communauté temporaire qui a vécu dans l'abbaye du Mont pendant les fêtes du millénaire, du 10 au 29 septembre 1965 et du 28 avril au 16 octobre 1966. Il a mis toute sa foi, son charisme et son intelligence pour que cette célébration soit pleinement réussie. Mais une fois les fêtes terminées, il a dû rentrer au Bec, ce qui n'a sans doute pas été facile à accepter.

Son histoire avec le Mont n'était pourtant pas terminée ! En 1969, Mgr Wicquart, évêque de Coutances et d'Avranches, ayant signé avec le ministère de la Culture une convention permettant le retour permanent des moines dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel, Bruno a su convaincre dom Grammont de le laisser partir à nouveau pour créer au Mont une nouvelle communauté. Un moine de Wisques (Pas-de-Calais), le Père Michel Hecquet, le rejoignit mais il regagna son monastère dès la fin de l'été. L'année suivante, un moine cistercien, le Père François Lancelot, vécut avec lui durant cinq mois ; il revint en juin 1973, après la dissolution canonique de la communauté monastique de Boquen. Un troisième homme, André Fournier, se présenta en 1976 ; après avoir suivi des études au grand séminaire de Caen, il a été ordonné prêtre en 1984. La nouvelle communauté accueillit également quelques sœurs : Marie-Françoise, Marie-Thérèse, Thérèse et Brigitte.

Bruno a été le prieur de cette communauté de 1969 à 1989. Pour assurer l'équilibre matériel des membres de celle-ci, il signa un contrat avec la société Jaeger. Un petit atelier fut donc installé dans les logis abbatiaux pour monter des compteurs de voitures qui arrivaient à l'abbaye en pièces détachées. Mais il préféra bientôt développer l'accueil des retraitants qui, en échange, soutenaient financièrement la communauté. Nombreux sont ceux qui, trente ou quarante ans après, se souviennent encore de

l'accueil chaleureux qu'il ont reçu dans l'abbaye. Bruno créa aussi en octobre 1974 une association, les Amis du Grand Degré, qui avait pour objet d'aider et de soutenir la communauté « dans ses diverses tâches d'accueil matériel, intellectuel et spirituel » ; les réunions annuelles de l'association donnaient lieu à des rencontres amicales vivifiantes.

Le prieur ne se contentait pas de préparer les homélies qu'il prononçait durant la messe célébrée tous les jours à 12h15 dans l'église abbatiale, il était aussi le cuisinier de la communauté et des hôtes reçus par celle-ci. Bruno était capable de préparer des plats simples et bons. Lorsqu'il avait un peu de temps, il aimait également descendre dans la rue du village pour aider le cuisinier du Mouton Blanc, Jean-Marc Amiot, ou celui des Terrasses, Gustave Letertre. Il était d'ailleurs pleinement intégré à la vie locale ; il était pompier volontaire et faisait partie du Conseil d'administration de l'Office de tourisme.

Bruno avait une grande passion pour l'aménagement des jardins. Il disait souvent qu'il descendait d'André Le Nôtre ! Il donnait des conseils à ceux qui voulaient créer un jardin ou transformer le leur. Yves-Marie Froidevaux lui-même l'avait consulté lorsqu'il dessina en 1966 le plan du jardin du cloître de la Merveille.

On ne sait quand Bruno trouvait le temps de lire, mais il aimait beaucoup la littérature, s'intéressant tout spécialement à l'œuvre de Balzac. Il a lui-même écrit deux petits livres sur le Mont¹ et il a publié des articles dans des revues comme le bulletin des Amis du Mont-Saint-Michel. Cela lui a valu de recevoir la médaille d'officier des Arts-et-Lettres en 1978.

Il était également un grand mélomane. Il assistait toujours avec plaisir aux concerts organisés dans l'abbaye par les Heures musicales du Mont-Saint-Michel. Il tenait aussi à ce qu'il y ait de la musique d'orgue pendant la messe ; Francis Prod'homme, deuxième titulaire de l'instrument commandé en 1965 par le Comité du millénaire au facteur d'orgue nantais, Beuchet-Debierre, était donc très souvent sollicité.

Membre du Conseil d'administration de notre association, Bruno ne manquait aucune de nos réunions. Il suivait avec beaucoup d'intérêt les études sur le rétablissement maritime du Mont.

Malgré un emploi du temps très chargé, il répondait toujours favorablement aux demandes des médias. Il savait en effet que c'était un moyen de communication utile pour faire connaître l'action de sa communauté.

En 1989, Bruno ne souhaitant pas se représenter comme prieur dut s'effacer devant celui que la communauté avait régulièrement élu, le Père André Fournier. Lui qui avait toujours été le premier accepta avec humilité d'être désormais le dernier. Mais cela ne dura pas très longtemps car sa vitalité débordante avait eu raison de sa santé ; à cause des marches, il ne pouvait plus vivre dans l'abbaye qu'il dut quitter définitivement en 1993. Il devint alors vicaire à la paroisse Sainte-Croix de Saint-Malo, son pays

¹ Ils sont illustrés de photographies de Jacques Verroust et ont été publiés par Julien Nicolle qui était alors maire du Mont-Saint-Michel.

d'origine, avant d'intégrer, toujours pour raisons de santé, la maison des Petites Sœurs des pauvres de Saint-Malo à partir de 1998. C'est là qu'il s'est éteint aux vigiles de l'Ascension.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme exceptionnel qui a su redonner son âme à l'abbaye du Mont-Saint-Michel en y réintroduisant la vie simple de prière et d'accueil des moines bénédictins.

Henry Decaëns



Le Père Bruno de Senneville à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, vers 1970.



L'arrivée du « Passeur » au Mont-Saint-Michel.

Cliché H. Decaens.

Le syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel et la filiale de Transdev condamnés par la cour administrative d'appel de Nantes

Le 17 novembre 2015, le tribunal administratif de Caen a annulé la délibération prise le 3 avril 2013 par le syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel qui autorisait notamment la Compagnie des parcs et passeurs du Mont-Saint-Michel, filiale de Transdev, à augmenter de 40% les tarifs du parc de stationnement à compter du 3 juin 2013¹. Cette annulation a pris effet le 1^{er} janvier 2016.

Le syndicat mixte et son délégataire, la compagnie des parcs et passeurs, ont intenté un recours devant la cour administrative d'appel de Nantes afin d'obtenir un sursis à l'exécution du jugement du 17 novembre 2015. Dans l'arrêt rendu le 14 juin 2016, la cour administrative d'appel a rejeté ce recours ; le syndicat mixte n'a pas eu besoin d'un délai supplémentaire puisqu'il a été capable d'adopter « une grille tarifaire provisoire » le 3 décembre 2015, soit quinze jours après la lecture du jugement du tribunal administratif, « dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle grille au printemps 2016 ».

La cour administrative d'appel devrait examiner l'affaire sur le fond dans les prochains mois.



Le « Passeur » et la navette assurant la liaison avec la gare de Pontorson sur le pont-passerelle.
Cliché H. Decaens.

¹ Les Amis du Mont-Saint-Michel, tome XVI, n° 121/1, mars 2016, p. 61.



La tour et la flèche de l'église abbatiale vues des jardins de l'abbaye.
Cliché H. Decaëns



SAINT JAMES®
Né de la mer®
www.saint-james.com



In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porriónais - BP 440

50304 Avranches Cedex

Tél. : 02 33 79 02 00

Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité - Audit - Gestion - Conseil - Social et paies - Juridique
Membre de **Deloitte** www.inextenso.fr



La Maison du Vin

Spécialiste du vin à Granville

Particuliers et Entreprises

150 m² d'exposition

21 rue Jeanne Jugan

P 02 33 50 81 54 50400 GRANVILLE

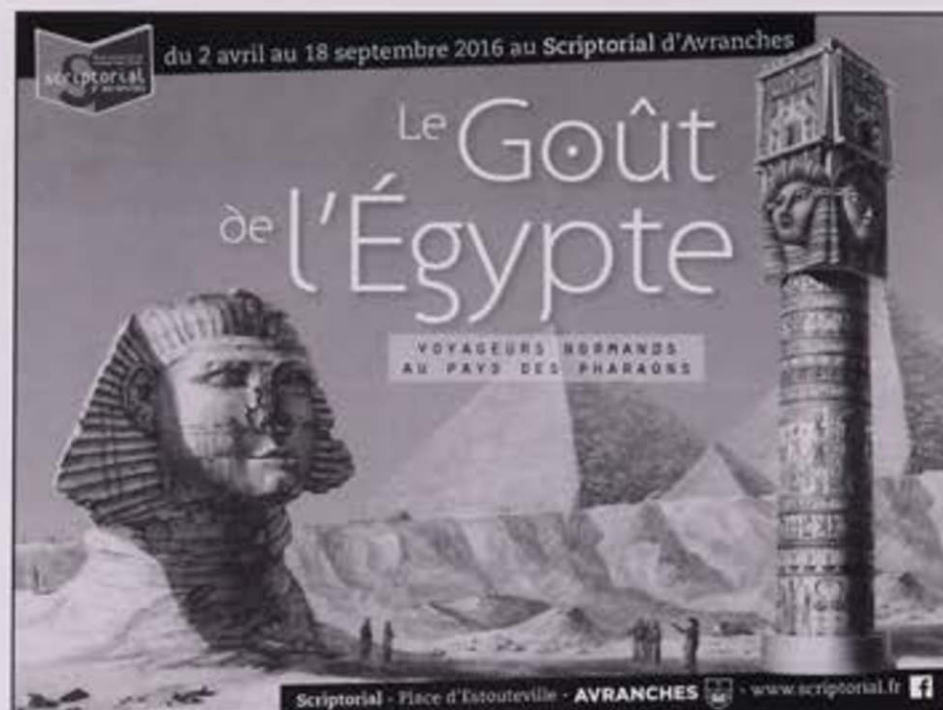


Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Cauté - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malecotimprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26

MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- Une page entière 150 € par Revue tirée à 450 exemplaires
- Une demi-page 80 € par Revue tirée à 450 exemplaires
- Un quart de page 45 € par Revue tirée à 450 exemplaires

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).

Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)
- L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938), rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : 6 €
- N°52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : 6 €
- N°110 (2005) à N°114 (2009), en très bon état : 8 €
- N°115(2010) à N° 119-IV (décembre 2014), en très bon état : 10 €

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

• Le retour de l'Archange	p. 129
• Lancement de la campagne de mécénat pour le cloître	p. 135
• Le baptême de la rose « Merveille du Mont-Saint-Michel »	p. 137
• Itinéraire de Bretagne par Dubuisson-Aubenay en 1636	p. 139
• Le voyage de Pierre Thomas, sieur du Fossé, en 1691	p. 147
• Documents inédits sur le non renouvellement du bail de location de l'abbaye aux Pères de Saint-Edme en 1886	p. 157
• Bibliographie 2016	p. 175
• Le Millénaire et le retour d'une communauté monastique	p. 181
• En mémoire du Père Bruno de Senneville	p. 185
• Le Syndicat mixte et Transdev condamnés	p. 189

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdu MontSaintMichel.com

e-mail : contact@lesamisdu MontSaintMichel.com

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

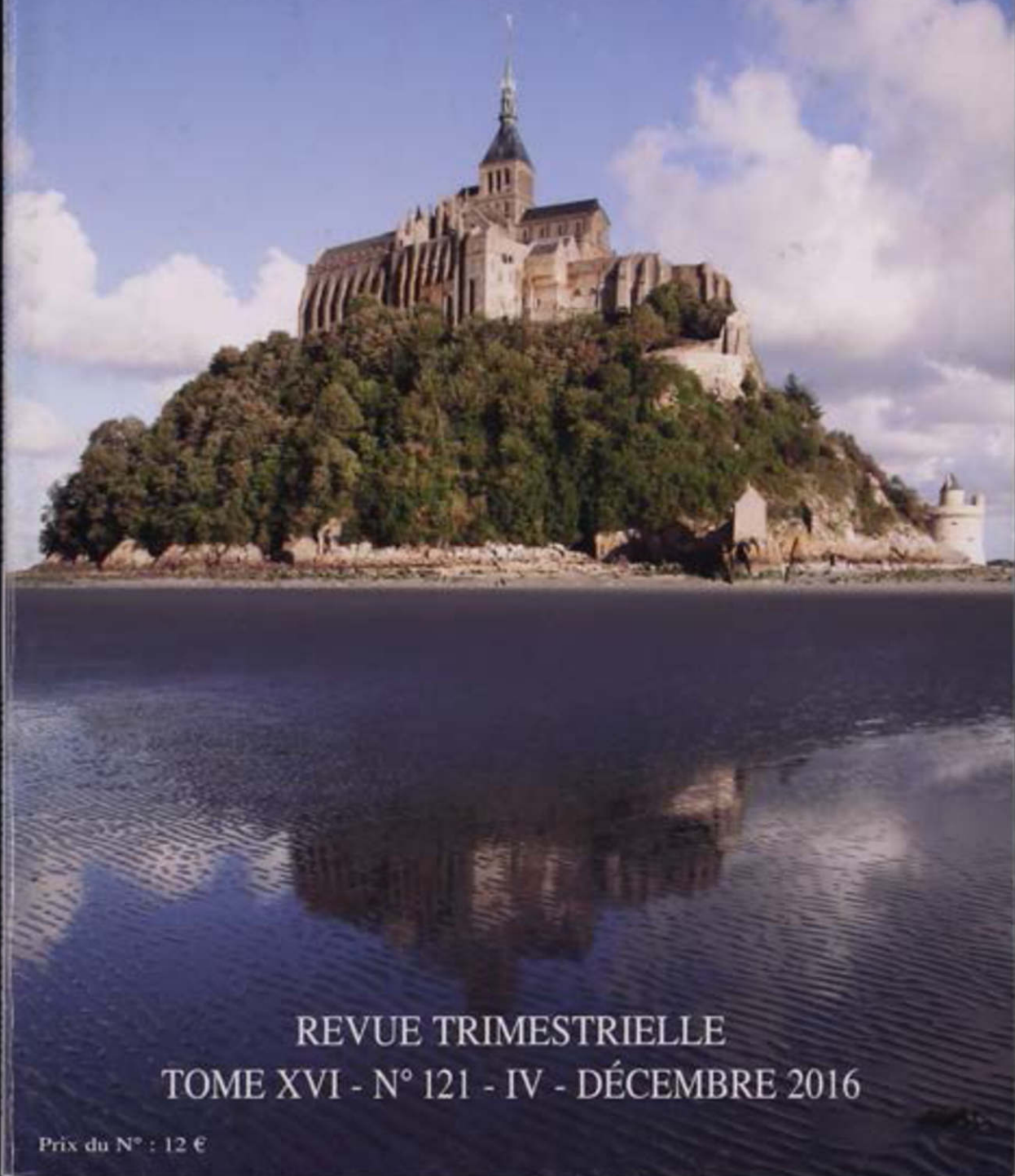
Commission paritaire AS n° 0221 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XVI - N° 121 - IV - DÉCEMBRE 2016

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur :	M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M ^{me} Pascale CHAVÉRIAT
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON M. Jean-Pierre DELALANDE Père André FOURNIER Père Michel LE BLOND M. Jean-Luc LEGROS, Secrétaire de rédaction M. Patrick PERRIN M. Antoine ROUSSELLE, Archiviste M. Jean-Marie VANNIER

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT ANNEE 2017

Monsieur :
Prénoms :
Adresse :
Ville : Code postal :
Courriel :
Tél. fixe : Portable :
Année de naissance : Profession :
Madame :
Prénoms :
Adresse :
Ville : Code postal :
Courriel :
Tél. fixe : Portable :
Année de naissance : Profession :

N.B. : Merci de joindre une photographie de chacun des adhérents inscrits sur ce bulletin.

Montant des cotisations

Il est rappelé que la cotisation 2017
est valable du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Adhésion à l'Association avec abonnement à la Revue (4 numéros annuels de 64 pages, chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
 - Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
 - Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
 - Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
 - Adhésion Individuelle à l'Association sans abonnement à la Revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
 - Adhésion Couple à l'Association sans abonnement à la Revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
 - Abonnement à la Revue sans adhésion à l'Association : 30 € (37 € pour l'étranger)
 - Prix public au numéro de la Revue : 12 € (plus port si pas achat en librairie)
- (Décisions de l'Assemblée Générale du 12 avril 2014)

Je vous envoie la somme de €

Sous forme de chèque bancaire ou postal à l'ordre de : « Les Amis du Mont-Saint-Michel » à l'adresse suivante : Les Amis du Mont-Saint-Michel, BP 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel.

Date

Signature(s) :

Le millénaire monastique du Mont-Saint-Michel 1965-1966



Le Père Michel Riquet

L'idée de célébrer le millénaire de l'installation des moines bénédictins au Mont-Saint-Michel a été lancée en 1961 par Francis Ambrière, président des Amis du Mont-Saint-Michel, sous l'impulsion du R.P. Riquet qui était vice-président de l'association¹. Ce jésuite bénéficiait d'un très grand prestige : il avait en effet été déporté en 1944-1945 à Mathausen et à Dachau et il avait prêché les carêmes à Notre-Dame de Paris de 1946 à 1955. Il comprit que les Amis du Mont-Saint-Michel n'avaient pas les moyens de prendre en charge cette grande manifestation. Il s'efforça donc de mettre sur pied sans tarder une nouvelle association dont le seul but serait d'organiser la célébration du millénaire.

Celle-ci a été fondée le 17 octobre 1963 sous le nom de « Comité national du millénaire monastique du Mont Saint-Michel ». Aux termes de l'article 1 de ses statuts, elle avait pour mission « de préparer et organiser les cérémonies civiles et religieuses qui commémoreront, en 1965-1966, la fondation de la première abbaye monastique au Mont-Saint-Michel, dans l'hiver 965-966. » Le bureau du Comité était composé de personnalités. Son président était l'ambassadeur de France Léon Noël, membre de l'Institut ; il était assisté de deux vice-présidents : Léon Jozeau-Marigné, sénateur maire d'Avranches, et le R.P. Michel Riquet, délégué des Amis du Mont-Saint-Michel. Le bureau comprenait aussi un secrétaire général, le général de Cossé-Brissac qui était directeur du Service historique de l'armée, une secrétaire adjointe, Antoinette Joliet, et un trésorier, Claude Lazard.

L'association était dotée d'un important Comité d'honneur placé « sous le haut patronage » du général de Gaulle, président de la République, et « sous le patronage » d'André Malraux, Ministre des affaires culturelles, des cardinaux de France, de l'archevêque de Rouen, primat de Normandie, et d'un abbé bénédictin.

Avant que le Comité ne soit créé, plusieurs commissions s'étaient déjà réunies pour mettre sur pied l'avant-projet des fêtes du millénaire car il n'y avait pas de temps à perdre. On prévoyait tout d'abord une présence temporaire de 12 à 15 moines dans l'abbaye, plus précisément dans les logis abbatiaux que venait de restaurer l'architecte en chef des Monuments historiques Ernest Herpe.

¹ Avant d'être annoncée lors de l'assemblée générale du 11 septembre 1961, la question avait été évoquée au Comité de direction du 27 juin 1961. Cf. *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, bulletin annuel n° 68, année 1962, p. 23-24 et p. 2 de couverture.

Mais il fallait y réaliser un minimum de transformations pour les rendre habitables, notamment y aménager des cellules pour que les moines puissent y travailler et s'y reposer.

De plus le mobilier de l'église abbatiale était trop sommaire. L'architecte en chef des Monuments historiques, Yves-Marie Froidevaux, obtint l'autorisation, et les crédits, pour entreprendre les travaux qui s'imposaient. Il pourvut le chœur et la chapelle de la Vierge d'un beau carrelage en terre cuite émaillée ; il fit procéder à une réfection complète de l'éclairage électrique de l'église ; il dessina un nouveau maître-autel, des autels secondaires pour les chapelles, des stalles, des tabourets et des bancs.

La célébration du millénaire devait aussi permettre de relancer les pèlerinages, de publier de nouvelles études sur l'histoire du Mont, d'organiser une exposition exceptionnelle dans l'abbaye et de faire revivre le monument sur le plan culturel en y donnant des concerts prestigieux.

Le retour des moines dans l'abbaye

Les moines bénédictins ont fait un premier séjour au Mont-Saint-Michel du 10 septembre au 29 septembre 1965. La date du 10 septembre n'avait pas été choisie au hasard ; elle avait été retenue parce que c'est le jour où l'Eglise fête saint Aubert, l'évêque d'Avranches qui a fondé en 708-709 le premier sanctuaire en l'honneur de l'Archange sur le Mont.

Le matin du 8 septembre, une vingtaine de moines partirent de l'abbaye de Saint-Wandrille pour rejoindre celle du Bec Hellouin où ils concélébrèrent la messe avec leurs frères du Bec qui devaient les accompagner au Mont. Tous prirent ensuite la route en s'arrêtant à Caen pour chanter les vêpres dans le chœur de l'église Saint-Etienne.

Ils arrivèrent le soir à Avranches où ils furent reçus à la mairie par le sénateur-maire Léon Jozeau-Marigné. Ils célébrèrent ensuite les complies dans l'église Saint-Gervais qui conserve le chef de saint Aubert.

Le matin du 9 septembre, la messe conventuelle fut célébrée dans l'église de Genêts ; dans l'après-midi, les moines rejoignirent le Mont par les grèves en compagnie d'un pèlerin inattendu, le cardinal Joseph-Marie Martin, archevêque de Rouen, qui avait tenu à faire la traversée avec eux. Arrivés au Mont, ils montèrent à l'abbaye pour y chanter les vêpres et, après le dîner, les complies.

Le lendemain 10 septembre, la République était représentée par le Premier Ministre, Georges Pompidou, et par trois de ses collègues du Gouvernement, Jean de Broglie, Jean Sainteny et Raymond Triboulet.



La traversée de la baie par les moines et le cardinal Joseph-Marie Martin.
Coll. Jeanne Gallais



Procession des moines dans la rue du village.
Coll. Jeanne Gallais



Procession dans les Grands Degrés :
on reconnaît le Père de Senneville, le cardinal Joseph-Marie Martin et le chanoine Angot.
Coll. Jeanne Gallais.

Sur la terrasse de l'Ouest, en réponse aux mots d'accueil du cardinal Martin, Georges Pompidou prononça une allocution dans laquelle il souligna, par des phrases puissantes, tout ce que le Mont représente sur les plans spirituel et culturel : « Il n'est pas, dans l'Occident, de monument plus illustre que celui-ci. Si forte est la puissance d'évocation de ce rocher dressé au-dessus des sables et de la mer et dont la foi chrétienne a prolongé l'ascension vers le ciel, que ni l'absence des moines, par qui et pour qui fut édifiée l'abbaye, ni les servitudes du tourisme et du folklore coalisés n'ont pu créer le vide spirituel, ni ôter à ces pierres leur saisissante signification. Nous sommes ici en un des lieux du monde qui témoignent avec le plus d'éclat du génie humain, de la foi catholique, de la continuité française. Gloire de l'Eglise, merveille de l'Occident, le Mont-Saint-Michel est aussi la synthèse de notre culture, de notre spiritualité, de notre histoire nationale². »

La messe fut ensuite célébrée par le cardinal Martin qui était entouré de Mgr Michel Bernard, archevêque d'Arc, de Mgr Paul Gouyon, archevêque de Rennes, de Mgr Jean Guyot, évêque de Coutances et Avranches, et de quatorze abbés bénédictins dont celui de Saint-Wandrille, dom Ignace Dalle, et celui du Bec-Hellouin, dom Paul Grammont.

² *Amis routes chrétiennes, bulletin de liaison de l'association « Routes chrétiennes », n° 8, janvier 1966, p. 27-31 et Annales du Mont-Saint-Michel, septembre-octobre 1965, p. 91-93.*



Dans l'église abbatiale, le Père de Senneville et Mgr Jean Guyot, évêque de Coutances et d'Avranches.
Coll. Jeanne Gallais



Le Père de Senneville et Georges Pompidou, premier Ministre, se dirigeant vers le cloître.



La messe du 10 septembre 1965

Après la messe, le repas fut servi en silence au réfectoire des moines ; un bénédictin s'était placé dans la chaire du lecteur pour y lire *recto tono* un passage de l'Écriture sainte et une traduction française du récit de la fondation du Mont, *la Revelatio*. Quatre cents invités se pressaient aussi autour d'un buffet dans la salle des Hôtes.

Après cette ouverture solennelle, une quinzaine de moines restèrent au Mont durant trois semaines, vivant dans l'abbaye au rythme de la célébration de leurs offices : les matines à 5h30 et les laudes à 7h dans l'église abbatiale, l'office de tierce à 9h30 dans l'église Notre-Dame-sous-Terre, celui de sexte à 11h45 dans les logis de Robert de Torigni, la messe dans l'église abbatiale à 12h, l'office de none après le déjeuner dans les logis abbatiaux, les vêpres à 18h15 et les complies à 20h30 dans l'église abbatiale³. Tout était donc fait pour que la présence des moines ne gêne en rien les visites du monument qui, à cette époque, étaient organisées de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

³ Senneville (don Romuald de), La vie des moines au Mont-Saint-Michel en 1966, *Les Amis du Mont-Saint-Michel, bulletin annuel*, n° 73, année 1967, p. 1-6.

Le repas dans le réfectoire des moines, le 10 septembre 1965.
Coll. Jeanne Gallais.

Les moines dans le réfectoire aménagé au rez-de-chaussée du logis abbatial, en 1965-1966

La fête de la Saint-Michel, le 29 septembre 1965, fut l'occasion d'une autre cérémonie magnifique ; elle était présidée par Mgr Bertoli, nonce apostolique en France, entouré de plusieurs prélats, dont Mgr Guyot, des abbés de Saint-Wandrille et du Bec-Hellouin, et de nombreux prêtres⁴. La foule des pèlerins se pressait à nouveau dans l'église abbatiale.

Dès le lendemain, les moines repartirent dans leurs abbayes respectives, à Saint-Wandrille et au Bec-Hellouin. Mais ils revinrent l'année suivante pour une période plus longue ; ils sont en effet restés au Mont du 28 avril au 16 octobre 1966. Cette communauté temporaire était constituée de quelques moines de Saint-Wandrille, dont le Père Antoine Levasseur, et de moines du Bec conduits par le Père de Senneville qui

⁴ *Annales du Mont-Saint-Michel*, novembre-décembre 1965, p. 101-107.

assurait la charge de prieur⁵. Des bénédictins d'autres monastères s'associèrent à ce noyau stable pour un temps plus ou moins long ; quatre-vingt-deux bénédictins venant de trente-deux abbayes se sont ainsi succédé au Mont durant les fêtes du millénaire⁶ ; à un moment, rapporte le Père de Senneville, la communauté comprenait des moines de treize abbayes et de cinq nationalités⁷ !

Les pèlerinages

Le Comité du millénaire souhaitait faire revivre les chemins que les pèlerins suivaient naguère pour venir au Mont. Il confia la présidence de la Commission des pèlerinages à Mgr Bernard Lalande, délégué international du mouvement *Pax Christi*. Cette Commission prit en charge l'édition d'un *Guide officiel du pèlerin montois* dans lequel les pèlerins pourraient trouver l'histoire du sanctuaire, le texte de plusieurs messes, dont celle de saint Michel, un certain nombre de prières et de chants⁸.

La Commission des pèlerinages fit également réaliser un insigne du pèlerin, petite coquille en acier décorée de l'archange terrassant le dragon en émail bleu⁹. Cet insigne était bien modeste à côté de la médaille commémorative qu'édita aussi la Monnaie de Paris ; cette belle médaille gravée par Maurice Charon a été tirée en bronze et en argent¹⁰. Elle représente d'un côté le Mont-Saint-Michel et de l'autre l'archange saint Michel terrassant le dragon.

La Commission des pèlerinages s'occupa surtout de l'accueil des pèlerins au Mont. Le mouvement *Pax Christi* assurait déjà durant les mois de juillet et d'août une permanence dans le logis Saint-Aubert, l'une des maisons achetées au début du XX^e siècle pour abriter les services de la paroisse du Mont ; une équipe d'étudiants animée par un aumônier y accueillait et y hébergeait les pèlerins de passage. Durant le millénaire, la maison occupée par *Pax Christi* fut mise à la disposition de la Commission des pèlerinages du mois de mai à celui d'octobre 1966.



Un moine (le Père François de Nolhae, de Saint-Wandrille) dans une cellule de la tour Perrine en 1966.

⁵ Sur ce moine exceptionnel, on pourra lire dans la revue des Amis du Mont-Saint-Michel, septembre 2016, p. 185-187. En mémoire du Père Bruno de Senneville, 1927-2016.

⁶ Monton (Jean-Pierre), *Histoire religieuse du Mont-Saint-Michel*, éd. Ouest-France, 2009, p. 202.

⁷ Senneville (don Romuald de), *ibid.*, p. 2.

⁸ *Guide officiel du pèlerin montois*, réalisé par la commission Pèlerinages du millénaire avec le concours de Pax Christi et de Routes chrétiennes, Tours, Maine, 1966, 215 p.

⁹ Fabriqué par la maison Chobillon à Paris.

¹⁰ *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, bulletin annuel n° 72, année 1966, p. 9.



Dans la rue du Mont, le frère Joseph, moine du Bec-Hellouin, et le Père de Senneville en tenue de travail.

Beaucoup de fidèles profitèrent de la présence des moines dans l'abbaye pour venir en pèlerinage. Les *Annales du Mont-Saint-Michel* mentionnent les principaux pèlerinages, en soulignant l'extrême diversité des pèlerins : notaires, médecins, avocats, soldats, séminaristes, religieuses, membres de sociétés savantes, anciens combattants européens, parlementaires allemands et autrichiens, oblats bénédictins... Pour la Pentecôte, l'affluence fut exceptionnelle : 100 autocars, 7 500 voitures particulières et 9 000 entrées à l'abbaye¹¹ ! Tous les visiteurs n'étaient sans doute pas des pèlerins mais beaucoup d'entre eux étaient des fidèles venus prier l'Archange.

Il est impossible de décrire tous les pèlerinages de l'année 1966 car ils ont été très nombreux¹². Quelques-uns ont eu un éclat tout particulier en raison de la qualité des personnalités qui avaient fait le déplacement. Le 1^{er} mai, jour de la fête du travail, était dédié aux bâtisseurs et aux restaurateurs de l'abbaye ; de nombreux compagnons participaient ce jour-là à la messe célébrée dans l'église abbatiale. Le Comité du millénaire venait d'acheter chez un antiquaire une statue de saint Michel du XV^e siècle qui fut alors adossée à la pile nord-est de la croisée du transept ; elle constitue maintenant un beau symbole de la présence de l'Archange sur le Mont.



Le Père de Senneville et le maire du Mont, J.-R. Galton, dans la salle des Chevaliers. Coll. Jeanne Gallais.

¹¹ *Annales du Mont-Saint-Michel*, mai-juin 1966, p. 36-37.

¹² Un calendrier des principales manifestations religieuses et culturelles a été publié dans les *Annales du Mont-Saint-Michel*, mars-avril 1966, p. 20-21.

Puis ce fut la Saint-Michel de printemps qui, en 1966, était célébrée le 15 mai. Cette fête commémore l'apparition de l'Archange au Mont-Gargan, le 8 mai 492. Depuis 1955, on y associe également l'anniversaire de l'armistice conclu le 8 mai 1945 entre les alliés et les Allemands ; les fidèles prient pour leurs défunts mais plus spécialement ce jour-là pour ceux qui sont morts afin que notre pays retrouve sa liberté. Le 15 mai 1966, les participants habituels de cette fête étaient présents : membres de la fédération Normandie-Canada, de l'association des Normands de Paris, des confréries de charité normandes, des groupes folkloriques normands et bretons. Les ambassadeurs du Canada, de Suède, d'Italie, de la République malgache et quelques autres diplomates avaient également fait le déplacement. La cérémonie religieuse était à nouveau présidée par le cardinal Martin, entouré de l'archevêque de Compostelle, le cardinal Quirigo y Palacios, de Mgr Guyot, qui venait d'être nommé archevêque de Toulouse, des évêques d'Agde, du Puy-en-Velay, d'Evreux et de Bayeux, du Père Riquet, du Père de Senneville et de cinq autres moines bénédictins¹³. La fête a été magnifique, même si les fidèles, remarque le rédacteur des Annales, n'étaient pas toujours au rythme des moines !

Le 1^{er} août 1966, on commémorait la création de l'ordre des chevaliers de saint Michel par le roi Louis XI, le 1^{er} août 1469. Le Comité du millénaire avait demandé et obtenu que la cérémonie soit présidée par le cardinal Tisserand, doyen du Sacré Collège¹⁴. Celui-ci était accompagné de plusieurs bénédictins, dont les abbés de Saint-Wandrille et du Bec-Hellouin. Ils étaient entourés de très nombreuses personnalités et notamment des chevaliers de l'ordre de Malte, des chevaliers du Saint-Sépulcre, du général Bonnefous qui représentait le grand maître de l'ordre de la Légion d'honneur, du grand maître de l'ordre de la Libération, de compagnons de la Résistance, de représentants de l'ordre du Mérite, de la Médaille militaire, des Arts et Lettres, de députés et de sénateurs. Une fois de plus, il n'y avait guère de places disponibles dans l'église abbatiale¹⁵ !

La cérémonie la plus émouvante a sans doute été celle de la Saint-Michel d'automne, le 29 septembre 1966¹⁶. Le Comité du millénaire avait prévu qu'elle serait consacrée à l'unité des Chrétiens. Elle devait donc être œcuménique ; elle a en réalité été interreligieuse. Cette journée a en effet rassemblé à l'abbaye plusieurs archevêques et évêques français autour du cardinal Martin, les moines bénédictins présents à l'abbaye, Mgr Lalande, de nombreux prêtres, mais aussi les chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem, les membres de la communauté protestante de Taizé sous la conduite de leur prieur Robert Schutz, le métropolitain Mélétiou, représentant le patriarche Athénagoras de Constantinople, un évêque orthodoxe roumain, l'archevêque russe de Paris, un arménien, un ukrainien, un grec melkite, le pasteur Westphal, président de la Fédération protestante de France, le pasteur Jean Bosc et enfin le recteur de l'Institut musulman de Paris, Si Hamza Boubakeur. Tous récitèrent d'une seule voix le *Pater*. La messe, concélébrée par 32 prêtres, fut précédée d'un office chanté par les frères de Taizé. Après le repas servi dans le réfectoire de la Merveille, tous se retrouvèrent à l'église abbatiale pour un office interreligieux auquel participèrent catholiques, orthodoxes, protestants et

¹³ *Annales du Mont-Saint-Michel*, mai-juin 1966, p. 41-42.

¹⁴ Le cardinal Tisserand était Grand Croix de la Légion d'honneur, protecteur des chevaliers du Saint-Sépulcre et bailli Grand Croix de l'ordre de Malte.

¹⁵ *Annales du Mont-Saint-Michel*, 92^e année, n°s 5 et 6, hiver 1966, p. 68-71.

¹⁶ *Annales du Mont-Saint-Michel*, 92^e année, n°s 5 et 6, hiver 1966, p. 78-82.

musulmans. Les nombreux fidèles qui assistaient à cette cérémonie ont eu l'impression de vivre un moment de paix exceptionnel et inoubliable.

Les recherches historiques

Les jours précédant le 29 septembre 1966, un colloque sur les anges réunit dans l'abbaye, dans la salle de Belle Chaise, des théologiens catholiques, protestants et musulmans. Nous ignorons si les actes ont été publiés. En revanche, la Commission d'histoire et d'archéologie du Comité du millénaire, présidée par Lucien Musset, a réalisé un travail considérable qui a permis l'édition de cinq gros volumes. Le premier, consacré à l'histoire du Mont-Saint-Michel, a été publié dès 1967¹⁷. Il avait été placé sous la responsabilité de dom Jean Laporte, moine de Saint-Wandrille.

Le deuxième volume, portant sur la vie et le rayonnement intellectuel du Mont, est paru quelques mois plus tard¹⁸. Il était dirigé par Raymonde Foreville, professeur d'histoire médiévale à l'université de Caen.

La publication du tome IV, précieux guide sur la bibliographie et les sources, suivit sans tarder¹⁹. Il était dirigé par Michel Nortier, Conservateur à la Bibliothèque nationale, qui a consacré beaucoup de ses travaux à l'histoire du Mont. A la demande de Michel Nortier, nous avons mis à jour cette bibliographie en 2001.

En revanche, le tome III, traitant du culte de saint Michel et des pèlerinages au Mont, n'a vu le jour qu'en 1971²⁰. Il avait pour coordonnateur Marcel Baudot, ancien directeur des archives de l'Eure.

Et il fallut attendre 1993 pour que paraisse le tome V et dernier consacré à des études d'histoire de l'art rassemblées par Michel Nortier²¹. Cet ensemble de cinq volumes constitue une somme considérable sur les différents aspects de l'histoire du Mont ; tous ces livres sont encore aujourd'hui des ouvrages de référence qu'il faut absolument avoir lus si l'on s'intéresse à l'histoire de l'abbaye montoise.

Plusieurs sociétés savantes avaient été invitées par le Comité du millénaire à tenir leur congrès annuel près du Mont. La Société française d'archéologie organisa le sien dans le Cotentin et l'Avranchin du 9 au 14 mai 1966 ; elle se rendit au Mont pour y découvrir les derniers travaux réalisés par l'architecte des Monuments historiques, Yves-Marie Froidevaux, à l'église Notre-Dame-sous-Terre, sur la terrasse de l'Ouest et dans le chœur de l'église abbatiale²².

¹⁷ *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, tome premier : histoire et vie monastiques*, sous la direction de dom J. Laporte, Paris, Lethielleux, 1967, 824 p.

¹⁸ *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, tome deuxième : vie monastique et rayonnement intellectuel du Mont-Saint-Michel*, sous la direction de Raymonde Foreville, Paris, Lethielleux, 1967, 497 p.

¹⁹ *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, tome IV : bibliographie générale et sources*, par Michel Nortier, Nogent-sur-Marne, Société parisienne d'histoire et d'archéologie normande, 1967, 272 p. Nouvelle édition revue et mise à jour jusqu'en l'an 2000 par Henry Decaens, Paris, Lethielleux, 2001, 410 p.

²⁰ *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, tome III : culte de saint Michel et pèlerinages au Mont*, sous la direction de Marcel Baudot, Paris, Lethielleux, 1971, 526 p.

²¹ *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, tome V : études archéologiques*, sous la direction de Michel Nortier, Paris, Lethielleux, 1993, 295 p.

²² Congrès archéologique de France, CXXIV^e session, 1966, Cotentin et Avranchin, Paris, 1968.

MILLÉNAIRE MONASTIQUE DU MONT SAINT-MICHEL

IV

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE ET SOURCES

par MICHEL NORTIER

Conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque Nationale

Avec le concours de Mme J.-P. de Leusse, de Mlle N. Simon, de M. l'Abbé J.-B. Lechat et de MM. J. Seguin, Fr. de Beaurepaire et P. Waksman.

Nouvelle édition revue et mise à jour jusqu'en l'an 2000

par HENRY DECAËNS



Ouvrage publié avec le concours des Amis du Mont Saint-Michel

P. LETHIELLEUX Éditeur
18, rue de Condé, 75006 Paris
MMI

Millénaire monastique du Mont Saint-Michel, tome IV : bibliographie générale et sources.
Nouvelle édition revue et mise à jour en l'an 2000. Paris, 2001. Page 1 de couverture



Le 15 mai, la Société d'archéologie d'Avranches-Mortain-Granville réunit à l'abbaye, dans la salle de Belle Chaise, une centaine de membres des sociétés historiques d'Ille-et-Vilaine, de Fougères et de Saint-Malo ; les différentes communications ont été publiées dans un numéro de la *Revue de l'Avranchin*²³. Enfin, la Société d'histoire du droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France a ouvert son congrès à Avranches le 31 mai, achevant ses travaux au Mont les 2 et 3 juin²⁴.

La Commission des expositions et du musée du Comité du millénaire avait également prévu une exposition dont le commissaire était l'inspecteur des Monuments historiques François Enaud, un grand connaisseur du Mont ; avec son ami Pierre Lemoine, il avait créé le service des visites conférences à l'abbaye après la guerre de 1940-1945. L'exposition a d'abord été présentée à Paris, du 15 mars au 15 avril, à la Conciergerie, puis au Mont, dans l'aumônerie et le cellier de la Merveille, du 28 mai au 9 octobre 1966.

Les 698 notices du catalogue témoignent encore aujourd'hui de la qualité exceptionnelle de cette exposition qui rassemblait de nombreux manuscrits, des documents d'archives, des livres rares, des gravures, des pièces d'orfèvrerie et des objets d'art précieux²⁵.

Les concerts spirituels

Le Comité du millénaire souhaitait que les offices soient animés par de la musique d'orgue. Or il n'y avait pas d'instrument dans l'église abbatiale. Il fallut donc trouver le financement d'un instrument dont la composition a été donnée par Norbert Dufourcq, professeur au Conservatoire de Paris. Cet orgue de vingt-deux jeux a été réalisé en six mois par le facteur nantais Beuchet-Debierre²⁶.

Durant le millénaire, l'instrument a eu pour titulaire dom Clément Jacob, un grand musicien qui avant d'entrer à l'abbaye d'En-Calcat avait créé avec quelques amis, dont Henri Saugué, l'école d'Arcueil où résidait leur maître Erik Satie.

Le Comité se chargea aussi de programmer quelques magnifiques concerts dans l'abbaye. Le 12 juin, la Schola Cantorum de l'Orne interpréta des œuvres de Vittoria Ingegneri, Frescobaldi et Monteverdi. Les 2 et 3 juillet 1966, les chœurs de la cathédrale orthodoxe russe de Paris chantèrent dans l'église abbatiale des pièces tirées de leur belle liturgie. Les 5, 6 et 7 août, l'orchestre et les chœurs de la radio de Prague interprétèrent dans l'église abbatiale la messe solennelle en si de Bach ; on imagine les difficultés qu'il avait fallu surmonter pour faire venir au Mont 220 musiciens et choristes d'un pays d'Europe de l'Est qui était encore fermé par « le rideau de fer » ! Les 9, 10 et 11 septembre, l'orchestre Antiqua musica de Paris, dirigé par Jacques Roussel, donna un

²³ Le Mont Saint-Michel : mélanges historiques, *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, septembre 1966, 324 p.

²⁴ Trois communications portant sur le Mont ont été publiées dans la *Revue de l'Avranchin* de septembre 1966.

²⁵ *Millénaire du Mont Saint-Michel, 966-1966, exposition, Paris, 15 mars - 15 mai, Mont-Saint-Michel, 28 mai - 1^{er} octobre*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1966, 288 p.

²⁶ Le Comité du millénaire a entièrement financé l'instrument, payant l'expertise acoustique (2 500 francs), l'atelier Beuchet-Debierre qui a réalisé l'instrument (177 576 francs) et les honoraires de l'expert qui a suivi la construction de l'instrument (5 000 francs) ; l'opération n'aurait pas été possible sans la générosité de Marcel Dassault qui a donné 80 000 francs.



concert de musique de chambre dans la crypte des Gros piliers ; la violoniste Brigitte Huyghues de Beaufond y joua notamment le concerto pour violon et orchestre en mi majeur de Bach.



L'orgue Beuchet-Debierre, entièrement financé par le Comité du millénaire monastique en 1965.
Photo H. Decaens.

La clôture du millénaire

Il n'était pas prévu que les moines restent dans l'abbaye au-delà de la commémoration du millénaire. La cérémonie de clôture était fixée au 16 octobre 1966, jour anniversaire de la dédicace du sanctuaire construit par saint Aubert. C'était un jour important et grave. La messe fut célébrée par le nouvel évêque de Coutances et Avranches, Mgr Joseph Wicquart, qui venait d'être consacré dans sa cathédrale. Il était entouré de vingt-six concélébrants dont les abbés de Saint-Wandrille, du Bec-Hellouin, de Saint-Paul de Wisques, Notre-Dame de Melleray, Saint-Michel de Cuxa, Saint-Michel de Frigolet, le R.P. Riquet et le Père de Senneville. Après la messe, les moines prirent leur repas dans le réfectoire de la Merveille, les invités du Comité du millénaire dans la salle des Chevaliers. Les uns et les autres retournèrent ensuite dans l'église abbatiale pour les vêpres. Le Père de Senneville, très ému, prit alors la parole pour prononcer ces quelques mots : « Venant au Mont, nous avons tous vécu un rêve qu'à force de patience et de courage, de ferveur et de prières, des générations entières ont arraché au Ciel et aux hommes. Minutes bénies ! qui ne s'effaceront jamais que celles qui abolirent cent soixante-cinq ans d'absence et de silence ! Minutes bénies ! que celles où le temps des hommes fit place à l'éternelle présence de Dieu ; ce qui indique sa présence tout autant que son don. Et ce soir, après cet ultime office, l'absence et le silence vont recouvrir le Mont. Mystère de la Très Sainte Volonté de Dieu ! par-delà les volontés des hommes... »²⁷

Les jours suivants, l'abbaye redevint en effet silencieuse, les moines repartant soit à l'abbaye de Saint-Wandrille, soit à celle du Bec-Hellouin. Mais en avril 1969, un protocole signé par le Ministre des affaires culturelles et Mgr Wicquart permit que la vie monastique reprenne de façon permanente dans l'abbaye. Le Père de Senneville, qui avait été l'un des principaux artisans du millénaire, put donc revenir et créer une communauté qui célébra à nouveau les offices dans l'église abbatiale à partir du 1^{er} juin 1969.

La communauté bénédictine qu'il avait créée a été remplacée le 24 juin 2001 par les Fraternités monastiques de Jérusalem qui assurent depuis cette date une présence religieuse dans l'abbaye.

Les fidèles ont donc maintenant la possibilité de prier dans l'église abbatiale ou dans l'église paroissiale. La seconde, l'église Saint-Pierre, reste le siège du centre de pèlerinage. Les pèlerins continuent à venir y vénérer la statue d'argent de l'archange que le cardinal de Bonnechose a couronnée en 1877 dans l'église abbatiale ; les nombreux cierges qui brûlent en permanence devant celle-ci constituent le plus éclatant témoignage de leur ferveur. Le recteur du sanctuaire paroissial a aussi la responsabilité de la maison du pèlerin où les fidèles peuvent s'inscrire à l'archiconfrérie de saint Michel archange ou s'abonner aux *Annales du Mont-Saint-Michel*.

²⁷ *Annales du Mont-Saint-Michel*, 1966 n°s 5 et 6, p. 82-87.



Office monastique célébré dans l'église abbatiale, le 30 janvier 2011. Photo H. Decaens.

Et l'abbaye a retrouvé sa vocation monastique, dans l'église abbatiale et une partie des logis abbatiaux. Ainsi, malgré la progression des activités purement touristiques ou culturelles, le Mont-Saint-Michel continue à être un lieu de prière bien vivant.

Henry DECAENS

Sous le pied de l'Archange

La Saint Michel œcuménique¹

Faut-il y voir un symbole ? un cadre plus adapté ? L'œcuménisme, l'union, cette douce espérance, que d'ombres encore à dissiper pour atteindre au but. Or, en ce matin du 29 septembre 1966, la brume étend son voile sur les grèves, ce n'est qu'au pied du Mont que sa haute silhouette surgit, toujours si puissante, si exaltante. Seul le Couesnon d'un gris d'argent met une touche plus claire, une pâle lueur.

Pour qu'un jour enfin se réalise l'unité, cet édifice à bâtir, si grand, comme le Mont, tel le flot de la rivière, voici ceux qui rêvent de l'union, de la compréhension et qui, aujourd'hui, vont prier ensemble pour que jaillisse la lumière. Oh ! certes, elle est bien voilée encore, mais déjà comme elle est chaude, ardente ici sous le pied de l'Archange.

Les jours d'avant, le Colloque sur les Anges a rassemblé, dans une des belles salles de l'abbaye, des théologiens catholiques, protestants, musulmans, car « négliger le monde céleste des anges serait, en fin de compte, un appauvrissement pour la vie et la pensée chrétienne. »

Oui, la route est longue, mais c'est beaucoup d'être sur le chemin, d'y être ensemble, *ad montem qui Christus est*, vers ce sommet qu'est le Christ. Alors, en route par la rue pittoresque, étroite, par les degrés, petits et grands, vers l'Abbaye où Il attend. Et on y est tous pour cheminer ensemble.

Les Chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem sont en tête. Leur uniforme blanc, leur manteau noir signé d'une croix, leur ruban vert mettent une note archaïque bien en place ici.

Mais le plus émouvant, c'est d'abord le cortège de la communauté protestante de Taizé. Le prieur Robert Schutz est à sa tête. Seule sa croix pectorale le distingue de ses frères, car tous sont d'une jeunesse étonnante, mais aussi après l'accueil, d'une dignité, d'un sérieux, d'une ferveur telle que les moins avertis chuchotent : « C'est le Séminaire ! », tant les frères de Taizé réalisent sous les yeux de la foule chrétienne l'idée qu'elle a tellement raison de se faire de ses futurs prêtres catholiques.

Et voici que s'échangent, entre tous ces participants, sourires, accolades, même baisers de paix. Car personne ne songe à une réserve hautaine. Plus de cordialité, mais vraiment l'amitié fraternelle entre des hommes de bonne volonté. Le Cardinal Martin, primat de Normandie, si bien à sa place de toute façon, n'est-il pas surtout en ce jour le Président du Comité Episcopal pour l'Unité, leurs Excellences Mgr Gouyon, archevêque de Rennes, Mgr Paillet, archevêque-coadjuteur de Rouen, Mgr Fauvel,

¹ Pour évoquer la plus belle cérémonie du Millénaire, celle du 29 septembre 1966, nous empruntons les pages qui suivent aux *Annales du Mont St-Michel*, 1966, p. 78-82.

évêque de Quimper et Léon, Mgr Pioger, évêque de Séez, Mgr Paty, évêque auxiliaire de Luçon, M. le Vicaire Capitulaire Angot², Mgr Lalande de « Pax Christi », Dom Romuald de Senneville, prieur du Mont Saint-Michel, M. le chanoine Drolon, de Sées, le Supérieur de Pontmain, M. Poulain, les chanoines Laisney, Lecrosnier, Pinel, Henry, du Chapitre Cathédral, les chanoines Mouchel, Argney, Besnard, de Brix, Levallois, Labbé, Laurent..., tant d'autres pour les catholiques.

Mais voici le Métropolitain Melétios, représentant le patriarche Athénagoras, de Constantinople, Mgr Ionesco, évêque orthodoxe roumain, Mgr Georges, archevêque russe de Paris ; un Arménien, Mgr Amadouni ; un Ukrainien, Mgr Malanchuk ; un Grec melkite, Mgr Nasrallah, tous revêtus de leurs habits rituels simples et dignes.

Enfin, non les moins remarquables, le Pasteur Westphal, président de la Fédération Protestante de France, qui se plaît à évoquer les séjours familiers à Saint-Pair, le Pasteur Jean Bosc et, enfin, drapé dans son ample manteau bleu, la tête enturbannée de blanc, Son Excellence Si Hamza Boubakeur, recteur de l'Institut Musulman de Paris, dont la famille garde de précieuses lettres du Père de Foucauld.

Et avant tout chant ce fut la récitation du « Pater », minute si pleine et si émouvante.

La montée pittoresque s'achève. Comme le Cardinal Tisserant hier³, le Cardinal Martin donne l'exemple, et pourtant, comme disait gentiment certain prélat vieillissant, « il y a des marches de plus chaque année ! »

Après l'accueil liturgique par le Père Prieur, c'est la Petite Heure chantée en français par les Frères de Taizé. Quelle noblesse d'allure, faite de simplicité, de respect scrupuleux des rites, un chant mélodieux oui, mais plus encore un cri de foi sereine, un véritable épanouissement de l'âme, du cœur. Ajoutons quelle leçon de choses, même pour le clergé catholique, pour les fidèles aussi, et si leçon il y a, comme disait notre cardinal Grete, « je ne manquerai pas de me la lire ». Le Prieur, en quelques mots, pouvait conclure : « Réjouissons-nous, quelque homme que nous soyons, de la communauté des saints témoins du Christ ».

La liturgie catholique reprend alors toute la place. Les chers moines du Prieuré Saint-Michel chantent, et on sait comment, Dom Clément Jacob est au clavier de l'orgue, et la foule à plein cœur proclame les parties communes. Toute l'abbatiale semble frémir. Que c'est donc beau cette vieille tradition !

Il y a, autour de Mgr Gouyon, trente-deux concélébrants, les Evêques, M. le Vicaire Capitulaire, le chanoine Ledit, de Troyes, l'abbé Henri Cazelle, de l'Institut Catholique de Paris, et des moines de plusieurs abbayes, tous revêtus de simples chasubles blanches aux plus harmonieux.

² Après la nomination de Mgr Guyot comme archevêque de Toulouse et avant l'arrivée à Coutances de son successeur, Mgr Wicquart, le chanoine Angot jouait le rôle d'évêque.

³ Il est venu au Mont le 1er août 1966.

L'Evangile chanté, Monseigneur l'Archevêque de Rennes est en chaire pour l'homélie. Le Cardinal pourra dire le soir qu'il « sut exprimer en termes si heureux et si forts le rôle mystérieux de l'Archange Michel ». [...]

Le « Credo », sous les voûtes de l'abbatiale, prend une magnifique sonorité, un si bel élan. La communion, nombreuse et fervente, est comme un second « Credo » et on ne peut pas ne point remarquer avec quel respect nos « frères séparés » en suivent le déroulement.

Au terme de l'office, au nom du Patriarche Athénagoras, Mgr Melétios pouvait dire : « Au moment où l'Occident et l'Orient chrétiens se retrouvent, notre présence au Mont Saint-Michel dépasse très largement le cadre d'une simple évocation de son épopée spirituelle. Voici, comme un défi du temps et de l'espace, le témoignage du moine qui atteste que le royaume de Dieu se situe au niveau du cœur de l'homme ».

Le long cortège quitte alors l'église, sous les regards émus de la foule qui comprend et comprendra mieux encore, le soir, la portée de cette journée œcuménique.

Au premier rang de l'assistance, M. Jozeau-Marigné, le Général de Cossé-Brissac et le Père Riquet pouvaient fièrement tourner cette autre belle page de « leur Millénaire ».

Du repas, que les privilégiés eurent la joie de prendre au grand réfectoire qui ferait une bien belle église, nous ne dirons qu'un des moments. Le Cardinal « alpiniste » a gravi les degrés abrupts de la chaire. Il sera bref, mais si digne de la « grandeur d'une journée sacrée, car le silence est un peu du ciel qui descend vers nous, ce silence respectueux et sage ». Comment ne pas signaler que la lecture de la dépêche venue de Rome, où les Pères Abbés du Bec et de Saint-Wandrille assistent au Congrès de leur Ordre, fut saluée avec gratitude. Mais celle de notre nouvel évêque, Mgr Wicquart, fut acclamée, on a dû entendre jusqu'en Arras⁴ et croire que le Mont est dans le Midi.

Raconter la liturgie œcuménique du soir serait facile, puisque le texte en fut soigneusement rédigé. Mais les pages de la « Semaine », comme disait le bon Mgr Aubry, « éclateraient ».

Essayons de l'évoquer. C'est le soir, l'ombre décline, la grande église pourtant est pleine, dans la nef d'une foule attentive, au transept le clergé, dans le chœur les frères de Taizé tous blancs, les moines noirs ou blancs dans leurs coules sévères. Quelques notes de couleur, la pourpre cardinalice, les violettes épiscopales, les insignes des Orientaux. Surtout un grand silence, une sorte d'attente qui n'est pas simple curiosité, mais le passage de l'Esprit qui va souffler en ce haut lieu. Une lumière pâle et grise tombant des vitraux⁵, deux cierges allumés, c'est tout, c'est le Mont !

⁴ Mgr Wicquart était supérieur du grand séminaire d'Arras lorsqu'il a été nommé évêque de Coutances.

⁵ La Semaine religieuse de Coutances et Avranches.

⁶ En effet, le ciel était particulièrement gris ce jour-là !

Voici d'abord le Psaume 102 avec le refrain : « Anges du Seigneur, bénissez le Seigneur à jamais. Bénis le Seigneur, ô mon âme, et du fond de mon être son Saint Nom ».

« Le Seigneur a compassion de ceux qui le craignent
Il se souvient que nous sommes poussière. »
Et après « une prière silencieuse » la collecte
« Assiste tes enfants, Seigneur,
Daigne restaurer ta création
Et l'ayant renouvelée, protège-la ».

Puis vint une première lecture tirée du livre de Josué : « Tu es des nôtres ou de nos ennemis ? Non, je suis le chef de l'armée de Jahvé et maintenant je viens ».

Le Pasteur Westphal s'avance alors et lit la prière de la tradition réformée : « Loué soit Dieu pour l'action visible du Saint-Esprit ».

La seconde lecture est un passage de l'épître aux Ephésiens : « Puisse le Seigneur illuminer les yeux de votre cœur pour vous faire voir quelle espérance vous ouvre son appel et quelle extraordinaire grandeur sa puissance revêt pour nous les croyants ».

Et c'est le chant de la tradition orientale.

La troisième lecture est de l'Evangile de saint Jean : « Su quelqu'un me sert, qu'il me suive, et où je suis, là aussi sera mon serviteur. Le prince de ce monde va être jeté bas et moi élevé de terre j'attirerai tous les hommes à moi ».

Le Cardinal prononce alors l'homélie en termes très simples, la voix vibrante d'émotion, celle « d'un vieux pèlerin par les grèves et par la route » depuis soixante ans – qui « bénit le Seigneur des grandes heures dont nous avons été aujourd'hui les témoins, de l'esprit qui nous anime, de l'amitié qui nous unit et de la grande espérance qui gonfle ce soir, si je ne me trompe, tous nos cœurs ».

Et d'évoquer la cérémonie œcuménique de Saint-Paul-hors-les-Murs vers la fin du Concile. « Notre réunion de ce jour, notre prière de ce soir sont inspirées du même esprit, tous les frères chrétiens ici réunis, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, le sentent profondément. »

Mais au souvenir de Rome, comment ne pas ajouter l'écho des paroles du Saint-Père à l'O.N.U. : « Plus jamais la guerre ! et le dernier cri de son âme : « Au nom du Seigneur, arrêtez ! »

« O Dieu, vos enfants chrétiens séparés portent ici en leur cœur une même Foi, un même Amour, une même souffrance de la séparation, une même Espérance.

Donnez au monde la Paix et l'Unité ! »

Comme c'était bien ce qu'il fallait dire.

Les litanies suivirent. Frères très chers, prions pour la paix, pour l'Eglise, pour les communions chrétiennes, pour tous ceux qui adorent le Dieu unique.

Et ce fut la Profession de Foi et le « Notre Père » d'une seule voix, d'un seul cœur. « Que Dieu est bon qui nous permet de l'appeler Notre Père », disait sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Et une invocation finale pour que « l'unité à laquelle nous aspirons à réaliser entre les chrétiens se réalise aussi entre tous les hommes enfants du même Père qui est dans les cieux, avec nos frères Israélites, nos frères Musulmans ».

On vit alors Si Hamza Boubakeur gravir les degrés de la chaire et chanter la prière musulmane. Message fraternel de paix, d'union. Louange à Dieu pour qu'il nous dirige.

Qu'ajouter à ces minutes-là ? Ecouter « le silence respectueux et sage... »

La foule avait compris. Vraiment de grandes choses se préparent. Dieu est grand ! Et s'il fallait une image pour conclure, la voici : durant toute la journée, sous chaque arcade du sanctuaire si plein d'élan, tout autour de l'autel on avait placé, comme pour une couronne, quelques-uns des frères séparés, et on ne pouvait s'empêcher de songer que si les arcs puissants soutiennent l'édifice, tous – Catholiques, Orthodoxes, Protestants, Israélites, Musulmans – oui, tous doivent et peuvent bâtir le même « Credo ».

D'ici peu, la devise de S. Exc. Mgr Wicquart reviendra souvent sur les lèvres couançaises : « *Et pro omnibus* ». Pour tous ! Qu'on nous permette, c'est bien le jour de l'employer ici, en première audition « sous le pied de l'Archange ».

Loys⁷

⁷ C'est le pseudonyme du chroniqueur de la Semaine religieuse de Coutances et d'Avranches.



Procession dans les Grands Degrés.

Photo H. Decaëns, 16 octobre 2016.

La célébration du 1050^e anniversaire de l'arrivée des moines bénédictins Au Mont-Saint-Michel

La Fondation du Mont-Saint-Michel a organisé plusieurs manifestations pour célébrer le 1050^e anniversaire de l'arrivée des premiers moines bénédictins au Mont et le 50^e anniversaire de la célébration du millénaire monastique.

Elle a tout d'abord réalisé une exposition qui rassemblait une trentaine de photos, légendées en français et en anglais, présentant les différentes formes de vie monastique au Mont-Saint-Michel depuis les fêtes du millénaire en 1965-1966. Ces photos ont été présentées sur la plate-forme de la Croix de Jérusalem du 29 septembre au 31 octobre 2016. Cette exposition était complétée par un joli petit catalogue, toujours disponible à la librairie Siloé du Mont.



Un moine de Saint-Wandrille posant à côté d'une photo où on le voit, en compagnie d'autres moines, traverser la baie le 9 septembre 1965.
Photo H. Decaëns, 16 octobre 2016.

Le matin du samedi 15 octobre, tous ceux qui soutiennent la Fondation du Mont-Saint-Michel ont pu faire une excursion jusqu'à Tombelaine, en partant du Mont.

L'après-midi, à 15 heures, une conférence sur les fêtes du millénaire⁸ leur a été donnée dans la grange du prieuré d'Ardevon. Ils ont eu ensuite une présentation du prieuré.

A 17h, ils ont pu entendre au même endroit un très beau concert de musique ancienne par l'ensemble Canticum Novum. Cet ensemble a interprété des pièces d'un répertoire qui se situe à la croisée des cultures arabe, sépharade et espagnole. A la fin du concert, le directeur de l'ensemble, Emmanuel Bardon, a demandé aux musiciens de présenter leurs instruments, comme le fait souvent aussi Jordi Savall.

Un dîner a ensuite été servi sur place, avant l'office des complies chanté dans l'église paroissiale d'Ardevon.

Le lendemain, le dimanche 16 octobre, jour anniversaire de la dédicace du sanctuaire construit par saint Aubert, une trentaine de moines et de moniales de l'ordre de Saint Benoît sont montés en procession jusqu'à l'église abbatiale avec les frères et sœurs de Jérusalem. La messe, présidée par Mgr Le Boul'h, évêque de Coutances et d'Avranches, a été célébrée à 11h30 dans l'église abbatiale. L'homélie a été prononcée par le Père abbé de Solesmes, dom Philippe Dupont.



Sur la terrasse de l'Ouest.
Photo H. Decaens. 16 octobre 2016.

⁸ Le texte de cette conférence est publié dans ce numéro, p. 193 à 208.



Les moines et moniales dans le chœur de l'église abbatiale. Photo H. Decaens. 16 octobre 2016.

Après le repas servi dans le réfectoire des frères, une conférence sur l'histoire du Mont leur a été donnée, suivie d'une visite de l'abbaye guidée par Xavier Bailly, administrateur du monument.

La journée s'est achevée par l'office des vêpres, chanté à 16h30 dans l'église paroissiale. Ceux qui le souhaitent ont pu ensuite se recueillir quelques instants sur la tombe du Père de Senneville, prieur de la communauté temporaire du Mont pendant les années 1965-1966 et artisan du retour d'une communauté permanente à partir de 1969.

Henry DECAENS



Les deux bombardes installées de part et d'autre de la porte du Boulevard.
Photo François Bidet, vers 1870. Coll. H. Decaens.

Les Michelettes, trophée de la guerre de Cent Ans

En pénétrant dans la cour de l'Avancée, chacun peut remarquer la présence d'impressionnantes bombardes dont les fûts servent à l'occasion de poubelle (papiers gras ou canettes) ou de cheval d'arçon.

Depuis plus de trois ans, une bombarde a disparu, il est rassurant d'apprendre qu'elle n'a pas été volée, ce qui serait un exploit pour les responsables d'un tel larcin. La vérité est plus prosaïque, une des Michelettes - c'est ainsi que les Montois ont pris l'habitude de les nommer - a été endommagée. La corrosion et la mauvaise répartition des supports semblent en être les deux causes essentielles. Un appel d'offre est en cours auprès d'une société spécialisée de l'ouest de la France, le devis de réparation s'élevant aux alentours de 20 000 euros¹. La bombarde subsistante fera l'objet ultérieurement d'une analyse afin d'envisager d'éventuels travaux de consolidation. Une fois les réparations effectuées, il sera nécessaire de trouver une solution à la fois pratique et esthétique pour leur remise en situation.

Cette absence d'une des Michelettes nous donne l'occasion d'en rappeler rapidement l'histoire.

Les Michelettes sont en effet une prise de guerre des défenseurs du Mont lors d'un combat contre les Anglais, dans la dernière phase de la guerre de Cent Ans. Le premier architecte des Monuments historiques au Mont-Saint-Michel, Edouard Corroyer, les décrit ainsi : « Ces curieuses bombardes que les Anglais laissèrent aux mains des Montois en 1434, trophées du siège mémorable que la ville du Mont Saint-Michel soutint si vaillamment de 1423 à 1449, sont de rares spécimens de l'artillerie à feu du XV^e siècle. Elles ont été fabriquées au moyen de douves en fer plat cerclées au feu par des colliers également en fer, solidement frettées² (l'une par un bourrelet à la gueule) et terminées par une longue et forte culasse forgée avec la pièce. L'une d'elles, renflée au-dessus de la culasse, [...] est encore chargée d'une énorme bedaine ou boulet sphérique en granit ; l'autre est d'une forme différente et de dimensions moindres. Ces culasses n'étaient point montées sur des affûts proprement dits ; du reste elles n'ont point de tourillons³ : l'une d'elles est seulement pourvue de deux anneaux latéraux, destinés à attacher la bombarde au caisson dans lequel chaque pièce était encastrée. » Edouard Corroyer remarquait qu'à quatre cents ans de distance, les canons de cent tonnes de 1877 utilisés dans la marine présentaient une analogie avec les bombardes du Mont « qui étaient, au Moyen Âge comme de nos jours, le dernier mot de la science de l'homme appliquée à la destruction de son espèce. »⁴

Les deux Michelettes ne furent pas les seuls trophées pris aux Anglais comme le raconte Dom Huynes : « L'an 1434, le 17^e jour de juin, la veille de saint Aubert (...) les Anglois (ayant vu la ville de ce Mont brusler⁵) estimèrent que facilement ils se pourroient rendre maîtres du rocher du Mont-de-Tombe et de ses appartenances,

¹ Il est à noter que les bombardes appartiennent à la commune du Mont-Saint-Michel.

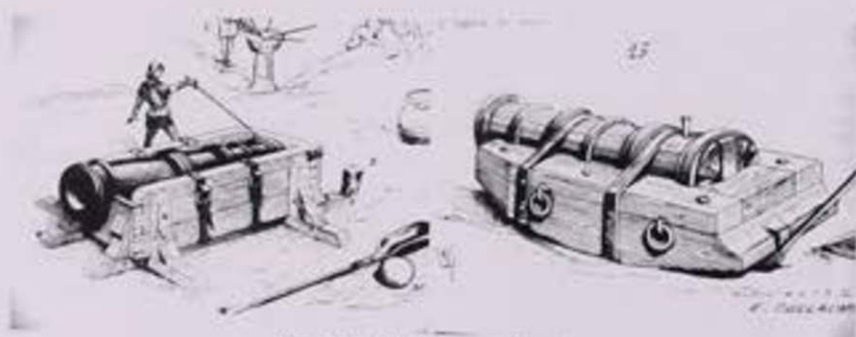
² Frette : cercle métallique permettant de renforcer la bouche à feu pour l'empêcher de se fendre ou d'éclater.

³ Pivots ou axes.

⁴ E. Corroyer, Histoire et légendes du Mont-Saint-Michel, mars 1877.

⁵ Cet incendie se produisit le 5 avril.

partant ils y vinrent environ 20.000 hommes⁶ sous la conduite du Sr d'Escalles⁷, bien armés et avec une quantité de machines espouvantables où, étant près, ils assaillirent si furieusement les murailles de ladite ville que bresche y fut faite ; eux criant ville gagnée, mais venant à l'assaut, ils furent si vivement repoussés du capitaine Louys d'Estouteville⁸ et de tous les seigneurs et gentilshommes spécifiés de l'autre part avec leurs gens d'armes, que presque toute cette troupe angloise demeura morte sur la grève [...]. Chose admirable qu'aucun de nos michaelistes ne fust blessé. Véritablement cela seroit davantage à admirer qui ne sauroit que saint Michel s'est rendu protecteur de ce saint lieu [...] et que sans doute il estoit avec sa gendarmerie à ce bel exploit belliqueux [...]. Les Anglois cependant s'enfuyants laissèrent quantité de pièces d'artillerie et autres machines de guerre. Pour les pièces d'artillerie, celle qui est entre les portes de la ville de ce Mont nous reste seulement avec celle qui est sur la terrasse appelée le Jardin de la Pilaitte⁹, qui soient de conséquence. Il y en a encore quelques autres dans les canonnières des murailles de cette ville, qui sont à présent mangées de rouille : toutes ces pièces sont de fer. » Les deux bombardes subsistantes ne sont donc qu'une faible partie de cette prise de guerre. Dom Huynes poursuit : « Il y en avoit plusieurs autres venues de cette dépouille qui ont été vendues du temps de la guerre des Huguenots par les capitaines de ce Mont. »¹⁰



Bombardes placées sur un affût-chaîne.
Dessins de Guillaumot publiés dans le Dictionnaire raisonné de l'architecture de Viollet-le-Duc.

Un témoignage de l'artillerie à feu

C'est à partir de 1338 qu'on situe la première mention en France d'une artillerie, une bombe appelée « pot de fer à traire garrots de feu ». Le garrot « ferré et empenné » était une énorme flèche incendiaire, ce dernier fut remplacé par des boulets de pierre mais resta en usage jusqu'au XVI^e siècle.

6 La chronique du Mont-Saint-Michel évoque « une compagnie de bien huit mille Anglais et autres » qui « battirent la ville et le fenil de canons, bombards et autres traits ».

7 C'est-à-dire le sire de Scales qui mourut lors de l'assaut.

8 Capitaine de la place, chef de guerre et habile stratège, il contribua à améliorer de manière innovante le système de défense de la forteresse du Mont-Saint-Michel.

9 Il s'agit de La Pilaitte.

10 Livre des curieuses recherches du Mont-Saint-Michel, relaté par Dom Huynes le 28 février 1647.

Les ancêtres des bombardses appelés « quennons »¹¹ étaient coulés selon la méthode des fondeurs de cloches, mais cette technique ne permettait pas à l'époque de fabriquer des pièces de gros calibre. Les matériaux employés étaient le fer, le cuivre, le bronze ou le laiton. Les progrès des artisans fondeurs permirent d'imaginer un autre mode de fabrication, ainsi naquirent les bombardses¹² composées de lames serrées les unes contre les autres par des cercles à la manière du cerclage des tonneaux. De « gros calibres » en fer forgé devinrent possibles comme l'illustrent nos Michelettes. L'emploi de boulets de pierre appelés bedaines se maintint jusqu'à la fin du XV^e siècle. L'utilisation de boulets en fonte de fer et les progrès dans la fabrication de la poudre permirent de réduire la quantité de poudre utilisée, le calibre des bombardses, la masse unitaire des boulets en fonte étant en effet trois fois inférieure.

Si les assaillants d'une forteresse réussissaient à amener les bombardses près des fortifications, leur effet pouvait être désastreux, c'est ce qui arriva lors de la bataille de juin 1434.

Caractéristiques des bombardses montoises



ILL. LE MONT-SAINT-MICHEL — Les Michelettes — 11
Les deux bombardses présentées dans la cour de l'Avancée par Corroyer.
Carte postale ancienne, vers 1910. Coll. H. Decaens.

Bombardes A : (près du mur extérieur de l'Avancée) calibre 480 mm ; longueur 3,64 m ; poids 5500 kg ; poids des boulets qu'elle pouvait envoyer 150 kg.

Bombardes B : calibre 380 mm ; longueur 3,53 m ; poids 3500 kg ; poids des boulets qu'elle pouvait envoyer 75 kg.

11 Terme apparu en 1348 ; l'étymologie en est incertaine. Le mot quennon puis canon pourrait avoir pour origine l'allemand Kanne : pot, catherine.

12 Bombardes, signifie « qui fait du bruit ». Au-delà de sa capacité de percussion, le bruit de la poudre devait aussi impressionner les assiégés.

Le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e siècle au XVI^e siècle* de Viollet-le-Duc représente des bombardes dans leur auget-berceau et pour les sièges comme au Mont-Saint-Michel dans des affûts-caisses. Ces bombardes étaient munies d'une fusée de lumière contenant la poudre d'amorce, permettant d'éviter ou de retarder l'égueulement de l'orifice de la lumière¹³. Pendant les sièges, les artilleurs étaient protégés par des mantelets fixes ou à portière mobile.

La masse, la dimension des bombardes et leur efficacité lors du siège de 1434 posent la question de leur acheminement à proximité des remparts du Mont puisque leur portée n'excédait pas 200 mètres. Traineaux, radeaux, présence ou non de marée d'importance ? L'ingéniosité et la détermination anglaises trouvèrent des solutions suggérées ici par Jean de La Varendie dont on connaît, cependant, la plume plus imaginative qu'historique : « Dans sa préparation d'artillerie, il y avait un point faible : ses boulets de pierre ne pouvaient rien contre l'abbaye proprement dite ; en effet la bombarde du XV^e siècle est posée sur un affût sans tourillons, dont la direction verticale ne peut être que très légèrement relevée par des coins placés sous l'avant, si la direction latérale est obtenue en faisant virer la pièce à coups d'aspect¹⁴ [...] L'arrivée d'un boulet de pierre, à plein fouet, sur une muraille devait faire un joli feu artificiel ! »

[...] « Les pièces commencèrent donc à tirer contre les courtines. Ce fut un de ces tintamarres qu'ignoraient les grèves hors le tonnerre de Dieu, une fumée qu'elles ne savaient point sauf la brume marine. »¹⁵

La Varendie suppose divers scénarios pour approcher les lourdes bombardes, au plus près des remparts : « La question de l'artillerie se pose. J'ai repris les tables anciennes des lunaïsons et nombre d'or : le 17 juin, il n'y a que demi-marée. La mer épargnait donc peut-être les grosses pièces laissées sur les sables. Ou bien, si elle les recouvrait, on pouvait ne pas s'en préoccuper beaucoup : leur simplicité n'exigeait qu'un coup de ringard¹⁶, qu'un dégagement à la pelle. On ne les gardait même pas. Il est possible qu'elles fussent, les plus lourdes, sur des allèges¹⁷ qui les eussent transportées avec le flot, à l'endroit voulu. »¹⁸

Tribulations des Michelettes

Le sort malencontreux, aujourd'hui, de la plus petite des bombardes, ne doit pas nous faire oublier qu'elles sont précieuses ; elles demeurent en effet parmi les premières bombardes qui nous soient parvenues, et furent probablement fabriquées dans les Flandres. La Dulle Griet¹⁹ bombarde de Gand du milieu du XV^e siècle pesait, quant à elle, 16,4 tonnes et ses boulets jusqu'à 340 kilos !

Les Michelettes ont failli disparaître, ainsi Victor Hugo lors de son voyage au Mont-Saint-Michel le 27 juin 1836 constate : « A l'intérieur [du Mont] tout est misérable ; un gendarme est à la porte, assis sur un gros canon rouillé pris aux Anglais par les

13 On peut remarquer sur les Michelettes l'orifice de la lumière.

14 Grand levier en bois de chêne employé à la manœuvre des pièces d'artillerie.

15 Aucun rempart ne pouvait résister aux projectiles lancés par les bombardes. Ces engins avaient un effet dissuasif certain. Leur arrivée fit quelquefois capituler des garnisons.

16 Barre de fer.

17 Il imagine une embarcation à fond plat. Nous ignorons d'autre part quel a pu être le dispositif permettant d'absorber le recul de la pièce.

18 Jean de La Varendie, *Le Mont-Saint-Michel*, Ed Calman-Lévy, 1941.

19 Littéralement « Margot l'enragée ».

mémorables défenseurs du château. Il y avait un second canon ; on l'a laissé bêtement s'enliser dans les fanges de la poterne. »²⁰

Un quart de siècle plus tard, la bombarde *enlisée* semble avoir été sauvée. Le 6 avril 1860, Théophile Gautier en reportage au Mont pour la « grande marée du siècle » note « Cette première place²¹ est encombrée de filets et de barques de sauvetage qu'on retire là quand la mer est trop basse ou trop grosse ; mais, comme pour rappeler la destination première du lieu, de chaque côté de la deuxième porte deux énormes pièces de canon en fer, effritées et rongées de rouille, ayant encore leur boulet de pierre au ventre semblent vous menacer de leur gueule impuissante. Ces pièces, dites les Michelettes, ont été enlevées aux Anglais en 1427 [sic], quand ils levèrent le siège du mont Saint-Michel, lassés par une résistance héroïque. »²²



Bombarde A. Photo H. Decaens, 5 août 2016.

Paul Féval rapporte un autre épisode qui faillit déposséder les Montois de leur butin : « Comme trophée de sa victoire, Louis d'Estouteville rapporta au Mont les bombardes qui avaient fouillé la brèche et mis fin au siège par cette bienheureuse blessure faite aux murailles ; car le siège était bien fini [...]. Deux de ces très curieuses bombardes se voient encore aujourd'hui, couchées sur leurs affûts de granit, à l'entrée de la petite ville montoise. Elles sont très longues, renflées en avant de la chambre à poudre et pourvues de culasses très résistantes qui en allongent encore la forme. La ressemblance qu'elles offrent avec certains modèles nouvellement inventés pourraient ainsi s'enorgueillir de leur vénérable antiquité.

20 Lettre à Adèle envoyée de Costances le 28 juin 1836.

21 Il s'agit de la cour de l'Avancée.

22 *Le Moniteur universel - Journal officiel de l'Empire Français* - des 3 et 6 avril 1860.

Les bombardements du Mont Saint-Michel furent réclamées sous le règne de Louis-Philippe, en 1839²³, par un ministre de la guerre pour le musée d'artillerie de Paris. Ce n'est pas Paris qui avait défendu le Mont, c'était le Mont qui avait commencé la série des victoires à la suite desquelles Paris put se déshabiller des Anglais. Le Mont avait droit à ses reliques glorieuses : il les garda. »²⁴

C'est Edouard Corroyer qui les fit installer sur un affût à la partie droite de l'entrée sur une plateforme « formant un petit parc » ce qui ne plut pas à tous : « Nous regrettons de voir ces pièces curieuses garanties par une palissade trop lourde, et nous les aimons davantage sur leurs affûts rustiques de granit fauve, à droite et à gauche de la porte du second ravelin. »²⁵

En 1884 les Michelettes demeurent dans un état peu satisfaisant « ces deux canons énormes, cerclés de fer que la rouille dévore, que les souffles marins émettent »

Aujourd'hui avec le système défensif des remparts, elles rappellent aux visiteurs une grande victoire des Montois lors de la Guerre de Cent Ans puisqu'à partir de 1434, les Anglais ne tentèrent plus d'attaques significatives pour s'emparer de la citadelle de l'Archange.

Jean-Luc LEGROS



Détail d'une bombarde :
on voit la lumière, trou communiquant avec la chambre à poudre de la culasse ;
c'est par cet orifice que se faisait la mise à feu de la bombarde.
Photo Jean-Luc Legros.

²³ Ou peut-être en 1837.

²⁴ Paul Féval, *Les Merveilles du Mont-Saint-Michel*, Paris 1879.

²⁵ C'est dans cette situation que Théophile Gautier les découvrit. (voir ci-dessous) *Le Mont Saint Michel en poche, guide du visiteur, du touriste et du pèlerin* par Victor-Désiré Jacques, Avranches, 1884.

Bibliographie complémentaire 2016

par Henry DECAENS

En hommage à Michel Nortier (1923-2007) dont l'amitié et les conseils nous ont encouragés à poursuivre et à développer cette rubrique bibliographique.

I - Livres et brochures

- COUILLAUD (Nathalie), Rapilliard (Marc) : *Mont-Saint-Michel : une merveille dans la baie* / [texte de] Nathalie Couillaud ; [illustrations de] Marc Rapilliard. Spézet (Finistère) : Coop Breizh, 2014. 87 p. : ill. en noir et en coul., couv. ill. en coul. : 21 cm.

ISBN 978-2-84346-694-6. - 9,90 euros.

Un petit livre, assez bien illustré, qui est divisé en trois chapitres : l'histoire du Mont, le village et la baie. Il manque un chapitre essentiel, la description de l'abbaye et des fortifications du village.

- LABAUNE-JEAN (Françoise) (dir.) : *Le plomb et la pierre : petits objets de dévotion pour les pèlerins du Mont-Saint-Michel, de la conception à la production (XIV^e-XV^e siècles)*. Presses universitaires de Caen, 2016. 398 p. : ill. en noir et en coul. : 29 cm. (Publications du CRAHAM. Série antique et médiévale).

ISBN 978-2-84133-775-0. - 48 euros.

Etude technologique et iconographique de l'atelier de fabrication de plombs de pèlerinage découvert en 1998 dans le village du Mont-Saint-Michel, près de l'église paroissiale. Nous publions ci-après, avec l'autorisation de Pierre Bouet, le texte de l'avant-propos qu'il a écrit pour ce livre remarquable.

- LEGROS, Jean-Luc : *L'Émerveillante*. Noyal-Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine) : éditions Yellow Concept, 2016. 401 p. : 21 cm.

ISBN 978-2-36063-140-7. - 19 euros.

Jean-Luc Legros a été longtemps professeur d'histoire et formateur au Service des actions éducatives de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il connaît bien le Mont dont il est amoureux depuis sa plus tendre enfance. Dans ce beau roman, il fait appel à son expérience professionnelle et à ses souvenirs personnels pour mettre en scène une classe découverte. D'un côté des adolescents riches de leur enthousiasme juvénile mais aussi de leurs doutes ; de l'autre des enseignants passionnés par leur métier. C'est un prétexte pour l'auteur de nous faire découvrir le Mont et sa baie. Et comme il aime aussi les mots et a un style très élégant, il émaille son récit de merveilleuses descriptions des paysages ou de la flore et de la faune de la baie. Il nous donne ainsi envie d'aller ou de retourner au Mont pour nous imprégner de la beauté et de la spiritualité du monument et de son site.

- La présence monastique au Mont-Saint-Michel. Pontorson : Fondation du Mont-Saint-Michel, 2016. 36 p. : ill. en noir et en coul., couv. ill. en coul. ; ISBN 978-2-37414-036-0. - 5 euros.

Un joli petit catalogue de l'exposition présentée sur l'esplanade de la croix Jérusalem, du 29 septembre au 31 octobre 2016, pour célébrer le 50^e anniversaire des fêtes du millénaire de la fondation de l'abbaye bénédictine du Mont-Saint-Michel. Cette exposition retraçait, à l'aide de photos bien choisies, les grandes étapes du renouveau monastique dans l'abbaye depuis 1965.



Page un de couverture du catalogue de l'exposition présentée sur l'esplanade de la Croix de Jérusalem

- VANNIER, Jean-Marie : Histoire et guide du nouveau Mont-Saint-Michel : découvrir ce qui a changé. Boulogne-Billancourt : Jean-Marie Vannier, 2016. 176 p. : ill. en noir et en coul. ; 30 cm. ISBN 978-2-9556675-0-7. - 26 euros.

Jean-Marie Vannier a travaillé durant sept ans pour réaliser ce livre sur l'histoire de la digue du Mont, édifiée en 1878-1879, et sur les travaux de rétablissement du caractère maritime qui ont été achevés en octobre 2015. Son enquête a été minutieusement menée et il n'a sans doute rien oublié de nous dévoiler. Peut-être aurait-il dû prendre un peu plus de temps pour soigner la maquette de son livre, édité à compte d'auteur, et faire une sélection plus rigoureuse de ses photos : certaines auraient pu être supprimées, telles les photos des hommes politiques ou des administrations et des juridictions parisiennes, car elles n'apportent rien au sujet, les autres ne sont pas toujours de très bonne qualité.

Mais son travail reste utile car il donne une chronologie détaillée des travaux, abondamment illustrée.

II - Articles

- BOUET, Marie-Pierre : Une création de Monseigneur Bravard au Mont-Saint-Michel : l'orphelinat des Fanils. - Eduquer et instruire en Normandie : actes du 50^e congrès organisé par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie, Saint-Lô, 14-17 octobre 2015, p. 417-426.

En dépouillant des archives inédites, Marie-Pierre Bouet retrace l'histoire peu connue d'un orphelinat qui a existé au Mont-Saint-Michel, dans le bâtiment des Fanils, de 1865 à 1869.

III - Audiovisuel

- Le Mont-Saint-Michel à l'épreuve du temps, RMC Découverte, mardi 30 août 2016, 20 h 50-22 h 10.

Ce film documentaire de 65 minutes a été réalisé par Denis Sneg pour la BBC Worldwide France ; il a été coproduit par le Centre des monuments nationaux. Il raconte les grandes étapes de la construction du Mont, en s'appuyant sur de belles prises de vues, d'intéressantes créations 3D du monument reconstitué, des entretiens avec des historiens, des scientifiques et des architectes français, anglais et autrichiens. Il y a parfois une discordance entre les images tournées au printemps par le réalisateur, alors que la flèche de l'église était échafaudée, et des images d'archives où elle ne l'est pas. On peut également regretter que certains documents, gravures romantiques ou cartes postales de la Belle Epoque, soient parfois utilisés anachroniquement.

Mais ce sont de petits défauts qui ne remettent pas en cause le grand intérêt du film. Celui-ci présente une remarquable synthèse de l'histoire des constructions du Mont et des travaux récents de rétablissement du caractère maritime. Il se regarde avec plaisir car le rythme adopté est bien soutenu, sans temps morts. Il donne envie de mieux connaître et comprendre ce monument exceptionnel.

- En Normandie du Mont-Saint-Michel au pays de Caux, magazine présenté par Carole Gaessler. France 3, Des racines et des ailes, mercredi 12 octobre 2016, 20 h 55-22 h 50.

Seules les 37 premières minutes du magazine concernent le Mont-Saint-Michel. On y évoque la marée, le fonctionnement du barrage et les relevés lidar²⁶ à partir de la flèche de l'église abbatiale pour suivre l'évolution du niveau des bancs de sable autour du Mont. Le patrimoine naturel de la baie est également traité avec Audrey Hemon, chargée de mission environnement du syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel, Etienne Leroy, maraîcher, qui nous montre les plantes comestibles de la baie, et Michel Aubrée, éleveur d'agneaux de prés salés. On assiste à la dépose de la statue de l'archange de Frémiet, sa restauration dans les ateliers de la Socra près de Périgueux.

²⁶ « Light detection and ranging » ou « laser detection and ranging ».

en compagnie de François Jeanneau, architecte en chef des Monuments historiques, et sa remise en place très spectaculaire le 26 mai 2016. Philippe Charron, du Centre des monuments nationaux, nous explique enfin les prochains travaux, la réfection de l'étanchéité de l'aire centrale du cloître. Tous ces sujets sont rapidement traités, mais illustrés de vues le plus souvent magnifiques.

Le plomb et la pierre Petits objets de dévotion pour les pèlerins du Mont-Saint-Michel

Avant-propos

Depuis sa fondation au début du VIII^e siècle, le sanctuaire dédié à l'archange saint Michel sur le Mont Tombe n'a cessé d'attirer les pèlerins, venant de plus en plus nombreux de toutes les régions d'Europe. Ils étaient sans doute fascinés autant par le spectacle grandiose d'une baie où se confondent le ciel, la terre et l'eau que par l'audace incroyable des constructions édifiées en l'honneur de saint Michel au sommet du Mont. On sait par les sources écrites, notamment par la *Revelatio ecclesiae sancti Michaelis archangeli* et par les *Miracula sancti Michaelis* que des hommes, des femmes et des enfants venaient implorer la protection de l'archange. On ne vient pas au Mont solliciter l'archange guérisseur, qu'il avait été autrefois en Asie Mineure, mais celui qui avait triomphé du Malin, comme le rappelait l'Apocalypse de Jean, le Maître des éléments naturels et des forces mystérieuses de l'invisible. Ce n'était pas « tant la guérison des corps que les pèlerins sollicitaient au Mont, mais la guérison des âmes » qui se sentaient menacées en permanence par les puissances maléfiques, comme l'explique l'auteur des *Miracula*.

Les pèlerins avaient besoin de rendre plus visible et plus concrète cette protection archangélique. Au Mont Gargan, saint Michel avait laissé en gage son manteau pourpre et l'empreinte de son pied sur un rocher, pour que les hommes disposent d'une preuve manifeste de sa présence mystérieuse dans un lieu qu'il s'était choisi. Comme il le déclare lors d'une apparition à l'évêque de Siponto, selon le récit qu'en fait le texte de l'*Apparitio sancti Michaelis in Monte Gargano* : « J'ai voulu par ce signe faire savoir que je contrôle et protège cet endroit ». Il arrivait que des pèlerins, avec ou sans autorisation, emportaient avec eux une pierre de la colline montoise comme relique. Un pèlerin de Bourgogne « fit édifier une chapelle près de sa demeure et y déposa la pierre en guise de relique ». C'est vraisemblablement pour répondre à ce besoin que l'on proposa aux pèlerins des objets comme des enseignes qui étaient des marques concrètes de la protection archangélique. On a retrouvé à travers toute l'Europe des objets de dévotions (enseignes, sifflets, cornes, clochettes, grelots) que les pèlerins avaient achetés dans les boutiques proches des différents sanctuaires. Mais on ignorait encore de quelle façon et selon quelles techniques on avait fabriqué tous ces objets. Il a fallu qu'un 29 décembre 1999 une tempête déracinât un arbre dans la partie haute du village du Mont Saint-Michel et mit au jour un site archéologique exceptionnel. Ce site de la Cour des écoles fut fouillé en 2004 et 2005.

C'est la synthèse de cette fouille menée de façon exemplaire et de toutes les études scientifiques conduites depuis cette date sur les objets divers découverts sur ce site que publie cet ouvrage : *Le plomb et la pierre. Petits objets de dévotion pour les pèlerins du Mont-Saint-Michel, de la conception à la production (XIV^e et XV^e siècles)*. Cette synthèse, qui est l'œuvre d'une douzaine de chercheurs aux compétences

complémentaires, est appelée à renouveler complètement notre connaissance des enseignes et objets de pèlerinage dans tous les domaines liés à leur fabrication. Les auteurs de ce volume ont expertisé plus de 7 400 objets découverts lors de la fouille : on y trouve des fragments de céramiques utilitaires, des restes fauniques (os et coquillages) ou des résidus métalliques.

Plus d'un millier de ces objets présentent un intérêt essentiel pour l'histoire des pèlerinages. Alors que les objets de dévotion pour pèlerins découverts jusqu'à maintenant ont été trouvés hors contexte archéologique, ceux de la Cour des écoles appartiennent à un site précis où l'on a distingué soixante-huit couches stratigraphiques. On sait désormais qu'il y avait près de l'entrée de l'abbaye montoise un atelier de production d'enseignes et d'objets de pèlerinages, qui était sous le contrôle plus ou moins direct de la communauté monastique. L'expertise conduite par tous ces auteurs a ainsi répertorié des valves de moules servant à la fabrication d'enseignes, de grelots, de hochets, de clochettes et de sifflets, sans compter les objets de parures comme les bagues, anneaux, fermes et médailles. Le grand nombre de moules à enseignes a permis de distinguer plusieurs thèmes iconographiques et leurs variantes. Les représentations de l'archange terrassant le dragon (monstre à visage animal ou humain) constituent la majorité des modèles, avec des variantes concernant le vêtement de l'archange, l'arme employée (lance ou épée) et la forme de l'écu. Plus rares sont les figurations de l'archange peseur d'âmes ou psychopompe ou celle de la Vierge (Notre-Dame du Mont Tombelaine) et du roi David. Ce corpus iconographique se révèle très original quand on le compare avec les enseignes connues en France et dans les divers pays européens.

Aussi important est l'apport de cette fouille pour notre connaissance du travail de la pierre et des métaux. L'étude des moules et de leurs déchets en schiste ou en grès (prélevés dans la région de Pontorson) a mis en évidence les diverses phases de préparation de ces plaques lithiques, choisies en raison de leur grain très fin : taille en forme de rectangle ou de trapèze, polissage des deux faces, gravure à la pointe sèche. Les auteurs ont réussi à déceler les différents types de canaux destinés à laisser passer le métal en fusion. D'après les scories et les expérimentations, ils ont pu déterminer l'alliage idéal de plomb et d'étain (respectivement 37 % et 63 %) qui abaisse le plus le point de fusion (environ 183°). Ce livre est un témoignage précieux pour apprécier l'utilisation du plomb et de l'étain dans l'économie métallurgique après celle du fer. Les fabricants devaient vraisemblablement utiliser les résidus de plomb qui se trouvaient sur le chantier de l'abbaye où le plomb servait aussi bien à recouvrir les toitures de l'abbatiale qu'à la confection des conduites d'eau. L'étude du terrain a révélé que l'atelier comprenait deux zones : un espace de chauffe pour la forge et un espace pour la gravure et le moulage.

Certains moules avec leurs deux valves ont rendu possibles quelques expérimentations qui ont permis de confirmer ou d'infirmer certaines hypothèses. Celles-ci ont aidé à lever le voile sur les techniques permettant une fabrication d'enseignes ou d'objets sans défaut. Ainsi il faut une coulée de 70 g d'alliage pour obtenir un objet d'environ 7 à 10 g, le résidu pouvant être à nouveau fondu pour être réutilisé. Cet atelier, qui a fonctionné de la fin du XIV^e à la fin du XV^e siècle, ne dut pas être le seul atelier, sur le Mont ou dans les environs de la baie, pour la fabrication des objets de

pèlerinage. La demande devait être importante quand on considère que chaque année plusieurs dizaines de milliers de pèlerins se pressaient dans les ruelles étroites du Mont.

Ce volume sur « le plomb et la pierre » présente les résultats d'un travail exceptionnel sur une découverte archéologique exceptionnelle : il deviendra, dès sa parution, un ouvrage de référence en raison de la qualité et de l'originalité des informations qu'il fournit.



Je voudrais terminer cet Avant-propos en avouant que, latiniste de profession, j'étais totalement incompetent dans les domaines évoqués dans ce livre. Or à chaque page j'ai découvert des réponses à de nombreuses questions que je me posais depuis longtemps et surtout de nombreuses réponses à des questions que j'aurais dû me poser.

Pierre BOUET

Maître de conférence honoraire en latin médiéval



Marie-Claude Manet, présidente de l'AGEB, pendant son intervention.
Photo Pierre Chavériat.



Anne-Flore Marziou, adjointe de l'Administrateur de l'abbaye, répondant aux critiques de M. et Mme Jean Nollet.

Photo Pierre Chavériat.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel »

en date du 10 septembre 2016

L'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » s'est tenue le samedi 10 septembre 2016 à l'hôtel « Le Mercure » à La Caserne, sous la présidence de son Président, Monsieur Henry Decaens.

Le Président ouvre la séance à 10 heures.

Après avoir vérifié la liste d'émargement (52 présents) et les pouvoirs (48) adressés par les membres absents, soient 100 personnes présentes ou représentées, le Président remercie les nombreux membres présents dont Madame Anne-Flore Marziou, représentant Monsieur Xavier Bailly, administrateur de l'abbaye, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, vice-présidente à la culture pour le Conseil Départemental de la Manche, Monsieur Yann Galton, Maire du Mont-Saint-Michel, le Professeur Pierre Bouet, Président du Conseil Scientifique de l'association, et excuse les membres absents qui ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir être présents : le père André Fournier, recteur du sanctuaire du Mont-Saint-Michel et curé de Pontorson, et les professeurs Jean-Claude Lefeuvre et François Neveux, membres du Conseil Scientifique de l'association, ainsi que Monsieur François-Régis Hutin, Président Directeur Général de Ouest-France, Membre d'Honneur.

Le Président accueille ensuite les intervenants de cette journée : 1) Monsieur Dominique et Madame Julie Poitevin, nouveaux adhérents des Amis du Mont Saint Michel, tous deux ingénieurs informaticiens, ont proposé de mettre leurs compétences au service du site Internet de l'association. Sur la suggestion de Monsieur et Madame M. Draussin, adhérents également, après qu'un groupe de travail ait été constitué comprenant Messieurs Jean-Michel Cardon et Benoît Roux, tous deux membres du Conseil d'Administration de l'association, Monsieur Dominique Poitevin et son épouse ont travaillé pour présenter un prototype de module de recherche. Ce moteur de recherche permettra à l'avenir, à partir de la liste des sommaires des revues de l'association, de retrouver un article en utilisant le nom de l'auteur, un mot-clé, le numéro de la revue. Cette nouvelle disponibilité des articles des revues donnerait aux chercheurs, aux étudiants ou à toute autre personne intéressée, la possibilité de s'informer et éventuellement d'acheter la revue concernée.

Cette initiative serait lancée bien sûr dans un but intellectuel mais aussi financier si les ventes de revues s'en trouvaient augmentées.

Le Président remercie chaleureusement Monsieur et Madame Poitevin pour le temps qu'ils ont consacré à établir ce prototype et pour celui qu'ils seraient prêts à engager (ils estiment que trois cents heures de travail seraient nécessaires !) pour l'association.

2) Madame Marie-Claude Manet, présidente de l'AGEB, association des Amis du site de Genêts, de ses Environs et de la Baie du Mont Saint Michel, intervient une nouvelle fois pour sensibiliser les adhérents à la question très inquiétante de l'ensablement de Tombelaine.

En effet, le fonctionnement du barrage sur le Couesnon, opérationnel depuis 2009, a généré une nouvelle configuration de la baie suite à la modification du cours du Couesnon comme le montrent les relevés LIDAR, relevés télémétriques effectués par laser.

Il est indéniable que la petite baie estuarienne s'ensable.

Le cours des rivières est modifié : depuis soixante-dix ans, la Sée qui coulait toujours au nord de Tombelaine coule désormais au sud et la Sélune joue à saute-mouton au-dessus de Tombelaine. Les rivières se déplacent en se rapprochant du Mont. Leur courantométrie est totalement perturbée ce qui provoque l'ensablement de la baie.

Le Syndicat Mixte interpellé sur la question ne trouve rien d'anormal à ce phénomène pourtant bien préoccupant qui, s'il n'est pas maîtrisé, permettra aux marcheurs de se rendre à pied de Saint-Léonard à Tombelaine !

Les lâchers d'eau du barrage interviennent six heures après que la mer ait été haute. Dans l'étude d'impact, des mesures de modification des lâchers d'eau ont été prévues mais ne sont pas appliquées. Dans le contrat initial, il est clair que Tombelaine n'entre pas dans les préoccupations premières. Cependant, Madame Marie-Claude Manet invite le Président des Amis du Mont Saint Michel à faire intervenir l'association et à solliciter du Syndicat Mixte l'éventualité d'une modulation du fonctionnement du barrage. Il s'avère que les abords du Mont pourraient être dégagés sans l'aide du barrage, en laissant seulement le Couesnon faire son travail de nettoyage sans être bloqué par la digue puisqu'elle a été supprimée.

Il convient malheureusement de constater qu'à droite et à gauche de la passerelle, la présence de végétation prouve que le travail de chasse ne se fait pas correctement. Il y a donc urgence !

3) Monsieur Yann Galton, maire du Mont Saint Michel, évoque à son tour quelques points d'actualité :

- Les deux bombardes, appelées également « michelettes », pièces d'artillerie abandonnées par les Anglais lors du siège de 1434, se trouvent depuis à la porte de l'Avancée, entrée de la place forte.
- Or l'une de ces bombardes est cassée et représentait un danger notamment pour les élèves des groupes scolaires qui n'hésitaient pas à les chevaucher. Elle a donc été placée dans les ateliers municipaux à Beauvoir, en attente d'un devis de réparation qui sera soumis au service des Monuments Historiques.

- Malgré les travaux importants qui ont débarrassé le Mont des milliers de camping-cars qui le défiguraient, il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne l'accès au Mont - toujours difficile - pour les personnes à mobilité réduite. Monsieur le Maire précise que cette question dépend du service de la Délégation de Service Public (DSP) !

- Le plan Vigipirate impose maintenant à l'entrée du Mont, porte de l'Avancée, le contrôle des sacs, effectué par deux gendarmes.

- Les sacs à dos des pèlerins qui effectuent la traversée de la baie pourraient être entreposés dans une sorte de cabane de pêcheurs construite derrière la tour Gabriel.

- Les pédiluves seront déplacés et quitteront le passage de la gendarmerie où ils se trouvent actuellement.



Henry Decaëns et le maire du Mont, Yann Galton.

Photo Pierre Chavériat.



Pendant la conférence de Vincent Jubel.
Photo Pierre Chavériat.

4) Monsieur Jean-Marie Vannier, administrateur des Amis du Mont Saint-Michel, présente son livre « Histoire et Guide du nouveau Mont Saint-Michel ». Ce livre publié après sept années de travail raconte l'histoire des différents projets à partir de la digue construite en 1879 jusqu'à la fin des grands travaux. Le dernier ouvrage sur la digue « La question de la digue du Mont Saint-Michel » a été écrit en 1939 par Michel Lecocq, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées. Ce livre à la différence de celui de Jean-Marie Vannier, richement illustré, ne comportait aucune photographie. L'auteur précise qu'il se tiendra à la disposition du public pour dédicacer son ouvrage à la fin de la réunion.

5) L'intervention de Monsieur et Madame Jean Nollet a pour but d'attirer l'attention de l'association du Mont Saint-Michel et de ses membres sur le spectacle qui est présenté depuis 2015 pour une durée de trois ans (2015, 2016, 2017) lors des nocturnes de l'abbaye du Mont, promenade proposée sur les traces du faucon pèlerin résidant régulier de la flèche de l'abbatiale.

Ce spectacle est une création de la société Spectre Lab.

Monsieur et Madame Nollet, invoquant la longue histoire de leur famille qui les lie au Mont Saint-Michel et leur permet de s'exprimer en ce jour, disent combien ils ont été choqués, alors qu'ils étaient accompagnés d'amis britanniques auxquels ils voulaient faire découvrir l'abbaye du Mont Saint-Michel, par les projections lumineuses et

sonores, les souffleries du spectacle qui ne respectent en rien l'esprit des lieux. Ils regrettent le temps des Imaginaires du Mont (1998). Ils déplorent l'absence totale de spiritualité, de sacré dans ce lieu qui est d'abord un lieu de culte.

Madame Anne-Flore Marziou, représentante de Monsieur Xavier Bailly, administrateur de l'abbaye, essaie de justifier le choix de ce projet par Monsieur Philippe Belaval, président du Centre des Monuments Nationaux, et affirme qu'il y a eu aussi des réactions positives sur le site Internet et /ou la page Facebook de l'abbaye du Mont Saint-Michel. Il est tout à fait possible de les y consulter.

S'en suit une discussion sur les financements et les coûts générés par ce spectacle. Madame Anne-Flore Marziou tient à préciser que toutes les recettes dans les Monuments Nationaux servent à financer l'entretien et les travaux de restauration des cent monuments dont le Centre des Monuments Nationaux a la charge.

Dans l'ensemble, les adhérents expriment un avis assez unanime : les lieux de culte doivent être respectés pour ce qu'ils sont et non pas être l'objet de spectacles dont le bon goût est tout à fait contestable.

Le Président remercie les différents intervenants pour la qualité de leurs propos.

Le temps imparti aux intervenants étant écoulé, le Président lève la séance à 11 h 00.

Cette assemblée générale a été suivie d'une passionnante conférence sur les peintures murales médiévales de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Nous espérons que son auteur, Vincent Jubel, historien de l'art et membre du Conseil scientifique de notre association, trouvera rapidement un peu de temps pour rédiger le texte de son intervention que nous aimerions publier dans un prochain numéro de notre revue.

Henry DECAENS
Président

Pascale CHAVÉRIAT
Secrétaire



SAINT JAMES
Né de la mer
www.saint-james.com



In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porriónais - BP 440
50304 Avranches Cedex

Tél. : 02 33 79 02 00

Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité, Audit, Gestion, Conseil, Social et paies, Juridique

Membre de **Deloitte**

www.inextenso.fr



La Maison du Vin
Spécialiste du vin à Granville
Particuliers et Entreprises
150 m² d'exposition
21 rue Jeanne Jugan
02 33 50 81 54 50400 GRANVILLE




Imprimerie Malécot
Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes
20, Cugé - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malécot.imprim@wanadoo.fr
Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75

Saint-Michel de Selja

Ce sanctuaire de saint Michel norvégien est si simple et si peu documenté qu'il ne mérite pas la visite à moins d'être attiré par l'aura des pays nordiques et le monde des légendes.

Sur les routes de l'Europe

Cet attrait nous est venu quand, jeunes mariés, nous avons aménagé notre AMI 6 en camping-car et visité quelques pays européens dont les pays scandinaves en 1967 et 1968. Quelque 19 500 km depuis Dijon puis Paris à travers Finlande, Suède et Norvège. Des routes encore de terre battue au nord de ces pays, d'immenses forêts et leur infinité de lacs autour du golfe de Botnie ou ces côtes déchiquetées et sauvages le long de la mer de Norvège. De charmants villages en bois colorés et la puanteur des sécheries de poissons en plein air. Et la simplicité de l'accueil des populations.

C'est l'époque où beaucoup de jeunes errent sans bagages sur les chemins de Katmandou et que nous ramasserons au bord des routes pour une étape ou à qui nous prêterons la voiture quand nous passerons une nuit chez l'habitant pour une toilette épisodique.

C'est un jeune danois qui nous apprend dans un café l'occupation de la Tchécoslovaquie par les Russes. C'est le doublement des raccords routiers aux nombreux ponts de Stockholm dans un pays qui va passer de la conduite à gauche à la droite, les camions une semaine avant les voitures selon une galéjade locale.





Sur les chemins de saint Michel

Le goût pour les sites michaéliques provient quant à lui de la découverte du Mont et de l'achat du livre d'Édouard Corroyer «Histoires et légendes du Mont-Saint-Michel». Une passion soudaine pour le Mont puis pour d'autres sites qui lui sont dédiés et que nous visitons les uns près les autres quand nos carrières et l'éducation de nos enfants jusqu'à leur envol nous le permettent. Plus disponibles, nous apprenons alors l'existence de ce site norvégien situé sur l'île de Selja à quelques encablures de la côte ouest de la péninsule de Stad. La nostalgie de nos voyages scandinaves, l'attrait d'une nouvelle découverte et, quarante ans après nos premières pérégrinations, nous passons un temps dans un chalet isolé à l'embouchure d'un fjord proche de l'île dont nous rêvons.

Dans les pas de sainte Sunniva

Nous y voilà donc. À l'ouest de cette île de Selja et au pied de l'éminence centrale, se trouvent d'abord des restes de murs et une tour d'un monastère des XII^e-XIII^e siècles fondé par des bénédictins anglais et consacré à saint Alban. Plus haut, se trouvent la base des murs de l'église du XII^e siècle dite de sainte Sunniva, à proximité de l'entrée d'une grotte objet de notre intérêt.

Une légende du XII^e siècle dit que vers 960-970 vivait en Irlande une jeune reine nommée Sunniva. Élevée dans la foi chrétienne, elle était belle, chaste et pieuse et convoitée par un barbare viking.

Ne voulant pas céder à ce païen, Sunniva fut contrainte de s'exiler, réunit sa cour

et ses fidèles et partit avec eux dans trois bateaux. Ayant jeté à la mer rames, voiles et armes, elle confia leur destin à Dieu. Approchant de la Norvège, la petite flotte fut tenue éloignée des côtes par ses habitants qui croyaient avoir affaire à des pirates puis dispersée par une tempête. L'un des bateaux échoua sur l'île de Kinn tandis que les deux autres débarquaient sur l'île de Selja avec Sunniva.



Selja était moins désolée qu'aujourd'hui. Des arbres y poussaient, des sources fournissaient l'eau fraîche, oiseaux et poissons procuraient la nourriture. Les réfugiés s'installèrent dans les grottes de la partie montagneuse de l'île. De là, ils pouvaient surveiller la mer et les arrivants.

La population vivant sur la côte, ne tolérant pas la présence de ces intrus, demanda au roi Hakon Jarl de les chasser. Voyant celui-ci s'approcher avec des hommes en armes, les réfugiés s'enfermèrent dans une grotte et prièrent Dieu de sauver leurs âmes et leurs corps quelle que soit la mort qui les attendait. Le plafond de la grotte s'effondra alors sur eux et un éboulement boucha l'entrée de la caverne. Hakon Jarl débarqua dans l'île et n'y trouva finalement personne.

Hakon Jarl ayant été assassiné, deux fermiers voguant au large de Selja aperçurent une colonne lumineuse qui éclairait une plage, y accostèrent, découvrirent au pied de la colonne un crâne humain qui embaumait et apportèrent leur trophée au roi Olav Trygvason. Le roi, converti au christianisme, et l'évêque Sigurd considérèrent ce crâne comme celui d'un saint et le joignirent à leurs reliques.

Recevant de nouveaux témoignages sur les apparitions de la colonne lumineuse, Olav et Sigurd naviguèrent jusqu'à Selja, découvrirent l'éboulement obturant la grotte,

fouillèrent les rochers avec leurs hommes et trouvèrent de nombreux ossements qui embaumaient et le corps intact de Sunniva. Afin de conserver ces reliques et le corps de Sunniva, qui deviendra la Sainte Gardienne de l'ouest de la Norvège, le roi Olav fit bâtir à l'entrée de la grotte une église en bois reconstruite au XII^e siècle.

L'étrange est qu'en pénétrant aujourd'hui dans la grotte, le visiteur trouve au fond de celle-ci un simple cube de pierre désigné comme Autel saint Michel, objet de notre curiosité mais dont l'origine n'est pas clairement explicitée.



Les pérégrinations d'Olav Tryggvason

D'après la saga d'Olav, ce roi serait l'arrière petit-fils d'Harald à la belle chevelure, premier roi de Norvège, et serait né en 963. Mais il est aussi dit l'enfant d'une Astrid pourchassée par les meurtriers de son mari et qui, dans sa fuite, est capturée par des pirates estoniens en mer Baltique.

Réduit à l'état d'esclave, Olav est vendu à des propriétaires successifs avant que sa liberté soit rachetée. C'est alors qu'il tue le meurtrier de son père sur le marché de Novgorod et, poursuivi par la foule, cherche refuge chez sa protectrice la reine Allogia et devient le chef de la garde d'un certain Vladimir. Sa popularité est bientôt telle qu'il perd ses soutiens et doit quitter sa fonction.



Vivant de pillages en mer Baltique, une tempête conduit Olav au Wenland. Il en séduit la reine Geira, l'épouse et mène pour elle quelques campagnes victorieuses avant de faire partie de l'armée que lève

l'empereur germanique Otton pour combattre les peuples païens du Danemark et les convertir au christianisme. Une victoire marquante pour la diffusion de la chrétienté dans les pays scandinaves, datée vraisemblablement de 974, et à laquelle Olav n'a peut-être pas participé.

À la mort de Geira, Olav reprend ses pillages et rencontre en 988 la reine Gyda, sœur du roi de Dublin, qui le demande en mariage. Après qu'Olav eut défait des prétendants jaloux, le couple passe son temps entre l'Irlande et l'Angleterre. Débarquant un jour aux îles Scilly, Olav rencontre un devin qui lui prédit une épreuve initiatique et qu'il sera roi et conduira beaucoup d'hommes au baptême. C'est ainsi qu'après cette épreuve, il se fait baptiser lui-même en 994 et cesse ses pillages.

Le roi Håkon Sigurdsson s'étant rendu impopulaire par son comportement et le refus de la foi chrétienne, Olav est sollicité par les Norvégiens qui se sont révoltés et le choisissent comme roi. Proclamé roi, Olav reconquiert les régions de Norvège passées sous la coupe du roi du Danemark, contraint ces provinces à se convertir au christianisme, fonde sa capitale sur le site de Trondheim et s'efforce de propager la foi chrétienne dans son royaume et au-delà tout au long de son règne.

Mais il provoque aussi des inimitiés et sa nouvelle épouse, Thyre, sœur du roi du Danemark, l'incite à mener en 1000 une expédition navale au cours de laquelle ses ennemis le tuent. Des rumeurs prétendent un temps qu'il aurait survécu à la bataille.

Quel que soit le rôle qu'ait pu jouer Olav Tryggvason dans la propagation de la foi chrétienne dans les pays scandinaves selon une saga écrite au XIII^e ou XIV^e siècle, celle-ci semble s'y être affirmée avec l'arrivée de missionnaires vers la fin du X^e siècle et le baptême des rois scandinaves autour de l'an 1000. Il est aussi possible que les fonctions de chef des milices célestes et de psychopompe attribués à l'archange saint Michel par les missionnaires aient pu séduire les gens du Nord et les aider à se convertir en adoptant son culte.

Sur Selja, le culte de l'archange qui s'est généralisé dans l'ouest de l'Angleterre influencé par l'Irlande au VIII^e siècle, a pu être introduit par les bénédictins anglais qui fondent le monastère Saint-Alban aux XII^e-XIII^e siècles mais le minuscule sanctuaire de saint Michel installé dans la grotte de Sunniva est plus probablement norvégien et du début du XI^e siècle, postérieur à l'exhumation du corps de Sunniva et antérieur à l'arrivée des moines anglais.

Une escale aux Skelligs

Une chose curieuse est que le nom d'Olav Tryggvason apparaît aussi dans l'histoire d'un autre sanctuaire dédié à saint Michel, celle de Skellig Michael. Great et Little Skellig sont deux îlots voisins, à l'image de nos monts Tombe et Tombelaine, situés à une douzaine de kilomètres de la péninsule d'Iveragh à l'extrémité sud-ouest de l'Irlande. La tradition fait de saint Fionan le fondateur d'un monastère sur Great Skellig vers le début du VII^e siècle. Quittant en bateau les rives du Shannon avec une douzaine de compagnons, il se laisse dériver, confiant à Dieu le soin de leur trouver un lieu d'exil et échoue sur cet îlot. Une curieuse analogie avec la confiance de Sunniva.



La mémoire commune retient qu'on doit à saint Patrick l'essor de l'église catholique irlandaise au V^e siècle. Cette église va développer une organisation qui lui est propre, un monachisme plus érémitique que cénobitique et des paroisses monastiques, groupe d'églises dépendant d'un abbé ou d'un monastère, dans une société clanique. Une église qui renverra des missionnaires dans une Europe soumise aux bouleversements du haut Moyen Âge.

Le monastère de Skellig Michael est constitué de constructions de pierres sèches, six cellules indépendantes, deux oratoires et un cimetière. Entre autres raids vikings qui harcèlent l'Europe au IX^e siècle, trois au moins investissent Great Skellig. La légende veut que l'un d'entre soit mené par Olaf Tryggvason bien que celui-ci ne naîtra que quelques décennies plus tard. Pour se protéger de ces incursions, un ermitage est accroché vertigineusement au flanc d'un pic surplombant le monastère.

À la consécration du monastère à saint Michel au début du XI^e siècle, celui-ci est complété par une église de pierres sèches dédiée à l'archange. Le culte de saint Michel est en fait implanté en Irlande dès la fin du VII^e siècle et soutenu par le mouvement Céli Dé (Client de Dieu) qui prône un renouveau de l'ascétisme dans les monastères. Les références de ce mouvement à la légende du Gargano et la coutume longtemps érémitique du monachisme irlandais font penser que le christianisme local a d'abord été plus influencé par l'église primitive d'Orient que par celle de Rome.

Au départ d'un culte

Ce qui mène notre enquête à San Michele del Gargano, source de la diffusion du culte de saint Michel en Occident. Selon la tradition, ce sanctuaire apparaît dans une grotte de l'éperon rocheux qui domine le golfe de Manfredonia et porte la ville de Monte Sant'Angelo à la fin du V^e siècle.



Comme avec l'évêque Aubert, l'archange doit user de trois apparitions avant de convaincre l'évêque Lorenzo Maiorano de lui consacrer un sanctuaire. En mai 490, c'est le propriétaire d'un taureau échappé de son enclos qui le retrouve à l'entrée de la grotte et tire sur lui une flèche qui ricoche et vient se planter dans sa main. Bien qu'informé du miracle et inspiré du désir de l'archange, l'évêque ne réagit pas. En septembre 492, c'est à Siponte assiégé par les Hérules d'Odoacre et après trois jours de jeûne et de prières des Sipontins, que l'archange aide l'évêque et sa communauté à vaincre l'ennemi et à lui rendre grâce sans obtenir de l'évêque qu'il accède à son souhait.

C'est finalement la troisième apparition qui nous intéresse ici. Inquiet de ne pas avoir répondu aux demandes de l'archange, l'évêque consulte le pape Gélase I^{er} qui en septembre 493 l'engage à se rendre en procession à la grotte après trois jours de jeûne et de prières. Inspiré par l'archange, Lorenzo Maiorano y pénètre enfin et découvre à l'entrée de celle-ci un autel couvert d'un drap rouge et d'une croix de cristal ainsi qu'une plaque de marbre portant l'empreinte du pied de l'archange. L'évêque fait alors construire à l'entrée de la grotte ce modeste oratoire voulu par saint Michel.

Il n'est pas utile à l'enquête de connaître l'histoire du sanctuaire italien quinze fois centenaires. Il suffit de savoir que cet autel initial, dit «autel des Empreintes», a été englobé dans un édifice du VII^e siècle bouchant l'entrée de la grotte et dans lequel des escaliers permettaient d'y accéder.

L'aménagement de la Sainte Grotte, les constructions angevines des XIII^e et XIV^e siècles, le porche et l'escalier monumental menant au cœur du sanctuaire et les musées intégrés aux bâtiments font oublier l'existence de cet autel des Empreintes maintenant perdu dans les soubassements.

Il n'empêche que c'est probablement ce modeste autel apparu dans une grotte à la fin du V^e siècle qui a inspiré d'une manière ou d'une autre la pose d'un autel aussi modeste dans une grotte norvégienne à l'aube du deuxième millénaire.

Un chemin de Paradis

C'est aussi de cet autel italien que saint Aubert fit prélever en 709 un bout du drap rouge et un morceau du marbre marqué de l'empreinte pour servir de reliques au sanctuaire qu'il venait de construire sur le mont Tombe, toujours selon la tradition. Un rapide tour de l'Europe.

Mais toute cette histoire est issue de légendes, sagas et traditions et il vaut mieux que vous alliez chercher vous-mêmes l'explication de ce petit autel Saint-Michel posé au fond d'une grotte norvégienne.

Micel DRAUSSIN¹

¹ Les photographies sont de l'auteur.

Bibliographie

- DJUPEDAL, Torkjell : Selja Kulturhistorisk Handbook.
- DES LAVELLE : The Skellig Story : Ancient Monastic Outpost.
- HORN, Walter, WHITE MARSHALL, Jenny, ROURKE Grellan D. : The Forgotten Hermitage of Skellig Michael.
- BOUET, Pierre, OTRANTO, Giorgio, VAUCHEZ, André : Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale.
- DE MICHELE, P.-F. : Sul Gargano apparve l'Arcangelo.
- OTRANTO, Giorgio, AULISA, Immacolata : Il santuario di san Michele sul Gargano : Tra storia e devozione.



Le Mont Saint-Michel, bois gravé (XVII^e siècle?). Coll. Henry Decaens.



La statue de saint Michel de Frémiet.
Photo. H. Decaëns.

Saint Michel de Frémiet : le visage équivoque d'un paladin de théâtre?

Dans le précédent numéro de notre revue, nous avons relaté le retour au Mont, dans toute sa splendeur restaurée, de la statue du saint Michel d'Emmanuel Frémiet. Elle est devenue aujourd'hui le couronnement nécessaire et évident de la flèche de l'église abbatiale. L'iconographie du prince des milices célestes est une longue histoire, retenons ici l'opinion d'Emile Baumann, écrivain catholique et nationaliste. Il appartient au mouvement de la Renaissance catholique au XX^e siècle.

Lors d'une visite au Mont-Saint-Michel effectuée en août-septembre 1920, il ne se retient pas de déverser un profond mépris pour les touristes fréquentant les lieux et pour les commerçants montois. Sensible à la beauté de la baie, sa redécouverte du monument se fait au contraire dans l'invective. La statue de Frémiet l'incommodait particulièrement, il reproche aux artistes de :

« mettre dans le combat de Michel avec le Dragon une douceur paradisiaque »

« Pour figurer avec noblesse et humaine vraisemblance un Esprit de lumière la familiarité du surnaturel manque absolument aux modernes. Le Saint Michel de Frémiet gagne à être éloigné très haut dans l'espace ; ce n'est qu'un morceau décoratif ; Frémiet fit de l'indomptable guerrier un paladin de théâtre qui ne prend pas au sérieux le Dragon ; et le visage en reste équivoque ; on croirait qu'une femme, une actrice a posé devant le sculpteur.

J'ai dans ma mémoire quelques Saint Michel du Moyen-âge : les imagiers n'avaient qu'à ennoblir des types féodaux, et ils représentaient un Baron du ciel capable d'exalter les hommes vers des modes supérieurs d'énergie et de foi. Un des plus mâles archanges est, à Bruxelles, celui de l'Hôtel de Ville, un chevalier roide et maigre, déjà vieux, d'une ascétique vigueur, le front surmonté d'une croix et l'épée haute. »²

Jean-Luc LEGROS



Détail de la statue de saint Michel de Frémiet. Photo. H. Decaëns.

² Emile Baumann Ary-en-Dombes Saint-Jacques de Compostelle, Le Mont-Saint-Michel Heures d'été au Mont-Saint-Michel. Ed. Publiroc 1926.



Vue prise de la tour Boucle vers 1870.
Photo François Bidet. Coll. H. Decaëns.

Le Mont Saint-Michel en photographie : 1860-1910 **Dives-sur-Mer** **Médiathèque Jacques Prévert** **5 novembre – 3 décembre 2016**

Pour présenter la monographie sur le Mont Saint-Michel qui a été publiée l'an dernier par les éditions du Patrimoine¹, la médiathèque Jacques Prévert de Dives-sur-Mer (Calvados) a organisé une exposition de photographies anciennes de ce monument, réalisées entre 1860 et 1910.

Cette exposition a permis de mettre en valeur la diffusion des images par les procédés argentiques et par les procédés photomécaniques pour illustrer les livres.

Le commissaire de l'exposition, Bernard Chéreau, professeur honoraire de photographie à l'ESAM Caen-Cherbourg, avait sélectionné des clichés de trois photographes : François Bidet, les frères Neurdein et Henri Magron.

François Bidet (1833-1887) était un photographe local. Il faisait en effet partie de la congrégation religieuse de Saint-Edme de Pontigny qui a vécu dans l'abbaye de 1867 à 1886. Le frère François s'est initié à la photographie à peu près seul. Vivant sur place, il a pu photographier le Mont « dans l'ensemble, dans les détails, sous tous les points de vue »². Il a commencé son travail avant l'intervention du premier architecte des Monuments historiques, Edouard Corroyer, qui a été nommé en 1872. Ses clichés ont donc le mérite de montrer l'état du Mont avant sa restauration.

Les frères Etienne Neurdein (1832-1918) et Louis-Antonin Neurdein (1846-1914) étaient des professionnels de la photographie dont l'agence était installée à Paris ; ils ont sillonné la France pour prendre des milliers de photographies dont certaines ont ensuite été éditées en cartes postales. Leur première campagne photographique au Mont remonte à l'année 1879 ; ils se sont rapidement opposés au frère François Bidet qui bénéficiait jusqu'alors d'un quasi monopole. Son décès, le 11 février 1887, leur a ensuite simplifié le travail.

Henri Magron (1845-1927) était un photographe amateur qui a notamment réalisé l'intégralité des illustrations de l'album sur le Mont Saint-Michel extrait de *La Normandie monumentale et pittoresque*³. Cela représentait un travail considérable car cet album comprend 24 planches hors-texte en héliogravure et 79 photos gravées dans le texte.

Le vernissage de cette belle exposition, le samedi 5 novembre, a également permis à quelques auteurs de la monographie sur le Mont-Saint-Michel de présenter leur travail et de dédicacer ensuite l'ouvrage.

Henry DECAËNS

¹ Le Mont-Saint-Michel, sous la direction d'Henry Decaëns. Éditions du Patrimoine, 2015.

² Notice nécrologique publiée par les *Annales du Mont-Saint-Michel*, 1887, p. 149-150.

³ Bouillet (Abbe A.) : Le Mont Saint-Michel. Le Havre : Lemale et Cie, 1896.



SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26

Liste des membres bienfaiteurs (année 2016)

M. et Mme Gilles BERTONI, 92340 Bourg-la-Reine
 Mme Danielle BLONDELLE, 95130 Franconville
 M. Roger BOUVET, 89800 Lignorelles
 M. et Mme Jean-Michel CARDON, 50220 Pontaubault
 M. Philippe CHALIGNÉ, 75008 Paris
 M. et Mme Pierre-Hugues CHAVÉRIAT, 78955 Carrières s/s Poissy
 M. et Mme Pélage de CONIAC, 75019 Paris
 M. et Mme Henry DECAËNS, 76130 Mont-Saint-Aignan
 M. et Mme Jean-Pierre DELALANDE, 50740 Saint-Michel-des-Loups
 M. et Mme Michel DRAUSSIN, 05230 La Bâtie Neuve
 Mme Madeleine DUPONT, 76420 Bihorel
 M. et Mme FONTAINE, 78000 Versailles
 M. Pierre FOSSEY, 83130 La Garde
 M. Alain de FOUCHIER, 50380 Saint-Pair-Sur-Mer
 FRATERNITÉ MONASTIQUE de Jérusalem (Frères), 50170 Le Mont-Saint-Michel
 M. et Mme Jacques FROUIN, 50530 La Rochelle Normande
 M. et Mme Jean-Paul FROUIN, 75016 Paris
 M. et Mme Pierre GEOFFRAY, 75017 Paris
 Mme Jane GERBAUX, 77400, Lagny-sur-Marne
 M. et Mme Lomig GUILLO, 75017 Paris
 M. Stéphane HELLEUX, 78180 Montigny-le-Bretonneux
 M. et Mme Joseph HELLEUX, 78390 Bois d'Arcy
 Mme Josiane HERMITE, 75012 Paris
 M. et Mme Jacques HOMO, 75017 Paris
 M. et Mme Michel HOURLIER, 51200 Epernay
 M. Jean-Luc LABREIZE, 86390 Lathus Saint-Rémy
 M. Gilbert LAUNAY, 14000 Caen
 M. et Mme Paul-Noël LEBREC, 50400 Granville
 M. et Mme Jean LECUIR, 31300 Toulouse
 M. et Mme René LEFAURE, 93250 Villemomble
 M. Pierre LEPAYSANT, 72000 Le Mans
 M. et Mme Vincent LEREBOURS PIGEONNIERE, 75006 Paris
 M. et Mme LESERVOISIER, 50300 Avranches
 M. et Mme Dominique MATHIEU, 76000 Rouen
 Mme Geneviève NEMO, 50300 Avranches
 M. et Mme Hubert OZANNE, 74370 Saint-Martin-Bellevue
 M. et Mme Guy PAILLAUD, 92200 Neuilly-sur-Seine
 Mme Thérèse PITEL, 75014 Paris
 M. Michel PUJOL, 13015 Marseille
 M. et Mme Bruno REGAUD, 92100 Boulogne-Billancourt
 M. et Mme Jacques Benoît ROUX, 50530 Lolif
 M. et Mme Patrick TESTEMALE, 14112 Périers-sur-le-Dan
 M. et Mme Dominique URIEN, 35000 Rennes

M. et Mme Gilles VAISSIE, 92100 Boulogne-Billancourt
 M. et Mme Michel VECTEN, 02200 Soissons
 M. Jean-Yves VETELE, 89450 Vézelay
 M. et Mme Pierre VIGNES, 92340 Bourg-la-Reine
 M. et Mme Pierre VINCENT, 78000 Versailles
 M. et Mme Marc de VLIEGER, 75017 Paris
 M. Marc YREUX, 50170 Le Mont-Saint-Michel

RAPPEL

Pour toute question relevant du secrétariat, en cas de réclamation pour la livraison de la revue, n'hésitez pas à envoyer un mail à la secrétaire à l'adresse suivante : pascale.chaveriat@gmx.net

Table des matières de l'année 2016 (tome XVI)

Les membres d'honneur	p. 2
Les anciens présidents de l'association	p. 3
Le Conseil scientifique	p. 4
Le mot du Président	p. 5
Extrait d'un essai sur la topographie médicale du Mont-Saint-Michel (suite et fin) par Hyacinthe Ledain	p. 7
Le Conte des Vilains de Verson, par Jean-Luc Legros	p. 21
La statue de l'Archange de Frémiet de la flèche du Mont-Saint-Michel, dossier réuni par Henry Decaëns	p. 33
A propos d'une flèche et d'une tour récentes, par Isidore Lévêque	p. 47
Le pèlerinage de Jacques-Auguste de Thou au Mont-Saint-Michel	p. 52
Les souvenirs de la marquise de Créquy	p. 53
Le départ du curé du Mont-Saint-Michel, E.-A. Pigeon en 1867	p. 59
Actualités	p. 61
La statue de saint Michel de Frémiet	p. 65
Le cloître de la Merveille, dossier réuni par Henry Decaëns	p. 69
Défense du projet de loi sur les prisons contre les attaques de ses adversaires, par M. Moreau-Christophe	p. 89
Bail de location de l'abbaye à Mgr Bravard, 31 mars 1865	p. 95
Etat des lieux de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, 9 novembre 1865	p. 101
Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 avril 2016	p. 115
Les associations spirituelles, témoins des relations entre les abbayes de Fécamp et du Mont-Saint-Michel	p. 125
Avis important	p. 126
Le retour de l'Archange	p. 129
Lancement de la campagne de mécénat pour le cloître	p. 135
Le baptême de la rose « Merveille du Mont-Saint-Michel »	p. 137
Itinéraire de Bretagne en 1636, par Dubuisson-Aubenay	p. 139
Le voyage de Pierre Thomas, sieur du Fossé, en 1691	p. 147
Documents inédits sur le non renouvellement du bail de location de l'abbaye aux Pères de Saint-Edme en 1886	p. 157
Bibliographie 2016, par Henry Decaëns	p. 175
Le millénaire et le retour d'une communauté monastique, par Jean-Luc Legros	p. 181
En mémoire du Père Bruno de Senneville, par Henry Decaëns	p. 185
Le Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel et Transdev condamnés	p. 189
Le Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, par Henry Decaëns	p. 193
La Saint Michel œcuménique, par Loys	p. 209
La célébration du 1050 ^e anniversaire de l'arrivée des moines bénédictins au Mont-Saint-Michel, par Henry Decaëns	p. 214
Les Michelettes, trophée de la guerre de Cent Ans, par Jean-Luc Legros	p. 218
Bibliographie complémentaire 2016, par Henry Decaëns et Pierre Bouet	p. 225
Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 septembre 2016	p. 232

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

Saint-Michel de Selja, par Michel Draussin	p. 239
Saint Michel de Frémiet : le visage équivoque d'un paladin de théâtre ? par Jean-Luc Legros	p. 248
Le Mont-Saint-Michel en photographies : 1860-1910, par Henry Decaëns	p. 250
Liste des membres bienfaiteurs	p. 253
Table des matières de l'année 2016 (tome XVI)	p. 255

MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- | | | |
|--------------------|-------|-----------------------------------|
| - Une page entière | 150 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Une demi-page | 80 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Un quart de page | 45 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).
Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)
- L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938),
rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : 6 €
- N°52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : 6 €
- N°110 (2005) à N°114 (2009), en très bon état : 8 €
- N°115(2010) à N° 119-IV (décembre 2014), en très bon état : 10 €

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

• Le Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, par Henry Decaëns	p. 193
• La Saint Michel œcuménique, par Loys	p. 209
• La célébration du 1050 ^e anniversaire de l'arrivée des moines bénédictins au Mont-Saint-Michel, par Henry Decaëns	p. 214
• Les Michelettes, trophée de la guerre de Cent Ans, par Jean-Luc Legros	p. 218
• Bibliographie complémentaire 2016, par Henry Decaëns et Pierre Bouet	p. 225
• Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 septembre 2016	p. 232
• Saint-Michel de Selja, par Michel Draussin	p. 239
• Saint Michel de Frémiet : le visage équivoque d'un paladin de théâtre ? par Jean-Luc Legros	p. 248
• Le Mont-Saint-Michel en photographies : 1860-1910, par Henry Decaëns	p. 250
• Liste des membres bienfaiteurs	p. 253
• Table des matières de l'année 2016 (tome XVI)	p. 255

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdumontsaintmichel.com

e-mail : contact@lesamisdumontsaintmichel.com

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0221 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61